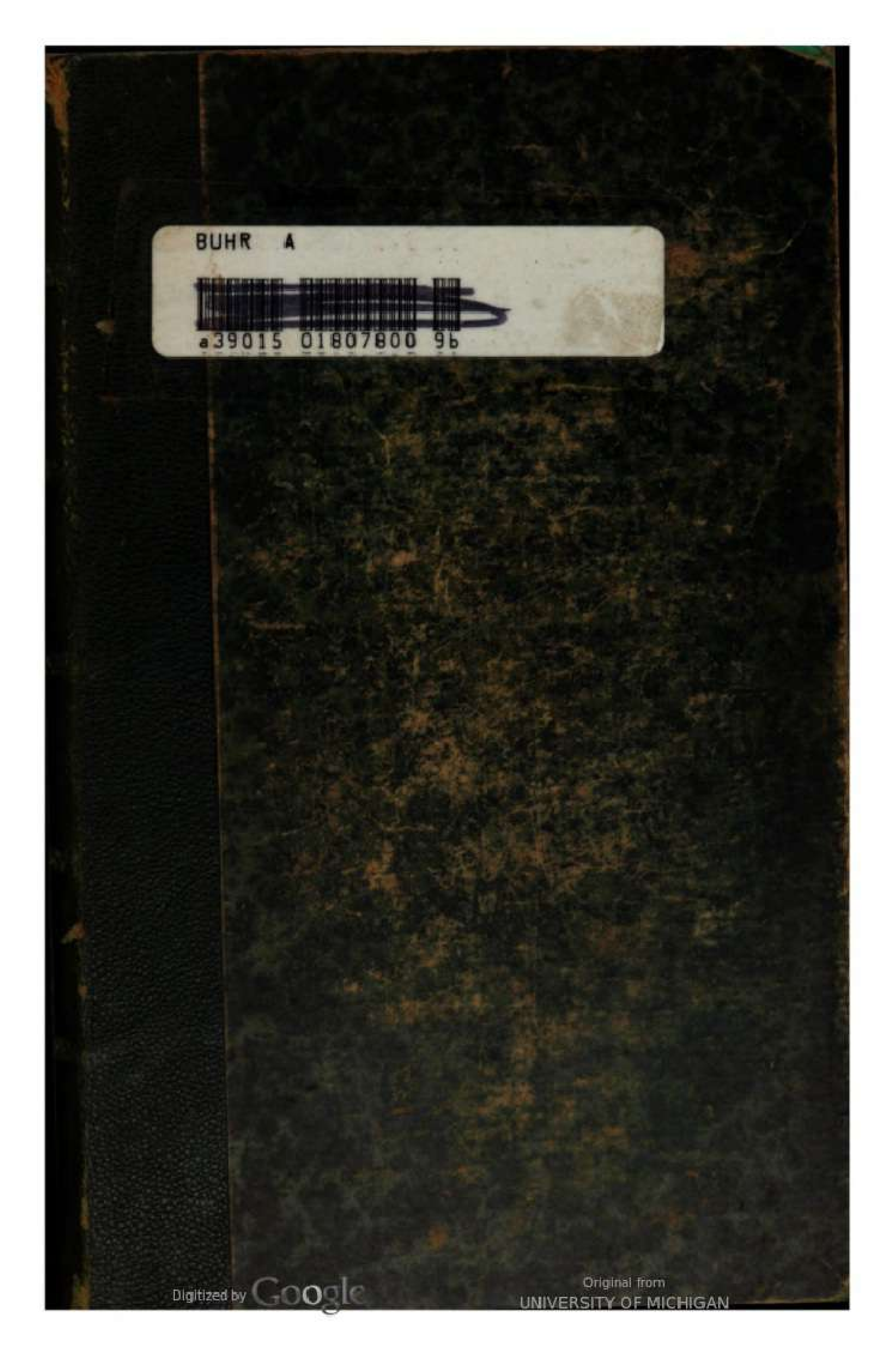
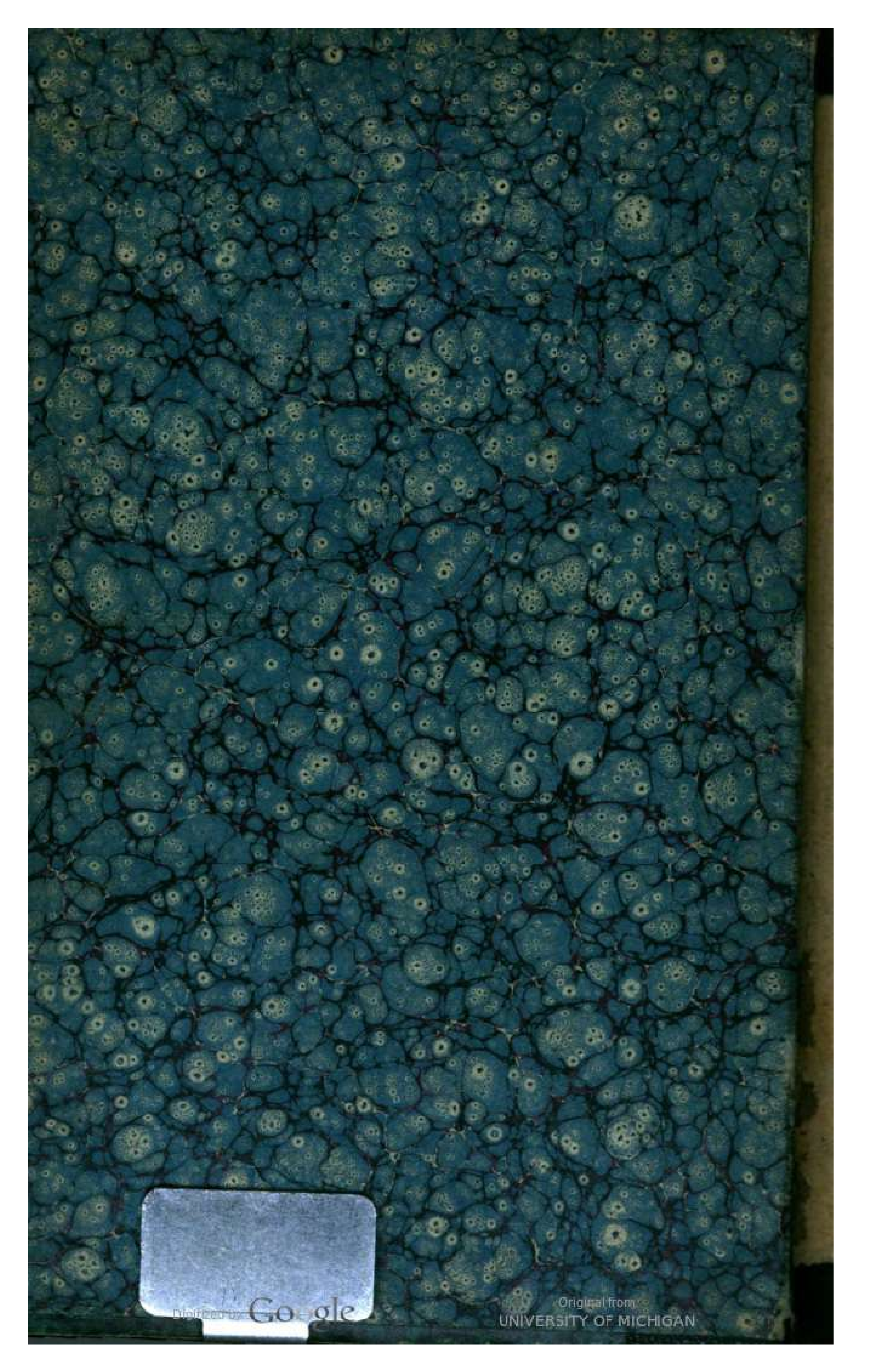
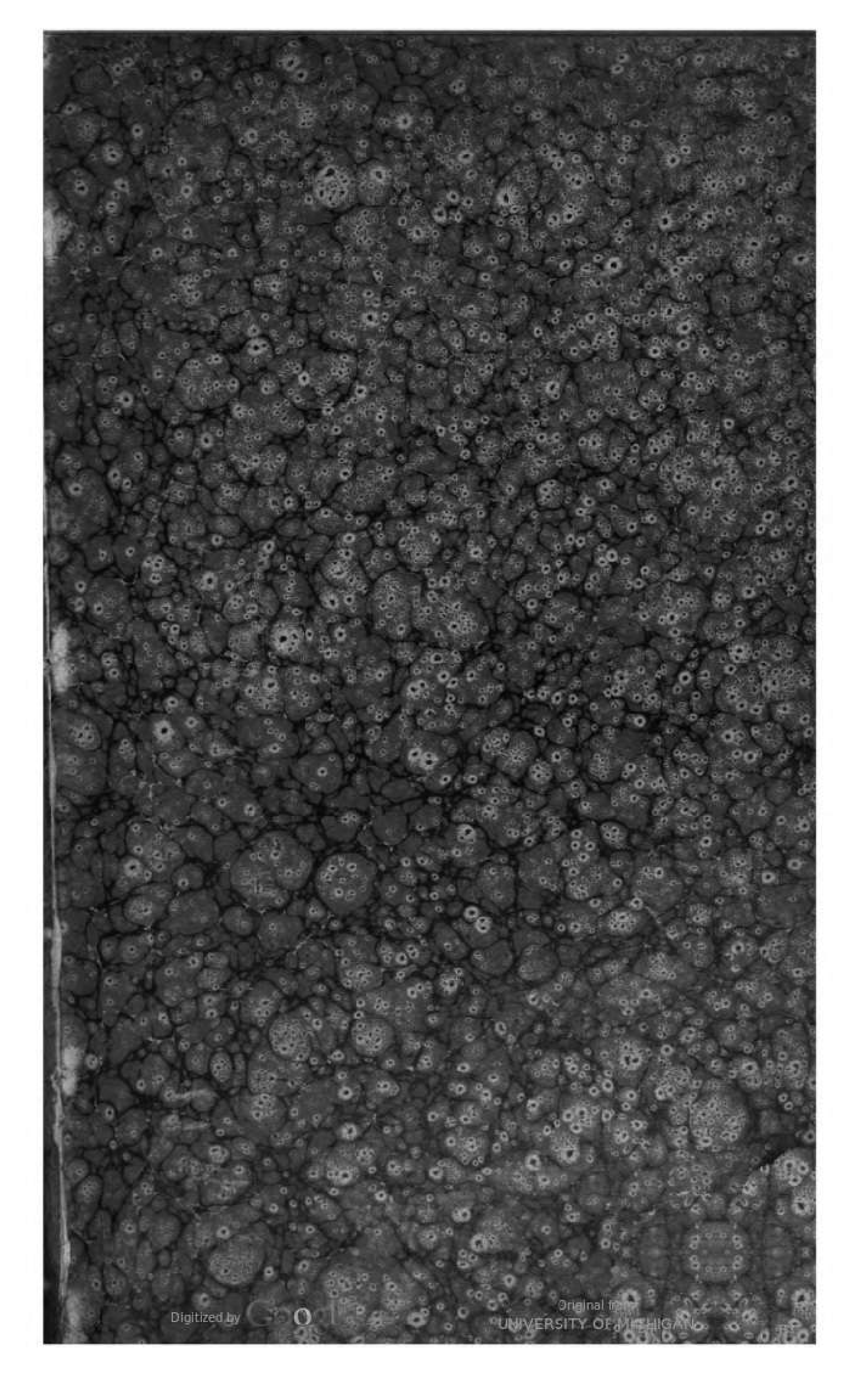

BUHR A
a39015 01807800 96











LA DUCHESSE DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV



LA DUCHESSE

DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

LA DUCHESSE
DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES SOCIALES

L'ENFANCE A PARIS. . . . . 1 vol.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN FRANCE. . . 1 —

MISÈRES ET REMÈDES. 1 —

SOCIALISME ET CHARITÉ. . . . . 1 —

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

LE SALON DE MADAME NECKER. . . . . 2 —

SAINTE-BEUVE, SA VIE ET SES ŒUVRES. . . . . 1 —

GEORGE SAND — MICHELET — PRESCOTT — BROUGHAM. . 1 —

PROSPER MÉRIMÉE — HUGH ELLIOT. . . . . 1 —

MADAME DE LA FAYETTE. . . . . 1 —

LACORDAIRE. . . . . 1 —

A TRAVERS LES ÉTATS-UNIS. . . . . 1 —

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 942-97.






CERCLE DE L'UNION ARTISTIQUE
BIBLIOTHÈQUE



MARIE ADÉLAÏDE DE SAVOIE DUCHESSE DE BOURGOGNE

Gravure d'après le portrait qui fut envoyé de Turin au Duc de Bourgogne au moment des fiançailles

LA DUCHESSE
DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

PAR

LE COMTE D'HAUSSONVILLE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA RÉCONCILIATION AVEC LA SAVOIE

ET

LE MARIAGE DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
3, RUE AUBER, 3

1898

INTRODUCTION

L'histoire est-elle plus intéressante que le roman, ou le roman plus intéressant que l'histoire? C'est une question qui pourrait donner lieu à d'interminables disputes, car chacun sera toujours tenté de la résoudre au gré de sa nature, et peut-être aussi suivant les goûts de son âge. A l'entrée de la vie, lorsque le terme de la route qui se déroule devant nos yeux se perd encore dans un horizon lointain, notre imagination aime à peupler de ses fantaisies cette route inconnue, et les brillants fantômes dont elle l'embellit font cortège et fête à notre jeunesse. Mais lorsque la route est plus d'à moitié parcourue, et lorsque l'horizon se rapproche, nos regards se tournent plus volontiers en arrière, et la réalité commence à nous paraître plus attrayante que la fiction. Pénétrer les res-

sorts secrets qui firent mouvoir nos semblables d'autrefois, savoir de quelles joies ou de quelles tristesses leurs cœurs furent émus, de quelles passions leurs vies furent troublées, pique autant et même davantage notre curiosité qu'une longue succession d'aventures imaginaires. Nous cherchons dans ces vies comme un ressouvenir de la nôtre, et l'histoire se venge ainsi du roman pour lequel elle s'était sentie autrefois dédaignée.

Parfois même, comme pour compléter sa vengeance, l'histoire semble à son tour se prêter aux jeux romanesques. Elle s'attache à certaines figures, en particulier à certaines figures de femmes. Elle les pare de tous les ornements; elle les revêt de toutes les grâces; elle leur donne l'éclat, la beauté, la fortune. Puis, tout à coup, elle les précipite dans quelque abîme de calamités, et s'acharne à leur faire payer les présents dont elle les avait comblées. Ou bien, au contraire, elle les fait disparaître en pleine jeunesse, les dérobant avant l'heure à l'adoration comme à l'espérance, et laissant à jamais irrésolue l'énigme de leur destinée. Pour ces figures d'autrefois, la postérité éprouve des sentiments, peu s'en faut, aussi passionnés que ceux de leurs contemporains, et si leur vie s'est compli-

quée de quelque chose d'obscur et d'inexpliqué, un intérêt tout aussi grand s'attache à la découverte de ce mystère qu'aux péripéties d'un roman d'aventure. C'est qu'il y a dans la réalité une saveur que le temps ne saurait altérer. La fiction adapte toujours ses formes aux goûts passagers de la génération qu'elle veut séduire. La réalité n'a pas besoin d'avoir recours à ces artifices, et, dans ce miroir éternellement fidèle, l'humanité se complaît toujours à retrouver ses traits.

La duchesse de Bourgogne est une de ces figures auxquelles l'histoire prête les grâces du roman. Fleur de Savoie éclose au flanc des rudes Alpes, elle a été transplantée, à peine ouverte, dans le riche jardin de la France. Pendant seize ans elle s'y est épanouie. Elle l'a orné de ses couleurs et enchanté de ses parfums. Puis, en un jour, elle s'est flétrie, et si, pour la louer dignement, quelque nouveau Bossuet s'était rencontré, il aurait pu redire : « Madame a passé du matin au soir ainsi que l'herbe des champs. Le matin elle fleurissait; avec quelles grâces vous le savez! le soir, nous la vîmes séchée; et ces fortes expressions par lesquelles l'Écriture sainte exagère l'inconstance des choses humaines

devaient être pour cette princesse si précises et si littérales. » Mais ni l'amour dont elle fut environnée, ni la douleur que fit naître sa mort n'ont réussi à préserver complètement sa mémoire. Vivante, son honneur de femme a été mis en doute, et morte, sa loyauté de princesse, sans qu'à ces questions l'histoire ait encore répondu d'une façon précise. Un peu d'énigme se mêle à sa grâce, et cette petite âme obscure, qui peut-être ne se connaissait pas bien elle-même, s'est envolée sans avoir dit son secret.

Un intérêt d'une autre nature s'attache encore à la vie de cette princesse charmante. Le mariage d'Adélaïde de Savoie avec le duc de Bourgogne n'a été en effet qu'un épisode de cette alliance savoyarde qui, tantôt rompue, tantôt renouée, a tenu à travers les siècles une place si importante dans notre histoire. Il est certains pays auxquels leur situation géographique donne une importance singulièrement disproportionnée avec leur surface territoriale et leur force militaire. Lorsque des souverains avisés ont su jouer de cette situation, lorsqu'ils ont, de père en fils, poursuivi avec application un but judicieusement choisi, et lorsque cette politique nationale a eu pour constant appui la

fidélité d'un peuple, il est rare que peuple et dynastie ne recueillent pas à la longue la récompense de ce qu'un historien récent de la diplomatie savoyarde appelle : *la grande virtù del perseverare*[1].

Telle a été l'histoire de cette petite patrie de notre duchesse de Bourgogne, qui, de progrès en progrès, à l'aide de moyens parfois douteux, mais toujours habiles, a su pousser ses frontières du pied des Alpes jusqu'aux rives de l'Adriatique. Pour que notre récit soit complet, il y aura lieu de détacher de cette longue histoire quelques épisodes auxquels, plus ou moins directement, la duchesse de Bourgogne a été mêlée. En eux-mêmes, ces épisodes ne paraîtront peut-être pas tout à fait dénués d'intérêt, car on verra la part qu'y ont prise des personnages diversement illustres. Devons-nous ajouter que quelques enseignements s'en peuvent également tirer, et qu'à l'école d'un petit peuple un plus grand peut apprendre quels profits viennent à la longue récompenser *la vertu de persévérance*.

1. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia, Introduzione*.



Nous avons dû consulter pour ce travail, en plus des nombreux mémoires du temps, les Archives des affaires étrangères, celles du Dépôt de la guerre, de la Bibliothèque nationale et de l'Arsenal. Les Archives de Turin nous ont été très libéralement ouvertes, et nos recherches ont été facilitées autant par l'obligeance des archivistes que par l'admirable classement de ces archives.

Nous avons eu également à notre disposition les papiers du maréchal de Tessé qui étaient devenus la propriété du comte de Barthélemy d'Hastel, l'historien regretté des filles du Régent, et que sa famille a bien voulu nous communiquer.

Enfin nous nous sommes souvent aidé des commentaires et des notes de l'incomparable édition des *Mémoires de Saint-Simon* publiée par M. Arthur de Boislisle, dans la collection des *Grands Écrivains de la France*.

Nous croyons devoir signaler que M. Gagnière a réuni sous ce titre : *Marie-Adélaïde de Savoie*, un assez grand nombre de pièces dont certaines étaient inédites, et qu'il a tirées en partie des Archives de Turin.

LA DUCHESSE

DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES ET NÉGOCIATIONS DU MARIAGE

I

LA FRANCE ET LA SAVOIE AU XVII° SIÈCLE LE TRAITÉ DE CHERASCO

« Je vous prie, comme bon prince et vassal du Saint-Empire, et tant pour le bien public que pour l'assourement du repos d'Italie, et par conséquent de tous les chrestiens, que veuillez employer de tout vostre pouvoir à faire bien garder les passaiges (des Alpes), afin que les François n'y puissent passer[1]. »

1. Archives d'État de Turin. *Lettres de Charles Quint à Charles III, duc de Savoie*, citée par Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. I, p. 270.



Ainsi écrivait, il y aura bientôt quatre cents ans, l'empereur Charles Quint au duc Charles III de Savoie[1]. Gardiens des passages, portiers de l'Italie, telle a été, en effet, à travers de longs siècles, la situation exceptionnelle, à la fois dangereuse et privilégiée, des suzerains de la Savoie, l'antique *Sabaudia*, qu'ils fussent comtes, ducs, ou même rois, et cela depuis le jour où Odon, fils d'Humbert *aux Blanches mains*[2], qui avait hérité de son père plusieurs seigneuries éparses dans la Maurienne, la Tarentaise et le Chablais, épousa la marquise Adélaïde de Turin, qui lui apporta en dot, avec Turin, Pignerol et Suse, les comtés de Saluces et de Mondovi.

La Maison de Savoie remonte à une date presque aussi reculée que la Maison de France, et l'un de ses plus éminents historiens a pu dire, non sans orgueil, qu'en 1024, c'est-à-dire à l'époque où Humbert *aux Blanches mains*, dont l'origine est demeurée un peu obscure, fondait cette Maison, les rois de France n'étaient guère de plus grands potentats que les comtes de Savoie[3]. Mais la fortune des deux Maisons fut, et devait jusqu'au bout

1. Charles III, duc de Savoie, né en 1486, mort à Verceil en 1553.

2. Humbert I[er], dit *aux Blanches mains*, premier comte de Savoie, né en 985, mort, croit-on, en 1048.

3. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*.

demeurer singulièrement diverse. La Maison de Savoie est aujourd'hui la plus heureuse. Elle règne encore sur partie des États qui formèrent son berceau, et à ces États elle a su en ajouter d'autres. Par contre, son agrandissement a été autrement difficile et lent que celui de sa puissante rivale.

Ces portiers des Alpes avaient deux portes : l'une s'ouvrait sur l'Italie, l'autre sur la Suisse et la France, et c'était tantôt par l'une, tantôt par l'autre, que leur humeur inquiète et ambitieuse faisait irruption. Avec Thomas, dit *le Petit Charlemagne* [1], ils acquéraient le Faucigny, s'étendaient dans le Chablais, mettaient la main sur le canton de Vaud, et poussaient une pointe audacieuse jusqu'aux portes de Fribourg. Avec Amédée V, dit *le Grand* [2], ils s'enrichissaient, par mariage, de la Bresse et du Bugey. Avec Amédée VI, dit *le Comte Vert* [3], ils étendaient leur domination sur le pays de Gex. Mais avec Amédée VII, dit *le Comte Rouge* [4], ils acquéraient Nice, c'est-à-dire un port sur la Méditerranée. Avec Amédée VIII, le premier des neuf ducs, qui devait être pape sous le nom de Félix V [5],

1. Né en 1177, mort en 1233.
2. Né en 1249 au Bourget, mort en 1323.
3. Né en 1334 à Chambéry, mort en 1383.
4. Né à Veillane en 1360, mort en 1391.
5. Comte, puis duc, né à Chambéry en 1383, mort en 1451.

ils arrachaient Verceil et son territoire au duc de Milan.

Sans doute, toutes ces conquêtes ne demeurent pas entre leurs mains; mais ce qu'ils perdent sur un versant des Alpes, ils le regagnent de l'autre. Battus du côté de la Suisse ou de la France, ils se réfugient de l'autre côté des monts, *in partibus Pedemontii*, dit en 1245 la première charte où l'on rencontre le nom de Piémont. Battus en Piémont, ils se cantonnent en Savoie, demeurant ainsi toujours maîtres de l'une des entrées du défilé, et si, pendant cette longue rivalité entre la France et l'Espagne qui ensanglanta l'Italie, ils avaient le désagrément de voir leurs États envahis tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ces redoutables adversaires, si en particulier, pendant trente-huit ans, de 1536 à 1574, Impériaux, Espagnols, Français, occupèrent le Piémont ensemble ou tour à tour, et le foulèrent aux pieds, ils virent aussi leur alliance plusieurs fois recherchée, et ils surent, en la marchandant avec habileté, la mettre au prix que les faibles, quand ils sont avisés, savent parfois faire payer aux forts.

Après six siècles d'une existence agitée, un jour vint cependant où les princes savoyards eurent une vision plus claire de la route qu'ils avaient intérêt à

suivre. Ce jour est celui où, après bien des péripéties, fut signé, entre Charles-Emmanuel Ier [1] et Henri IV, le traité de Lyon (17 janvier 1601). Par ce traité, Charles-Emmanuel abandonnait à Henri IV la Bresse, le Bugey, le pays de Gex. Mais Henri IV lui abandonnait le marquisat de Saluces, enclavé dans le territoire du Piémont et sur lequel la France prétendait des droits. Le duc de Savoie renonçait à conserver un pied en France. Le roi de France renonçait à conserver un pied en Italie. Chose étrange, et qui cependant se rencontre souvent en histoire, ce traité si sage fut critiqué avec une égale vivacité des deux côtés des Alpes. Les sujets du duc de Savoie lui reprochaient l'abandon de ces trois provinces dont la richesse contrastait avec la pauvreté de leurs territoires, et, colère feinte ou réelle, Charles-Emmanuel lui-même disgracia les deux commissaires qui avaient signé le traité en son nom. « Le Roi a fait paix de marchand et le duc de Savoie a fait paix de prince », disait de son côté Lesdiguières [2]. Lesdiguières se trompait. Le Roi avait bien fait paix de prince en renonçant à ces aventures italiennes qui avaient coûté à ses prédécesseurs tant

1. Charles-Emmanuel Ier, dit *le Grand*, né le 12 janvier 1562, mort le 26 juillet 1630.

2. François de Bonne, duc de Lesdiguières, maréchal et connétable, né en 1543, mort en 1626.

de sang inutile, et en tournant de nouveau les visées de la France vers les Flandres et le Rhin. Quant à Charles-Emmanuel, c'était bien en effet paix de prince qu'il avait conclue, et de prince plus avisé, à plus longue et juste vue qu'il ne s'en rendait compte lui-même. Il tournait définitivement vers l'Italie les ambitions de sa Maison. « A partir du traité de Lyon, a écrit avec raison le marquis Costa de Beauregard [1], la Maison de Savoie n'a plus été par le fait qu'une puissance italienne. Elle n'a plus considéré ce qui lui restait au delà des monts que comme un seigneur, vivant dans l'opulence, au sein d'une vaste cité, considère le fief antique dont il porte le nom et qu'il visite rarement. » Quelle que fût sa perspicacité, Charles-Emmanuel ne pouvait pas se douter qu'un jour viendrait où ses descendants sacrifieraient jusqu'à ce fief antique en échange d'un royaume.

Dans la pensée de Henri IV, le traité conclu avec la Savoie ne comportait pas seulement paix, mais alliance; alliance avec appui mutuel et avantages réciproques. Déjà l'habile souverain, en avance de deux siècles, avait négocié la cession éventuelle de la Savoie contre l'appui prêté pour la conquête du

1. *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie*, par le marquis Costa de Beauregard, t. II, p. 122.

Milanais sur l'Espagne. Sa mort vint mettre un terme à d'aussi sages projets. A cette politique mesurée et féconde, les successeurs de Henri IV et de ses ministres ne surent pas rester fidèles. La lourde main de Richelieu s'appesantit sur la petite Savoie. De l'allié il voulut faire un vassal. La Savoie essaya de se dérober; elle n'y put réussir et fut ramenée par la force. Mais Louis XIII commit une faute que son père n'aurait pas commise, lorsqu'au lendemain de l'affaire du Pas-de-Suse, où une si brillante valeur fut déployée par lui, il laissa Charles-Emmanuel, le vieux duc âgé de soixante-neuf ans, que Henri IV avait toujours traité avec égard, au fils duquel il avait donné sa fille, venir éperdu à sa rencontre, lui demander grâce et pardon, et embrasser sa botte « sans le moindre semblant de l'en empêcher », ajoute Saint-Simon, d'après le récit de son père, témoin oculaire [1]. Seize mois après, Charles-Emmanuel, qu'un instant ses sujets avaient appelé le Grand, mourait de honte et de douleur; mais il mourait debout, comme l'empereur romain, l'épée au côté, le collier de l'Annonciade au cou, le manteau ducal sur les épaules, léguant à ses

1. Claude, duc de Saint-Simon, pair de France, né en 1607, mort en 1693, père de l'auteur des *Mémoires*, qui naquit le 16 janvier 1675 et mourut le 2 mars 1755.

sujets, avec quelque chose de sa fierté, la haine de la France qui l'avait inutilement humilié.

Cette politique d'humiliation fut continuée contre son successeur. Victor-Amédée I[er] [1] se vit imposer le traité de Cherasco (1631), par lequel la France se faisait céder « à perpétuité et monobstant tout traité contraire fait ou à faire », Pignerol et le Val de Pérouse, situés en plein cœur du Piémont, à quelques lieues de Turin. Ce que, par ce traité néfaste pour la Savoie, Richelieu voulait assurer à la France, c'était, suivant son expression, des portes. Avec l'ambassadeur vénitien, il s'en exprimait librement [2]. « Nous voulons, lui disait-il, restituer au duc de Savoie tout ce qui lui appartient, en nous réservant seulement un poste qui tienne le passage dans cette province toujours ouvert. »

Richelieu ne songeait qu'à sa lutte avec la maison d'Autriche contre laquelle il voulait avoir une base d'opération en Italie. Mais au point de vue des relations avec la Savoie, le traité de Cherasco était une faute. Pignerol aux mains des Français devint ce qu'avait été, deux siècles auparavant, pour la

1. Né le 8 mai 1587, marié en 1619 à Christine de France, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII, mort le 7 octobre 1637.

2. Dépêche de Giorgio Zorzi, l'ambassadeur vénitien, cité par Carutti, t. II, p. 283.



France, Calais aux mains des Anglais, le lambeau de chair arraché, la plaie ouverte. Or ce n'est jamais impunément qu'on arrache à un pays un lambeau de sa chair, et qu'on fait une plaie à son honneur. Jusqu'à la fin du siècle, nous allons voir toute la politique de la Savoie tourner autour de cet unique objet : la restitution de Pignerol. Toutes ses manœuvres, toutes ses ruses, toutes ses duplicités, s'expliqueront par là. Elle sortira d'une alliance pour entrer dans une autre, suivant qu'elle se croira plus ou moins de chances d'obtenir Pignerol pour prix de son changement. Pignerol aux mains des Français, c'était, suivant l'énergique expression de Carutti, « le Piémont en vasselage », et, de ce vasselage, les ducs de Savoie chercheront toujours à sortir.

Les griefs que cette situation dépendante amoncelaient dans les cœurs savoyards parurent cependant sommeiller pendant la régence successive de deux princesses, aveuglément soumises à l'influence française, l'une propre fille de Henri IV, Madame Royale Christine [1], veuve de ce Victor-Amédée I[er] qui avait dû souscrire au traité de Cherasco, l'autre également appelée Madame Royale, Jeanne-Baptiste

1. Née le 10 février 1606, morte le 27 décembre 1663.

de Nemours, veuve de Charles-Emmanuel II [1] et mère de Victor-Amédée II [2]. Mais elle renaîtra quand Madame Royale se verra contrainte de céder le pouvoir à son fils, le père de notre duchesse de Bourgogne. Avec ce prince entre en scène un acteur dont nous aurons longtemps à étudier le rôle, car il survécut à sa fille. Quelques mots sur l'éducation qu'il reçut, et sur les épreuves avec lesquelles sa jeunesse se trouva aux prises, ne seront pas inutiles.

1. Né en 1634, mort en 1675.
2. Né le 14 mai 1666, duc de Savoie depuis 1675, plus tard roi de Sicile, en 1713, et enfin roi de Sardaigne, de 1718 à 1730, mort à Moncalieri, le 31 octobre 1732.

II

LA COUR DE MADAME ROYALE. — LA JEUNESSE DE VICTOR-AMÉDÉE. — LA RUPTURE AVEC LA FRANCE

L'enfance de Victor-Amédée fut douloureuse. Il avait neuf ans lorsqu'en 1675 son père, Charles-Emmanuel, fut emporté par une fièvre maligne. L'ambassadrice de France, madame Servien [1], était présente à cette mort. A peine Charles-Emmanuel avait-il fermé les yeux que Victor-Amédée s'approchait d'elle et lui disait en pleurant « qu'il priait M. l'Ambassadeur d'assurer Sa Majesté qu'il était son très obéissant serviteur, et qu'il le suppliait très humblement de bien vouloir lui servir de papa, puisqu'il avait perdu le sien [2] ». Était-ce accent sin-

1. Justine de Bressac femme d'Abel Servien, secrétaire d'État et ambassadeur, né en 1596, mort en 1679.

2. Servien à Pomponne (cité par C. Rousset dans son *Histoire de Louvois*, t. III, p. 75).

cère et légitime émotion d'un orphelin qui sent sa solitude? Était-ce, au contraire, calcul et duplicité précoce d'un enfant dont un ancien précepteur du prince d'Orange, Samuel Chappuzeau, disait déjà, trois années auparavant, après l'avoir vu à Turin : « A cet âge où les autres enfants ne peuvent que bégayer, il a des réparties surprenantes et merveilleuses? » On serait plutôt tenté de le croire, lorsqu'on voit, par la suite, se développer chez lui cette extraordinaire puissance de dissimulation qui a fait dire que « son cœur était couvert de montagnes comme son pays ». Il n'avait pas encore treize ans que déjà l'abbé d'Estrades [1], ambassadeur de France à Turin, écrivait à Pomponne [2] : « Ce prince est naturellement caché et secret; quelque soin qu'on prenne de savoir ses véritables sentiments, on les connoît difficilement, et j'ai remarqué qu'il fait des amitiés à des gens pour qui je sais qu'il a de l'aversion [3]. » L'éducation qu'il reçut devait encore développer chez lui ce naturel caché et secret, et les tristes spectacles dont son enfance fut témoin, durant la

1. L'abbé d'Estrades était le second fils du maréchal qui fut un des négociateurs de la paix de Nimègue.

2. Simon Arnauld, marquis de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly, né en 1618, mort le 26 septembre 1699.

3. Dépêche citée par G. de Léris dans son *Étude historique sur la comtesse de Verrue et la cour de Victor-Amédée II de Savoie*, p. 14.

régence de sa mère, devaient faire pour lui de la dissimulation, une nécessité et presque un devoir.

Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, dite dans l'histoire de Savoie Madame Royale, est encore un personnage que nous retrouverons, car une tendre affection devait l'unir plus tard à la duchesse de Bourgogne, qui semble l'avoir préférée à sa propre mère.

Elle était fille de ce duc de Nemours [1], de la maison de Savoie, qui fut tué par son beau-frère le duc de Beaufort [2] dans un duel célèbre. Sa jeunesse s'était écoulée à la cour d'Anne d'Autriche, au milieu des aventures galantes de la Fronde. Mariée à son cousin Charles-Emmanuel, elle n'avait pas quitté sans regret le pays où elle avait été élevée, et auquel elle demeura toujours attachée. Il fallait qu'elle eût du charme, car elle y laissait, et y conserva toujours des amies fidèles, entre autres la comtesse de la Fayette [3]. Cette amitié a même valu à la pauvre comtesse d'assez injustes attaques. Mais il faut convenir que, pour une aussi discrète personne que

1. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, né en avril 1624, tué le 30 juillet 1652.

2. François de Vendôme, duc de Beaufort, petit-fils de Henri IV, né en janvier 1616, tué le 25 juin 1669 au siège de Candie.

3. Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de la Fayette, née au Havre en 1633, morte à Paris en 1693.

madame de la Fayette, Madame Royale était une amie un peu compromettante.

Tenue par son mari à l'écart de toute influence et outrageusement délaissée, Madame Royale, quand elle se trouva veuve et régente, eut le tort de prendre une double revanche. Elle s'empara du pouvoir avec avidité, et ne parut dominée que par une idée : celle de le garder le plus longtemps possible. Loin d'associer progressivement son fils à l'autorité qu'elle exerçait en son nom, et qu'elle devait lui restituer un jour, Madame Royale le tenait systématiquement dans l'ignorance de toutes les affaires, et l'abandonnait aux mains de personnages subalternes qui veillaient à peine sur lui. Tous les jours, à une certaine heure, son gouverneur l'amenait baiser la main de sa mère, et c'était le seul échange de caresses qu'il y eût entre la mère et le fils. Elle réservait ses tendresses pour d'autres, et se vengeait tardivement des dédains dont sa réelle beauté avait été l'objet. « Il y a peu de princesses au monde, dit l'auteur anonyme d'une relation qui se trouve aux Affaires étrangères [1], dont le mérite ait fait plus de bruit que celui de Madame Royale, et il sembleroit qu'à parler d'une personne qui n'est plus jeune, puisqu'elle passe qua-

1. Aff. étrang. *Correspondance Turin*, vol. 94.

rante-cinq ans, on devroit taire tous les avantages du corps pour ne s'arrêter qu'à ceux de l'esprit. Cependant il est constant que, jusques à l'heure présente, l'âge n'a rien diminué des grâces de cette princesse, et qu'elle efface encore aujourd'hui les plus belles femmes de la cour par la noblesse de son air et par je ne sais quels agréments qui lui sont particuliers. » Mais le véridique auteur de la relation ne peut s'empêcher d'ajouter : « Tant de perfections et de belles qualités se trouvent néanmoins ternies par le peu d'empire qu'elle a sur son cœur, et par ses galanteries ».

Madame Royale avait, en effet, des galanteries, et, qui plus est, publiques. C'était d'abord avec le comte de Saint-Maurice, dont le père était un des principaux personnages de la cour de Savoie. Mais ce premier favori, par ses fatuités et ses vantardises, ne tardait pas à se rendre désagréable à Madame Royale, qui, pour s'en débarrasser, l'envoyait en ambassade. Lescheraine, le secrétaire particulier de Madame Royale, se hâtait avec joie d'en informer madame de la Fayette; mais celle-ci ne se réjouissait pas autant que lui, car elle n'avait pas confiance dans la sagesse à venir de sa royale amie. « Je vous ai trouvé, répondait-elle [1] à Les-

1. *Lettres de madame de la Fayette à Lescheraine*, publiées par M. Perero; Turin, 1880.

cheraine, si rassuré, d'un ordinaire à l'autre, sur un chapitre où il faut des années entières pour se rassurer, que je ne sçay si vous m'avez parlé sincèrement; encore quand je dis des années entières, c'est des siècles qu'il faut dire, car à quel âge et dans quel temps est-on à couvert de l'amour, surtout quand on a senty le charme d'en être occupé. On oublie les maux qui le suivent; on ne se souvient que des plaisirs, et les résolutions s'évanouissent. Je ne sçaurois vous croire si rassuré sur le *Niçard* et sur d'autres dont vous ne m'avez point encore parlé. Je souhaite que vous n'ayez rien à me dire. »

Le *Niçard*, c'était un certain comte de Masin, et madame de la Fayette avait raison sur Lescheraine. En revenant de son ambassade, « ce pauvre chien » de Saint-Maurice se trouvait remplacé, et une histoire scandaleuse dont l'auteur de la *Relation sur la cour de Savoie* se faisait l'écho ne tardait pas à courir Turin. Fort de ses anciens privilèges, il entrait un jour brusquement dans la chambre de Madame Royale, mais il trouvait en son lieu et place le comte de Masin. Aussitôt il mettait l'épée à la main, et, si le *petit homme* ne s'était sauvé assez piteusement, il lui aurait coupé la gorge.

Cependant Victor-Amédée grandissait silencieuse-

ment dans un double sentiment qui devait inspirer toute sa politique, la haine de sa mère et la haine de la France. A sa mère il en voulait de son indifférence, de la sujétion où elle le tenait, du déshonneur public dont elle couvrait son nom. Qu'un jour, par extraordinaire, elle l'embrassât, on le voyait aussitôt essuyer sa joue avec violence, comme s'il eût touché un pestiféré. A la France il en voulait de l'appui qu'elle prêtait à sa mère contre lui, et de l'état de vasselage où elle tendait peu à peu à réduire la Savoie. Louis XIV, malgré de grandes qualités auxquelles on ne rend pas toujours suffisante justice, était naturellement enclin à la politique à outrance. Il était encore poussé dans cette voie par Louvois [1], aussi mauvais conseiller en matière de diplomatie qu'il était habile ministre de la guerre. Rien n'était épargné, en effet, pour faire sentir à cette fière nation la dépendance où la France entendait la tenir.

On peut lire dans la belle histoire de M. Camille Rousset le récit, peut-être même atténué, de ces humiliations. Louis XIV semblait croire qu'il était chez lui à Turin, et que les sujets du duc de Savoie

1. François-Michel Le Tellier, sieur de Chaville, puis marquis de Louvois, né le 18 janvier 1641, mort à Versailles le 10 juillet 1691.

étaient les siens. C'est ainsi qu'un jour l'abbé d'Estrades, l'ambassadeur de France, devant Madame Royale, devant Victor-Amédée et toute la cour assemblée, faisait au marquis de Dronero [1], envoyé de Savoie à Lisbonne, une scène violente sous prétexte qu'il aurait mal parlé de la France à cette cour. La servitude où, depuis le traité de Cherasco, la France avait réduit la Savoie allait devenir encore plus étroite, lorsqu'à la suite d'une longue négociation, un instant compromise par la trahison de l'agent Mattioli [2], Louis XIV acheta Casal au duc de Mantoue [3]. Casal et Pignerol aux mains de la France, le libre passage de ses troupes exigé, de l'une à l'autre place, c'était le Piémont ouvert, comme la Lorraine avec ses routes militaires, et bientôt voué au même sort. Arracher Casal à la France, non moins que recouvrer Pignerol, va devenir à partir de ce jour un des principaux objectifs de la politique savoyarde. Il faudra cependant que Victor-Amédée s'impose une longue dissimulation avant de

1. Charles-Philibert d'Este, marquis de Dronero et comte d'Ormea.

2. Il paraît aujourd'hui à peu près établi que ce Mattioli est le fameux *Masque de fer* dont la captivité mystérieuse et prolongée a donné lieu à tant de suppositions.

3. Ferdinand-Charles de Gonzague, quatrième du nom, né en 1652, devenu duc de Mantoue et de Monferrat en 1665, mort le 5 juillet 1708.

pouvoir donner libre carrière à ses desseins, car le vasselage auquel on le veut condamner va s'aggraver d'année en année.

Si Louis XIV donnait son consentement au mariage de sa propre nièce « demoiselle Anne d'Orléans [1] avec très haut et très puissant prince Victor-Amédée, duc de Savoie » — ainsi les désigne leur contrat de mariage [2] — ce n'était pas seulement « pour qu'il fût notoire à tous qu'il conservoit toujours un sincère désir de lui donner en toutes occasions les témoignages d'estime et d'affection qu'il faisoit de sa personne, de l'affection et tendresse qu'il avoit pour lui, et de la singulière considération qu'il faisoit de sa Maison, non seulement par tant d'alliances réciproques si souvent contractées, depuis plusieurs siècles, entre la Maison de France et celle de Savoie », c'était encore « à cause du constant attachement que très haute et très puissante princesse Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours a fait paroître pendant le temps de sa régence aux intérêts de Sa Majesté et qu'elle a su si bien inspirer au dit seigneur duc son fils que personne ne peut douter qu'il ne continue dans les mêmes sentimens ». Mais

1. Fille du duc d'Orléans et de madame Henriette d'Angleterre, née en 1662, épousa en 1684 Victor-Amédée et mourut en 1728.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 5.

en réalité Louis XIV doutait fort des sentiments de son nouveau neveu : les instructions données au marquis d'Arcy [1], le nouvel ambassadeur qui remplaçait l'abbé d'Estrades, en font foi. Par ces instructions il lui avait été en effet recommandé « de se méfier des mauvaises dispositions de ce prince [2] ». La manière de ramener à des dispositions meilleures un jeune homme orgueilleux n'était cependant pas, comme tantôt Louvois et tantôt Louis XIV lui-même allaient le faire, d'intervenir incessamment, non pas seulement dans tous les actes de son gouvernement public, mais dans ceux de sa vie domestique. Revenant, après treize ans écoulés, sur ces griefs, Victor-Amédée avait le droit, au moment où il signait sa paix avec Louis XIV et où les relations diplomatiques allaient être renouées entre les deux cours, de dire avec vivacité [3] : « Suppliez le Roi de me donner un ambassadeur qui nous laisse en repos avec nos moutons, nos femmes, nos mères, nos maîtresses et nos domestiques. Le charbonnier doit être le patron dans sa cassine, et, depuis le jour que j'ai eu l'usage de raison jusqu'au jour que j'ai eu le malheur d'en-

1. René Martel, marquis d'Arcy, occupa plusieurs postes diplomatiques importants et mourut à Maubeuge en juin 1694.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 5.
3. Dépôt de la Guerre, vol. 1372, Tessé au Roi, dépêche citée par C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. VI, p. 535.

trer dans cette malheureuse guerre, il ne s'est quasi passé une semaine que l'on n'ait exigé de moi, par rapport à ma conduite ou à ma famille, dix choses où, lorsque je n'en ai accordé que neuf, on m'a menacé. »

Tous les prétextes en effet étaient bons à Louis XIV pour faire la leçon au duc de Savoie. Tantôt, les réceptions devenant de plus en plus rares à la cour de Turin, et la Duchesse ayant, pour complaire à son mari, renoncé au petit jeu qui se tenait chez elle le soir à la danse, d'Arcy recevait l'ordre de faire savoir à Victor-Amédée « qu'une retraite semblable ne peut convenir à un homme de son âge et qu'il doit donner à sa cour l'éclat qui doit le faire briller lui-même ». Tantôt le Roi intervenait personnellement dans les querelles domestiques de la Maison de Savoie, en épousant avec la dernière vivacité les griefs de Madame Royale contre son fils. Il devait même faire peser sa domination sur la politique savoyarde d'une façon encore plus tyrannique et plus odieuse en contraignant Victor-Amédée à suivre, vis-à-vis de ses sujets protestants des hautes vallées des Alpes, connus dans l'histoire sous le nom de Vaudois ou de Barbets, la même politique qu'il suivait en France vis-à-vis des huguenots.



D'Arcy recevait pour instruction « de l'exhorter à se servir de la voie du logement de ses troupes pour convertir les religionnaires demeurant dans les vallées situées dans ses États, à l'exemple de ce que Sa Majesté alloit faire dans celles dépendant du gouvernement de Pignerol [1] »... Mais on eut, ajoute le rapport de d'Arcy, « bien de la peine de le résoudre à employer son autorité et ses forces pour amener ses sujets de la R. P. R. à l'Église catholique [2] ». Victor-Amédée recevait en effet « avec toute sorte de respects et de reconnaissance » les conseils de Sa Majesté. Mais il demandait à examiner mûrement les choses, « car plusieurs de ses prédécesseurs avoient tenté inutilement de le faire, et avoient même porté de grands désordres dans ces pays-ci par de telles entreprises [3] ». Louis XIV devenait alors menaçant : « Comme il peut bien juger, écrivait-il à d'Arcy, que je ne le souffrirai pas, et que l'insolence de ces hérétiques me donneroit du mécontentement, il pourroit bien arriver que je ne pourrois plus avoir pour lui les mêmes sentiments d'amitié que je lui ai témoignés jusqu'à présent. Je m'assure qu'il fera sur

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 88.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin. Mémoires des affaires qui ont été traitées pendant l'ambassade du marquis d'Arcy.* Vol. 5.
3. *Ibidem.*



ce sujet de plus sérieuses réflexions [1]. » Sous cette contrainte, Victor-Amédée se résolvait à agir. Il rendait un édit conforme aux désirs de Louis XIV, et, comme les Vaudois refusaient de s'y confirmer, il prenait sa part des horreurs d'une répression à laquelle on regrette que le pur nom de Catinat [2] se trouve mêlé. « J'espère, écrivait Catinat à Louvois, que nous ne quitterons point ce pays-ci que cette race de Barbets n'en soit entièrement extirpée. J'ai ordonné que l'on ait un peu de cruauté pour ceux que l'on trouve cachés dans les montagnes, qui donnent la peine de les aller chercher, et qui ont soin de paroître sans armes lorsqu'ils se voient surpris étant les plus foibles. Ceux que l'on peut prendre les armes à la main et qui ne sont pas tués passent par la main du bourreau [3]. »

Que Victor-Amédée fût plus humain ou plus politique que Louis XIV, ce n'était sans trouble et sans regret qu'il avait ainsi fait campagne contre ses propres sujets. De retour à Turin, on le trouvait sombre, soucieux, ennemi des fêtes et des réjouissances, comme s'il se reprochait le sang qu'il avait

1. Dépêche de d'Arcy du 27 octobre 1685, citée par Muston dans l'*Israël des Alpes*.

2. Nicolas Catinat, né le 1[er] septembre 1637, mort à Saint-Gratien le 25 février 1712.

3. Catinat à Louvois. Dépôt de la Guerre, 776, cité par Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 23.

contribué à verser. « Le duc de Savoie a prétendu, écrivait d'Arcy, qu'en chassant et détruisant ses sujets calvinistes, il avoit agi contre ses véritables intérêts dans le seul dessein de plaire au Roy, et de lui faire voir combien il étoit dévoué à ses volontés [1]. » Aussi, lorsque trois ans plus tard (1688) le nouvel ambassadeur Rebenac [2] reçut pour instruction « de porter le duc de Savoie à chasser les Vaudois qui étoient revenus dans leurs vallées, déclarant que faute de cela le Roy y enverroit un nombre de troupes suffisant pour exterminer ces rebelles », Victor-Amédée ne se prêta que de fort mauvaise grâce à cette nouvelle campagne. « Après quelques délais, il témoigna y estre disposé, mais les neiges qui suivirent empêchèrent qu'on ne pût entreprendre cette affaire, et depuis, le duc de Savoie qui ne vouloit pas faire peine à ces gens-là, fit naître tant d'incidents qu'on ne les avoit point encore détruits lorsque la rupture arriva [3]. »

La rupture ne pouvait en effet manquer d'arriver. Lorsque, pour excuser ses liaisons avec la maison d'Autriche, Victor-Amédée alléguait au comte de

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 88.

2. François de Pas-Feuquière, comte de Rebenac, mort à Paris le 22 juin 1694.

3. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 5. *Mémoire des affaires qui ont été traitées pendant l'ambassade du comte de Rebenac*, 1685.



Rebenac « que c'étoit dans l'espérance de gouverner ses États plus absolument... et qu'il souhaitoit seulement se tirer de la sujétion où il prétendoit que les ministres de France le vouloient tenir [1] », il faut convenir que ses griefs ne manquaient pas de fondement et qu'il avait été singulièrement poussé à bout. Mais si, pour avoir eu recours à l'arme des faibles, c'est-à-dire à la ruse, Victor-Amédée est en droit, devant l'histoire, d'invoquer plus d'une excuse, il faut convenir également que de ces excuses il a usé largement, car il a poussé la ruse jusqu'à la duplicité.

Pendant près de trois ans en effet, depuis le jour (17 juillet 1686) où fut signée entre l'Empereur [2], l'Espagne, la Suède, la Hollande et la Bavière, la célèbre ligue d'Augsbourg jusqu'à celui où il fit adhésion publique à cette ligue, Victor-Amédée joua un double jeu, dupant à la fois Rebenac et Croissy [3], c'est-à-dire la diplomatie publique de Louis XIV, Catinat et Louvois, c'est-à-dire sa diplomatie secrète, car déjà le Roi avait son *secret*, et Rebenac et Catinat travaillaient séparément à l'insu l'un de l'autre. Ce jeu fut enfin percé à jour.

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin.*
2. Léopold I[er], né le 9 juin 1640, mort à Vienne le 5 mai 1705.
3. Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, né en 1629, mort à Versailles le 28 juillet 1696.

Louvois, dont la clairvoyance rachetait au moins les emportements, le fit sommer par Catinat de livrer au Roi, comme gage de sa fidélité, non seulement la place de Verrue, mais la citadelle de Turin, c'est-à-dire rien moins que sa propre capitale. A cette demande « si crue et si peu conditionnée », disait Catinat lui-même, Victor-Amédée n'eut garde cependant de répondre par un refus péremptoire. Il réussit à gagner encore du temps, adressant chaque jour à Catinat, qui était aux portes de Turin, un envoyé nouveau, disputant sur les conditions auxquelles la citadelle de Turin serait livrée, sur le moment où elle lui serait rendue, écrivant lui-même à Louis XIV, offrant d'envoyer à Versailles un nouvel ambassadeur qui traiterait de l'affaire. En même temps il faisait mettre Turin en état de défense et appelait les troupes espagnoles qui tenaient garnison dans le Milanais. Lorsqu'elles furent assez proches, il jeta enfin le masque.

« M. le duc de Savoie est si haï dans son pays, écrivait quelques mois auparavant Louvois à Catinat, qu'il ne trouve personne qui veuille prendre parti dans ses troupes [1]. » Louvois se trompait. Les exigences intolérables de Louis XIV avaient au con-

1. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 287.





traire réveillé en Savoie le sentiment national, et Victor-Amédée avait fort habilement exploité ce sentiment. Dans cette cour, si française au temps de madame Royale Christine et de madame Jeanne-Baptiste, le nom français était devenu odieux. Aussi, lorsque, le 14 juin 1690, Victor-Amédée faisait savoir au comte de Rebenac que l'extrémité dans laquelle le roi le réduisait l'avait enfin porté à recevoir les offres de secours que les Espagnols lui avaient faites plusieurs fois, et lorsque, d'un ton fier et gai, il adressait à quatre cents personnes de la noblesse réunies dans son palais une harangue belliqueuse où il annonçait l'intention « d'entrer dans la cause universelle et d'aller chercher l'armée française à la tête de son peuple fidèle », cette harangue était accueillie par des applaudissements enthousiastes. De la noblesse l'enthousiasme gagnait les soldats, puis le peuple, et l'ambassadeur était obligé de se tenir enfermé dans son hôtel pour échapper aux insultes d'une populace de plus de soixante mille personnes qu'on ne contenait qu'avec peine. Ce même jour Victor-Amédée avait signé de sa main un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur Léopold.

Ainsi se trouvait anéanti, au bout de quatre-vingt-quatre ans, ce sage traité de Lyon auquel Henri IV

avait apposé sa signature, qui consacrait l'alliance équitable de deux pays, et élevait entre deux ambitions également légitimes la barrière des Alpes. Cette barrière naturelle allait être de nouveau franchie par les deux peuples, les armes à la main, sans profit pour aucun. L'année 1690 et la rupture avec la Savoie marquent un tournant dans l'histoire diplomatique et militaire du règne de Louis XIV [1]. A la politique judicieuse et nationale qui étend peu à peu la France, vers les Flandres et vers le Rhin, c'est-à-dire vers ses limites naturelles, va succéder la politique intempérante et personnelle qui sacrifiera les avantages positifs aux rêves de grandeur, la réalité à la chimère, et soulèvera en même temps contre la France la haine de l'Europe, politique qui a toujours été funeste à notre pays, qu'elle ait eu pour chefs et pour inspirateurs Louis XIV ou Napoléon. Nous avons assez mis la faute en lumière; voyons maintenant comment Louis XIV essaiera du moins de la réparer.

1. Il faut rendre à madame de Maintenon cette justice, que, plus sage que Louvois, elle usa directement de son influence pour empêcher la rupture. Cela résulte d'une conversation qu'elle eut en 1697 avec le comte de Govone, que Victor-Amédée envoya en France une fois la paix signée. Voy. Gagnière, *Marie-Adélaïde de Savoie,* p. 85.



III

UN NÉGOCIATEUR D'AUTREFOIS. — TESSÉ A PIGNEROL. — LES VISITES NOCTURNES A TURIN

La faute était si visible, qu'aux yeux des contemporains elle apparut clairement. Ne parlons pas de Saint-Simon, toujours disposé à charger Louvois, mais consultons un curieux document, non signé, qui existe aux Affaires étrangères et qui a pour titre : *Réflexions sur la rupture de Savoie*, avec ces mots ajoutés d'une autre main : *et sur la mauvoise politique de M. de Louvois* [1]. « De quelque opinion qu'on soit prévenu pour lui (Louvois), dit l'auteur de cette note, on ne s'abusera point en disant que la rupture de Savoie vient de son imprudence, et les ennuis qu'elle fera naître décrieront sa mémoire. » L'auteur continue en se faisant l'écho d'une rumeur

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94.



qui avait dû courir Turin au moment de la déclaration de guerre. Ce serait une lettre blessante de Louvois au duc de Savoie, lue en plein conseil, qui aurait déterminé la rupture. Après avoir entendu cette lettre, « le duc de Savoie se leva brusquement, et dit ces mots que le vif ressentiment arracha de son cœur : « C'en est trop. Il faut périr ou se venger. » Il fit entrer l'envoyé du prince d'Orange [1], prit le traité et le signa. »

Quoi qu'il en soit de l'anecdote, qui paraît un peu suspecte, cette note n'en traduit pas moins fidèlement l'opinion de ceux qui voyaient dans Louvois le principal auteur de la guerre, et, partant, le principal obstacle de la paix. La meilleure preuve qu'ils avaient raison, c'est que les négociations en vue d'un arrangement pacifique recommencèrent aussitôt après sa mort. Le duc de Savoie avait trop souffert des débuts de la guerre pour ne pas désirer un accommodement. La perte de la bataille de Staffarde, l'envahissement d'une partie de ses États, lui avaient fait sentir à quel rude adversaire il avait affaire, et, pour lui venir en aide, il ne pouvait guère compter sur ses nouveaux alliés, qui, sur d'autres champs de

1. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande, né en 1650, devenu roi d'Angleterre en 1688 sous le nom de Guillaume III, mort en 1701.





bataille, n'avaient pas été plus heureux. On se montrait à Turin une caricature où l'on voyait l'Empereur et le roi d'Espagne [1], en chemise, regardant piteusement leurs hardes foulées sous les pieds de Louis XIV. Celui-ci cependant était en train de dépouiller le duc de Savoie, qui s'écriait, en s'efforçant de retenir sa chemise : « Empêchez donc qu'il ne me l'ôte. » A quoi les deux autres répondaient : « Patience, nous vous la ferons rendre quand nous aurons repris nos habits. »

C'était bien sa chemise que Victor-Amédée avait perdue en perdant la Savoie, et il avait raison de ne pas compter beaucoup sur ses alliés pour la lui faire rendre. Aussi n'est-il pas étonnant que les dispositions pacifiques prédominassent à Turin. Ce qui a lieu de surprendre davantage, c'est qu'on fût dans les mêmes sentiments à Versailles. Mais, Louvois étant mort, Croissy, qui ne s'était jamais montré partisan de la rupture, avait repris l'entier gouvernement des affaires extérieures, et Barbezieux [2], le successeur de Louvois à la guerre, n'était pas de taille à le lui disputer. Aussi Louis XIV envoyait-il, le 27 décembre 1691, à Pignerol, en lui donnant les

1. C'était alors Charles II, né le 6 novembre 1661, mort le 1er novembre 1700.
2. Louis-François Le Tellier, marquis de Barbezieux, fils de Louvois, né le 23 juin 1668, mort le 5 janvier 1701.

pouvoirs secrets les plus étendus, le marquis de Chamlay [1], qui, pour les choses militaires, avait en partie remplacé Louvois dans sa confiance. Mais, à en juger par les quelques lettres de lui qui sont aux Affaires étrangères et à Turin, Chamlay apportait encore un peu trop dans cette négociation les procédés hautains de Louvois, à l'école duquel il avait été formé. Aussi se voyait-il obligé d'écrire à Croissy après deux mois de pourparlers : « Je ne crois pas qu'il y ait présentement rien à faire avec M. de Savoye [2] ». Peu de jours après il quittait en effet Pignerol. Pour réussir dans cette délicate entreprise, il fallait un diplomate plus habile et plus souple, que nous allons voir entrer en scène.

L'histoire a ses caprices, comme la mode : elle met certaines figures en lumière ; elle en laisse d'autres dans l'ombre, sans que l'importance du rôle joué ou des services rendus suffise toujours à expliquer des traitements si divers. Mais, comme la mode aussi, elle a ses retours. Elle va chercher dans l'oubli où ils languissent certains personnages qu'elle avait mis de côté : elle essuie la poussière qui avait recouvert leur figure ; elle leur redonne un nouvel

1. Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, né en avril 1650, mort le 21 juin 1719.

2. Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 94. Chamlay à Croissy, 10 février 1692.

éclat, et, dans sa tardive justice, elle leur paye un tribut d'hommages que parfois, même de leur vivant, ils n'avaient pas connus. Pareille fortune est arrivée à René de Froullay, comte de Tessé [1]. Il y a quelques années, ceux-là seuls connaissaient son nom qui étaient familiers avec le XVII[e] siècle. Encore le tenaient-ils, sur la foi de Saint-Simon, pour un homme de guerre assez médiocre et pour un homme de cour assez plat. Ceux-là, plus rares encore, qui avaient eu la curiosité de lire ses soi-disant *Mémoires*, rédigés en réalité par le général de Grimoard [2], d'après les papiers laissés par lui, n'en avaient pas conçu une opinion très différente. Il faut en revenir. Ce n'est cependant ni l'homme de guerre, ni même l'homme de cour qui a droit à meilleure justice. C'est le négociateur, et surtout l'épistolaire. A plusieurs reprises, Tessé fut activement mêlé, et d'une façon heureuse, à des négociations importantes. De plus, il écrivait beaucoup, et des lettres charmantes. On le sait, aujourd'hui qu'il a eu l'heureuse chance de trouver un éditeur intelligent et dévoué en la personne de M. le comte de Rambuteau, qui a tiré

1. Né dans le Maine vers 1650, Tessé mourut, dans sa retraite des Camaldules, le 30 mai 1725.

2. Philippe-Henri, comte de Grimoard, né en 1750, mort en 1815. On lui doit également la publication des *Mémoires de Catinat* et des *Œuvres de Louis XIV*.

de sa volumineuse correspondance un livre des plus brillants et des plus agréables. C'est à cette publication que Tessé doit le regain de sa renommée et la revision de l'injuste, ou plutôt, des injustes portraits (car il n'y en a pas moins de trois) qu'a tracés de lui Saint-Simon[1].

A en croire en effet ce dernier, Tessé n'eût été qu'un pur intrigant. C'était un « Manceau digne de son pays, fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et ambitieux ». Force lui est bien de reconnaître qu'il était « un homme fort bien et fort noblement fait, doux, poli, obligeant, d'un esprit raconteur et quelquefois point mal ». Mais il s'empresse d'ajouter « qu'il étoit au-dessous du médiocre, si on excepte le genre courtisan et tous les replis qui servent à la fortune, pour laquelle il sacrifia tout... Il étoit ignorant à la guerre, qu'il n'avoit jamais faite, ne dut son avancement qu'à la faveur des *puissants valets*, et au hasard d'avoir été partout et de s'être toujours trouvé à côté des actions et de presque tous les sièges... Il poussa la fortune jusqu'à la singularité d'être devenu maréchal de France sans avoir essuyé un coup de mousquet. » Voilà comme, à diverses reprises, en parle Saint-Simon. Or on ne risquerait

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édition Boislisle, t. III, p. 128; t. XI, p. 45. *Additions au Journal de Dangeau*, t. IX, p. 96.



rien à prendre, sur certains points, tout juste le contre-pied de ces assertions.

Loin qu'il n'ait jamais fait la guerre, Tessé la fit au contraire un peu partout, en Flandre, en Italie, en Espagne. Loin qu'il n'ait jamais essuyé un coup de mousquet, il fut blessé deux fois, entre autres au siège de Veillane « par un éclat de grenade gros comme un œuf de poule, qui, écrivait-il avec bonne humeur à Louvois, m'a pris par le plus charnu de ma plantureuse f... et, las de cheminer parmi tant de chair, s'est arrêté à l'extrémité de l'os de la hanche, auquel obligeamment il a laissé le périoste qu'il a seulement découvert [1] ». Il était donc, sinon grand général, du moins homme de cœur et bon militaire, car il soutint avec honneur un bombardement à Pignerol et un blocus à Mantoue. Cependant, la réparation à laquelle il a droit ne doit pas conduire jusqu'à tenir pour fidèle ce portrait qu'il traçait de lui-même [2] : « Je suis un bon gentilhomme qui n'entend de finesse en rien, et qui essaye d'aller rondement en toutes choses. » Bon gentilhomme,

1. Tessé à Louvois, cité par C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 487.
2. Tessé à Saint-Thomas, 22 octobre 1695. *Archives d'état de Turin. Lettere a varii allegati*, 1691-1695. Beaucoup de lettres de Tessé se trouvent également à Turin dans les deux volumes consacrés aux négociations secrètes de Pignerol et dans un fonds spécial.

sans doute, car sa famille, sans être des plus grandes, était une des meilleures du Maine; mais n'entendant finesse en rien, non pas, car sa rondeur apparente cachait au contraire un esprit des plus déliés, et c'est comme négociateur qu'il a surtout brillé.

A lui revient incontestablement l'honneur (et nous allons tout à l'heure le voir à l'œuvre) d'avoir détaché Victor-Amédée de la ligue d'Augsbourg, et préparé ainsi la paix de Ryswick. Si nous pouvions le suivre dans sa longue carrière, nous le retrouverions, à quelques années de là, en Italie ou en Espagne, informateur utile et donneur d'excellents conseils. Comme Catinat, il fut à la fois militaire et diplomate; très inférieur à Catinat comme militaire, très supérieur comme diplomate, et aussi comme écrivain, car, dans un temps où presque tout le monde écrivait bien, il est un des plus rarement doués pour la vivacité de l'expression, la clarté de la pensée, le naturel et le piquant du tour.

D'où vient donc que le rôle joué par lui est demeuré, de son vivant, si généralement inconnu, et que l'histoire ne l'a point porté au rang qui lui est dû? C'est qu'il appartient à cette race d'hommes, très nombreuse sous l'ancien régime, qui savaient servir et bien servir, sans demander la récompense



de leurs services à la renommée. Qui servaient-ils? Le Roi, sans doute, dont la personne leur inspirait un culte peut-être excessif, mais non pas seulement le Roi; ils servaient aussi l'État, c'est-à-dire une sorte d'idée abstraite qui représentait à leurs yeux tout à la fois l'autorité, la tradition et l'intérêt du pays; idée qu'ils savaient parfaitement distinguer de la personne du Roi (la preuve en est que Bossuet faisait à la sœur Cornuau une obligation de conscience de prier tous les soirs pour l'État, après avoir prié pour le Roi), mais qui, dans une certaine mesure, se confondait aussi avec elle; et cette confusion même était une force, car les idées abstraites gagnent singulièrement en puissance, lorsqu'elles se peuvent incarner dans un être de chair. Ces hommes-là ne servaient pas seulement avec fidélité, mais avec abnégation. Un ordre leur suffisait. « Je partis par obéissance pour l'Espagne le 10 octobre 1704 », dit Tessé à la première ligne de son journal de voyage; et un ordre leur suffisait, en effet, pour sacrifier leurs commodités personnelles, pour compromettre leur santé et leur fortune, parfois pour jouer obscurément leur vie.

Il ne faudrait pas aller jusqu'à les prendre pour des modèles de désintéressement et de modestie. Ils n'ignoraient assurément pas l'art de se faire valoir,

et de demander à propos la récompense de leurs services. Tessé, en particulier, ne néglige rien pour y parvenir, et, dans sa correspondance, on le voit demander ou remercier sans cesse (car les rois ne sont pas toujours aussi ingrats qu'on le prétend) tantôt pour lui, tantôt pour son frère, tantôt pour son gendre, tantôt pour sa sœur. Mais, quand leurs services silencieux n'avaient point obtenu la récompense à laquelle ils croyaient avoir droit, leur mauvaise humeur ne s'exhalait point en récriminations publiques et en indiscrétions. Ils boudaient tout au plus, mais ils étaient toujours prêts à repartir « par obéissance » quand ils en recevraient l'ordre.

Et puis, pour la plupart, ils finissaient bien. Après une longue vie passée dans les affaires, dans les ambitions, parfois dans les intrigues, ils savaient se retirer et se recueillir à temps, lorsqu'ils sentaient les approches de la vieillesse. Si un Colbert [1], accablé par le mal, regrettait tout haut d'avoir sacrifié au Roi le soin de son salut; si un Louvois, brûlé par la fièvre, mourait en plein travail, d'autres se préoccupaient au contraire, suivant la belle expression d'alors, « de mettre un intervalle entre la vie et la mort », comme ce Claude Le Pele-

1. Jean-Baptiste Colbert, né à Reims le 29 août 1619, mort à Paris le 6 septembre 1683.



tier[1], ministre d'État, contrôleur général, qui, à l'âge de soixante-six ans, en pleine santé de corps et d'esprit, prenait un jour congé du Roi, à la fin du Conseil, et se faisait directement conduire, par son carrosse, en sa maison de Villeneuve-le-Roi, où il tenait jusqu'à la fin une exacte retraite; comme ce Pontchartrain[2] qui passait directement de la chancellerie de France à l'Oratoire; comme Tessé lui-même, qui, à l'âge de soixante-huit ans, achetait une petite maison au monastère des Camaldules, près de Grosbois, et partageait son temps entre cette modeste retraite et un appartement dans l'enclos de l'hôpital des Incurables. Il en sortait bien, sur l'ordre de Louis XV, pour accomplir une dernière mission en Espagne; mais il avait hâte de solliciter la permission d'y revenir, et il y mourait, peu de temps après, en chrétien, n'en déplaise à Saint-Simon qui ne craint pas de dire, sans aucune preuve : « Sa fin a été subite de rage et de désespoir : son cœur fut trouvé fendu! »

Que ces gens-là servissent le Roi et l'État, ou, comme nous dirions aujourd'hui, en termes un peu plus pompeux, la France et la patrie, peu importe!

1. Né à Paris le 28 juin 1631, mort à Paris le 10 août 1711.
2. Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, né à Paris le 29 mars 1648, mort le 22 décembre 1727.

ils servaient bien, et la France, la patrie, ont perdu en eux des instruments utiles dont il serait injuste de dire que l'espèce a disparu, car on en pourrait découvrir encore quelques types parmi les fonctionnaires de rang modeste qui ont échappé aux caprices de la politique, mais dont les échantillons se font de plus en plus rares. *Ich dien*, je sers, disait une vieille devise, dévolue aujourd'hui à l'héritier d'une des plus solides monarchies de l'Europe. Prince, noble ou bourgeois, n'est-ce pas une devise dont chacun a le droit de s'enorgueillir, lorsqu'il a consumé au service du pays une vie tout entière de labeur et de dévouement?

Ce fut au mois de novembre 1691 que Tessé vint s'établir à Pignerol, en qualité de « commandant pour le service du Roy dans les places et frontières du Piémont ». Soit qu'il eût reçu sur ce point quelques instructions particulières, soit qu'il obéit à son naturel empressé, une de ses préoccupations principales semble avoir été d'établir les relations sur un pied de courtoisie. Dès les premiers jours qui suivirent son arrivée, il écrivait au marquis de Saint-Thomas [1], secrétaire d'État et principal conseiller de Victor-Amédée : « Je dois vous assurer que la res-

1. Charles-Victor-Joseph Carron, marquis de Saint-Thomas, mort à Turin en décembre 1699.



pectueuse inclinaison que j'ai toujours eue pour Son Altesse Royale et la considération particulière qui se doit à votre mérite me portent à faire agréablement tout ce qui dépend de mes soins et qui ne sera point contraire à la fidélité de mon ministère pour plaire à Sa dite Altesse Royale [1]. » A ce rôle de conciliateur Tessé était apte autant qu'homme du monde, car il avait de la bonne grâce et de l'obligeance. Les usages de la guerre, tels qu'on les entendait alors, singulier mélange de cruauté et de courtoisie, lui facilitaient les choses. Durant les cinq années que dura son commandement en Italie, on ne le voit négliger aucune occasion de se rendre personnellement agréable soit à Victor-Amédée, soit à ses ministres. C'est ainsi qu'en 1693, Victor-Amédée ayant été dangereusement malade, Tessé écrivait à Saint-Thomas : « Nous avons tous icy une extresme joie du meilleur estat de la santé de Son Altesse Royale. Je n'ay jamais osé prendre la liberté de vous offrir les plus excellents médecins de France que, d'un bout à l'autre du royaume, le Roy se seroit fait un plaisir d'envoyer auprès de lui, plus salutaires assurément pour la maison royale de Savoie que toutes les ordonnances de la maison d'Autriche [2]. »

1. Arch. Turin. Tessé à Saint-Thomas, 1er décembre 1691.
2. *Ibid.*, 21 mars 1693.

Saint-Thomas lui-même ayant été malade, Tessé lui propose des passeports pour aller prendre les eaux en France, ou bien il offre de lui faire venir celles qu'il choisira. C'est également avec le plus grand empressement qu'il lui fait tenir les laissez-passer nécessaires pour un « corps saint » que la duchesse Anne de Savoie désirait adresser au monastère du Val-de-Grâce.

Tessé étend encore plus loin ses attentions délicates. « Je vais, écrit-il à Saint-Thomas, vous parler comme à un confesseur[1]. » Le marquis de Leganez[2], qui commandait à Milan, lui a envoyé un cheval d'Espagne, « pour le petit plaisir qu'il lui avoit fait en lui renvoyant un de ses gens qui étoit tombé dans un des partis françois ». Tessé ne veut pas demeurer en reste, et désire à son tour envoyer à Leganez une pendule, faite par les meilleurs ouvriers de France, que le Roi a bien voulu lui prêter pour cette bagatelle. Il demande à Saint-Thomas que cette pendule soit rendue à Milan par un porteur, avec tout le soin imaginable.

Parfois même il s'adresse à Saint-Thomas pour des choses plus personnelles. C'est ainsi qu'il se plaint,

1. Arch. Turin. Tessé à Saint-Thomas, 27 avril 1694.
2. Don Diego-Maria Felipez de Guzman, troisième marquis de Leganez de Morata et de Marpena, duc de San Lucar, mort à Paris le 28 février 1711.

tout en s'excusant de la liberté, que cent aunes de velours cramoisi, commandées pour lui par un des gens de Saint-Thomas, soient si mauvaises qu'il n'en recevra plus de pareil. Mais ces échanges de procédés courtois ne l'empêchaient pas de réclamer, avec beaucoup de vivacité, à propos de quelque infraction faite au cartel d'échange des prisonniers, ou de la mauvaise réception faite à un tambour qui était venu, en vertu de ce cartel, réclamer le comte de Coconnas. Plutôt que d'appuyer ses réclamations sur le droit des gens et les usages de la guerre, il préférait cependant leur donner un tour personnel et original. C'était ainsi qu'à l'époque du blocus qu'il eut à subir dans Pignerol (août 1693), il demandait à conserver la liberté de sa correspondance avec la France, et il ajoutait : « Si c'estoit moi seul qui eust une maîtresse en France, je n'oserois peut estre témoigner l'empressement d'avoir de ses lettres, mais j'ai affaire icy à plus d'un amoureux. Ils attendent la décision de Son Altesse Royale que je vous supplie de vouloir bien assurer de tous mes respects [1]. » Le duc de Savoie se refusant à cet arrangement, Tessé était bien obligé d'en prendre son parti; mais il ne pouvait s'empêcher d'écrire avec

1. Arch. Turin. Tessé à Saint-Thomas, le 17 août 1693.

humeur à Saint-Thomas : « Vous savés mieux qu'un autre que, depuis que j'ai l'honneur d'avoir commerce avec vous, j'ai eu lieu d'accoustumer mon cœur aux surprises et aux tribulations. »

Ce commerce auquel Tessé fait allusion, et qui devait lui occasionner en effet plus d'une tribulation, était la négociation secrète dont il ne tarda pas à se trouver chargé, et où il devait apporter plus de souplesse que Chamlay. Pendant quatre ans, de 1692 à 1696, cette négociation se poursuivit par *hoquets*, comme disait l'un des correspondants de Tessé, avec des *intercadences* qui la firent plus d'une fois rompre et reprendre, sans que pour cela les hostilités fussent suspendues. En même temps qu'avec une bravoure et même une témérité héréditaires dans sa race, Victor-Amédée combattait à la tête des Impériaux, il se préparait à les trahir, et il entretenait avec Louis XIV un commerce dont le prince d'Orange n'était pas sans se douter, mais dont il ne put jamais acquérir la preuve.

L'intermédiaire habituel de ce commerce était un certain Groppel (ou Gruppel), qui est qualifié de bailli de Veillane et d'auditeur de guerre de Son Altesse Royale. Le métier que faisait Groppel n'était pas sans fatigues ni périls. Il se présentait dès l'aube aux portes de Pignerol, en habit de paysan,





ayant marché à pied toute la nuit pour échapper aux partis, tant allemands que français, qui battaient la campagne. Aussi arrivait-il généralement exténué, et la première chose qu'il faisait, c'était de demander à manger et à dormir. Tessé l'enfermait alors sous clef, car il fallait que sa présence à Pignerol demeurât inconnue, et il s'empressait d'informer tantôt Croissy, tantôt le Roi lui-même, de l'arrivée de celui qu'il appelait *son petit homme* ou *son petit négociateur*. Il le gardait quelques jours à Pignerol, discutait pied à pied avec lui les conditions d'un accommodement possible avec le duc de Savoie, et le laissait ensuite repartir comme il était venu, non sans railler les terreurs auxquelles le pauvre bailli était en proie. « Je ne saurois assez exprimer la frayeur naturelle et sans affectation qui lui prist en nous quittant, sur la fantaisie qu'il eust que Ruvigny auroit peut estre eu quelque vent de son absence, me répettant, avec des mouvements de peur incroyable, que, si cella a pu estre, le dit Ruvigny estoit homme à le faire assassiner pour avoir ses papiers [1]. »

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96. Tessé à Croissy, 18 avril 1696. Henri II de Massué, marquis de Ruvigny, né le 9 avril 1648, était huguenot et Français d'origine. Ayant quitté la France après la révocation de l'édit de Nantes, il était lieutenant général et résident britannique à la cour de Savoie. Il mourut à Stratton (Hampshire) le 3 septembre 1720.

En habile négociateur, Tessé n'avait rien négligé dès le début de ce qui pouvait aider au succès de l'affaire : « Je ne dois pas oublier, écrivait-il, que j'ai promis à l'oreille de Groppel 30 000 écus une fois payés et 4 000 écus de pension pour le marquis de Saint-Thomas, comme aussi 4 000 écus pour Groppel une fois payés et 2 000 écus de pension. Je puis assurer Sa Majesté que la proposition de cette grâce du Roi a esté placée en sorte que je n'ay rien sur cella à désirer ni pour la manière, ni pour la sorte dont il m'a paru qu'elle étoit reçue [1]. »

Ce serait tout à fait sortir de notre sujet que de raconter les interminables péripéties de cette négociation, dont les pièces, éparses tant à Paris qu'à Turin, pourraient former plusieurs volumes. Nous ne voulons mettre en lumière que les incidents qui ont trait au mariage de la duchesse de Bourgogne. Durant ce long échange de communications entre Versailles et Turin, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de l'audace et de l'habileté de Victor-Amédée, ou de la modération et de la patience de Louis XIV, depuis qu'il avait échappé à l'influence de Louvois. C'était lui qui était le vainqueur. Depuis l'origine de la guerre, il n'avait pas subi un

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94. Tessé à Croissy, 31 mai 1693.





seul revers, tandis que Victor-Amédée avait été outrageusement battu. Son armée occupait la moitié des États de son adversaire, et campait aux portes de Turin. Néanmoins il semble que ce soit Victor-Amédée qui lui fasse la loi. Bien que l'habile Savoyard proteste dans les termes les plus humbles de son désir « de rentrer dans l'honneur des bonnes grâces du Roi », en réalité c'est lui qui pose les conditions. Il veut affranchir le Piémont, en arrachant Casal à la France, et en recouvrant Pignerol. C'est le but légitime qu'il s'est proposé en entrant dans cette guerre, jusqu'à présent néfaste pour lui, et, pour l'atteindre, il joue avec habileté de la situation que les événements lui ont faite.

Guillaume d'Orange est l'âme de la coalition; il souffle aux puissances qui la composent sa haine de la France. Mais c'est Victor-Amédée qui en est le nœud. C'est lui qui relie d'un côté l'Autriche à l'Espagne, de l'autre Guillaume d'Orange à l'empereur Léopold. Ce nœud défait, la coalition se dissoudra d'elle-même. Il le sait bien. Louis XIV le sait aussi. De là la hardiesse singulière avec laquelle Victor-Amédée, vaincu, n'en demande pas moins pour prix de sa défection, non seulement que ses États soient purement et simplement évacués, et que la France ne garde rien de ses conquêtes, mais qu'une indem-

nité de guerre lui soit payée, et que Pignerol lui soit rendu, démantelé. Moyennant cela, il sortira de la Ligue et s'emploiera auprès de l'Empereur et du Roi Catholique pour amener la paix générale. Si ses anciens alliés s'y refusent, il se rangera ouvertement du côté du Roi Très Chrétien. De là aussi la patience avec laquelle Louis XIV écoute et discute ces propositions exorbitantes. Il consent à ne rien garder de ses conquêtes, pas même ce comté de Nice dont il s'est emparé, et qu'il soutient, en invoquant des arguments juridiques, n'être qu'une dépendance de l'ancien comté de Provence. Il consent même, non sans répugnance, à rendre cette place de Pignerol que Richelieu jugeait indispensable à la France. En retour de ces concessions, il ne demande qu'une chose : des garanties contre la mauvaise foi du duc de Savoie.

Quand il aura restitué toutes ses conquêtes, rappelé ses troupes et rendu Pignerol, qui lui répond que ce prince s'emploiera, comme il le promet, à la paix générale ; et, s'il y échoue, qui lui répond que, la guerre continuant, il pourra compter sur son alliance? Aussi est-ce sur la question des garanties réclamées par Louis XIV, en exécution des promesses du duc de Savoie, que, pendant trois ans, roulera uniquement la négociation. Louis XIV vou-





drait conserver provisoirement certaines places, ou tout au moins les remettre entre les mains des Suisses, des Vénitiens, ou du Pape qui en demeureraient séquestres jusqu'à la paix générale. Victor-Amédée en propose d'autres. A peine celles-ci sont-elles acceptées, — car Louis XIV va de concessions en concessions, avec une modération toute nouvelle chez lui, — que Victor-Amédée soulève quelques difficultés et revient sur ses engagements. Tessé s'indigne de ces variations perpétuelles, et compare le duc de Savoie tantôt « à un malade capricieux et subtil », tantôt à un baladin qui, devant un public de foire, fait passer un objet d'un gobelet dans un autre : « Cinq sous qu'il est dedans! cinq sous qu'il est dehors! » Mais si des places de guerre peuvent difficilement passer, comme une muscade, d'un gobelet à un autre, il n'en était pas tout à fait de même d'une garantie d'une autre nature que Victor-Amédée offrait en même temps, comme nous allons le voir, de deux côtés à la fois, et qui n'était rien moins que sa propre fille.

C'était un usage assez fréquent de l'ancien droit des gens, dans les cas où quelque engagement conditionnel était pris par un traité ou une convention, que des otages fussent constitués pour répondre de l'accomplissement de la condition. En principe les



otages répondaient sur leur vie. En fait, et par suite de l'adoucissement relatif des mœurs, il n'y avait guère en jeu que leur liberté, pourvu toutefois que ce fussent des otages de qualité, car, pour les autres, on n'y regardait pas toujours de très près [1]. Ce n'en était pas moins une proposition assez singulière que faisait le duc de Savoie, lorsque, dès le début de la négociation, il proposait d'envoyer en France une de ses filles comme otage de sa parole, en même temps que le fils aîné du prince de Carignan, alors l'héritier présomptif de la couronne. La princesse ainsi proposée ne pourrait-elle pas tenir lieu des places qu'on lui demandait en garantie? L'offre était au début assez vague, et, dans les instructions données à Groppel, il lui était même recommandé formellement de laisser dans le doute laquelle de ses deux filles Victor-Amédée offrait ainsi.

Cependant, au cours des communications qui s'échangeaient, par lettres chiffrées, entre Pignerol et Turin, la proposition prenait corps et se précisait. C'était de l'aînée des deux princesses qu'il s'agissait. Elle n'avait pas huit ans, étant née le 6 décembre 1685. Aussi la proposition paraissait-elle peu sérieuse à Versailles. « Je balancerois, dit une note de Croissy ,

1. Voy. Vattel, *Droit des gens*. Édition de 1883, t. II, p. 242.
2. Aff. étrang. *Turin*, vol. 94, 8 février 1693. Il semblerait



sur la demande d'envoyer en France, comme otage de sa parole, la princesse sa fille, et le fils du prince de Carignan [1]. Ces sortes de conditions sont plutôt une marque offensante de la mauvoise opinion de la parole de ceux auxquels on la demande qu'une sécurité pour la faire tenir. On sait que des enfants de cet âge ne courront point de fortune, quoi que puisse faire M. le duc de Savoie, et l'on ne croira pas, de l'humeur qu'il est, que la tendresse et le plaisir de la revoir fussent bien capables d'arrêter ou de suspendre les résolutions qu'il auroit prises. »

Le projet d'envoyer, en même temps que la princesse Adélaïde, le fils du prince de Carignan, échouait devant l'opposition formelle de ses parents, qui ne pouvaient se résoudre à se séparer de lui. Mais la tendresse paternelle n'était pas pour arrêter beaucoup le duc de Savoie qui avait ses visées. « Le sieur Groppel avoit insinué, dit une note subséquente de la même main [2], l'extrême désir qu'avoit M. le duc de Savoie que mademoiselle sa fille, estant en France, y puisse estre élevée dans l'espérance du mariage de

résulter des termes de cette note que l'initiative de cette proposition serait venue de la France. D'autres documents établissent au contraire qu'elle venait de la Savoie.

1. Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan, né en 1630, mort en 1709. Il était héritier présomptif du duché de Savoie, Victor-Amédée n'ayant que des filles.

2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94, 20 avril 1693.

monseigneur le duc de Bourgogne. M. de Tessé avoit déjà le pouvoir de lui faire espérer cet honneur et S. M. lui avoit donné ordre de la confirmer. »

Ainsi encouragé, Tessé donnait suite à l'affaire, et les négociations entre Groppel et lui étaient poussées assez loin pour qu'à la date du 3 avril 1693, Groppel lui communiquât un projet de traité dont il ne voulait pas, à la vérité, lui laisser prendre copie, mais dont, à force de lui faire répéter les termes, Tessé pouvait transmettre, à peu près mot pour mot, la teneur à Versailles. Ce projet est écrit sur deux colonnes [1], les réponses de Tessé étant en regard des propositions de Groppel. L'article III des propositions de Groppel était ainsi conçu : « que le mariage de Mgr le duc de Bourgogne avec mademoiselle la princesse de Savoye se traittera « incessamment, pour s'effectuer lorsque les futurs seront en âge, et que le contrat se fera présentement. »

A cette proposition Tessé répondait : « J'aurai l'honneur de traitter au nom du Roi et de Monseigneur du mariage de Mgr le duc de Bourgogne avec mademoiselle la princesse de Savoye, dont le contrat sera signé et conclu en même temps que le présent traitté, pour en estre la consommation remise au

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94, 20 avril 1693.



temps que l'âge le permettra. » En principe les parties étaient donc d'accord. Mais, avant que cet accord fût réalisé, l'affaire devait encore passer par bien des péripéties, et la négociation se trouver suspendue par une vigoureuse reprise d'hostilités.

C'était sans doute pour mieux cacher à ses alliés le jeu qu'il jouait vis-à-vis de la France que Victor-Amédée venait mettre le siège devant Pignerol, où il ne jetait pas moins de 4 000 bombes (août 1693). Mal lui en prenait, au reste, car Catinat s'avançait pour secourir Pignerol, et le forçait à livrer la bataille de la Marsaille qui fut pour lui une sanglante défaite (4 octobre 1693). Il est même surprenant qu'un mois après cette défaite éclatante, Victor-Amédée ait demandé à reprendre la négociation comme si rien ne s'était passé, sans rien rabattre des conditions qu'il posait pour se détacher de la Ligue, et que Louis XIV, de nouveau victorieux, ne se soit pas montré plus exigeant. Pour avancer les choses, le duc de Savoie exprimait le désir de voir Tessé venir en personne à Turin.

Pareille manière de négocier convenait tout à fait au caractère aventureux de notre homme, beaucoup moins timoré que le bailli Groppel. Le 30 novembre au soir, Tessé s'avançait jusqu'à une certaine distance

de Turin[1]. Là il trouvait un trompette qui lui apportait une casaque à la livrée du duc de Savoie. Tessé s'affublait de cette casaque, ainsi que d'une perruque noire, et, sous ce déguisement, il arrivait à onze heures et demie du soir à la porte de secours de Turin, où il était introduit et logé dans un appartement magnifique. Il y passait quatre jours dans le plus grand secret, et ces quatre jours étaient dépensés tout entiers en conversation avec le duc de Savoie lui-même.

Revenant sur les causes de sa rupture avec la France, ce prince ne laissa pas de tenir à Tessé un langage assez fier : « Je me flatte, lui dit-il, que le Roi me rendra la justice, dans le fond de son cœur, de croire que je ne me suis lié avec ses ennemis que pour ne pas tomber dans le mépris et la dépendance dont j'étais menacé, et, bien que ce fût par lui, il est trop juste pour ne pas s'être aperçu que, si j'ai eu le malheur de perdre son amitié et sa protection, j'eusse été beaucoup plus à plaindre si j'eusse perdu son estime. Je ne suis à son égard qu'un tout petit prince, mais le caractère des souverains, quelque opprimés qu'ils soient, est indélébile.

1. Le récit de cette négociation se trouve incomplètement et parfois même inexactement rapporté dans l'ouvrage improprement appelé : *Mémoires de Tessé*. J'ai pu compléter et parfois rectifier le récit de ces *Mémoires* à l'aide de documents que j'ai trouvés aux Archives des Affaires étrangères, au Dépôt de la Guerre, et avec les papiers de Tessé lui-même.



J'ai toujours respecté le Roi, mais j'ai cru devoir lui faire connaître que je ne le craignais pas. »

Tout en protestant de nouveau de son désir « de l'honneur de rentrer dans les bonnes grâces du Roi », il tenait bon cependant sur les conditions auxquelles il était prêt à se détacher de la Ligue : évacuation de ses États envahis, restitution de Pignerol, envoi de sa fille en France comme otage, mais avec l'espérance qu'elle deviendrait un jour l'épouse du duc de Bourgogne. Ce point était le seul sur lequel il n'y eût point de difficulté. Victor-Amédée ne négligeait rien cependant de ce qui pouvait servir à assurer l'affaire. « Un des jours qu'il estoit avec le comte de Tessé, il voulut lui faire voir les princesses ses filles, et, les ayant appelées de la chambre voisine où elles étaient, il leur parla quelque temps, et luy en donna assez pour les voir[1]. » Les choses paraissaient à peu près conclues, et le duc de Savoie, frappant dans la main de Tessé, « juroit sa foy et parolle d'homme d'honneur et de prince et que s'il y manquoit il vouloit passer pour un fripon et un chien[2] ».

Restait à obtenir l'agrément du Roi. Il demeurait convenu qu'aussitôt que Tessé, qui devait se rendre

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94. Note non signée du 10 décembre 1696.
2. *Ibid.*

à Versailles, lui aurait fait savoir les dispositions favorables de Sa Majesté, Victor-Amédée dépêcherait, de son côté, à Vienne l'abbé Grimani. « Cet abbé, d'une des premières maisons de Venise, avait eu la principale confiance de ce prince dans tout ce qui s'estoit traité entre luy et l'Empereur, et par là il le croioit plus propre à y faire reconnoître la nécessité où il se trouvoit de traiter avec la France[1]. »

C'est ainsi que Victor-Amédée colorait aux yeux de Tessé la mission qu'il allait confier à l'abbé Grimani. En réalité cette mission avait, comme nous l'allons voir, un tout autre but. Lorsqu'avant de conclure un traité avec la France Victor-Amédée dépêchait un envoyé à Vienne, il se souvenait de cette parole d'un de ses ancêtres « que la casaque des ducs de Savoie a deux envers », et il demeurait fidèle à cette vieille tradition de sa Maison, qui a été et sera toujours, placée qu'elle est entre l'Allemagne et la France, de faire affaire avec le plus offrant et dernier enchérisseur. Cette politique s'impose à tous les petits États aux prises avec de plus grands qu'eux, et la Maison de Savoie n'a pas fait autre chose que la pratiquer avec plus de persistance, et généralement avec plus de bonheur qu'une autre.

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94. Note non signée du 18 décembre 1696.

IV

L'ABBÉ GRIMANI. — LES « LUNGEZZE » DE LA COUR DE VIENNE. — SIGNATURE DU TRAITÉ

Ce nouveau négociateur, qui va entrer en scène, était pour Victor-Amédée une relation de jeunesse, moitié compagnon, moitié mentor [1]. C'était à Venise qu'ils avaient fait connaissance, durant certain carnaval fort gai que Victor-Amédée y avait passé, soi-disant à se divertir, en réalité à nouer son premier commerce avec l'Empereur. Voici comment Denina s'exprime sur son compte dans sa *Vie de Victor-Amédée* [2] : « Ce gentilhomme, né avec beaucoup de talents, instruit par ses études et ses voyages, avait toutes les qualités requises pour entretenir un prince

1. L'abbé, depuis cardinal Grimani, né en 1652, mort en 1710, appartenait à une famille vénitienne qui a compté plusieurs doges.

2. Cette *Vie de Victor-Amédée*, par l'abbé Denina (l'auteur de l'*Histoire de l'Italie occidentale*), se trouve en manuscrit à la bibliothèque du Roi à Turin.



qui cherchait à connaître le monde ». Victor-Amédée avait, depuis cette rencontre à Venise, conservé grande confiance en ce gentilhomme-abbé, qui devait mourir cardinal, non sans avoir été le héros de maintes aventures scandaleuses. A plusieurs reprises depuis son entrée dans la Ligue, Victor-Amédée s'était servi de lui pour faire parvenir ses griefs à l'Empereur : « Vous avez trop d'esprit et de lumière, lui écrivait-il au mois d'avril 1691, pour ne pas voir le malheureux estat de mes affaires, et le juste accablement où je suis de voir que non seulement on ne peut pas me secourir comme il seroit nécessaire, mais qu'on ne veut pas faire du moins ce qu'on pourroit, si on le vouloit tout de bon [1]... »

Rien n'était donc plus naturel que le choix de ce négociateur, mais la mission dont il était chargé était loin d'avoir le caractère que, vis-à-vis de Tessé, Victor-Amédée s'était efforcé de lui donner. Cela résulte avec la dernière évidence des nombreuses et verbeuses dépêches que, durant toute l'année 1694 et les premiers mois de 1695, Grimani adressait de Vienne à Victor-Amédée [2]. La mission de Grimani

1. *Arch. Turin*. Victor-Amédée à Grimani.
2. Les dépêches de Grimani font partie à Turin de la collection : *Lettere Ministri Austria*. Mais elles sont classées à part, et distinctes de celles de l'ambassadeur ordinaire, le marquis de Prié.



avait un double but : obtenir que de nouveaux renforts fussent envoyés en Italie, à la tête desquels serait placé le prince Eugène[1], mais surtout proposer pour le fils de l'Empereur, le roi des Romains[2], un mariage avec cette même princessse Adélaïde de Savoie dont Tessé avait été chargé de proposer la main pour le duc de Bourgogne.

Cette seconde partie de sa mission était, aux yeux de Grimani, beaucoup plus importante que la première, et c'était sur les avantages de cette alliance qu'il s'étendait dans une audience qu'il obtenait de l'Empereur au mois de janvier 1695 et dans un long mémoire qu'il lui remettait. Au cours de cette audience et de ce mémoire, Grimani ne manquait pas de faire valoir l'attachement personnel de Victor-Amédée pour l'Empereur et son dévouement à la maison d'Autriche, la fidélité qu'il avait jusqu'à présent gardée à la Ligue, et qui lui avait coûté si cher, l'importance dont était, pour la cause générale, le maintien de la Savoie dans l'alliance, puisqu'elle barrait à la France le chemin du Milanais, enfin l'avantage qu'il y aurait pour

1. Eugène-François de Savoie, fils cadet du prince de Carignan et de Marie de Bourbon, comtesse de Soissons, né le 18 octobre 1663, mort à Vienne le 27 avril 1736.

2. Le jeune prince dont il est ici question, né en 1678 du mariage de Léopold Ier avec Éléonore de Neubourg, succéda à son père en 1705. Il mourut en 1711.



elle à écouter les propositions de paix séparée que la France lui faisait déjà. Le moyen le plus sûr de la retenir dans l'alliance n'était-il pas un mariage qui unirait plus étroitement les intérêts des deux maisons? Si l'Empereur repoussait cette offre, et si, la guerre continuant, la fortune des armes se prononçait contre la Savoie, Louis XIV pourrait bien entraîner la Savoie dans son alliance, et demander à son tour la main de la princesse Adélaïde pour son petit-fils. Quelle raison aurait Victor-Amédée pour repousser une offre aussi avantageuse, et, s'il s'y refusait, Louis XIV n'aurait-il pas le moyen de l'y contraindre?

Enfin, pour achever de porter la conviction dans l'esprit de l'Empereur, Grimani faisait valoir la convenance du mariage avec une princesse catholique, parente au degré successible de la reine d'Angleterre [1], mariage auquel le roi d'Espagne se montrait favorable. Sans doute la jeune princesse n'était pas nubile, mais le roi des Romains n'était pas non plus en âge de contracter mariage. Quand la princesse aurait quatorze ans, le prince en aurait dix-neuf. Les âges se convenaient donc parfaitement, et, jus-

1. La princesse Adélaïde de Savoie était en effet par sa mère et sa grand'mère arrière-petite-fille de Charles Ier comme l'était, par son père Jacques II, la reine Marie, la femme de Guillaume d'Orange.





qu'au mariage, Victor-Amédée était prêt à envoyer sa fille à Innspruck pour y être élevée sous les yeux de l'Impératrice. Quant à la dot, sans doute on voudrait bien dispenser Victor-Amédée de l'acquitter, en considération des lourdes charges que la guerre lui avait imposées et de l'indemnité qui lui était due de ce chef. En un mot, les propositions que Grimani faisait à l'Empereur de la part de Victor-Amédée étaient identiquement les mêmes que celles que Tessé était chargé, de sa part également, de faire à Louis XIV. Il n'y avait à changer que les noms [1].

A cette ouverture, Léopold était loin d'opposer un refus; mais il demandait à réfléchir, et ces réflexions duraient longtemps, au grand désespoir de Grimani, qui, dans ses lettres, se plaint incessamment des *lungezze di questa corte*. Il voulait consulter l'Impératrice, qui était opposée au mariage, le conseil aulique dont il invitait Grimani à voir tous les membres, le Père Herrera (son confesseur probablement) auquel il le renvoyait également, et partagé entre tant de conseils, il n'était pas possible de tirer de lui une réponse définitive. Chaque fois que Grimani le pressait, c'était quelque objection nouvelle qui surgissait.

1. *Arch. Turin.* Grimani à Victor-Amédée. Lettre du 30 janvier 1694 et copie du Mémoire adressé par Grimani à l'Empereur.

Moins politique et moins résolu que Louis XIV, Léopold ne pouvait se résigner à s'engager pour une époque aussi éloignée. Sans doute la jeune princesse présentait toutes les apparences de la santé. Mais elle n'avait que neuf ans. Avant l'époque fixée pour le mariage, il se ferait un *cambiamento in sua costitutione*. Qui pouvait garantir qu'après ce changement la succession au trône serait assurée? L'abbé avait beau répondre qu'en ce cas il ne serait pas passé outre au mariage : cette incertitude paraissait au prévoyant souverain une raison suffisante pour ne prendre aucun engagement. Ou bien il tirait objection de l'âge du roi des Romains. Sans doute le prince était jeune; mais il était déjà *di gagliardo ingegno sul senso*. Une si longue attente lui paraissait *insupportabile*, et, si on la lui imposait, on craignait qu'il ne prît *qualche viziosa consuetudine*.

En même temps qu'il opposait à Grimani ces raisons dilatoires, Léopold usait vis-à-vis de Victor-Amédée d'un procédé peu loyal. « Par les voyes souterraines que les souverains se gardent d'ordinaire entre eux, pour s'informer mutuellement de ce qui peut concerner le bien de leurs affaires », pour emprunter le langage de Tessé, il informait Louis XIV de la mission que Grimani était venu remplir auprès





de lui. A la vérité, il n'en rendait pas compte tout à fait exactement. « L'Empereur, écrivait Tessé à Saint-Thomas, n'a pas manqué de faire savoir au Roy, par un chemin que je vous diray, si j'ay jamais l'honneur de vous voir, que Grimani n'a agi à sa cour que pour l'engager à envoyer un nombre considérable de trouppes en Piémont, et à procurer de la part de monsieur le prince d'Orange des remises assés fortes pour pouvoir agir plus offensivement que les années précédentes [1]. » Ainsi Léopold, tout en trahissant Victor-Amédée, trompait aussi Louis XIV sur le principal objet de la mission de Grimani, ce qui n'empêchait pas Tessé d'ajouter ironiquement : « Je suis bien certain que la noirceur de cet avis, dont j'ai cru qu'il étoit bien à propos que j'eusse l'honneur de vous informer, doit au moins faire faire des réflexions dont, par respect, je ne parle point, et, comme je me suis livré par bonne foy sur bien des choses, je ne diray mon *meâ culpâ* qu'alors que, par ordre de Son Altesse Royale, vous m'annoncerés que j'aurois été la dupe de tout ce qui s'est passé. »

A cette demande directe d'explication, Saint-Thomas, fort embarrassé, répondait (en s'excusant d'employer un style rude et barbare), « que Son

1. *Arch. Turin.* Tessé à Saint-Thomas, 18 mars 1694.

Altesse Royale avait été extrêmement agitée entre le désir de donner la dernière main au traité, et la réflexion des accidents et des dangers auxquels elle auroit été exposée, jouant un pareil tour à l'Empereur et au roi d'Espagne qui peuvent avoir si aisément des troupes en Italie ». C'était ce qui avait obligé Son Altesse Royale, après y avoir pensé et repensé cent fois, « à prendre le party de concilier son intérêt et de s'arrêter en participant à l'Empereur, les puissantes raisons qui la convient à songer à une paix particulière, devant que de le faire à son inçeu ». C'était pour cela qu'elle avait dépêché à Vienne l'abbé Grimani, et Saint-Thomas n'y voyait point d'autre mal que la longueur dans laquelle on le traînait. Aussi Son Altesse Royale, n'ayant point de réponse catégorique, avait-elle, peu de jours auparavant, dépêché un extraordinaire pour presser l'Empereur, « et l'animer à mettre tout en ordre pour conclure et parvenir à son but, sans plus de dilation [1] ».

Il était bien vrai que Victor-Amédée, sentant sans doute son jeu découvert, avait dépêché un courrier extraordinaire à Vienne pour obtenir enfin la réponse sur l'affaire du mariage de sa fille avec le roi des

1. *Arch. Turin.* Saint-Thomas à Tessé, 1er avril 1694.





Romains. Mais la réponse que le courrier lui apportait était loin de répondre à son désir. C'était une lettre autographe de l'Empereur Léopold [1], écrite en assez mauvais italien, *all serenissimo Duca signore cugino mio amatissimo*. « J'ai su beaucoup de gré à Votre Altesse, lui disait-il en substance dans cette lettre, du désir qu'elle m'a fait témoigner par l'abbé Grimani de voir sa fille unie en mariage au Roi mon fils. Mais, considérant la jeunesse de ces deux enfants, il ne me paraît pas possible d'en arriver quant à présent à quelque détermination arrêtée. J'espère qu'en son temps la Providence divine voudra bien accorder ces bonnes dispositions de nos âmes, et j'assure Votre Altesse que je tiendrai toujours la susdite princesse en estime particulière. J'ai voulu profiter du retour de l'abbé Grimani pour assurer Votre Altesse de ces sentimens en même temps que la remercier de son zèle ardent (*vivo zelo*) pour la cause commune. »

Quels sentiments ce refus déguisé fit naître dans l'âme d'un prince orgueilleux comme Victor-Amédée, il est assez aisé de se l'imaginer. Aussi s'empressait-il de reprendre avec la France le cours des négociations suspendues depuis un an. Pour y parvenir, il

1. L'original de cette lettre est au musée des Archives de Turin.

employait un moyen adroit. Impériaux, Espagnols et Savoyards réunis venaient de mettre le siège devant Casal. Cette place importante, que Louis XIV avait cru habile d'acheter au duc de Mantoue, devenait pour lui un embarras, par l'impossibilité où il se trouvait de la secourir. Victor-Amédée s'entremit. Il proposa qu'après un semblant de défense, une chamade [1] fût battue, et la place remise non pas à l'Empereur ni au roi d'Espagne, mais au duc de Mantoue, son ancien propriétaire. Tessé fut encore l'intermédiaire de cette négociation singulière, au moyen de laquelle Victor-Amédée obtenait, malgré cinq années de revers ininterrompus, un des principaux résultats qu'il s'était proposés en entrant dans cette guerre. Mais ce prince avisé ne négligeait pas de rappeler en même temps le souvenir de l'autre affaire dont la conclusion avait été suspendue par l'envoi de Grimani à Vienne.

Le 17 avril 1695, c'est-à-dire quelques jours à peine après que le refus de l'empereur Léopold avait été connu à Turin, Barbezieux écrivait à Tessé : « Le Roy a vu le portrait que le sieur Groppel vous a remis de la fille de monsieur le duc de Savoye. Sa

1. *Chamade*, signal militaire qui se donne avec les tambours et la trompette pour indiquer qu'on veut traiter avec l'ennemi (*Dictionnaire de Littré*).

Majesté a été surprise que l'on vous l'ait envoyé, ne paroissant avoir aucun rapport avec l'affaire dont il s'agit [1]. » Toutes les affaires se tenaient dans la pensée du duc de Savoie. Celle de Casal à peine réglée, il en entreprenait deux autres : la conclusion du mariage, et la restitution de Pignerol. L'affaire du mariage ne souffrait point de difficultés. Dans une *Disposition d'articles pour la paix d'Italie* arrêtée le 18 avril 1696 entre Tessé et Groppel [2], se trouve une clause ainsi conçue : « Le mariage de monseigneur le duc de Bourgogne avec madame la Princesse, fille de Son Altesse Royale, se traitera incessamment pour s'effectuer de bonne foy lorsqu'ils seront en âge, et le contrat se fera présentement, ou quand on fera l'échange des ratifications; après lesquelles la Princesse sera remise incessamment entre les mains du Roy, et dans le même moment que l'on restituera à Son Altesse Royale ses places et Estats. »

Il n'y avait pas davantage de difficulté sur une question à laquelle Victor-Amédée n'était cependant pas indifférent, et qui, pour s'agiter entre princes et dans un temps assez différent du nôtre, ne laissait pas d'avoir déjà son importance : celle de la dot.

1. Barbezieux à Tessé. Papiers Tessé.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94.

Provisoirement, cette question était ainsi réglée : « Pour celle-ci, comme il sera plus amplement marqué dans le contrat de mariage, Son Altesse Royale donnera pour dot à madame la Princesse sa fille deux cens mile escus, pour le paiement desquels Son Altesse Royale fera une quittance de cent mile escus deus du reste du mariage de madame la Duchesse Royalle, avec les intérêts échus et promis; et, pour le restant, le Roy le remet en faveur du présent mariage, Son Altesse Royale s'obligeant d'ailleurs de donner à la princesse sa fille ce que l'on appelle en piémontois *fardel*, et en françois présent de noces, et dans le contrat de mariage sera stipulé le douaire que Sa Majesté accordera, suivant la coustume et usage de France. »

Il n'en était pas de même de la question de Pignerol qui tenait particulièrement à cœur à Victor-Amédée. « Monsieur le duc de Savoie, dit une note non signée qui se trouve aux archives des Affaires étrangères, s'est trop expliqué de la peine de voir son pays toujours ouvert par cette place, et du chagrin d'en entendre les tambours de Turin, pour doutter qu'elle n'en fasse toute son ambition! C'est le fruit unique qu'il se propose de cette guerre. Il lui a été promis par les traités de la Ligue, et, s'il ne les peut obtenir par un accommodement avec la France, on



ne peut guère doutter qu'il ne hasarde tous les événemens de la guerre pour y parvenir[1]. » C'est, en effet, sur la question de la restitution de Pignerol, et sur celle des garanties demandées par Louis XIV en échange de cette restitution, que vont encore rouler pendant plus d'une année ce que Tessé appelle assez irrévérencieusement les *chipotteries* du duc de Savoie, chipotteries qui donnent lieu de part et d'autre à d'incessantes communications épistolaires. « Vous connoîtrez, écrivait Tessé à Barbezieux, par les papiers ci-joints, comme quoy si nous ne concluons pas des choses importantes, au moins escrivons-nous beaucoup, et comme quoy nous nous escrimons, monsieur le duc de Savoye et moi, car vous pouvez conter que son homme ne m'escrit pas un mot qui ne soit bien veu, corrigé, relu et examiné par luy-mesme[2]. »

Pour avancer les choses, Victor-Amédée sollicitait Tessé d'envoyer à Turin son secrétaire, un certain Valère, qui lui servait en même temps de copiste, et, dans une longue lettre, Tessé rend compte

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 94. Dépôt de la Guerre, vol. 1375, 25 avril 1696. Partie des pièces relatives à cette négociation se trouve en double dans les archives de ces deux ministères.

2. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1373. Tessé à Barbezieux, 25 avril 1696.

à Louis XIV du rapport dudit Valère. Le nom aidant sans doute, il semble qu'on assiste au récit d'une scène de comédie, Victor-Amédée essayant de tous les moyens pour obtenir quelque chose de ce nouveau négociateur, le tournant et le retournant de cent façons pour lui arracher quelque parole imprudente, tantôt le *gracieusant*, tantôt feignant la colère pour l'intimider; Valère se cantonnant au contraire, comme un serviteur bien dressé, dans son rôle secondaire, se défendant d'être autre chose qu'un simple copiste, ne demandant qu'à dîner quand on voudrait le faire causer, mais finissant cependant par dire avec fermeté au duc de Savoie qui voulait rouvrir avec lui la discussion sur certains articles : « Je suis ici pour obéir à Votre Altesse Royale, mais elle me permettra de lui dire que tout cela est inutile tandis que vous ne voudrés pas donner au Roy les assurances dont Sa Majesté ne peut se départir. Votre Altesse Royale mesme sçait bien que le roy de Suède fut tué d'un coup de mousquet. Monsieur de Turenne le fut d'un coup de canon. Monsieur le prince de Condé est mort dans son lit; mais vous, Monseigneur, qui, de la manière dont vous vous exposés, pouvés tous les jours avoir le sort des deux premiers, faites réflexion dans quel estat seroient les affaires du Roy si, s'estant dépouillé de tout ce que

vous exigés, un successeur qui n'auroit pas pour Sa Majesté les mesmes engagements de cœur que vous promettés, prenoit d'autres intérêts, tels que ceux dans lesquels Votre Altesse Royale est depuis la guerre. Et pour lors, l'ostage de madame la Princesse ne seroit qu'un foible gage d'une union très incertaine.. » Victor-Amédée sourit à ce discours; mais il prit son parti de laisser repartir Valère, non sans avoir expliqué au trompette qui l'accompagnait « qu'entre mourir et estre pris en le reconduisant à Pinerol, c'estoit la même chose [1] ».

L'accord finissait cependant par s'établir sur les places que le Roi demandait à conserver en garantie de l'exécution des engagements pris par le duc de Savoie, et, le 30 mai 1696, Tessé et Groppel signaient à Pignerol un traité qui consacrait cet accord. Mais à peine ce dernier était-il rentré à Turin, qu'il écrivait à Tessé, plus mort que vif, que son maître l'avait désapprouvé d'avoir accepté certaines modifications relatives aux conditions de la restitution de Pignerol, et qu'il refusait de ratifier le traité. Tessé n'était guère moins troublé, car il craignait que cet incident imprévu ne lui fît tort aux yeux de Louis XIV, et ne compromît son renom d'ha-

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96. Tessé à Louis XIV, 10 mai 1696.

bile négociateur. Aussi cherchait-il par avance à s'excuser. « Quand un prince se veut barbouiller et déshonorer, et désavouer ce que son ministre fait, ce sont choses que toutes les pénétrations du monde, ni les mesures possibles ne peuvent éviter. Votre Majesté me permettra d'ajouter qu'un théatin consommé dans la patience s'impatienteroit à ma place de tout ce qui m'arrive avec ces gens-là, dont j'avoue que les variations et les procédés m'excèdent de douleur et de chagrin [1]. »

Pour sortir de cette difficulté nouvelle, Tessé ne voyait qu'un moyen. C'était de se prêter à une dernière entrevue avec Victor-Amédée. Il se rendait de nouveau à Turin, dans la nuit du 4 au 5 juin, cette fois sous le déguisement d'un valet de l'adjudant général de Savoie. « Votre Majesté, écrivait-il à Louis XIV, en lui rendant compte, dans une longue lettre [2], de son expédition, n'auroit pu s'empêcher de rire, de me voir avec une perruque bien noire de Monsieur le maréchal de Catinat. » Cette fois il fut reçu par Victor-Amédée en personne qui, inquiet de son arrivée, se promenait dans le jardin. Les premiers propos échangés, le duc de Savoie le conduisait

1. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1375. Tessé au Roi. 1er juin 1696.
2. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1375. — Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96. Tessé au Roi. 10 juin 1696.



lui-même, sans lumière, au travers de deux ou trois rues obscures, chez le marquis de Saint-Thomas, qu'ils trouvaient malade et couché « dans un lit dont la chambre, les meubles, et deux tristes chandelles de suif, ne marquoient ni les bienfaits du maistre, ni la commodité du ministre ».

En présence de son secrétaire d'État, Victor-Amédée essaya de remettre en question quelques-uns des articles sur lesquels l'accord paraissait s'être établi, et, comme Tessé lui opposait la signature de Groppel : « Cependant, répondit Victor-Amédée, si j'ai été assez malheureux pour avoir employé un sot auquel vous avés tourné la teste, et qui non seulement a excédé mes instructions, mais a signé tout ce que je lui avois défendu de signer, je ne prétends pas tenir ni rattifier tous les articles par lesquels il a excédé son pouvoir. » « Ni moy, Monseigneur, répliqua Tessé, je ne prétends pas être assez malheureux pour rien changer à un traité signé, envoyé au Roy mon maistre, et duquel j'attends la rattification d'un moment à l'autre. » « Sur cela, continue Tessé, la conversation de sa part commença un peu de s'eschauffer. J'essayois de me retenir, mais enfin la gourmette se lascha un peu, et, lui ayant demandé la respectueuse liberté de lui parler franchement, je fis une petite récapitulation de tout ce qui s'étoit

passé entre lui, son ministre, son envoyé et moi. »

La difficulté soulevée par le duc de Savoie ne portait au fond que sur un point : à quelle époque Pignerol rasé lui serait-il rendu? Louis XIV voulait que ce fût seulement après la conclusion de la paix générale, à laquelle Victor-Amédée promettait de s'employer. Victor-Amédée voulait que ce fût sur-le-champ, et, pour obtenir cette dernière concession, il donnait une assez surprenante raison, c'était « que, pour faire une extrême infamie telle qu'estoit celle de changer d'escharpe sans en avoir de prétexte réel, il falloit au moins prétexter cette action d'un extrême avantage ». « Le Roy est trop juste, ajoutait-il, pour vouloir qu'en me déshonorant pour son service, je n'aye pas un prétexte. » — « Quoy, Monseigneur, répliquait Tessé, pour me servir des mesmes termes dont Votre Altesse Royale se sert, vous voulés, dittes-vous, vous déshonorer pour la possession de Pinerol rasé dans trois mois, et vous ne le voulés pas pour la possession de Pinerol rasé dans six ». La conversation durait sur ce ton jusqu'à cinq heures du matin, pour reprendre le lendemain au soir, et durer jusqu'à une heure après minuit. Enfin Victor-Amédée, voyant qu'il ne pouvait rien tirer de Tessé, prit son

parti de le faire reconduire avec les mêmes précautions. Tessé ne put regagner Pignerol, et échapper aux partis qui tenaient la campagne qu'en se cachant à plusieurs reprises dans les blés.

Après cette infructueuse tentative pour obtenir quelque concession dernière, Victor-Amédée prit son parti, et, le 29 juin, le traité était définitivement signé par Tessé et Saint-Thomas, munis de pleins pouvoirs. Ce traité devait demeurer provisoirement secret; mais il était convenu que, par une lettre publique, Catinat offrirait au duc de Savoie l'évacuation de la portion de ses États envahie, la restitution de Pignerol démantelé et le mariage du duc de Bourgogne avec la princesse Adélaïde, moyennant la conclusion d'une trêve et la promesse, une fois la trêve expirée, « d'agir conjointement avec l'armée française contre les autres puissances belligérantes en Italie [1] ».

« Dès que cette trêve, dont l'éclat ne peut pas tarder sera rendue publique, écrivait Tessé à Louis XIV [2], je ne comprends pas comme monsieur le prince d'Orange, l'Empereur et tout de suitte tous les princes compris sous le nom de la Ligue ne devine-

1. *Mémoires de Tessé*, t. I, ch. III, p. 72.
2. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1373. Tessé au Roi, 5 juillet 1696. — *Ibid.*, Tessé à Barbezieux, 5 juillet 1696.

ront pas, sans qu'on leur dise, qu'il faut qu'il y ait un traité secret entre Votre Majesté et le duc de Savoie. Car enfin, Sire, c'est une chose risible et qui, pour parler en termes vulgaires, montre la corde, qu'un général de la pénétration de monsieur de Catinat, à la teste de l'armée de Votre Majesté, propose par une lettre portée par un trompette le mariage de monsieur le duc de Bourgogne. Il ne faut pas, ce me semble, estre grand prophète pour deviner qu'une telle mission est concertée, et monsieur le prince d'Orange en sait trop pour ne pas voir que tout ce que nous faisons n'est qu'une comédie dont la principale scène est conclue. »

La comédie se déroulait en effet acte par acte. Le 12 juillet, la trêve était signée, et, sur la demande expresse du duc de Savoie, Tessé acceptait d'aller comme otage à Turin, bien qu'il eût peu de goût pour ce personnage. « Il me souvient, écrivait-il à Croissy[1], d'avoir ouï dire que l'on pendit par provision un ostage à Bordeaux, sauf à lui de rappeler de la condamnation très injuste qu'il essuyoit. Ne me laissés pas trop longtemps dans ce personnage ambigu d'ostage qu'en vérité je n'accepte que parce que j'entrevois que personne n'y pourroit peut-estre,

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96, 16 juillet 1696.




dans les conjonctions présentes, servir le Roy comme j'espère de le faire. Je regarde le personnage que je fais comme un sacrifice de ma volonté, qui me couste plus que je ne dis. »

Tessé, suivant son désir, ne devait pas jouer longtemps ce personnage ambigu. Troublés par cette brusque défection (bien qu'elle ne fût pas tout à fait inattendue), les alliés s'efforçaient bien de retenir le duc de Savoie dans leur cause. L'Empereur en particulier dépêchait auprès de lui l'abbé Grimani qui avait ordre d'offrir le Montferrat avec l'alliance du roi des Romains. Le hasard faisait même que Tessé se rencontrait précisément avec Grimani, au moment où celui-ci sortait du cabinet du duc de Savoie. Mais Victor-Amédée tenait bon, et disait à Tessé : « Je vous prie d'informer le Roy que j'ay répondu à l'abbé que, quand on me donneroit dorénavant le Milanois joint au Montferrat, je les reffuserois, que mon party est pris, et que je ne désire que le retour des bonnes grâces de Sa Majesté. » En effet, le 29 août suivant, Tessé signait solennellement, et comme un instrument nouveau, un traité qui n'était que la reproduction de la convention arrêtée à Pignerol, entre Groppel et lui, quelques mois auparavant. En particulier, l'article relatif au mariage de la princesse de Savoie avec le duc de Bourgogne,

ainsi que les stipulations relatives à la dot ou plutôt à l'absence de dot, y étaient exactement reproduites. Victor-Amédée en était quitte pour promettre un *fardel*, et Louis XIV s'engageait en échange à la constitution d'un douaire.

Par ce même traité Victor-Amédée obtenait une distinction que sa maison ambitionnait depuis longtemps, et que Louis XIV, auquel il s'alliait, aurait eu mauvaise grâce à lui refuser : ses ambassadeurs seraient traités désormais en France comme ceux des têtes couronnées, et le titre d'Altesse Royale lui serait donné à lui-même dans tous les actes publics. Quelques semaines après intervenait un nouveau traité auquel la France n'était pas partie directe, mais dont les négociations n'en avaient pas moins été suivies de près par Tessé et par le Roi lui-même. Ce traité, signé à Vigevano le 7 octobre 1696 entre les plénipotentiaires de l'empereur d'Autriche, du roi d'Espagne et du duc de Savoie, assurait la neutralité de l'Italie et l'évacuation immédiate de son territoire. C'était par l'entremise de Victor-Amédée que ce résultat était obtenu, et Tessé avait le droit de lui rappeler la prophétie qu'il lui faisait un jour que « lorsqu'il prendroit un parti ferme et qu'il parleroit de même, il arriveroit qu'il se rendroit glorieusement l'arbitre de la paix générale ».





Victor-Amédée avait peine à dissimuler, sous un air de gravité digne, la joie pétulante que lui causaient l'heureuse transformation de ses affaires et la situation nouvelle qui lui était faite. « Je sais, écrivait Tessé au Roi, que, dans son petit particulier, quand il n'est vu que de ses valets, il saute vis-à-vis de son miroir, se remercie de la grande affaire qu'il a faite, et gambade comme un homme auquel la joye donne des mouvements involontaires qui se montrent naturellement quand on lâche la bride à l'humanité. »

Plus mesurée mais très vive encore était l'expression de sa joie dans une lettre qu'il adressait au pape Innocent XII [1] pour lui annoncer la conclusion imminente de la paix. « Très Saint Père, lui écrivait-il, c'est à Votre Sainteté, qui daigne regarder avec tant de bonté les avantages de ma maison qui vous est si parfaitement dévouée, que sont dus les premiers avis que je lui donne par cette lettre... des offres qui m'ont été faites par monsieur le maréchal de Catinat pour parvenir à un établissement de la neutralité en Italie. Ces offres consistent à me rendre tout ce qu'on m'avoit pris pendant cette guerre, et me remettre Pignerol, après en avoir démoli les fortifications, place dont l'importance est assez connue

1. Antoine Pignatelli, né en 1615, monta sur le trône pontifical en 1691. Il mourut en 1700.

de Votre Sainteté, au mariage de ma fille avec monsieur le duc de Bourgogne, mariage qui se célébrera lorsqu'ils auront atteint l'âge requis, dont on passera cependant le contrat; et dès à présent elle sera reçue en France, et le Roi lui assignera sa dot, sans qu'il m'en coûte rien, avec d'autres conditions qui me sont avantageuses. »

Ce n'était pas seulement la joie d'avoir marié sa fille, sans qu'il lui en coûtât rien, qui emplissait le cœur de Victor-Amédée. C'était la juste fierté d'avoir, en poursuivant avec persévérance un double but, la restitution de Casal au duc de Mantoue et celle de Pignerol à lui-même, tiré la Savoie de la dépendance où Richelieu et Louis XIV avaient voulu la réduire. Ajoutons que l'heureuse issue de cette négociation, qui devait être bientôt suivie de la paix générale signée à Ryswyck, ne fait pas moins d'honneur à Louis XIV qui, par l'intermédiaire de Tessé, avait dirigé jour après jour, et dans le moindre détail, ces négociations. Chose rare dans l'histoire, le vainqueur avait su rendre ses conquêtes. En abandonnant Pignerol, en déchargeant la Savoie du joug qui pesait sur elle depuis le traité de Cherasco, il réparait l'erreur de Richelieu, les fautes de Louvois, et il en revenait, malheureusement pour un temps trop court, à cette politique de juste mesure

dans les ambitions et de modération dans la victoire dont la France ne s'est jamais écartée sans dommage pour elle-même, et à laquelle aucun pays ne saurait manquer sans laisser en suspens la paix de l'Europe. En même temps, il rétablissait avec une nation voisine et naturellement amie des relations cordiales qui étaient et seront toujours de l'intérêt commun des deux pays. De ces relations, une jeune princesse de onze ans allait être le gage fragile. Nous venons de voir comment il avait été disposé d'elle à son insu. Dans le chapitre suivant nous montrerons quel visage elle sut faire à sa nouvelle fortune.

CHAPITRE II

L'ENFANCE ET LES FIANÇAILLES

I

LA COUR DE VICTOR-AMÉDÉE. — UNE ÉPOUSE FIDÈLE. — LA DAME DE VOLUPTÉ

Aux Archives d'État de Turin, qui n'ont pas été bouleversées par les révolutions et qui sont admirablement classées, il existe un fonds spécial qui a pour désignation : *Matrimonii della Real Casa.* A chaque alliance contractée par un prince ou une princesse de la maison de Savoie correspond une liasse où ont été rassemblés tous les documents relatifs à cette alliance. Celle qui contient les documents relatifs au mariage de la duchesse de Bourgogne, ou plutôt à ses fiançailles (car le mariage ne devait avoir lieu qu'à Versailles) n'est pas la moins bien garnie. Les renseignements sur son contrat, sur son trousseau, sur les fêtes qui précédèrent son départ,



CHAPITRE II

L'ENFANCE ET LES FIANÇAILLES

I

LA COUR DE VICTOR-AMÉDÉE. — UNE ÉPOUSE FIDÈLE. — LA DAME DE VOLUPTÉ

Aux Archives d'État de Turin, qui n'ont pas été bouleversées par les révolutions et qui sont admirablement classées, il existe un fonds spécial qui a pour désignation : *Matrimonii della Real Casa.* A chaque alliance contractée par un prince ou une princesse de la maison de Savoie correspond une liasse où ont été rassemblés tous les documents relatifs à cette alliance. Celle qui contient les documents relatifs au mariage de la duchesse de Bourgogne, ou plutôt à ses fiançailles (car le mariage ne devait avoir lieu qu'à Versailles) n'est pas la moins bien garnie. Les renseignements sur son contrat, sur son trousseau, sur les fêtes qui précédèrent son départ,

sur les questions d'étiquette que soulevait son voyage, sur la réception qui lui fut faite dans les villes qu'elle traversa, s'y trouvent en abondance, et nous y puiserons, car ces minces détails de l'histoire ne sont pas à dédaigner. Ils servent à faire revivre un passé dont les minuties et parfois même les puérilités ne parviennent pas à altérer la grandeur. Mais à tous ces documents officiels, combien nous eussions préféré quelques renseignements sur son enfance, et sur la vie qu'elle menait pendant la durée de ces négociations avec Versailles et avec Vienne où sa destinée était en jeu. Ces renseignements ont fait défaut à nos recherches. Les Archives de Turin ne contiennent aucune pièce qui ait trait à l'éducation de la petite princesse de Savoie. Aucuns mémoires du temps n'y font allusion [1].

Faut-il renoncer cependant à parler de ces années, et, un peu d'imagination aidant, ne pourrons-nous

1. Il a paru, en 1861, à Paris, un petit volume intitulé : *Souvenirs d'une demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne*. Les premières scènes de ces souvenirs se passent à Chambéry, avant le mariage. De doctes auteurs, français ou italiens, n'ont pas laissé de faire parfois mention de ces *Souvenirs*, non sans soulever cependant quelques doutes sur leur authenticité. Ces doutes étaient fondés, car nous avons les meilleures raisons de savoir que ce sont des souvenirs apocryphes. Nous pouvons même ajouter que l'auteur de ce petit pastiche historique et littéraire s'étonnait que, contre son attente, de fins juges s'y fussent trompés, et qu'elle s'en amusait modestement.



point parvenir à nous représenter sa vie de famille, dans ce cadre de la petite cour de Turin, entre un père dont nous n'avons jusqu'à présent retracé que le rôle politique, et une mère que nous n'avons point encore fait entrer en scène? La race et le milieu, la nature et l'éducation sont les fils mystérieux dont l'entre-croisement tisse cette trame de l'être sur laquelle la vie et l'expérience viennent ensuite broder leurs dessins. Essayons de démêler quelques-uns de ces fils dans la vie de notre princesse, et recherchons ce qu'elle put devoir au sang qui coulait dans ses veines, aux enseignements qu'elle reçut, aux spectacles dont sa première jeunesse fut témoin.

Marie-Adélaïde était issue du mariage contracté en 1684 entre Victor-Amédée et Anne d'Orléans. Sa mère était fille de Monsieur [1], frère de Louis XIV, et d'Henriette d'Angleterre, la célèbre Madame dont Bossuet a immortalisé la mémoire [2]. Son grand-père et sa grand'mère maternels sont trop connus pour qu'il y ait lieu d'en parler, sinon pour faire remar-

1. Philippe, fils de France, duc d'Orléans, dit *Monsieur*, second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né le 21 septembre 1640, mort le 9 juin 1701.

2. Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, née à Exeter en 1644, épousa en 1661 Philippe d'Orléans, et mourut à Saint-Cloud, en 1670. Bossuet prononça son oraison funèbre à Saint-Denis le 21 août de la même année.

quer que, par un assez fréquent phénomène, certaines grâces de l'aïeule semblent être devenues l'héritage de la petite-fille. Sa mère, la duchesse Anne de Savoie, est au contraire demeurée dans l'ombre. Épouse admirable, mère parfaite, sa vie toute de vertus et de dévouements reposerait, si elle était mieux connue, de ces scandales publics par lesquels on est toujours un peu trop disposé à juger uniquement une cour et un temps; mais, peut-être à cause de cela même, son nom a échappé à l'histoire. Entre les deux figures également brillantes de sa fille et de sa mère, entre la duchesse de Bourgogne et Madame, elle apparaît comme apparaîtrait dans une galerie de portraits, entre un Rigaud et un Nattier, quelque pastel aux pâles couleurs. Cependant elle a trouvé un biographe. Inutile de dire que ce biographe est une femme, car il fallait le cœur d'une femme pour s'éprendre d'une aussi humble héroïne. Aux deux volumes que Luisa Sarredo a fait paraître en 1887 nous emprunterons quelques traits[1] que nous compléterons à l'aide d'autres documents. Nous pourrons ainsi montrer quels exemples la princesse Adélaïde eut de bonne heure sous les yeux, et dans quelles conditions son enfance s'est écoulée.

1. *La regina Anna di Savoia, studio storico su documenti inediti*, par Luisa Sarredo; Turin, 1887.





C'était la politique qui avait fait le mariage. Louis XIV espérait, par cette union, maintenir plus étroitement Victor-Amédée dans son alliance. Nous avons vu comme il y réussit. Louis XIV devait rendre un singulièrement mauvais service à sa nièce en prenant prétexte de sa qualité d'oncle pour intervenir dans les affaires domestiques du duc de Savoie. Au moment où elle arrivait en Piémont pour que le mariage y fût consommé, la duchesse Anne avait quatorze ans. Le prince qu'elle avait épousé par procuration en avait dix-huit. De bonne heure il avait montré du penchant à la galanterie, et il avait trouvé autour de lui à satisfaire ce penchant. Il semble que cette petite cour de Turin se fût réglée, à vingt ans de distance, sur l'exemple de la cour de Versailles, et que Victor-Amédée eût pris Louis XIV pour modèle.

La duchesse régente, Madame Royale, avait, tout comme une reine de France, rassemblé autour d'elle un escadron de filles d'honneur, choisies dans les premières familles du pays. « Cette princesse, qui était d'un goût délicat, dit un auteur italien, et qui aimait la galanterie, n'admettait pour filles et pour dames d'honneur que celles qui surpassaient toutes les autres en beauté. Ainsi le souverain et les jeunes seigneurs de sa suite pouvaient passer de belle en

belle, et renouveler toujours leurs plaisirs par la variété de ces charmants objets, sans s'en dégoûter jamais [1]. » Il eût été bien surprenant que Victor-Amédée cherchât ailleurs que parmi ces charmants objets de quoi contenter son humeur amoureuse, et plus singulier encore qu'il y rencontrât des cruelles, car, sans être beau, il avait dans le regard ce feu et dans l'allure cette hardiesse qui plaisent souvent aux femmes. « Taille moyenne, svelte, admirablement prise, le port libre et fier, la physionomie animée, les traits aquilins », tel est le portrait que trace de lui le marquis Costa de Beauregard [2], et il ajoute : « Il tenait de la maison de Nemours le poil blond ardent, les yeux d'un bleu particulier et d'une vivacité extrême. » Rien d'étonnant que, parmi les filles d'honneur de sa mère, il ait de bonne heure trouvé sa La Vallière [3], et il ne paraît même pas qu'il ait, au début, rencontré sur sa route les obstacles et les grilles que la duchesse de Navailles [4]

1. Lamberti, *Histoire de l'abdication de Victor-Amédée II.*
2. *Mémoires historiques sur la maison de Savoie*, p. 136.
3. Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc de la Vallière, née le 5 août 1644 à Tours, morte aux Carmélites, le 6 juin 1710.
4. Suzanne de Beaudéan de Neuillan, femme de Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles, dame d'honneur de Marie-Thérèse et chargée de la surveillance des filles d'honneur de la Reine, avait fait griller les fenêtres qui conduisaient, par une terrasse, à leur appartement. Peu de temps après elle fut disgraciée. Elle mourut en 1700.

essaya vainement d'opposer aux entreprises audacieuses de Louis XIV. La Vallière fut mademoiselle de Cumiana, belle brune que, dès l'âge de quinze ans, Madame Royale avait attachée à sa personne. « Victor-Amédée, dit encore notre auteur italien, la combla de bienfaits extraordinaires, qui la distinguèrent en peu de temps de ses compagnes en lui gâtant la taille. » Après des débuts si pareils, singulièrement différente fut la destinée de ces deux favorites d'un jour. On sait comment l'une a fini, donnant l'exemple d'une de ces pénitences éclatantes qui, dans un siècle où tout était grand, étaient du moins en proportion des scandales. L'autre au contraire reçut pour mari, de la propre main de Madame Royale, « aussi bonne confidente que bonne mère », son grand écuyer, le comte de Saint-Sébastien, qui l'épousa prestement, et, bien des années après, la comtesse de Saint-Sébastien, devenue veuve et dame d'atour de la princesse de Piémont, contracta un mariage secret avec Victor-Amédée, qui était à la veille d'abdiquer, et auquel elle survécut.

Avant de faire ce mariage à la Maintenon, Victor-Amédée devait trouver d'abord sa Fontanges[1] en

1. Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, créée par Louis XIV duchesse de Fontanges, née en 1661, morte au monastère de Port-Royal en 1681

mademoiselle de Saluces qui épousa ensuite le marquis de Prié, ambassadeur de Savoie à Vienne, puis ensuite sa Montespan [1] qui fut la comtesse de Verrue. De celle-ci le roman et l'histoire se sont emparés [2]. Elle était fille de ce duc de Luynes qui avait à la cour de Louis XIV juste renom de sagesse et de piété, et qui vécut quelques années en étroites relations avec Port-Royal [3]. Rien cependant de janséniste dans la vie ni dans le caractère de la dame qui, assure-t-on, composa pour elle-même cette épitaphe :

Ci-gît, dans une paix profonde,
Cette dame de volupté
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis en ce monde.

Mariée à quatorze ans, comme la duchesse Anne, qu'elle précéda de peu à Turin, elle avait passé plusieurs saisons à la cour sans attirer l'attention de Victor-Amédée. Elle venait d'atteindre ses dix-huit

1. Françoise-Athénaïs de Rochechouart, née en 1641, mariée à Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, morte le 27 mai 1707.

2. Jeanne-Thérèse-Pélagie-Charlotte, septième enfant du duc de Luynes et d'Anne de Rohan-Montbazon, née le 8 octobre 1675, est l'héroïne d'un roman d'Alexandre Dumas père intitulé : *la Dame de Volupté*. M. de Léris lui a consacré une biographie qui contient de piquants détails sur la cour de Victor-Amédée. Elle mourut le 14 janvier 1736 à Paris, où elle s'était réfugiée.

3. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils unique du connétable, né le 25 décembre 1620, mort le 10 octobre 1690.



ans, lorsqu'on commença de remarquer que, durant un hiver rigoureux qui avait couvert de neige les environs de Turin, c'était toujours le traîneau de madame de Verrue que Victor-Amédée conduisait, de préférence à celui des autres dames de la cour. Puis on remarquait également que, à l'Opéra, c'était dans sa loge qu'il passait la plus grande partie de la soirée. L'ambassadeur d'Arcy en rendait compte à Louis XIV : « Votre Majesté continuant à m'ordonner que je ne lui laisse rien ignorer des actions particulières de monsieur le duc de Savoye et de ses divertissements, je dois lui dire que, depuis qu'il a mené la jeune madame de Verrue en traîneau, il me semble qu'il continue, et même qu'il redouble ses assiduités pour elle. Il ne manque point de jour d'Opéra à la voir dans la loge de cette dame, où ils font ensemble des éclats de rire entendus de tout le monde. Cependant la jeunesse et l'humeur réjouissante de la dame peuvent avoir plus de part à tout cela, au moins de son côté, qu'aucune autre chose, et l'on ne s'aperçoit pas encore d'aucune intelligence entre eux qui donne lieu de soupçonner un commerce prochain de galanterie [1]. »

Ce commerce devait cependant finir par éclater.

1. D'Arcy au Roi, 14 février 1688, cité par Léris, p. 37.



S'il fallait en croire Saint-Simon, l'éclat aurait été précédé d'un drame de famille, et ce serait un oncle vindicatif, abbé par-dessus le marché, qui, rebuté par sa nièce, aurait contribué à la perdre. Après bien des péripéties, et, disons-le à l'honneur de la jeune femme, une assez longue résistance de sa part, les choses devinrent publiques durant certain voyage à Nice que la cour entreprit au printemps de 1688.

La duchesse Anne devait être accompagnée de dix dames. Le duc de Savoie désigna madame de Verrue pour faire partie du cortège. Ainsi il traînait à sa suite sa femme et sa maîtresse, tout comme Louis XIV, dans le fameux voyage de Flandre, traînait à sa suite, avec Marie-Thérèse [1] et madame de Montespan, la pauvre La Vallière déjà délaissée. La chronique scandaleuse de la cour de Turin ne dit pas si mademoiselle de Cumiana, devenue la comtesse de Saint-Sébastien, ou mademoiselle de Saluces, devenue la marquise de Prié, étaient également du voyage. Ce qui achève de compléter la ressemblance, c'est que la comtesse de Verrue était affligée d'un mari qui jouait les Montespan, et qui, après avoir commencé par être imprudent, finissait, au dire de d'Arcy, par se montrer « chagrin de l'éclat

1. Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, née en 1638, mariée à Louis XIV en 1660, morte en 1683.

que fait l'intelligence de monsieur de Savoye avec sa femme ». Pour se débarrasser d'une surveillance incommode, madame de Verrue prenait un parti hardi. Elle feignait d'avoir des griefs contre son mari, et, quittant le vieil hôtel de Verrue où elle demeurait avec une belle-mère acariâtre, elle se jetait un beau matin au couvent des Filles de Sainte-Marie. Victor-Amédée faisait l'étonné. « On a remarqué, mandait d'Arcy au Roi [1], que le duc de Savoye avoit pris l'habitude de se promener presque tous les matins en robe de chambre avec madame la Duchesse dans les chambres de son palais, comme pour la ménager, et que, le lendemain du jour que madame de Verrue étoit entrée aux Filles de Sainte-Marie, ce prince, comme tout étonné, avoit dit à madame la duchesse de Savoye : « Eh! Madame, » que dites-vous de la résolution si surprenante de » madame de Verrue, qu'on dit s'être jetée dans le » couvent des Filles de Sainte-Marie? En vérité elle » mériteroit bien qu'on s'intéressât pour elle. » Sur quoi cette princesse n'auroit fait que baisser les yeux et ne plus parler. »

Baisser les yeux et ne pas parler, la pauvre duchesse Anne n'avait jamais fait, et ne fit jamais

1. D'Arcy au Roi, 20 août 1688, cité par Léris, p. 79.



autre chose. Elle ne parla pas davantage quand, l'année suivante, le comte de Verrue ayant passé en France, où il prit du service, et la comtesse étant sortie du couvent des Filles de Sainte-Marie, le duc de Savoie la nomma dame d'atour de la duchesse de Savoie. Lorsqu'on voit Victor-Amédée calquer si exactement sa conduite sur celle de Louis XIV nommant madame de Montespan surintendante de la maison de Marie-Thérèse, on peut se demander s'il n'y apportait pas quelque raillerie, et si ce n'était pas une manière ironique de répondre aux représentations que d'Arcy avait été chargé de lui adresser. Lors de ses premiers écarts, d'Arcy avait reçu en effet la mission assez embarrassante de faire savoir au duc de Savoie « que Sa Majesté avoit été fort surprise et fort fâchée d'apprendre qu'il n'eût pas pour madame la duchesse, sa femme, toute la considération que mérite non seulement la naissance de cette princesse, mais encore sa vertu et sa bonne conduite ». A quoi le duc de Savoie avait répondu, « avec un air embarrassé et peu content, qu'il avoit lieu d'être fort surpris lui-même qu'on eût si mal informé Sa Majesté de sa conduite [1] ».

Si le mécontentement de Victor-Amédée subsista

1. D'Arcy au Roi, 3 janvier 1688, cité par Léris, p. 33.



(et ces tracasseries cherchées par Louis XIV à son neveu par alliance ne furent pas pour peu de chose dans la brouille), l'embarras disparut, car madame de Verrue régna pendant douze années sans conteste à la cour de Turin, jusqu'au jour où, lasse de la situation intolérable que lui firent à la longue les jalousies et les emportements de Victor-Amédée, elle finit par imiter son mari et par se réfugier à son tour en France, tandis que celui-ci revenait au contraire prendre du service en Piémont.

Pendant ces années d'abandon et d'humiliation, la duchesse Anne continua d'opposer aux infidélités de son mari une résignation inaltérable, et de régler sa vie extérieure d'après les moindres désirs d'une volonté capricieuse. Si, au moment où il partait, sur l'invitation pressante de Louis XIV, pour guerroyer contre ses propres sujets les Vaudois, Victor-Amédée témoignait le désir que, durant son absence, la duchesse vécût d'une vie retirée, on ne la voyait plus qu'aux églises. Madame Royale, sa belle-mère, qui aurait été moins docile, la raillait même un peu lorsqu'elle écrivait à madame de la Fayette : « Madame Son Altesse Royale est dans une retraite tout extraordinaire ce voyage-ci, et nous ne nous voyons qu'aux promenades et aux églises où nous allons beaucoup ensemble. On lui a fait la leçon avant

de partir, apparemment, et elle y est si exacte, et elle craint tellement, qu'elle ne feroit pas un pas ni ne diroit un mot pour toute chose au monde, et, quoiqu'elle meure d'ennui, elle ne m'en dit rien, et je fais semblant de ne pas m'en apercevoir [1]. »

De retour à Turin, Victor-Amédée voulait-il, en donnant quelque éclat à sa cour, complaire encore à Louis XIV, qui lui avait fait reprocher « de mener une vie solitaire, contraire aux soins indispensables du pouvoir absolu » : vite la Duchesse instituait chez elle jeux et danse le soir. Victor-Amédée, qui était d'humeur changeante, en revenait-il à des idées de sauvagerie et d'économie, aussitôt jeux et danse étaient supprimés, bien qu'à la danse la jeune Duchesse, qui n'avait pas vingt ans, eût pris quelque goût. Mais ce n'était pas seulement par ces marques extérieures d'obéissance que l'épouse douce et fidèle témoignait son désir de complaire à son rude et volage époux; elle lui prodiguait encore des témoignages plus directs et plus touchants de son amour.

Il existe aux Archives de Turin un certain nombre de lettres adressées par elle à Victor-Amédée. Il n'en est pas une qui ne respire ce que Luisa Sarredo appelle avec raison, dans cette jolie langue italienne :

1. Madame Royale à madame de la Fayette, lettre citée par Léris, p. 30.

la più inquieta tenerezza di un cuore innamorato. Les occasions d'écrire ne lui manquaient pas. Victor-Amédée était souvent absent, et, comme il était d'une santé assez frêle, au cours de ses voyages ou de ses expéditions il tombait fréquemment malade. C'était alors au marquis de Saint-Thomas que la duchesse Anne s'adressait pour avoir des nouvelles de son mari, car Victor-Amédée ne lui écrivait jamais. Dans le volumineux dossier de sa correspondance, il n'existe pas une seule lettre de lui à sa femme. Saint-Thomas lui-même n'écrivait pas toujours très régulièrement, et elle s'en plaignait à son mari avec douceur. « Je ne savois pas si le silence de monsieur le marquis de Saint-Thomas étoit un bon ou un mauvois indice, mais je me trouvois dans une peine qui dépasse toute imagination. Je vous le demande en grâce : ne me laissez plus dans une telle inquiétude. C'est bien le moins que je puisse espérer que, quand vous êtes malade, on me mande de vos nouvelles. » Si la maladie de Victor-Amédée se prolongeait, elle demandait, en termes touchants, la permission de venir le rejoindre : « Donnez-moi cette consolation : ce sera la plus grande preuve d'amitié que je pourrois avoir de vous. Je vous assure que je m'en viendrai seule, sans aucun embarras. Mes deux dames me suffisent. Je serai contente d'être près de vous

et vous verrez ce que peut faire une tendre amitié. Je n'épargnerai rien de ce qui pourra vous faire connoître que je vous aime plus que ma propre vie [1]. »

Une seule fois cette faveur de venir rejoindre son mari lui fut accordée. Ce fut quand, en guerre avec la France, Victor-Amédée tomba malade de la petite vérole à Embrun. Aux premières nouvelles, la duchesse Anne n'osait même pas solliciter la permission de venir le rejoindre. « Il ne faut s'amuser à parler de cela, écrivait-elle à Saint-Thomas, estant inutile [2]. » A sa grande surprise cependant, Victor-Amédée la mandait auprès de lui. Elle partait précipitamment, et, en cours de route, adressait ce billet à Saint-Thomas : « Dès que la marquise de Sommerive m'a dit que Son Altesse Royale approuvoit que je l'allasse rejoindre, je me suis mise en chemin, et arrive dans ce moment-ci. Je compte retrouver la litière ainsi qu'elle me l'a dit, et, en attendant, j'envoie les remèdes que l'on a demandés, mourant d'impatience d'estre moi-même auprès de Son Altesse Royale à laquelle j'ai une reconnoissance extrême de ce qu'il me donne la consolation de l'aller servir, et à vous de me l'avoir fait savoir.

1. Lettres sans date citées par Luisa Sarredo, p. 74 et 75.
2. Luisa Sarredo, p. 156 et suiv.



Faites-lui mes compliments en attendant que je les luy fasse moi-même. » Bravant la contagion, elle s'installait au chevet de son mari, et de là envoyait tous les jours des nouvelles à Madame Royale, qu'elle tenait au courant des alternatives de la maladie avec autant de soin que si elle avait eu affaire à la plus tendre des mères. « Tout continue à aller bien, écrivait-elle un jour; la vérole peut se dire finie; vous pouvez donc être parfaitement tranquille. » Et quelques jours après : « Vous pouvez penser, Madame, que le premier jour où j'ai vu la fièvre revenir plus tost violente à Son Altesse Royale, je fus dans une peine très grande, d'autant plus que nous étions sans médecins. Grâce au ciel, cependant, dans les jours suivants, la fièvre fut peu de chose, et elle n'est pas revenue. » Victor-Amédée finissait par se rétablir, et elle le ramenait à petites journées à Turin, où il languissait auprès d'elle plusieurs mois. Mais à peine était-il rétabli qu'il la quittait de nouveau, et que la comtesse de Verruc reprenait sur lui tout son empire.

II

LA NAISSANCE DE LA PRINCESSE ADÉLAÏDE. — SA PREMIÈRE ENFANCE. — LA « VIGNA » ET LE « PALAZZO MADAMA »

Au milieu de tant d'épreuves, la duchesse Anne ne pouvait connaître d'autres joies que celles de la maternité : ces joies ne lui furent pas épargnées. Elle eut de son mari huit enfants, dont quatre morts en bas âge, et fit en outre plusieurs fausses couches. Sa première née fut précisément la princesse Adélaïde, qui vint au monde le 6 décembre 1685. Dans cette circonstance, Victor-Amédée se piqua de se bien montrer. « Monsieur le duc de Savoye, mandait d'Arcy au Roi [1], fait tous ses devoirs de bon mari et de bon père, ayant fait porter un petit lit de camp dans la chambre de sa femme pour y coucher, et ne

1. D'Arcy au Roi, 8 déc. 1685, cité par Léris, p. 29.




cessant point de monter à la chambre de la princesse. » Les choses faillirent cependant mal tourner. « Monsieur a eu des nouvelles de Savoie, rapporte Dangeau dans son journal à la date du 6 janvier 1686. Madame Royale (la duchesse Anne) a reçu le Viatique, mais on la croit hors de danger. » Et, après avoir donné une explication assez crue de l'accident, il ajoute : « Elle en a pensé mourir ». D'Arcy, de son côté, adressait au Roi les mêmes nouvelles, et c'était pour lui l'occasion de faire l'éloge de la jeune duchesse : « Jamais consternation et affliction ne peuvent estre plus grandes qu'elles ne l'ont esté pendant ces deux jours à la Cour, à la ville et chez chacun... Aussi ne pourroit-on exprimer la perte que l'on feroit si cette princesse venoit à manquer, estant universellement respectée et aimée pour sa sagesse, sa douceur, sa complaisance et pour cent autres vertus que je n'ay pas assez de talents pour exprimer [1]. » Dans une autre dépêche, d'Arcy rendait compte des incidents pénibles qu'avait fait naître, entre Victor-Amédée et sa mère, le baptême de la petite princesse. « Elle (Madame Royale) est sensiblement touchée des durs traitements du Prince son fils... mais principalement de ce

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 81. D'Arcy au Roi, 1[er] janvier 1686.



que, depuis trois semaines qu'elle n'a pas party d'auprès de madame la Duchesse son épouse, il ne luy en a pas fait la moindre honnêteté, ny dit le moindre mot de douceur, et son incivilité a esté si loin à l'égard de Madame Royale qu'ayant envoyé prier le prince de Carignan par le marquis Mourroux de vouloir tenir sur les fonts de baptesme la princesse sa fille, il s'est contenté, lorsque Madame sa mère estoit dans la chambre de la duchesse de Savoye, de luy demander si elle vouloit donner les noms à sa fille; que, luy ayant répondu qu'ouy et demandé en même temps quels noms il souhaitoit qu'on donnast à cette princesse nouvellement née, il repartit, sans autre cérémonie ny compliment : « Marie-Adélaïde », dont elle a esté nommée [1]. »

Le baptême de la princesse Adélaïde ne donna point lieu à de grandes réjouissances, car on regrettait fort à la cour de Turin qu'elle fût une fille. « Je crois, ma chère grand'mère, écrivait-elle un jour à Madame Royale, que je ne vous donnay guières de joye, il y a treize ans, et que vous auriés voulu un garçon ; mais je ne puis douter, par toutes les bontés que vous avez eu pour moy, que vous ne m'ayés pardoné d'avoir esté une fille [2]. » Monsieur n'en

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin.* D'Arcy au Roy, 29 décembre 1685.
2. Arch. d'État de Turin : *Lettere di Maria-Adélaïde di*

envoyait pas moins à Turin le comte de Tonnerre, premier gentillhomme de sa chambre, pour complimenter son gendre, et celui-ci était reçu par la duchesse Anne au plus fort de son indisposition subite « afin qu'elle eût la joye d'apprendre par luy des nouvelles de Monsieur ». Mais la question se posait à Versailles de savoir « s'il falloit que le Roy y envoyât, à cause que ce n'étoit qu'une fille ». On rechercha les précédents, et on trouva que le Roi avait envoyé en Portugal complimenter pour la naissance d'une princesse. Le marquis d'Urfé [1], un petit-neveu de l'auteur de l'*Astrée*, fut choisi sur sa demande, car il avait des intérêts en Piémont.

D'Urfé recevait pour instructions de présenter au duc de Savoie la lettre que Louis XIV lui écrivait de sa propre main et de lui dire « que Sa Majesté fust

Savoia scritte à la duchessa Giovanna Battista, sua avola. 13 déc. 1698. Les lettres de la duchesse de Bourgogne à sa grand'mère, qui sont aux Archives de Turin, ont presque toutes été publiées en 1864 par la comtesse della Rocca (Paris, Michel Lévy), qui a fait précéder cette publication d'une judicieuse et délicate introduction. Elle a cependant abrégé quelques-unes de ces lettres, et a cru devoir en corriger l'orthographe, qui est en effet très défectueuse. C'est ce qui nous a déterminé à rétablir le texte de celles que nous aurons occasion de citer d'après les originaux qui sont aux Archives de Turin. Ces lettres sont également comprises dans la publication récente de M. Gagnière.

1. Joseph-Marie de Lascaris, marquis d'Urfé, né en 1652, mort en 1724.

portée d'autant plus volontiers à luy donner ces marques extraordinaires de la considération qu'Elle a pour luy, et de la part qu'Elle prend aux bénédictions que Dieu commence à répandre sur son mariage, qu'Elle ne doute point que ses intentions et ses actions ne répondent toujours parfaitement à l'étroite alliance qui l'unit de si près aux intérêts de Sa Majesté; qu'Elle espère aussy que l'heureux accouchement de madame de Savoye sera suivy, dans quelque temps, de la naissance d'un prince qui augmentera encore la satisfaction de Sa Majesté, et qu'Elle verra toujours avec un sensible plaisir tout ce qui pourra lui arriver de prospérité [1]. »

D'Urfé s'acquittait fort exactement de sa mission, et il en rendait compte à Croissy dans plusieurs lettres qui ne sont pas sans agrément. Celle où il relate l'audience qu'il eut de la duchesse Anne ne laisse pas d'être assez piquante : « Cette princesse, écrivait-il, étoit dans un lict assez beau. Il est brodé de perles sur du velours cramosi. Ceux qui n'ont point vu les meubles du Roy le croient le plus beau du monde. Comme je ne suis pas chargé de les désabuser, je me suis contenté de dire mon sentiment de manière à leur faire connoître que celui-ci est riche,

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 81. Instructions données au marquis d'Urfé.



mais qu'il n'est pas le plus beau que j'eusse vu [1]. » D'Urfé rend compte ensuite du compliment qu'il fit à la duchesse en lui remettant la lettre du Roi. La duchesse répondit « qu'elle étoit très sensible aux marques que le Roy lui faisoit l'honneur de lui donner de son souvenir et de sa satisfaction, et qu'elle cherchera toute sa vie les moyens de lui être agréable et de le contenter en toutes choses ». « Il m'a paru, ajoute d'Urfé, que le cœur parloit beaucoup dans tout ce qu'elle disoit, et qu'elle a un véritable attachement et bien de la tendresse pour le Roy. » Il assista ensuite à une cérémonie qui était en usage à Turin quand les princesses relevaient de couches. Toutes les dames de la cour vinrent baiser la main de la duchesse, et d'Urfé eut ainsi l'occasion de les passer en revue. « Je les louay, dit-il, comme j'ay fait le lict. »

La cérémonie se passait le 14 janvier. Le 27 février suivant, une nouvelle grossesse de la duchesse Anne était officiellement déclarée. Cette fois elle fit une fausse couche. L'année suivante, elle était grosse encore, mais elle accoucha d'une seconde fille qui devait être la reine d'Espagne, femme de Philippe V [2], et Victor-Amédée, fort contrarié, con-

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin.* D'Urfé à Croissy, 14 janvier 1686.
2. La seconde fille d'Anne d'Orléans et de Victor-Amédée.

tremanda les envoyés qu'il comptait dépêcher dans toutes les capitales de l'Europe, pour annoncer la naissance d'un garçon. Elle était grosse pour la quatrième fois lorsque les hostilités éclatèrent entre la France et la Savoie.

Sincère ou non, Victor-Amédée affichait les préoccupations que lui causait la santé de la duchesse. « Voilà ce qui me fait de la peine et qui me touche dans l'état où se trouvent mes affaires », disait-il au marquis de Château-Renauet, que Catinat avait dépêché auprès de lui, « en mettant la main sur la grossesse de madame la duchesse de Savoie [1] ». En effet, un rapide voyage qu'elle fut obligée de faire au lendemain de la déclaration de guerre fut cause qu'elle accoucha prématurément d'un fils qui mourut en naissant. Pendant toute la durée des hostilités, elle mena une vie misérable. Elle adorait son mari, mais elle vénérait son oncle. Son cœur était demeuré fidèle à la France, et elle ne pouvait se consoler de voir sa patrie d'origine aux prises avec sa patrie d'adoption. De plus en plus délaissée par son mari, qui donnait à madame de Verrue tout le temps dont la guerre lui permettait de disposer, elle ne

née en 1688, épousa en 1701 Philippe V, roi d'Espagne. Elle mourut prématurément en 1714.

1. Catinat à Louvois, cité par Camille Rousset, t. IV, p. 336.

pouvait avoir qu'une consolation : l'amour de ses enfants.

La duchesse Anne avait donc deux filles, encore en bas âge, mais toutes deux intelligentes, précoces, et déjà douées de ces grâces qui devaient rendre un jour, en France et en Espagne, leur jeunesse si fêtée et leur mémoire si chère. Ces deux enfants devinrent de plus en plus l'intérêt principal de sa vie. Elle aimait peu Turin et ce froid *Palazzo reale*, de construction récente, dont les grandes et hautes salles, qu'on peut admirer encore aujourd'hui, se prêtaient mal à l'intimité de la vie de famille. Sa résidence préférée n'était même pas le palais de la Vénerie, le Versailles des ducs de Savoie. C'était un petit palais « comme caché, dit Luisa Sarredo, dans un nid de verdure » qui s'appelait alors : *Vigna di Madama*, et qui, plus tard, en souvenir des fréquents séjours qu'y fit la duchesse, depuis reine Anne, fut appelée *Vigna della Regina*. Ce nom de la Vigne revient souvent dans les lettres de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne comme celui d'un lieu où s'était écoulée leur enfance. La duchesse Anne y menait l'existence la plus simple, vivant beaucoup au grand air, faisant de longues promenades à pied, et ne conservant auprès d'elle que le moins de monde possible.

« Vous êtes donc toute seule à Turin, depuis que ma mère et mes frères sont allés à la Vigne? écrivait, quelques années plus tard, la reine d'Espagne à sa grand'mère. Le peu de monde qu'elle a mené avec elle ne me surprend point, puisque c'étoit de même de mon temps [1]. » Mère dévouée, elle ne livrait point ses enfants à des soins mercenaires. Une de ses filles ayant contracté quelque maladie contagieuse, la fièvre scarlatine probablement, elle s'enfermait avec elle et écrivait à Madame Royale, qui la voulait venir voir : « Je vous conjure, Madame, de ne pas vous presser, ou du moins ma fille, qui ne vient pas encore au bas, sera plus encore enfermée dans sa chambre, car, avant les quarante jours, avec votre permission, je ne vous la laisserai pas voir [2]. »

La princesse Adélaïde avait cependant une gouvernante, la marquise de Saint-Germain, et une sous-gouvernante, madame Dunoyer. Celle-ci était, assure-t-on, une personne fort distinguée. Il y eut deux choses, cependant, qu'elle ne parvint jamais à apprendre à sa petite élève : l'écriture et l'orthographe. Jusqu'à la fin de sa vie, la duchesse de Bourgogne conserva une grosse écriture d'enfant,

1. Lettre de la Reine d'Espagne à sa grand'mère, publiée par la comtesse della Rocca.
2. Luisa Sarredo, p. 174.

qui sent l'effort. Aussi ses lettres sont-elles toujours fort courtes. Quant à leur orthographe, elle dépasse, dans ses fantaisies, les irrégularités dont tout le monde était alors plus ou moins coutumier. Celles de sa sœur, la reine d'Espagne, qui sont généralement beaucoup plus longues, font plus d'honneur aux leçons de madame Dunoyer. Mais l'éducation morale, où se fait davantage sentir la main de la mère, fut parfaite. « Elle avait reçu de sa vertueuse mère de très bons principes, écrivait Madame [1]. Lorsqu'elle arriva en France, elle était fort bien élevée; mais la vieille guenipe (madame de Maintenon) voulant gagner son amitié et être la seule à avoir ses affections, lui a laissé faire toutes ses volontés et ne l'a contrariée en aucun de ses caprices [2]. »

D'où vient cependant qu'entre cette mère, dont la tendresse se montrait si dévouée, et cette fille dont la sensibilité devait être aussi précoce que l'intelligence, la relation ne fut jamais très intime? L'affection de l'enfant paraît s'être portée de préférence

1. Élisabeth-Charlotte de Bavière, née à Heidelberg, le 27 mai 1652, seconde femme de Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, est dite souvent la princesse Palatine pour la distinguer de Madame Henriette d'Angleterre, première femme de ce prince. Elle mourut à Saint-Cloud, le 8 décembre 1722.

2. Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, t. I. Lettre du 16 mai 1716.

sur sa grand'mère, à en juger du moins par ce fait que les Archives de Turin ne renferment que huit lettres de la duchesse de Bourgogne à la duchesse Anne, contre plus de cent lettres à Madame Royale. Faut-il supposer, comme incline à le croire Luisa Sarredo, que ses lettres à sa mère ont été tout simplement perdues? Cela n'est guère probable, car, à cette cour de Turin, tout était soigneusement conservé. Et puis le ton des lettres de la duchesse de Bourgogne à sa mère ou à sa grand'mère ne laisse pas d'être assez différent. Certes, celles adressées à sa mère sont tendres, mais un peu de cérémonie continue de s'y glisser : « Je me pique présentement en tout d'estre une grande personne, lui écrivait-elle en 1701, et j'ay cru que *maman* ni convenoit pas. Mais j'aimeray ma chère mère encore plus que ma chère maman, parce que je connoitrai mieux tout ce que vous vallés et tout ce que je vous dois [1]. » Ce sont assurément les sentiments d'une fille, respectueuse et reconnaissante, pour une mère dont elle connait le mérite. Mais, dans ses nombreuses lettres à sa grand'mère, il y a plus de vivacité, plus

1. Arch. d'État de Turin. *Lettere di Maria Adelaïde di Savoia, duchessa di Borgogna, scritte alla duchessa di Savoia Anna d'Orléans, sua madre*, 2 janvier 1701. Ces lettres ont été publiées par M. Paolo Boselli, ancien ministre des finances du royaume d'Italie, dans le t. XXVII des *Atti della R. Academia delle scienze di Torino*, de mars 1892.

d'abandon, plus de petits détails sur elle-même et sur sa vie. On devine que l'intimité, la confiance, les habitudes du cœur sont là.

Il n'est pas très malaisé d'expliquer cette différence. Les enfants, chez lesquels se traduisent librement les premiers mouvements de la nature, sont repoussés par la tristesse et attirés par la beauté. Il est probable que la duchesse Anne, qui n'était point jolie, ne parvenait point, même en compagnie de ses enfants, à chasser de son visage, naturellement sérieux, une gravité où se reflétaient les épreuves de sa mélancolique destinée. Elle ne savait pas davantage, comme c'est un devoir de le faire pour des enfants, égayer la vie autour d'elle. Le séjour solitaire de la Vigne devait être triste pour les deux petites filles, et la récréation de longues promenades à pied ne leur paraissait vraisemblablement pas suffisante.

Au contraire, bien qu'elle eût un peu engraissé, Madame Royale était restée très belle. Elle avait conservé le goût de plaire, et sa coquetterie, qui ne trouvait plus d'emploi, s'exerçait sans doute à captiver ses petites-filles. Ce don mystérieux qui s'appelle le charme survit parfois à la jeunesse, et s'exerce sur tous les âges. Un instinct secret attire jusqu'aux enfants vers les femmes qui furent aimées,

lors même qu'elles ont des cheveux blancs. George Sand a peint quelque part, en lignes exquises, ce charme de l'aïeule qui a su vieillir. « Métella, fortifiée contre le souvenir des passions par une conscience raffermie et par le sentiment maternel que la douce Sarah sut développer en son cœur, descendit tranquillement la pente des années. Quand elle eut accepté franchement la vieillesse, quand elle ne cacha plus ses beaux cheveux blancs, quand les pleurs et l'insomnie ne creusèrent plus à son front des rides anticipées, on y vit d'autant plus reparaître les lignes de l'impérissable beauté du type. On l'admira encore dans l'âge où l'amour n'est plus de saison, et, dans le respect avec lequel on la saluait, entourée et embrassée par les charmants enfants de Sarah, on sentait encore l'émotion qui se fait dans l'âme, à la vue d'un ciel pur, harmonieux et placide que le soleil vient d'abandonner. »

Ainsi peut-on se représenter la vieillesse de la belle Jeanne-Baptiste de Nemours, alors qu'ayant renoncé aux galanteries qui avaient déshonoré la première moitié de sa vie, elle était tenue à l'écart de toutes choses par la haine persistante de son fils. Elle vivait solitaire, dans ce vieux palais, assez triste, qui s'élève encore aujourd'hui au milieu de la grande place de Turin, et qui a reçu à cause d'elle le

nom de *Palazzo Madama*. Elle y demeurait toute l'année, considérant une journée à la Vénerie ou à Moncalieri comme un grand voyage. Ses petites-filles devaient donc venir assez fréquemment l'y voir. Les journées qu'elles y passaient, comparées à la solitude de la Vigne, étaient pour elles des journées de divertissements. Les grandes salles du Palais Madame, où se tiennent aujourd'hui les séances de la Cour de cassation, étaient témoins de leurs jeux, auxquels leur grand'mère prenait part, entre autres à un certain jeu de *la bête*, et ce serait un joli tableau, à la fois de genre et d'histoire, que celui où un peintre représenterait cette belle et majestueuse aïeule se mêlant aux ébats de ces petites et jolies princesses. Le soir venu, elles devaient s'en retourner, un peu tristes, à la Vigne, et rêver toute la semaine au prochain voyage, en accompagnant leur mère dans ses promenades à pied, ou en écoutant d'une oreille distraite les leçons de madame Dunoyer.

Quelles pensées, quels rêves traversaient cependant cette petite tête brune et bouclée, pendant ses leçons, ses promenades ou ses jeux? A l'âge où peu s'en faut que nos filles ne jouent encore à la poupée, ces filles de rois ou de princes savaient que leurs destinées s'agitaient déjà dans les chancelleries, et que,

vers douze ou treize ans au plus tard, il serait disposé d'elles sans qu'elles fussent consultées, même pour la forme. Elles acceptaient leur sort, comme on accepte l'inévitable, sans que l'idée d'une rébellion leur vînt un seul instant à l'esprit. La princesse Adélaïde fut-elle au courant de ces négociations où, durant trois années, sa petite personne tint une si grande place? Sut-elle que sa main était offerte tantôt au duc de Bourgogne et tantôt au roi des Romains, suivant que les nécessités de sa politique tournaient Victor-Amédée du côté de la France ou de l'Allemagne? Quand son père l'appelait, de la chambre où elle jouait, pour la faire voir à Tessé, son œil d'enfant insouciante ne vit-il en cet inconnu qu'un étranger de passage, ou son imagination de jeune fille en éveil devina-t-elle en lui un envoyé secret de son futur mari? A ces questions la réponse est impossible; mais, si elle soupçonna les négociations qui étaient en cours entre Turin, Versailles et Vienne, et si elle avait une préférence, cette préférence ne pouvait être que pour la France. Sa mère qui, disait Tessé, « étoit demeurée Françoise comme si elle n'eût jamais passé les Alpes », l'avait sans doute élevée dans ce rêve brillant qui devait être pour elle une si courte réalité. Elle était encore en bas âge que déjà il était bruit à Versailles de

ses inclinations. On lit à la date du 20 avril 1688, dans les *Mémoires du marquis de Sourches* [1] : « On sut que la princesse fille aînée du duc de Savoie étoit extrêmement malade, et madame la Dauphine en témoigna beaucoup de chagrin, non seulement à cause de la grande proximité, mais encore parce que cette princesse, tout enfant qu'elle étoit, témoignoit déjà qu'elle ne pouvoit être heureuse que si elle épousoit monseigneur le duc de Bourgogne. »

Il n'était point besoin d'ailleurs des leçons maternelles pour tourner vers la France l'imagination d'une jeune princesse. L'Allemagne passait, non sans raison, pour un pays encore sauvage et triste. Versailles, au contraire, brillait d'un éclat non pareil, et tous les yeux étaient tournés vers ce soleil dont aucun nuage n'avait encore obscurci les rayons. Approcher de ce soleil, vivre au pied de ce trône, qui était alors le premier du monde, avec la perspective d'y monter un jour, il n'était pas en Europe une princesse dont cette destinée n'eût enflammé l'imagination. A plus forte raison en devait-il être ainsi pour une enfant élevée solitaire-

1. Louis-François du Bouschet, marquis de Sourches, né en février 1645, grand prévôt de France, mort le 6 mai 1716. Ses *Mémoires*, en treize volumes, sont moins complets mais moins secs que ceux de Dangeau. Ils ont été publiés assez récemment par le comte de Cosnac.

ment, dans des circonstances assez tristes, entre une mère et une grand'mère également Françaises de cœur. Aussi, lorsque, en exécution des engagements pris dans le traité secret du 29 juin, Tessé arrivait à Turin, en apparence pour y servir d'otage, mais en réalité pour achever d'y conclure le mariage du duc de Bourgogne, il trouvait, comme nous l'allons voir, la petite princesse toute préparée au nouveau rôle que ses onze ans allaient avoir à jouer.

III

TESSÉ A TURIN. — JOIE A LA COUR. — LE DÉPART DES IMPÉRIAUX

Tessé fit son entrée à Turin le 13 juillet 1696. « Comme il était naturellement magnifique », disent les *Mémoires du marquis de Sourches*, il avait mené avec lui trente mulets et dix chevaux de main. Il était accompagné du marquis de Bouzols [1], le gendre de Croissy, gentilhomme de fort bonne maison, mais assez court d'esprit, et dont les belles perruques sont, plus d'une fois, dans les lettres de Tessé, l'objet de railleries. Ils devaient tous deux demeurer en otages jusqu'à la fin de la trêve; mais, dès le lendemain de son arrivée, Tessé pouvait avec raison écrire à Louis XIV « qu'il n'étoit regardé par

1. Louis-Joachim de Montaigu, marquis de Bouzols (1662-1746), mestre de camp de cavalerie, n'était marié que depuis deux mois.



personne sur ce pied-là [1] ». En effet, il avait été reçu plutôt comme un ambassadeur porteur de propositions de paix. En Piémont, on était fatigué de la guerre. Les Allemands ne s'y étaient guère fait aimer. Tout alliés qu'ils fussent, ils n'avaient guère moins vécu aux dépens du pays que les Français, et il y avait antipathie naturelle entre les deux races. Aussi, bien que le traité déjà signé entre Louis XIV et Victor-Amédée, par l'intermédiaire de Tessé, demeurât un profond secret, l'instinct populaire ne se trompait pas en croyant que trêve signifiait paix, et l'allégresse était générale.

La foule se porta sur le passage de Tessé « avec des acclamations et des témoignages de joye que quelques particuliers poussèrent jusqu'à crier à voix basse : « Vive le Roy! » Il était deux heures de l'après-midi lorsqu'il mit pied à terre dans la cour du palais. La duchesse Anne était à la fenêtre, et, cachée derrière elle, la petite princesse Adélaïde regardait curieusement descendre de cheval l'homme qui se présentait au nom de son futur époux. Le duc de Savoie le reçut dans son appartement. « Il me parla le premier, continue Tessé, avec éloquence, dignité et sérieusement. Cependant, Sire,

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 14 juillet 1696.

je n'eus pas plustôt répondu que ce sérieux se dissipa. Il me tira à part à sa fenestre, et me témoigna de la joie de ce qu'il n'estoit plus question de nos aventures nocturnes. »

La comédie avait été admirablement jouée entre Tessé et Victor-Amédée, qui tenait à tromper son monde jusqu'au bout. Elle se continua avec Saint-Thomas : « Une chose facétieuse fut l'entrevue et les premiers discours du marquis de Saint-Thomas. Il m'aborda et se fit nommer par le comte de Vernon (le maistre des cérémonies) comme si de sa vie il ne m'avoit veu. Cependant, comme chacun s'en alla, la comédie ne dura plus. Nous nous embrassâmes. Je luy donnay la lettre de Votre Majesté et nous parlâmes affaires. » Le soir Tessé fut conduit au cercle de la Cour, où il vit des princesses bien contentes : « Madame Royalle, toujours gracieuse, voulant et cherchant à plaire et à contenter, me dist mille choses flatteuses pour moy, et relatives au tendre attachement qu'elle a pour Votre Majesté et pour ses intérêts. Quant à madame la Duchesse, peu s'en fallut qu'elle ne s'attendrist de joye, et je sentis l'instant que je serois de mesme. Elle me fit mille questions, et me conta tout bas qu'alors que je mis pied à terre dans la cour, elle estoit aux fenestres du palais avec la Princesse sa fille, qui me connut pour

le mesme homme qu'elle avoit vu, quelques jours auparavant, dans le cabinet de son père. L'on lui deffendit de le dire; mais, au bout du conte, Sire, c'est le secret de la comédie. »

Louis XIV se montrait fort satisfait de la réception faite à son envoyé, et Torcy [1], qui tenait déjà la plume aux lieu et place de son père malade, lui en faisait compliment de son côté : « En vérité, je croy, écrivait-il à Tessé, qu'il s'en fallut beaucoup que Lancelot [2] ne fût si bien reçu à son retour d'Angleterre, et cependant c'est le modèle de la réception, s'il en faut croire un homme du siècle passé qui s'y connoissoit fort bien. Quand je pourrois me flatter d'avoir quelque part à l'honneur de votre amitié, j'hasarderay de vous demander le nom de l'Infante qui doit toujours terminer ces réceptions, car je ne compte pas que M. de Bouzols me le dise, si vous l'avez mis dans votre confidence. Il m'avoueroit plutôt les conquestes que sa belle perruque lui fera faire [3]. »

1. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy et de Sablé, né le 14 septembre 1665 et titré d'abord marquis de Croissy, remplaça cette même année son père aux Affaires étrangères qu'il dirigea jusqu'à la mort de Louis XIV. Il mourut à Paris le 2 septembre 1746. Il a laissé des *Mémoires*.

2. Lancelot du Lac, un des douze chevaliers de la Table-Ronde. On a sur lui un roman, écrit d'abord en latin, puis traduit en langue vulgaire par Gauthier Map, chevalier du XIIe siècle. De ce roman Chrestien de Troyes a tiré également le sujet d'un poème.

3. Papiers Tessé. Torcy à Tessé, 26 juillet 1696.

Si Tessé, qui n'en était pas incapable, profita de son séjour pour faire la conquête de quelque infante, du moins cela n'apparaît pas dans ses lettres, et il dut lui rester singulièrement peu de loisirs pour semblable récréation, car jamais nous ne le voyons aussi affairé et aussi appliqué à la correspondance. Aucun jour ne se passe qu'il n'écrive au Roi, à Barbezieux, à Torcy, qui devait, à partir du 29 juillet, remplacer son père comme secrétaire d'État. C'est que les affaires à traiter ne lui manquaient pas. Il avait tout à la fois à surveiller les négociations que Victor-Amédée poursuivait avec ses alliés de la veille pour les amener à reconnaître ce qu'on appelait alors la neutralité d'Italie, à discuter la rédaction du contrat de mariage de la princesse Adélaïde avec le duc de Bourgogne, à régler les préparatifs de son départ pour la France, et à résoudre les questions multiples que ce voyage soulevait.

En même temps il avait soin, car Louis XIV le lui avait expressément recommandé, de remplir ses lettres de menus détails qu'il jugeait de nature à intéresser le Roi. En habile homme, il choisissait de préférence ceux qui pouvaient flatter son orgueil. C'est ainsi qu'il ne manquait pas de lui faire savoir que sa fête avait été célébrée avec grand éclat le jour de la Saint-Louis. « Madame la Duchesse en

fist les honneurs. La porte de l'église estoit ornée d'un grand Saint-Louis dont l'image, non plus que les ornements d'église, n'avoient pas paru depuis que monsieur le duc de Savoye s'estoit uni à la Ligue, et il y eut musique, au sortir de laquelle je crus devoir faire quelques aumônes de ma portée, et le soir il y eut des danses dans les rues. »

Tessé rendait compte également au Roi de la « joye excessive et indicible » de la duchesse Anne, qui, depuis son mariage, n'avait pas connu d'aussi beaux jours. « Elle éclate en tout, et quoyqu'il luy soit fort recommandé d'estre en garde pour ne point faire connoitre aux chefs des alliés la partialité de son cœur, cette princesse ne peut se contenir, et cherche tous les moyens de causer avec moi, de parler de Vostre Majesté, de sa joye, de ses embarras et de ses mortifications passées », et il ajoutait dans une autre lettre : « Certainement, elle a le cœur digne de l'honneur qu'elle a d'être nièce de Vostre Majesté [1] ».

Pour rendre ce qu'il devait à la duchesse Anne,

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 20 juillet, 5 août 1696. Un assez grand nombre de ces dépêches de Tessé au Roi ont été citées, d'après les doubles qui sont au Dépôt de la Guerre, par M. de Boislisle, au tome III (p. 419 et suivantes) de sa savante édition des *Mémoires de Saint-Simon*. Les originaux de ces dépêches sont aux Affaires étrangères.



Tessé ne négligeait pas cependant de payer ses hommages à la comtesse de Verrue. C'était Saint-Thomas qui, en homme avisé et connaissant bien son maître, lui avait donné ce conseil. « Je ne vous rends point compte, écrivait Tessé à Louis XIV, de la visite que j'ai faite à madame la comtesse de Verrue, laquelle partit hier pour les bains de Saint-Maurice. Ce fut Saint-Thomas qui me dist qu'il estoit à propos que je la visse, et que je l'assurasse de l'amitié et de la protection de Vostre Majesté. Je le fis, et elle reçut mon discours avec des témoignages excessifs de respect et de joie; mais, à vrai dire, il ne me parut pas à sa figure, à ses manières, à ses coëffures et à son attitude qu'elle songeast à aucune autre affaire qu'à plaire, et je suis trompé si monsieur de Savoye lui dit son secret [1]. »

Ce qui préoccupait avant tout Tessé, c'était de faire parvenir au Roi les détails les plus minutieux sur la jeune princesse qui allait devenir sa petite-fille. Déjà, au cours des négociations de Pignerol, Groppel avait remis à Tessé un portrait de la Princesse, une miniature probablement, et celui-ci s'était empressé de la transmettre à Versailles. Peu après, il expédiait un second portrait, de grandeur natu-

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 16 juillet 1696.

relle, que la duchesse Anne envoyait à Monsieur. Le principal intéressé, c'est-à-dire le duc de Bourgogne, s'en montrait satisfait. « Monseigneur le duc de Bourgogne, écrivait Barbezieux à Tessé [1], m'ayant demandé si j'avois vu le portrait de la duchesse de Bourgogne, sa future épouse, me l'a montré avec plaisir [2]. » A Barbezieux lui-même, qu'en sa qualité de ministre de la Guerre ces choses ne paraissaient cependant guère concerner, Tessé envoyait un *corps* (nous dirions aujourd'hui un corsage) et un ruban ayant appartenu à la princesse Adélaïde, sans doute pour donner la mesure de sa taille. En même temps il accompagnait de ce commentaire l'envoi du portrait que la duchesse Anne avait fait parvenir à son père : « Ce portrait est très ressemblant, à cela près que l'on lui a fait les cheveux un peu moins noirs qu'elle ne les a [3]. » Mais, bientôt après il revenait sur son dire. « Je vous supplie, écrivait-il à Barbezieux, de dire au Roi que je voyois noir ou de travers quand j'ay mandé que madame la princesse de Savoye avoit les cheveux très noirs. L'on lui avoit mis trop d'essence les premiers jours que je

1. Papiers Tessé. Barbezieux à Tessé, 7 septembre 1696.
2. C'est ce portrait, d'un peintre inconnu, que nous avons reproduit en tête du volume.
3. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 16 juillet 1696.

la vis, de sorte que je me dédis; elle a les cheveux d'un châtain mesme assez clair, et plus clair que ne les avoit madame la Dauphine [1]. » Il mandait en même temps que « plus il observoit cette princesse, plus elle lui paraissoit saine et bien constituée [2] ». D'autre part il avait soin de noter tous les traits qui pouvaient trahir son humeur et ses dispositions vis-à-vis de la France. « Jamais, écrivait-il, je n'ay l'honneur de la voir qu'elle ne rougisse modestement, comme si elle entendoit que c'est moy qui la fais souvenir de monseigneur le duc de Bourgogne. » Et dans une autre lettre : « Cette princesse disoit hier à sa mère qui lui parla du comte de Mansfeld [3] (le commissaire impérial en Italie) : « Mon Dieu, que » vient-il faire ici? Vous verrés que papa écoutera » encore des choses comme autrefois. Cet homme-là » n'a que faire ici. Que ne vous laisse-t-il en repos [4]? »

La petite princesse n'avait pas tort de penser que

1. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1374. Tessé à Barbezieux, 11 août 1696. Il s'agit ici de la Dauphine, mère du duc de Bourgogne, dont nous parlerons plus loin.

2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 16 juillet 1696.

3. Henri-François, comte de Mansfeld, général et diplomate autrichien, né en 1641, avait servi auparavant en Espagne. La reine d'Espagne, à l'empoisonnement de laquelle Tessé va l'accuser d'avoir contribué, était une princesse de Savoie, première femme de Charles II. Il mourut à Vienne le 18 juin 1715.

4. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 11 août 1696.

le comte de Mansfeld était envoyé par l'empereur Léopold pour mettre obstacle à son mariage. Il arrivait précédé d'une assez fâcheuse réputation. « J'ai supplié Son Altesse, écrivait Tessé à Barbezieux [1], de ne pas souffrir qu'il s'approchât de sa cuisine; pour moi, il n'y a pas apparence que je fasse aucun repas avec lui, car ce monsieur est soupçonné d'avoir eu part à celui que fit la reine d'Espagne avant que de passer de ce monde-ci à l'autre. » A la fin du XVII[e] siècle on était fort enclin à croire aux empoisonnements, et la participation du comte de Mansfeld à un crime aussi odieux n'a jamais été sérieusement établie. Au surplus, Tessé lui-même ne paraît pas avoir ajouté grande foi à l'accusation qu'il portait, et c'est généralement sur un ton badin qu'il parle de ce vieux serviteur de la maison d'Autriche : « Monsieur de Mansfeld porte une perruque blonde, mais blonde et frisottée, que celui qui fonda la Toison d'Or, en commémoration de ce qu'il trouva, ne rencontra rien de si crespé ni de si blond. Il est pourtant sexagénaire... Il dit bien, en montrant son plein pouvoir, qu'il n'avoit nulle instruction de l'Empereur, qui luy avoit dit seulement : « Partés, faites » diligence, et tout ce que vous ferés sera à propos. »

1. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1374. Tessé à Barbezieux, 7 août 1696.

Cependant le temps que l'on a mis à copier ses titres pouvoit suffire à celuy qu'il eût fallu pour une longue instruction [1]. »

Le comte de Mansfeld n'avait pas besoin d'instructions précises pour savoir qu'il devait s'opposer de tout son pouvoir au mariage projeté. Mais il ne pouvait faire autre chose que renouveler les propositions déjà transmises à Turin par l'abbé Grimani, et offrir de substituer l'alliance du roi des Romains à celle du duc de Bourgogne. A cette proposition Victor-Amédée commençait par répondre, non sans une certaine ironie : « que l'inclination de la mère et de la fille ne se trouvoient pas à profiter d'un si grand avantage, et que, comme Sa Majesté Impériale avoit semblé croire, dans de certains temps, que l'alliance du Danemarck étoit plus convenable à l'Empire que celle de Savoye, l'on croyoit présentement à Turin que celle de France étoit plus sortable » ; et comme Mansfeld insistait, s'engageant en outre, au nom de l'Empereur, à faire, de gré ou de force, rendre Pignerol par la France, Victor-Amédée finissait par répondre tout net « que le dégoût que, sur cella, Sa Majesté Impériale avoit donné à la maison de Savoye étoit encore trop récent pour

1. Dépôt de la Guerre. *Italie*, vol. 1374. Tessé à Barbezieux, 14 août 1696.

qu'il pût estre effacé du blanc au noir et dans un instant [1] ».

Le prince d'Orange n'obtenait pas un meilleur succès en ayant recours à la menace. Vainement il écrivait à l'Empereur, au roi d'Espagne, et à tous les princes de la Ligue les lettres les plus pressantes pour les exciter à soutenir la guerre. Vainement, dans une lettre fort vive qu'il adressait personnellement au duc de Savoie, et que celui-ci s'empressait de communiquer à Tessé, il le conjurait de « faire des réflexions solides sur le peu d'honneur et de gloire, à la veue de toute la chrétienté actuellement tournée contre l'ennemy commun, qu'il acquérera par une paix particulière; que rien ne peut estre pour luy glorieux, stable, ou solide que ce qu'il acquérera par la paix générale [2] ». Vainement une lettre de la propre main du duc de Portland [3], son favori, communiquée également à Tessé par Saint-Thomas, « portoit l'expression de la surprise où il estoit de voir Son Altesse résolue de suivre aveuglément un party si contraire à son honneur et à ses intérêts... répettant que la Ligue prendra des

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 7-14 août 1696.

2. *Ibid. Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 11 août 1696.

3. John-William Bentinck, né en 1628 dans la province hollandaise d'Over-Yssel, fut créé duc et pair d'Angleterre par Guillaume III. Il mourut le 14 novembre 1709.



mesures pour faire repentir son maistre du pas dangereux dans lequel il s'engage, et qu'à quelque prix que ce soit, laditte Ligue soutiendra la guerre en Italie ». Ces objurgations et ces menaces demeuraient sans effet. Victor-Amédée faisait montre d'une loyauté dont, jusqu'à présent, il n'avait guère donné la preuve, et, de leur côté, les alliés, las d'une guerre dont ils n'avaient pas tiré grand avantage, découragés par la défection de Victor-Amédée, et indifférents aux passions personnelles de Guillaume d'Orange, inclinaient peu à peu à traiter. Déjà ils avaient retiré leurs troupes du Piémont, et Tessé rendait compte au Roi de leur départ[1] :

« Enfin, Sire, il n'y a si bonne compagnie qui ne se sépare. Les troupes impériales, espagnoles, religionnaires et auxiliaires se séparèrent hier de celles de monsieur de Savoye. Ce fut, de part et d'autre, avec d'aussi froides cérémonies qu'on puisse se les imaginer... Ils firent difficulté de rendre quelques pièces de canon de monsieur de Savoye dont ils supposoient avoir besoin; mais le ton que prist monsieur de Savoye eut bientôt fini cette remontrance. Les Brandebourgs ont opiniâtrement voulu suivre les Impériaux, et j'ay la joye de voir que les François qui

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 5 août 1696.

sont sortis de vostre royaume n'ont pas perfectionné leur conduite dans les cours estrangères. Ce monsieur de Varennes qui commande les Brandebourgs a suivi aveuglément les passions du Milord [1], et n'a eu dans cette séparation ni procédés d'honnête homme, ni manière de savoir vivre. »

Tessé rapporte ensuite le singulier langage qui fut tenu par Victor-Amédée aux officiers espagnols et impériaux lorsqu'ils vinrent prendre congé de lui : « Messieurs, leur dit ce prince, nous nous éloignons un peu; mais j'espère que vos maîtres voudront bien me donner lieu de leur témoigner la reconnoissance que j'ay des bontés qu'ils ont eues de me secourir, et en vostre particulier, Messieurs, je chercherai les occasions de vous donner des marques de toute mon estime. J'ay contribué, autant que je l'ay pu, à vous donner de bons quartiers d'hiver; je vous en souhaite à l'avenir de meilleurs; mais trouvés bon que ce ne soit pas dorénavant en Italie. Je vous les désire ailleurs. Il est temps que mes estats, et, s'il est possible, ceux des princes mes voisins, jouissent du repos que j'ai essayé de leur

1. Les Brandebourgs étaient les Prussiens d'aujourd'hui. Ils étaient commandés par un Français, qui, après avoir été lieutenant-colonel du régiment de Turenne, avait émigré pour cause de religion. Quant à celui que Tessé appelle *le Milord*, c'est lemarquis de Ruvigny, que Guillaume avait fait comte de Galloway.



concilier. J'espère que vos maîtres y consentiront. Je leur ai instamment demandé cette grâce, qu'il est de leur justice de m'accorder. Après quoy, si, malheureusement pour moy, ils me la reffusoient, j'aurois la douleur de vous disputer d'aussi bon cœur vos quartiers d'hiver que j'ai contribué à vous les faire avoir, et j'agirois à la teste des François contre vous avec la mesme vivacité que vous m'avez veue pour mériter votre estime. Cependant, Messieurs, comme j'espère que vos maîtres m'accorderont cette grâce, je vous demande celle de vostre amitié, et nous dînerons aujourd'hui ensemble, si vous voulés. » — A cette étrange harangue, les officiers ne répondirent que par de profondes révérences, et pas un ne resta dîner. Aussi, le soir, Victor-Amédée dit-il aux dames de la cour : « Enfin, mesdames, vous pouvez conter que dorénavant nous sommes François. »

Ainsi Louis XIV recueillait le premier fruit des habiles concessions qu'il avait faites. Victor-Amédée paraissait sincèrement désireux de se détacher de la Ligue et de rentrer dans l'alliance française. Il n'épargnait rien pour persuader de sa bonne foi. Rarement une journée s'écoulait sans qu'il fît venir Tessé au palais, soit pour le tenir au courant des négociations qu'il continuait de poursuivre avec Mansfeld et Leganez, soit pour l'entretenir de baga-

telles. « Notre conversation, écrivait Tessé au Roi au sortir d'un de ces entretiens [1], roula sur la joie qu'il avoit de pouvoir croire et espérer que c'estoit tout de bon que Vostre Majesté l'honoroit du retour effectif de ses bonnes grâces et de sa puissante protection, me répettant mille fois qu'il vous donneroit tant de marques de son attachement que non seulement le passé s'effaceroit, mais que les soupçons que Vostre Majesté peut avoir qu'il est subtil et incertain se dissiperoient par le dévouement réel qu'il auroit pour vous plaire. »

Le présent semblait donc acquis. Restait à assurer l'avenir, autant que l'avenir pouvait être assuré avec un souverain, quoi qu'il en dît, subtil et incertain, en concluant l'affaire du mariage, et en signant le contrat de la princesse Adélaïde avec le duc de Bourgogne. C'est à quoi Tessé s'employait avec activité, non sans avoir à triompher encore de certaines difficultés.

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 27 juillet 1696.

IV

LE CONTRAT DE MARIAGE. — LES NÉGOCIATIONS
LA SIGNATURE

Dans un temps où (guère plus qu'aujourd'hui du reste) la force primait souvent le droit, il est assez curieux de constater quelle singulière importance s'attachait à la rédaction des actes publics. A voir le soin avec lequel les moindres termes en étaient pesés, on pourrait croire que les contestations possibles dussent être pacifiquement et impartialement tranchées par quelque tribunal amphictyonique, tandis qu'en réalité c'était la fortune des armes qui prononçait en dernier ressort. Il est certain cependant que parfois une guerre naissait de l'interprétation de tel mot inséré dans un contrat ou dans un traité, et que les souverains invoquaient souvent l'opinion des légistes pour appuyer leurs prétentions ou justifier leurs conquêtes. C'est ainsi que Louis XIV,



s'étant, dans sa guerre récente contre Victor-Amédée, emparé du comté de Nice, il avait fait établir juridiquement, par le parlement d'Aix, que ce comté n'était qu'une dépendance de l'ancien comté de Provence, et qu'il avait en conséquence droit de le garder. Trente années auparavant, de l'interprétation que comportaient les renonciations insérées dans le contrat de mariage de Marie-Thérèse avec Louis XIV était née la guerre de *Dévolution*, à la suite de laquelle les meilleures places des Flandres étaient devenues françaises. On comprend donc que la rédaction du contrat de la princesse Adélaïde ne laissât pas de préoccuper les jurisconsultes savoyards auxquels Victor-Amédée avait remis le soin de le préparer, et cela d'autant plus qu'une question analogue à celle d'où était sortie la guerre de 1667 pouvait parfaitement se présenter.

Victor-Amédée n'avait que des filles. Sa santé (quoiqu'il ait vécu fort âgé) passait pour chancelante. Qu'adviendrait-il s'il mourait sans laisser de fils, et à qui reviendrait sa succession? Bien qu'un usage constant assurât la souveraineté aux mâles de la maison de Savoie, à l'exclusion des femmes, et que, suivant le vieil adage féodal, « la couronne n'y pût tomber de lance en quenouille », cependant la question n'avait pas laissé de se poser quelquefois,



d'une manière assez menaçante pour l'indépendance de la Savoie, en particulier lorsque Adélaïde, femme de Louis le Gros, roi de France, avait, en 1103, réclamé l'héritage de son père Humbert II [1], au détriment de son frère cadet. Pour remonter quelque peu loin, l'affaire n'était pas oubliée, du moins par les jurisconsultes savoyards.

De plus, le prince de Carignan, qui représentait la ligne masculine de la maison de Savoie, était sourd-muet. Bien qu'il fût fort intelligent, et que, devançant les dernières méthodes appliquées à l'instruction des malheureux déshérités comme lui, il sût fort bien comprendre la parole au mouvement des lèvres (Saint-Simon l'appelle, à cause de cela, ce *fameux sourd-muet*), cependant son habilité à succéder pouvait parfaitement être contestée. Il n'avait pour héritier qu'un enfant en bas âge, issu de son mariage avec une princesse de la maison d'Este, mariage auquel Louis XIV s'était opposé autrefois de la façon la plus vive, au point d'exiger que le nouveau couple fût banni de Turin. Il n'était donc rien moins qu'assuré que, Victor-Amédée venant à manquer, Louis XIV laisserait sans opposition le duché de Savoie arriver aux mains de ce prince

1. Humbert II, dit *le Renforcé*, né en 1080, mort en 1103.

détesté. Ces questions préoccupaient fort les conseillers de Victor-Amédée, qui ne se souciaient point de voir leur petite patrie absorbée un jour par sa puissante voisine, et Victor-Amédée lui-même.

Dans le traité secret passé entre Tessé et Groppel, la difficulté avait bien été prévue, et l'article 3 de cette convention portait que la Princesse ferait les renonciations accoutumées, avec promesse de ne rien prétendre au delà de sa dot sur les États et succession de son père. Mais quelle forme convenait-il de donner à ces renonciations pour que la validité n'en pût un jour être contestée? Victor-Amédée aurait voulu que les renonciations, au lieu de prendre place dans le contrat, fussent insérées dans le traité public qui allait bientôt intervenir entre la France et la Savoie. Cette insertion, dans un acte international, leur aurait donné à ses yeux plus de solennité. Il faisait parvenir à Louis XIV l'expression de ce désir; mais celui-ci n'y voulait point consentir.

« Je ne vois pas, écrivait-il à Tessé, quelle raison le duc de Savoye pourroit avoir de souhaitter que le contract de mariage de mon petit-fils le duc de Bourgogne avec sa fille soit inséré tout entier dans le traitté qui doit estre encore signé et ratiffié nouvellement, lorsque le duc de Savoye le déclarera. Il

suffit que les articles du traitté expriment aussy précisément qu'ils le marquent que ce mariage en est une des conditions, et le contract qui doit estre signé par les parties est un acte qui en est entièrement séparé. C'est ce que vous devés faire connoître au Prince, s'il vous en parle, et le traitté des Pyrénées est un exemple qu'il ne peut refuser de suivre [1]. »

L'exemple que donnait Louis XIV n'était pas très heureusement choisi, car c'était précisément le souvenir de ce qui s'était passé, presque au lendemain du traité des Pyrénées, qui excitait les appréhensions de Victor-Amédée. Aussi Tessé, adroit négociateur, n'avait-il garde de faire usage de l'argument qui lui était suggéré, et, dans sa réponse à Louis XIV, il enveloppait une leçon de diplomatie des formes du respect. « Nous surmonterons cette difficulté, écrivait-il à Louis XIV [2], dont je me suis bien gardé de me servir de l'exemple que Vostre Majesté me donne de celuy du traitté des Pyrénées, ayant découvert que c'est cella uniquement qui avoit donné à monsieur de Savoye fantaisie de désirer que le contract et la renonciation fissent corps du traitté, pour rendre lesdittes renonciations plus valables;

1. Papiers Tessé. Louis XIV à Tessé, 19 août 1696.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 28 août 1696.

attendu qu'ayant été faites au traitté des Pyrénées par un acte séparé, elles n'ont point été valables, *comme le sçait bien Vostre Majesté* », ajoutait un peu ironiquement Tessé.

Rebuté sur ce point, Victor-Amédée en était réduit à entourer du moins cette renonciation de toute la solennité et de toutes les garanties qui se pouvaient imaginer. Les meilleurs jurisconsultes de la couronne s'y appliquaient. Pendant que le procureur général Rocca étudiait les précédents, et prouvait par ses recherches que la coutume des États acquis par la maison de Savoie excluait les filles de l'hérédité, ceux qui étaient chargés de préparer le texte même du contrat s'efforçaient d'accumuler toutes les garanties, et de prendre toutes les précautions pour que la validité des renonciations de la Princesse ne pût jamais être mise en doute. En effet l'article VI du contrat de mariage, qui était à lui seul plus long que les dix autres articles réunis [1], s'efforce, dans un style bizarre et tout imprégné des souvenirs du droit romain, de prévoir et de résoudre toutes les objections qui pourraient être opposées à

1. L'original du contrat se trouve aux Archives d'État de Turin, *Matrimonii della Real Casa*. Il y en a une copie aux Archives des Affaires étrangères : *Corresp. Turin*, vol. 95. Le texte complet en a été imprimé à la suite des *Mémoires du marquis de Sourches*, t. V, p. 459.

la validité des renonciations. Une des principales était la minorité de la Princesse qui, n'étant pas encore *pubère*, ne pouvait valablement s'obliger. Aussi ne paraissait-il pas suffisant aux jurisconsultes de la couronne qu'elle fût « habilitée par le duc de Savoie son seigneur et père » et qu'il la dispensât de son bas âge pour prêter le serment nécessaire. Ils alléguaient encore, pour donner plus de force aux renonciations auxquelles elle allait consentir, « la grande connoissance et le jugement au-dessus de son âge dont elle étoit douée, d'autant, ajoutait l'article projeté, que ladite dame Princesse reconnoît fort bien, ainsi qu'elle l'a déclaré et déclare, combien avantageux sera à elle et à ses descendants l'effectuation dudit mariage, qui lui donne une juste espérance de parvenir au rang de Reine, et à ses descendants de succéder à la couronne de France; réfléchissant encore que c'est principalement pour affermir la paix si désirée et si nécessaire, et son inclinaison généreuse la portant aussi à vouloir conserver l'éclat de la maison de Savoie dans la personne des princes ses frères qu'il plaira à Dieu de lui donner, ou des autres princes ses frères mâles quoique plus éloignés et en ligne collatérale, et à leurs descendants mâles à l'infini, pour le repos et la tranquillité des peuples de ladite maison de Savoie ».

Tessé ne s'était point mêlé de la rédaction du contrat dont il envoyait le projet à Louis XIV. « Votre Majesté, écrivait-il au Roi [1], trouvera ci-joint le projet du contrat du mariage de monseigneur le duc de Bourgogne. Il y a dedans une infinité de mots singuliers et d'expressions de pratiques particulières au pays, et c'eust été la mer à boire que d'essayer de réduire ces gens-cy à nos manières. » Cependant à une phrase où le duc de Savoie s'engageait à ne jamais admettre « que ladite dame princesse sa fille aînée et autres princesses ses filles et leurs descendants puissent, en aucun autre temps ni en aucun cas, avoir aucun droit de succéder aux susdits États de la maison de Savoie », Tessé avait fait ajouter ces mots : *au préjudice des masles*, « afin, écrivait-il à Louis XIV, qu'à tous hasards et en cas de mort de tous les princes masles de la maison de Savoie, notre princesse ne pût pas perdre ses droits d'aînesse, et, par ces deux mots, sans en parler davantage, la succession lui reste absolument ouverte ».

Cette restriction montre que les jurisconsultes de la couronne n'avaient pas tort de se méfier de quelque arrière-pensée, et d'accumuler les précau-

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 3 sept. 1696.



tions, en faisant renoncer par avance la Princesse avec serment réitéré : « à toutes lois, édits, constitutions, coutumes, statuts et dispositions contraires, au bénéfice de la minorité d'âge, lésion énorme et énormissime, restitution en entier, nullité de contrat par défaut de solennité, exception de chose non due et sans cause, de dol, de crainte révérentiale ou présumée, absolution de serment, etc., et à toute cause et exception, tant pensées qu'imprévues, sans qu'il fust besoin d'en faire une expresse et individuelle mention ».

Les autres articles du contrat leur avaient coûté moins de peine, mais, pour la dot, ils s'étaient avisés d'un expédient singulier. On se souvient que, dans sa lettre au pape Innocent XII, Victor-Amédée se réjouissait de marier sa fille *sans qu'il lui en coûtât rien*. En effet, les 200000 écus qu'il avait promis de lui constituer en dot devaient, jusqu'à concurrence de 100 000 écus, se compenser avec pareille somme qui lui restait due sur celle de sa propre femme, et le reste, aux termes du traité, lui était remis *en considération du mariage*. Mais Victor-Amédée estimait sans doute contraire à sa dignité de marier sa fille sans dot, car l'article II du contrat relatif à la constitution de dot ne faisait point mention de cet arrangement. Il y était dit seulement que

les 200 000 écus d'or que le duc de Savoie s'obligeait à donner étaient payables « de la manière dont il a été convenu à part ». En effet, par un acte séparé dont l'original est aux Archives de Turin [1], Louis XIV s'obligeait à compter à sa future petite-fille ladite somme de 200 000 écus, ainsi qu'il avait été convenu, « quoy qu'on ne l'ait pas exprimé dans ledit traitté de paix par de dignes considérations ». Il promettait en outre, pour lui, ses héritiers et successeurs à la couronne, « de garantir et tenir pour relevé ledit seigneur duc de Savoye et les siens de toute molestie au sujet de laditte dot ». C'était donc en réalité Louis XIV qui dotait la fille du duc de Savoie. En outre il lui faisait don, pour ses bagues et joyaux, d'une somme de 50 000 écus d'or sol [2], et, « suivant l'ancienne et louable coutume de la maison de France », il lui assignait et constituait pour son douaire « 20 000 écus d'or sol chacun an, sur des revenus et terres dont le principal lui aura le titre de duché, desquels lieux et terres ladite dame Princesse jouira par ses mains et de son autorité et de celle de ses commissaires et officiers, et aura la

1. Archives d'État de Turin. *Matrimonii della Real Casa.*
2. Les écus d'or sol étaient également appelés écus au soleil, à cause du soleil qui y était gravé. Ils valaient 60 sols tournois ou trois livres. Les premiers écus d'or sol furent frappés sous Louis XI en 1475. (V. Cheruel, *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, art. ÉCUS et MONNAIES.)



justice, comme il a été toujours pratiqué ». De cette assignation elle devait entrer en jouissance aussitôt que son douaire aurait lieu, soit qu'elle demeurât en France, soit qu'elle se retirât ailleurs.

Louis XIV, on le voit, faisait bien les choses. Quant à Victor-Amédée, il en était quitte, comme il avait été convenu dès l'origine, pour fournir un *fardel*, « soit trousseau ou présent de noces », lequel devait être estimé. Le montant des notes qui ont servi à cette estimation se trouve aux Archives de Turin [1]; il s'élève à 53905 francs. La note la plus forte est celle du fournisseur de linge et dentelles qui se monte à 24210 francs, puis celle du fournisseur d'étoffes brochées, à fond d'or et d'argent, glacées d'or et d'argent, qui atteint 13160 francs. La toilette, en or et argent, avait coûté 9538 francs. Les jupes brodées 2750 francs. La note du cordonnier pour escarpins ne s'élevait qu'à 106 francs et celle de l'emballeur à 350 francs. C'était un trousseau convenable, mais qui n'avait rien de somptueux. L'état délabré des finances savoyardes ne permettait pas à Victor-Amédée de faire mieux les choses. Quelques années plus tard, lorsqu'il mariait sa seconde fille au roi d'Espagne,

1. Arch. Turin. *Matrimonii della Real Casa.*

il lui constituait un *fardel* dont l'estimation s'élevait à 101 390 francs, c'est-à-dire à près du double.

Toutes choses étant ainsi en règle, le projet de contrat de mariage ayant reçu l'approbation de Louis XIV, et les pouvoirs de Tessé pour signer en son nom, ainsi qu'au nom de Monseigneur et du duc de Bourgogne, qui dataient du début de la négociation, c'est-à-dire de trois ans, ayant été renouvelés, il n'y avait plus qu'à prendre jour pour la signature du contrat. La date en fut fixée au 15 septembre, et le lendemain 16, peu s'en fallait que Tessé n'embouchât la trompette pour rendre compte au roi de la cérémonie. « Ce jour-là, Sire, lui écrivait-il [1], est un grand jour à Turin... » et après quelques préliminaires il entre ainsi en matière : « Entre dix et onze du matin, les princesses se sont rendues à l'appartement de madame la Duchesse où monsieur le duc de Savoye s'est trouvé, poudré et avec un bel habit. Madame Royalle estoit parée de tout ce qu'elle a de pierreries. Madame la Duchesse l'estoit non seulement de sa joie indicible, mais d'assés de diamans, et madame la princesse Adélaïde l'estoit de toutes celles de la maison de Savoye. Je puis assurer Vostre Majesté qu'elle

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 16 septembre 1696.

estoit bien de bonne grâce, et qu'elle s'est acquittée de ses devoirs avec une facilité dont j'ai été surpris. Madame la princesse de Carignan et tout de suite au moins cent dames parées estoient dans la chambre, et toute la Cour, qui avoit quitté le deuil pour ce jour-cy, estoit aussi parée que chacun le pouvoit estre. »

En ce superbe accoutrement, l'assistance commençait d'abord par se rendre à la messe. Tessé, qui venait d'être récemment nommé écuyer de la Princesse, faisait pour la première fois fonction en cette qualité, et il eut l'honneur de lui donner la main pour la conduire. A la sortie de la messe, deux huissiers se tenaient à la porte de la chambre de la duchesse Anne, et ne laissaient pénétrer que les hauts personnages désignés pour assister à la cérémonie, à savoir : les princes, les princesses, le Nonce, les ministres, le Chancelier, le marquis de Dronero, l'archevêque de Turin et les dames d'honneur des princesses. « Son Altesse, continue Tessé, estoit entre le Nonce et moy. Le marquis de Saint-Thomas a leu le contract de mariage. Les Saints Évangiles ont été apportés, auxquels Madame la Princesse a touché dans tous les endroits du contract de mariage où il en est parlé, comme pareillement j'y ai touché dans ceux où on me les a présentés. Après quoy

l'on a signé dans l'ordre que Vostre Majesté trouvera. Je voudrois de tout mon cœur que Vostre Majesté eût pu voir cette jeune princesse faire ses révérences, et signer hardiment, modestement et dignement. »

La cérémonie terminée, les portes furent ouvertes, et il n'y eut ni grand ni petit qui ne fût admis à baiser la main de la Princesse. L'enthousiasme gagnant, l'embrassade devint générale. « Pour moy, Sire, disait Tessé en terminant son récit, j'avoue que rien ne peut mieux ressembler à la confusion d'une joie excessive que de voir cent femmes et plus de deux cents hommes s'entrebrasser, et se donner mutuellement toutes les marques extérieures d'une véritable satisfaction. Il estoit près de trois heures quand cette cérémonie a finy. » Le soir même, Tessé tenait table ouverte et donnait à dîner à tout ce qui voulait bien venir chez lui. Jusqu'à une heure avancée de la soirée, sa maison était obsédée de carrosses, de visites et de mendiants, au point qu'il était obligé de se retirer dans une maison étrangère pour écrire sa dépêche.

Restait à régler une question délicate dont Tessé trouvait moyen de se tirer avec son adresse ordinaire. Ne convenait-il pas que le marquis de Saint-Thomas, qui n'avait pas seulement préparé le



contrat de mariage, mais qui, pendant trois ans, avait été mêlé d'une façon efficace aux négociations préliminaires, reçût de Louis XIV quelque témoignage de munificence? A peine arrivé à Turin, Tessé s'était préoccupé de cette question. « J'ai tourné le marquis de Saint-Thomas de tous les sens possibles, écrivait-il à Louis XIV [1], pour pénétrer ce qui pouvoit lui convenir. Je ne croy pas que de l'argent, quelque besoin qu'il en ait, pust l'accomoder, car l'argent reçu est toujours un reproche; mais j'ai compris, par ses propres discours, qu'un portrait de Vostre Majesté, enrichi de pierreries et d'un prix convenable à vostre grandeur, lui seroit très agréable... Je remarque, ajoutait-il, qu'à cette cour on estime fort les petits présents, et je ne sçay si quelque rien à la marquise de Saint-Thomas ne seroit pas très agréable. » Mais, comme il était d'usage qu'on fit un présent considérable au secrétaire d'État qui dressait le contrat de mariage, et « comme l'économie est la base qui fait durer les grâces », Tessé invitait le Roi à réfléchir « s'il ne feroit pas filer le présent de Saint-Thomas jusqu'au temps du contract de mariage et en ce cas-là le faire plus gros ». Le Roi se rangeait à ce sentiment,

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 16 juillet 1696.

et, le moment venu, il demandait à Tessé lequel, des pierreries ou de la vaisselle d'argent, conviendrait mieux au ministre de Victor-Amédée. « Pour moy, sire, répondait Tessé [1], je prendray la liberté de vous répliquer sur cella comme les enfants auxquels on demande lequel ils aiment mieux de papa ou de maman. D'ordinaire, ils les aiment bien tous les deux. Comme Vostre Majesté m'a fait l'honneur de me mander que le présent qu'Elle destine à ce ministre doit être de la valeur de vingt ou vingt-cinq mille écus, j'estime qu'un portrait de pierreries de dix ou douze mille écus, et autant en vaisselle d'argent, l'accommoderoient mieux qu'un portrait de vingt, car le meilleur ami que l'on puisse avoir, c'est sa vaisselle d'argent. » Saint-Thomas recevait donc pierreries et vaisselle, et il s'en montrait fort satisfait, comme au reste tous ceux qui, à la cour de Turin, recevaient, à l'occasion du mariage, quelques marques de la générosité de Louis XIV. Chacun apportait son présent à Tessé pour le lui faire voir. Il en rendait compte au Roi, et ajoutait, en habile courtisan : « Il n'y a au monde que Vostre Majesté digne d'estre la maîtresse des cœurs, comme Elle l'est de son royaume. »

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 27 octobre 1696.

Le contrat de mariage de la princesse Adélaïde étant signé, une seule question demeurait à régler : c'était le cérémonial de son voyage et de sa réception en France. On s'en préoccupait fort à Turin, mais encore plus à Versailles, où, pour l'intelligence de ce qui va suivre, il devient nécessaire de nous transporter.

CHAPITRE III

LE VOYAGE DE TURIN A FONTAINEBLEAU

I

PUBLICATION DE LA PAIX. — RÉJOUISSANCES POPULAIRES. — COMPOSITION DE LA MAISON DE LA PRINCESSE

La paix de Savoie, suivant l'expression alors usitée, avait été publiée à Paris le 10 septembre 1696, « avec plus de munificence que les précédentes », à ce que rapporte le *Mercure de France*[1]. « Messieurs du Châtelet se rendirent à l'Hôtel de Ville où il y eut un grand repas. La marche commença ensuite. Elle estoit composée des Archers du Guet, de la Compagnie de M. le Prévost de l'Isle et des trois cents Archers de la Ville, divisés en trois compagnies. Toutes ces troupes avoient une infinité d'offi-

1. *Mercure de France*, septembre 1696, p. 253.



ciers bien montés, et estoient accompagnées des hautbois et des trompettes de la Chambre et de celles de la Ville. Messieurs du Châtelet et de la Ville marchoient ensemble, et Messieurs du Châtelet avoient la droite. Il y avoit six tenans, et le Roy des Armes qui publia la paix. La première publication se fit devant le Palais des Tuileries, parce que c'est le dernier endroit du Louvre que le Roy ait habité. »

Le même jour le Roi adressait à l'archevêque de Paris [1], pour lui annoncer la conclusion de la paix, une lettre « qui fut trouvée fort belle », et dont les termes ne manquent en effet ni de grandeur, ni même de vérité : « Mon cousin, lui disait-il, comme dans cette guerre que je soutiens, seul depuis neuf ans contre l'Europe conjurée, je n'ay eu d'autres vues que de défendre la Religion et de venger la majesté des Rois, Dieu a protégé sa cause ; il a conduit mes desseins et secondé mes entreprises. Les heureux succès qui ont accompagné mes armes m'ont été d'autant plus agréables que je me suis toujours flatté qu'ils pourroient conduire à la paix, et je n'ay profité de ces prospérités que pour offrir à mes

1. L'archevêque de Paris était alors Louis-Antoine de Noailles, tout récemment nommé. Il était auparavant évêque de Châlons. Né en 1651, il mourut en 1729.

ennemis des conditions plus avantageuses que celles qu'ils auroient pu souhaiter, quand même ils auroient eu sur moy la supériorité que j'ay conservée sur eux... J'ay tout mis en usage pour montrer à mon frère le duc de Savoye avec quelle ardeur je désirois voir renaître entre nous une intelligence établie depuis tant de siècles, fondée sur les liens du sang et de l'amitié, qui n'avoient été interrompus que par les artifices de mes ennemis. Mes vœux ont été exaucés. Ce prince a connu ses véritables intérests et mes bonnes intentions. La paix a été conclue. » Et la lettre se terminait par l'ordre de chanter un *Te Deum*.

Un *Te Deum* fut en effet chanté à Notre-Dame, et, le soir, on tira sur la place de l'Hôtel-de-Ville un feu d'artifice dont la principale pièce représentait Alexandre le Grand tranchant le nœud gordien. Il y eut des réjouissances dans toute la ville. « Elles éclatèrent à la manière accoutumée en de pareilles occasions, dit le *Mercure de France*, le peuple réglant toujours sa joye, quelqu'intérest qu'il ait à la paix, sur le plaisir qu'elle fait au Roy, et ne l'ayant jamais demandée ni même souhaitée contre sa volonté. »

Le *Mercure* ici exagère un peu les choses. Si le peuple ne demandait pas la paix (il n'avait guère en

ces temps le moyen de demander quelque chose), du moins il la souhaitait fort. Bien que la guerre n'eût pas pesé d'un poids aussi lourd sur la France que sur le Piémont, cependant elle n'avait pas laissé d'entraîner avec elle son cortège de souffrances. Suivant l'énergique expression de Voltaire, « on périssait de misère au bruit des *Te Deum* », et on se flattait que cette misère finirait avec la paix. D'ailleurs le Savoyard n'était pas un ennemi héréditaire comme l'Anglais ou l'Allemand, et, la brouille avec lui n'ayant jamais été bien comprise, la réconciliation paraissait toute naturelle. Ce qui achevait de rendre cette réconciliation populaire, c'était le mariage qui avait été annoncé en même temps que la paix. Dans les pays profondément monarchiques, comme la France l'était encore à cette date, la vie morale de la nation se confond avec celle de la famille royale. Joie et douleurs, tout leur est commun ; ce sont deux cœurs qui battent à l'unisson. L'alliance du jeune héritier du trône avec une princesse dont la famille avait déjà emprunté ou fourni tant de princesses à la France parlait aux esprits. Peu s'en fallait que l'imagination populaire ne mêlât le roman à la diplomatie, et que l'inclination d'un jeune homme de quatorze ans pour une enfant de onze ne parût la cause déterminante qui avait fait

tomber les armes des mains du duc de Savoie et de Louis XIV. C'était l'Amour qui avait vaincu la Guerre.

Ainsi du moins entendait-on les choses en province, où l'on était demeuré plus naïf qu'à Paris, et les fêtes prenaient toutes un caractère symbolique. Celles données à Mantes *la Jolie* méritaient l'honneur d'une description dans le *Mercure de France*. « Sur un théâtre de seize pieds carrés, Mercure apparaissoit avec des ailes aux pieds et un caducée dans la main droite autour duquel on avoit écrit ce vers :

On vient à bout de tout lorsque l'Amour s'en mesle.

« A la face du théâtre un tableau représentoit une grosse nue en forme d'orage, et Jupiter dessus, le visage en colère, son tonnerre sous ses pieds et ses foudres à la main, prest à lancer sur une vaste plaine ornée de chasteaux, villes et maisons, arbres, fruits, fleurs et verdures. Au-dessus de cette ville paroissoit l'Amour, s'élançant et fendant les airs pour aller à la rencontre de Jupiter, avec le portrait de la jeune princesse de Savoye soutenu d'un ruban couleur de feu. Ces vers étoient écrits au-dessus :

A voir Jupiter en colère,
Le bras levé, la foudre en main,
Qui n'auroit pas cru que demain
Ces lieux ne seroient plus que cendre, que poussière?

Mais, pour fléchir un Dieu justement irrité,
Admirez le pouvoir d'une jeune beauté
Et quel est l'effet de ses charmes.
Jupiter s'adoucit en voyant tant d'attraits,
Et l'Amour, obligeant de mettre bas les armes,
En faveur de l'hymen lui fait donner la paix [1].

A Paris, les faiseurs habituels de madrigaux n'avaient garde de laisser échapper une aussi belle occasion. La vieille demoiselle de Scudéry [2], bien qu'âgée de soixante-neuf ans, reprenait la plume pour adresser au Roi des vers assez fades, et une certaine demoiselle Itier faisait parvenir ceux-ci au duc de Bourgogne :

Prince, tout rit à vos désirs.
La Paix, l'Hymen et les Plaisirs
Amènent en ces lieux une jeune princesse.
Vous lui plairez à votre tour.
Qui pourroit résister, Prince, à tant de mérite?
Vous êtes plus beau que l'Amour,
Et la Gloire est à votre suite.

Cependant, à Versailles même, le ton et les préoccupations n'étaient point ainsi tournés au sentiment. Bien qu'elle y eût fort payé de sa personne, la noblesse n'était pas lasse de la guerre, et

1. *Mercure de France*, octobre 1696.
2. Madeleine de Scudéry, née en 1627, morte en 1701, l'auteur de la *Clélie*, du *Grand Cyrus* et d'autres romans célèbres.

le grand nombre des *tués à l'ennemi* n'avait pas refroidi son humeur belliqueuse. Parmi ceux qui se piquaient de politique, quelques frondeurs critiquaient même les conditions de la paix. Ils ne comprenaient point que le roi abandonnât Casal, ni surtout qu'à un adversaire vaincu il restituât Pignerol, cette conquête de Richelieu. D'injustes reproches se murmuraient à demi-voix, et Vauban [1] lui-même leur donnait une forme violente dans une lettre confidentielle qu'il adressait à Racine [2], l'historiographe du Roi. « De la manière qu'on nous promet la paix générale, lui écrivait-il, je la tiens plus infâme que celle de Cateau-Cambrésis qui déshonora Henri second, et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite [3]. » Mais, pour le gros des courtisans, la préoccupation principale, ce n'était pas la paix, c'était le mariage.

Depuis que le Roi s'était fait dévot, la Cour s'était faite triste. Il n'y avait plus ni Reine, ni Dauphine. Marie-Thérèse était morte en 1683, la Dauphine en 1690, et d'ailleurs ni l'une ni l'autre de

1. Sébastien le Prestre de Vauban, seigneur de Vauban, Bazoches, etc., né à Saint-Léger-de-Foucherets, le 15 mai 1633, mort à Paris, le 30 mars 1707.
2. Jean Racine, né à la Ferté-Milon le 22 décembre 1639, mort le 21 avril 1699.
3. *Abrégé des services du maréchal de Vauban*, publié par M. le colonel Augoyat, p. 23.

ces épouses vertueuses et délaissées n'étaient nées pour faire revivre les jours brillants de la jeunesse du Grand Roi, que les uns regrettaient tout haut pour les avoir connus, dont les autres, tout bas, parlaient avec curiosité et avec envie. Une nouvelle Dauphine réveillerait peut-être ces grâces endormies. Quelle était l'humeur de cette jeune princesse qui devait être leur future reine? Qu'en fallait-il espérer ou craindre? La curiosité était vive à ce sujet, et, comme à cette curiosité personne ne pouvait répondre d'une façon positive, on s'efforçait de la satisfaire par des conjectures. « On sut, disent les *Mémoires du marquis de Sourches*, que le duc de Bourgogne avoit reçu un portrait de la princesse de Savoie et qu'il le regardoit avec plaisir. Toute la Cour l'alloit voir dans le cabinet des Princes qui faisoient sur ce portrait divers raisonnements par lesquels on pouvoit connoître le caractère différent de leur esprit [1]. »

Ces jeunes princes, dont parlent les *Mémoires du marquis de Sourches*, étaient les trois jeunes fils de Monseigneur : le duc de Bourgogne, qui était alors âgé de quatorze ans, le duc d'Anjou [2], qui en avait

1. *Mémoires du marquis de Sourches*, t. V, p. 185.
2. Philippe de France, duc d'Anjou, né le 19 décembre 1683, fut appelé au trône d'Espagne sous le nom de Philippe V et mourut le 9 juillet 1746.

treize, le duc de Berry [1], qui en avait dix. Une lettre assez amusante de Barbezieux à Tessé va nous apprendre quels étaient leurs *divers raisonnements*. « Je sors un moment du sérieux [2] pour vous divertir à propos du mariage, sur ce que nostre agréable duc de Berry disoit à monseigneur le duc d'Anjou. Le premier questionnoit son frère pour savoir s'il seroit bien ayse d'estre marié, et si sa femme seroit heureuse. Aux deux propositions, un *ouy* fut bientôt répondu. Monsieur de Berry demanda à monsieur d'Anjou ce qu'il feroit si sa femme le contraignoit sur le plaisir d'aller à la chasse ; à quoi, pacifiquement, il respondit qu'il n'iroit point. La repartie fut prompte qu'il devroit estre honteux de penser que sa femme porteroit les chausses et luy la coëffe, et que pour luy, s'il estoit marié, sa femme seroit très heureuse, qu'il luy laisseroit faire tout ce qu'elle voudroit, vouloit qu'on se divertît chez elle, mais que, si elle le contraignoit en la moindre chose, il lui feroit bien connoître qu'il seroit le maistre. » Barbezieux ne nous dit point quelle était, sur ce point délicat de politique conjugale qui se débattait en sa présence, l'opinion du duc de Bourgogne.

Pendant que ces propos s'échangeaient entre les

1. Charles, duc de Berry, né en 1686, mort en 1714.
2. Papiers Tessé. Barbezieux à Tessé, 7 septembre 1696.

jeunes princes, les compétitions de cour se donnaient carrière. L'occasion, c'était la formation de la maison de celle qui allait avoir le rang de duchesse de Bourgogne. Reine, sa maison aurait été composée d'une surintendante chef du Conseil, d'une dame d'honneur, d'une dame d'atour et de douze dames de palais. Ainsi devait être composée, au siècle suivant, la maison de Marie Leszczynska [1]. Mais, Dauphine, elle n'avait point encore droit à une surintendante chef du Conseil, et la première charge de sa maison était celle de dame d'honneur. De tout temps, au reste, la charge avait été importante; elle donnait le droit, de préférence aux duchesses, de monter dans le carrosse du Roi ou de la Reine, et, à la toilette de la Reine, de lui présenter la chemise et la sale, petite soucoupe où l'on mettait la montre, les étuis et le mouchoir. D'aussi importants privilèges n'avaient pas été accordés à la dame d'honneur sans contestation; mais, depuis Marie-Thérèse, toutes les questions soulevées avaient été tranchées en faveur de la titulaire [2]. On comprend qu'une charge aussi considérable fût l'objet de beaucoup d'ambitions. Laissons ici parler Saint-Simon :

1. Marie Leszczynska, femme de Louis XV, née en 1703, morte en 1768. *État de la France*, 1736, p. 333.
2. Saint-Simon, *Addition au journal de Dangeau*, t. IX, p. 33.

« Toutes les dames d'une certaine portée d'état ou de faveur s'empressèrent et briguèrent, et beaucoup aux dépens les unes des autres. Les lettres anonymes mouchèrent, les délations, les faux rapports. Tout se passa uniquement là-dessus entre le Roi et madame de Maintenon [1] qui ne bougeoit du chevet de son lit pendant toute sa maladie, excepté lorsqu'il se laissoit voir, et qui y étoit la plupart du temps seule. Elle avoit résolu d'être la véritable gouvernante de la Princesse, de l'élever à son gré et à son point, de se l'attacher en même temps assez pour pouvoir en amuser le Roi, sans crainte qu'après le temps de poupée passé, elle pût lui devenir dangereuse. »

Dès que madame de Maintenon est en cause, il faut se méfier de Saint-Simon. Mais, dans la circonstance, il doit avoir raison. L'habile femme qui s'était si complètement emparée de l'esprit du monarque ne pouvait se désintéresser d'une question aussi capitale pour elle que celle de l'entourage de la jeune Princesse. Si, mal conseillée, celle-ci se montrait rebelle à son autorité et à son influence, si, au lieu de se comporter en élève docile, elle s'érigeait peu à peu

1. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, née à Niort le 27 novembre 1635, morte à l'abbaye de Saint-Cyr, le 15 avril 1719.

en rivale, si, une fois mariée, elle réclamait son rang, ses droits, et si, en même temps, pour faire la conquête d'un souverain qui approchait de la soixantaine, elle déployait ces grâces à l'aide desquelles il est si facile à la jeunesse de captiver l'âge mûr, qu'adviendrait-il de ce crédit mystérieux, ménagé avec tant de soins, de cette faveur achetée au prix de vingt-cinq années de patience et de sacrifices? Il est impossible que, dans ses rares heures solitaires, madame de Maintenon ne se soit pas posé ces questions avec une certaine anxiété, et quelques traces de ces préoccupations apparaissent déjà au cours de la négociation que nous avons racontée.

Bien qu'aux péripéties de cette négociation elle soit, en apparence du moins, demeurée tout à fait étrangère, cependant, au moment de la conclusion, elle ne veut point être oubliée. A peine le traité du 29 juin est-il signé entre Groppel et Tessé qu'elle écrit à ce dernier une lettre qui malheureusement ne se trouve pas dans les papiers de Tessé, mais que Barbezieux, en la transmettant, accompagnait de ce commentaire : « Voilà une lettre de madame de Maintenon qui peut-estre ne vous déplaira pas. En me parlant des excuses que vous faites dans vostre lettre au Roy d'avoir si mal exécuté ses ordres, elle est convenue que le titre d'un fin Manceau vous

convenoit à merveille [1]. » A la duchesse Anne de Savoie elle écrivait également, pour la complimenter, une lettre qui malheureusement n'a pas été non plus conservée à Turin. Louis XIV ne voulait pas davantage la laisser en dehors de l'affaire, et, comme nous le verrons tout à l'heure, il donnait clairement à entendre qu'elle aurait la haute main sur l'éducation de la Princesse. Il n'y a donc nul doute qu'elle ne soit discrètement, mais activement, intervenue dans le choix des personnes qui devaient l'entourer. Quant à répondre que les choses se soient passées exactement comme le raconte Saint-Simon, c'est une autre affaire. Mais son récit est assez piquant pour qu'il vaille la peine de le rapporter.

Grandes étaient donc les compétitions (et sur ce point on peut en croire notre auteur) autour de cette charge de dame d'honneur. Plusieurs personnes y pouvaient prétendre, et leurs noms étaient ouvertement prononcés. Si les unes, comme les duchesses de Chevreuse [2] et de Beauvillier [3], se tenaient

1. Papiers Tessé. Barbezieux à Tessé, juillet 1696.
2. Fille aînée du ministre Colbert, elle avait épousé Charles-Honoré d'Albert de Luynes, né le 7 octobre 1646, créé duc de Chevreuse en 1667, mort le 5 novembre 1712.
3. Henriette-Louise Colbert, seconde fille du ministre, avait épousé le duc de Beauvillier le 21 janvier 1671. Elle avait été nommée dame du palais le 26 avril 1680. Morte le 19 septembre 1733.

fièrement à l'écart, sachant qu'elles n'étaient point assez bien vues pour être désignées, les autres, comme la maréchale de Rochefort, la duchesse d'Arpajon, la duchesse de Créquy, la duchesse de Ventadour, faisaient valoir leurs titres. La maréchale de Rochefort[1], l'ancienne amie de Louvois, était dame d'atour de la duchesse de Chartres[2], et n'avait accepté cette charge que sous promesse d'une plus considérable. La duchesse d'Arpajon[3] avait été dame d'honneur de la Dauphine; la duchesse de Créquy[4], dame d'honneur de la Reine. Quant à la duchesse de Ventadour[5], elle était fille du maréchal de La Mothe-Houdancourt[6] et femme d'un duc et pair qui appartenait à la maison de Levis. Mais de celle-ci madame de Maintenon ne voulait point : « Les

1. Madeleine de Laval, maréchale de Rochefort, née en 1646, morte le 1er avril 1729.

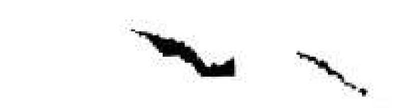
2. Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de Madame de Montespan, née le 4 mai 1677, légitimée en novembre 1681, mariée au duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, le 18 février 1692, veuve le 2 décembre 1723, morte le 1er février 1749.

3. Catherine-Henriette d'Harcourt-Beuvron, mariée à Louis, duc d'Arpajon, en 1659; veuve en 1679, morte le 11 mai 1701.

4. Armande de Lusignan de Saint-Gelais de Lansac, mariée le 22 juin 1653 à Charles III, duc de Créquy, et restée veuve en 1687, morte le 10 août 1709.

5. Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Mothe-Houdancourt, dame d'honneur de Madame, avait épousé le 14 mars 1671 Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour. Elle mourut le 31 décembre 1744.

6. Philippe de la Mothe-Houdancourt, fait maréchal et duc de Cardone en 1642, mort le 24 mars 1657.



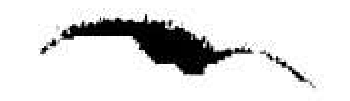
dames, écrivait-elle à l'archevêque de Paris, de Noailles, se donnent assez de mouvement pour que vous puissiez faire parler madame la duchesse de Noailles [1] sur madame de Créquy, la duchesse du Lude ou la duchesse de Ventadour. La dernière est séparée d'avec son mari; sa réputation n'est pas sans tache; elle traîne une mauvaise suite dans sa famille; elle est toute liée à Saint-Cloud, dont on voudroit éloigner la jeune princesse [2]. » Mais les autres, suivant les expressions de madame de Maintenon, se donnaient du mouvement et faisaient parler.

« Les choses en étoient là (nous citons Saint-Simon [3]), quand, le samedi matin 1er septembre, le Roi, qui gardoit le lit pour son antraxe, causoit, entre midi et une heure, avec Monsieur, qui étoit seul avec lui. Monsieur, toujours curieux, tâchoit de faire parler le Roi sur le choix d'une dame d'honneur, que tout le monde voyoit qui ne pouvoit plus être différé; et comme ils en parloient, Monsieur vit à travers la chambre, par la fenêtre, la duchesse du Lude dans sa chaise [4], avec sa livrée, qui traversoit

1. Louise Boyer, fille d'un secrétaire du Roi, mariée le 1er janvier 1646 à Anne, duc de Noailles, morte le 22 mai 1697.
2. *Corresp. générale de Madame de Maintenon*, t. IV, p. 106.
3. T. III, p. 164, édit. Boislisle.
4. Marguerite-Louise de Béthune-Sully, mariée le 23 jan-

le bas de la grand'cour, qui revenoit de la messe. « En voilà une qui passe, dit-il au Roi, qui en a bonne » envie et qui n'en donne pas sa part », et lui nomme la duchesse du Lude. « Bon! dit le Roi, voilà le » meilleur choix du monde pour apprendre à la » Princesse à mettre du rouge et des mouches », et ajouta des propos d'aigreur et d'éloignement. C'est qu'il étoit alors dévot, plus qu'il ne l'a été depuis, et que ces choses le choquoient davantage... Le lendemain, presque à pareille heure, Monsieur étoit seul dans son cabinet. Il vit entrer l'huissier qui étoit en dehors, et qui lui dit que la duchesse du Lude étoit nommée. Monsieur se mit à rire, et répondit qu'il lui en contoit de belles; l'autre insista, croyant que Monsieur se moquoit de lui, sortit et ferma la porte... Peu de moments après vinrent d'autres gens qui confirmèrent, de façon qu'il n'y eut plus moyen d'en douter. Alors Monsieur parut dans une telle surprise qu'elle étonna la compagnie qui le pria d'en dire la raison. Le secret n'étoit pas le fort de Monsieur : il leur conta ce que le Roi lui avoit dit vingt-quatre heures auparavant, et, à son tour, les combla de surprise. L'aventure se sut et donna

vier 1658 à Armand de Gramont, comte de Guiche, puis remariée le 6 février 1681 à Henry de Daillon, duc du Lude; morte le 21 janvier 1726.



tant de curiosité qu'on apprit enfin la cause d'un changement si subit. »

Voici, toujours au dire de Saint-Simon, quelle aurait été la cause de ce changement. La duchesse du Lude avait à son service depuis son enfance *une vieille mie* qui l'avait élevée et qui s'appelait madame Barbesi. Celle-ci était, de son côté, l'amie de celle que Saint-Simon appelle quelque part la *sous-fée de la fée*, de cette fameuse Nanon [1] que madame de Maintenon avait conservée auprès d'elle « du temps de sa misère et qu'elle étoit veuve de Scarron [2], à la charité de sa paroisse », qui l'avait suivie à la Cour et qui, suivant madame de Caylus [3], aurait été confidente et témoin de son mariage avec Louis XIV. C'est entre ces deux femmes de chambre que l'affaire aurait été traitée, et vingt mille écus, adroitement promis par madame Barbesi à Nanon, auraient déterminé la sous-fée à user de son influence sur la fée pour qu'elle usât à son tour de son influence sur Louis XIV en faveur de la duchesse du Lude. Du

1. Les renseignements biographiques font un peu défaut sur Anne Balbien dite Nanon. On ne sait point la date de sa naissance, mais seulement celle de sa mort qui survint en 1705. On l'a dite, sans preuve, fille d'un architecte.

2. Paul Scarron, né le 4 juillet 1610, mort le 7 octobre 1660.

3. Madame de Caylus (Marthe-Marguerite de Villette), née dans le Poitou en 1673, était nièce de madame de Maintenon. On lui fit épouser le comte de Caylus. Elle mourut en 1729. Tout le monde a lu ses charmants *Souvenirs*.

jour au lendemain Louis XIV lui aurait pardonné son rouge et ses mouches, et il aurait consenti à sa nomination. Aussitôt Saint-Simon d'ajouter : « Et voilà les Cours ! Une Nanon qui en vend les plus riches et les plus importants emplois ; et une femme riche, duchesse, de grande naissance par soi et par ses maris, sans enfants, sans liens, sans affaires, libre, indépendante, a la folie d'acheter chèrement sa servitude ! »

L'histoire est-elle bien vraie, et Saint-Simon ne se met-il pas ici assez mal à propos en frais d'indignation ? Cela paraît probable, car lui-même va nous donner la meilleure explication de cette désignation lorsque la sincérité le force d'ajouter : « Sa façon de vivre et le nombre d'amis et de connoissances particulières qu'elle avoit su toute sa vie se faire et s'entretenir à la ville et à la Cour entraînèrent tout le monde à l'applaudissement de ce choix. » La princesse des Ursins[1] écrivait de son côté à Maurepas[2] : « Le Roi ne pouvoit pas, pour toute sorte de raisons, choisir mieux que madame la duchesse du Lude

1. Anne-Marie de la Trémoïlle, fille du premier duc de Noirmoutier, avait épousé : 1° en 1650, Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais ; 2° en mars 1675, Flavio Ursini, duc de Bracciano. Elle mourut le 5 décembre 1722.

2. Jérôme Phélypeaux, fils de Louis Phélypeaux de Pontchartrain et de Marie de Maupeou, né le 26 mars 1674, mort le 8 février 1747.





pour dame d'honneur [1]. » En effet, la duchesse du Lude était par elle-même de fort grande naissance, fille de la duchesse de Verneuil [2], sœur du duc de Sully [3]. Fort jeune elle avait épousé le fils du duc de Gramont, celui que Saint-Simon appelle, non sans raison, le galant comte de Guiche [4], et que son aventure avec Madame a rendu célèbre. Elle n'avait eu guère à se louer de cet époux. « Je l'aurois aimé passionnément, disait-elle, s'il m'avoit un peu aimée. » Mais il ne l'aima guère s'il faut en croire cette singulière inscription que nous avons eu occasion de relever au bas d'un solennel portrait de famille peint par Mignard [5] et gravé par Larmessin [6] : « A esté mariée en premières noces à Armand de Gramont, chevalier comte de Guiche, fils aîné du maréchal de Gramont, avec lequel n'ayant point eu de société pendant le mariage, elle en est demeurée veuve en 1674 sans enfants. » Elle avait toujours

1. *Cabinet historique*, t. XI, p. 308.

2. Charlotte Séguier, née en 1623, épousa en premières noces le duc de Sully et en secondes noces Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV. Elle mourut en 1704.

3. Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Béthune, prince d'Henrichemont, puis duc de Sully, né le 25 septembre 1664, mort le 24 décembre 1712.

4. Armand de Gramont, comte de Guiche, né en 1638, mort en 1673.

5. Pierre Mignard, né à Troyes en novembre 1610, mort à Paris, le 29 mai 1695.

6. Nicolas de Larmessin, né à Paris vers 1640, mort en 1694.

passé pour fort sage [1]. Son veuvage fut assez long, car ce ne fut qu'en 1681 qu'elle épousa Henry de Daillon, duc du Lude, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France [2]. Leur union, qui, de la part du duc du Lude, couronnait une longue passion, fut courte, et elle demeura veuve, encore une fois sans enfants. Elle était restée admirablement belle. « Les années coulent sur elle comme l'eau sur la toile cirée », écrivait madame de Coulanges [3]; et Bussy [4] disait qu'il aurait voulu être prince du sang pour l'épouser. Elle avait une grande fortune, tenait une fort bonne maison avec une excellente table, se montrait polie et serviable avec tout le monde, et entretenait beaucoup de relations. Saint-Simon assure qu'elle « étoit basse et rampante, sous la moindre faveur, et faveur de toutes les sortes », et que, « sans aucun besoin, elle faisoit par nature sa

1. Le *Chansonnier*, c'est-à-dire le recueil de chansons, commencé par Gaignières, continué par Clairambault et dont Maurepas avait fait faire une copie bien connue, est moins bienveillant pour la duchesse du Lude que Saint-Simon, et il contient une chanson maligne à l'endroit de son second mariage; mais on sait que le *Chansonnier* est fort médisant et n'épargne guère personne.

2. Henry de Daillon, duc du Lude, né vers 1620, mort en 1685.

3. Marie-Angélique du Gué, marquise de Coulanges, née en 1633, morte en 1716.

4. Roger de Rabutin, comte de Bussy, né le 3 avril 1618, mort en 1693.



cour aux ministres et tout ce qui étoit en crédit, jusqu'aux valets ». Cette bassesse se réduit probablement à ceci qu'à beaucoup de mérites et d'agréments elle joignait un peu de complaisance et de savoir-faire. Tout cela réuni suffit amplement pour expliquer le choix dont elle fut l'objet, et dont elle devait se montrer digne, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter foi à l'histoire d'une intrigue de femmes de chambre, et d'une Barbesi achetant vingt mille écus une Nanon.

La composition du reste de la maison donna lieu à des rivalités moins vives. La charge de dame d'atour fut donnée à la comtesse de Mailly [1]. Dans ce choix l'influence de madame de Maintenon se fait encore directement sentir. La comtesse de Mailly était née de Saint-Hermine. « C'étoit, dit Saint-Simon, une demoiselle de Poitou qui n'avoit pas de chausses. » Mais, en revanche, elle avait une tante, et cette tante était madame de Maintenon elle-même, car la grand'mère de madame de Saint-Hermine, Arthémise d'Aubigné, était propre sœur de Constant d'Aubigné [2], le père de madame de Maintenon. Cette parenté précieuse l'avait fait rechercher en

1. Marie-Anne-Françoise de Saint-Hermine, fille de Hélie, marquis de Saint-Hermine, et d'Anne-Madeleine Le Valois-Villette, fut plus tard dame d'honneur de Marie Leszczynska. Elle mourut le 6 novembre 1734.

2. Constant d'Aubigné, père de madame de Maintenon, épousa en 1627 Jeanne de Cardillac, et mourut à Orange en 1647.

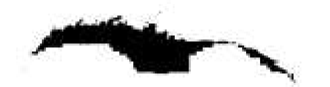
mariage par un cadet de la grande maison de Mailly, Louis, comte de Mailly, seigneur de Rubenpré et de Rieux, quatrième fils du marquis de Nesle et de Mailly, qui mourut jeune après s'être distingué à la guerre [1]. Elle lui avait valu également la charge de dame d'atour de la duchesse de Chartres, charge que la maison de Mailly ne lui avait pas vu accepter sans déplaisir. (On sait que la duchesse de Chartres était une des bâtardes du Roi.) Provinciale un peu gauche, sans beaucoup d'esprit, avec cela assez froide et dédaigneuse, bien qu'elle fût au fond bonne femme et amie sûre, elle-même ne se trouvait pas très bien placée auprès de la duchesse de Chartres, qui, de son côté, ne la goûtait guère. Ce fut donc avec joie qu'elle accepta cette situation plus haute qu'elle devait à la protection de sa tante, et, de son côté, madame de Maintenon pouvait être assurée qu'elle serait bien servie.

Les dames du palais furent : la marquise de Dangeau [2], la comtesse de Roucy [3], la marquise de No-

1. Louis, comte de Mailly, maréchal de camp, né en 1662, mort en 1699. (*Histoire de la maison de Mailly*, par l'abbé Ambroise Ledru, p. 457.)

2. Sophie-Marie de Bavière, comtesse de Löwenstein, née vers 1664, épousa Dangeau en 1686. Elle mourut en 1736.

3. Catherine-Françoise d'Arpajon, née en 1661, mariée à François de Roye de la Rochefoucauld, comte de Roucy, morte en 1716.



garet[1], la marquise d'O[2], la marquise du Châtelet[3] et enfin la comtesse de Montgon[4], celle-là encore directement choisie par madame de Maintenon, car elle était fille de madame d'Heudicourt[5], une des amies les plus intimes de la veuve de Scarron au temps où elle vivait familièrement à l'hôtel d'Albret.

La maison de la future duchesse de Bourgogne devait se composer en outre d'un chevalier d'honneur, d'un premier écuyer et d'un aumônier. Le chevalier d'honneur fut le marquis de Dangeau[6]. Point n'est besoin de le présenter, car il est peu de personnages de la cour de Louis XIV qui soit plus connu, moins pour son mérite personnel, quoiqu'il

1. Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, dite Mademoiselle de Biron, mariée au marquis de Nogaret, mourut le 14 août 1724.

2. Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues, épousa en 1686 Gabriel, marquis d'O et de Franconville. Elle mourut à Paris le 12 octobre 1737.

3. Suzanne Gigault de Bellefonds, dite Mademoiselle de l'Isle-Marie, nommée fille d'honneur de la Dauphine le 30 avril 1686, avait épousé le marquis du Châtelet, « un seigneur de la première qualité de l'ancienne chevalerie de Lorraine », dit Saint-Simon. Le marquis du Châtelet était en effet l'un des quatre Grands Chevaux de Lorraine. Elle mourut en 1733.

4. Louise Sublet d'Heudicourt, née en 1668, mariée le 10 avril 1688 au comte de Montgon, morte le 5 janvier 1707.

5. Bonne de Pons, née en 1644, mariée en 1666 à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, morte à Versailles en 1709.

6. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né le 21 septembre 1638, conseiller d'État d'épée, membre de l'Académie française, mourut le 9 septembre 1720.



n'en fût pas dépourvu, que pour avoir écrit, jour par jour, pendant trente-six années, ce précieux journal dont Voltaire parlait avec tant de mépris, mais que nous lisons aujourd'hui avec au moins autant d'intérêt que le *Siècle de Louis XIV*.

Quant à la charge de premier écuyer, elle était bien due à Tessé pour la part qu'il avait prise au mariage. Il crut cependant faire prudemment de la demander. Sa lettre est un chef-d'œuvre de sollicitation, et mériterait d'être citée tout entière, dans un recueil épistolaire, comme un modèle du genre. « Sire, écrivait-il au Roi [1], Vostre Majesté m'a permis et commandé de lui rendre compte de ses affaires; mais je croy qu'il est de mon proffond respect de ne pas confondre dans cette permission la liberté de vous entretenir des miennes. Cependant, Sire, pour cette fois seulement, je supplie Vostre Majesté de me permettre de l'entretenir de ce qui suit, et de l'oublier, s'il estoit possible qu'elle creut que l'effet de cette respectueuse et soumise proposition pust m'éloigner tant soit peu de l'attachement effectif, et, si je l'ose dire, tendre, que j'ay pour vostre personne sacrée. Vostre Majesté, Sire, ne peut pas vraisemblablement tarder à former une maison à madame la

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96. Tessé au Roi, 25 août 1696.



duchesse de Bourgogne, et si, en la formant, Elle la regardoit comme la sienne, et cherchoit à y mettre des personnes distinguées par leur dévouement pour Vostre Majesté, et que ce ne fust point une exclusion pour estre encore plus particulièrement à vous, je ne sais, Sire, si Vostre Majesté me croiroit digne de remplir celle que feu M. le maréchal de Bellefonds [1] avoit auprès de madame la Dauphine. Voilà, Sire, l'idée toute unie que je crois pouvoir donner à Vostre Majesté de cette grâce que je ne lui demande qu'en proportion qu'Elle croira qu'elle peust convenir à son service. »

Cette adroite missive, où Tessé donnait son tendre attachement à la personne sacrée du Roi comme prétexte à son ambitieux désir, et se déclarait en même temps prêt à en faire le sacrifice, n'était même pas nécessaire pour lui faire obtenir la charge qu'il désirait. Barbezieux lui mandait [2] en effet qu'avant même qu'il eût rendu sa lettre, il avait été chargé de lui écrire que le Roi avait disposé en sa faveur de la charge de premier écuyer de madame la duchesse de Bourgogne. « Mais je dois

1. Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, né en 1630, particulièrement connu par sa correspondance avec mademoiselle de la Vallière et par l'influence qu'il exerça sur sa conversion, mourut le 5 décembre 1694.
2. Papiers Tessé. Barbezieux à Tessé, 6 septembre 1696.

vous dire, ajoutait-il, que le Roy a accompagné la grâce qu'il vous a faite de tant de termes gracieux, que je n'ay pas cru devoir vous le taire puisque je suis tout à vous. » Cependant une seconde lettre de Barbezieux [1] coupait court à une espérance qu'avait conçue immédiatement Tessé : « Sur ce que le Roy m'a dit que vous lui mandiez que vous étiez incertain si vous conduiriez ou non la princesse, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'Elle vous croyoit plus utile auprès de M. le duc de Savoye et à son armée que vous ne le seriez à conduire la princesse Adélaïde ». Tessé n'avait garde de récriminer. En habile homme qui, suivant sa propre expression, « ne savoit pas avoir d'autre volonté que celle du maître », il acceptait de bonne grâce de rester à Turin, et le Roi avait raison de l'y maintenir, car nous allons voir qu'il continuait d'y rendre d'importants services.

La maison fut enfin complétée par le choix d'un confesseur. Il avait été d'abord question d'un père Émerique. Il fut écarté. « Le père Émerique a le plus grand défaut de tous les défauts, écrivait madame de Maintenon à l'archevêque de Paris [2]; il est très dévot, et la dévotion ne sied guère mieux à

1. Papiers Tessé. Barbezieux à Tessé, 7 septembre 1695.
2. *Corresp. générale*, t. IV, 4 septembre.

un confesseur qu'à un évêque. Voilà, Monseigneur, où en sont les intérêts de Dieu. » Le père Émerique, dont le nom est demeuré tout à fait obscur, fut-il en effet écarté pour cette raison? Louis XIV ne voulut-il pas pour sa petite-fille d'un confesseur trop austère qui aurait banni de sa future Cour une certaine gaieté que, par réaction secrète contre l'influence de madame de Maintenon, il se serait proposé d'y faire revivre? Cela est impossible à dire. Ce qui est certain c'est qu'un autre fut choisi. Ce fut le père Le Comte [1], jésuite connu pour avoir publié une belle *Relation* de son séjour en Chine, où il avait été envoyé comme missionnaire. « Ce fut, dit Saint-Simon, une affaire intérieure de jésuites dont le père de La Chaise fut maître. » Le choix fut au reste trouvé bon par madame de Maintenon, qui dans une autre lettre qualifie le père Le Comte d'homme admirable. Il ne devait pas, au reste, conserver longtemps cette fonction.

Enfin la maison fut complétée par le choix de cinq femmes de chambre [2], et peut-être n'aurions-

1. Daniel-Louis Le Comte, né à Bordeaux en 1651, entra dans la compagnie de Jésus le 15 octobre 1671. Ses *Mémoires sur la Chine et les cérémonies chinoises* furent condamnés en 1700, et il dut abandonner ses fonctions. Il mourut le 19 avril 1728.

2. Les cinq femmes de chambre furent : madame Quantin, que l'on qualifiait de première femme de chambre, et qui

nous pas signalé cette promotion, si cette question des femmes de la princesse Adélaïde n'avait donné lieu à l'échange de nombreuses dépêches entre Tessé et Louis XIV, et n'avait fait couler, comme on va le voir, presque autant d'encre que la restitution de Pignerol.

était femme de Jean Quantin, maître d'hôtel du Roi, et mesdames de la Bussière, de Monsoury, de la Borde et de Loys.

II

LA QUESTION DES FEMMES DE CHAMBRE
LE CHOIX DES ENVOYÉS

C'était une règle absolue à la cour de Louis XIV que les princesses étrangères venant en France pour épouser un prince de la maison royale ne fussent autorisées à conserver auprès d'elles aucune dame d'honneur appartenant à leur pays d'origine : tradition fort sage, car l'histoire est pleine de troubles domestiques causés par des favorites étrangères. Mais, pour les femmes de rang subalterne, la tradition n'était pas aussi constante. La dernière Dauphine, en particulier, qui était une princesse de Bavière, avait été autorisée à conserver auprès d'elle une certaine demoiselle Bezzola; mais cette complaisance avait eu, comme nous le verrons, des suites fâcheuses, et Louis XIV, qui s'en souvenait fort bien, et qui avait l'habitude d'entrer dans tous les



détails, ne manquait pas de se préoccuper à l'avance de cette question.

Dès le 26 juillet, il écrivait à Tessé [1] : « Il est nécessaire aussy de sçavoir quelles dames le duc de Savoye nommera pour accompagner sa fille; mais vous devés surtout lui faire comprendre que, pour le bonheur et la tranquillité de la vie de cette princesse, il ne doit pas demander qu'il reste auprès d'elle aucune des femmes qui sont à son service. Il en sçait luy-même les inconvénients, et je suis persuadé qu'il se rendra sur ce point à ce que vous luy marquerés être de ma satisfaction. »

Tessé s'acquittait du message, mais il dut s'y prendre assez mal, car il paraît s'être laissé désarmer dès les premiers mots par les objections du duc de Savoie. Gagné sans doute par la bonne grâce de ce prince habile, il acceptait même d'être son porte-paroles auprès de Louis XIV. C'était d'abord indirectement, et par l'intermédiaire de Barbezieux, qu'il s'efforçait de faire revenir le Roi sur une détermination qu'il semblait trouver rigoureuse. « Monsieur et madame la duchesse de Savoye, écrivait-il à Barbezieux, pensent tout comme le Roy sur les deux ou trois femmes que l'on souhaite qui passent en

1. Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 26 juillet 1696.

France avec cette princesse. Mais enfin, c'est une enfant qui pleurera à la moindre des choses, et que l'on croit qui pleurera moins avec des femmes qu'elle connoît, ne fût-ce que pour donner un pot de chambre. Il n'y a personne qui, dans son particulier, ne trouve du soulagement à ne se pas contraindre entre un domestique que l'on connoît un peu plus ou un peu moins [1]. »

Le duc de Savoie aurait voulu également qu'un médecin connaissant le tempérament de sa fille fût autorisé à l'accompagner, et à demeurer quelques mois auprès d'elle ; mais Louis XIV ne se montrait pas moins opposé au médecin qu'aux femmes de chambre. « Vous devés vous en tenir aux ordres que je vous ay donnés, répondait-il à Tessé, et insister sur la demande que vous avés déjà faite qu'il n'en demeure auprès d'elle aucune de celles qui viendroient de Piémont. La peine qu'elle auroit à se séparer d'elles seroit égale après les trois ou quatre mois de séjour qu'on vous propose. L'habitude avec les femmes qu'on luy donnera, aussitost qu'elle sera arrivée, se formera bien plus aisément lorsqu'elle n'en aura point d'autres à qui elle soit plus accoutumée. A l'égard du médecin, lorsqu'il

1. Dépôt de la Guerre. *Italie*, t. 1375. Tessé à Barbezieux, 4 septembre 1696.



aura instruit de son tempérament tous ceux qui sont à mon service, son séjour seroit fort inutile [1]. » Force était donc à Tessé, en présence des instructions précises qu'il recevait, d'entreprendre de nouveau le duc de Savoie sur ce sujet. Mais il se heurtait à la même résistance, et il pouvait, avec vérité, en commençant sa dépêche, dire à Louis XIV « que le gouvernement domestique des familles reçoit des difficultés souvent plus pénibles que celuy d'un estat tout entier [2] ».

Pour faire plus d'impression sur le duc de Savoie, il lui montrait le texte même de la dépêche où Louis XIV faisait appel à ses sentiments personnels pour obtenir de lui satisfaction sur ce point. Mais c'était sans succès. « Ce prince, qui fait l'homme au-dessus de l'humanité, écrivait Tessé, s'est attendry; les larmes luy sont venues aux yeux, et j'ose dire à Vostre Majesté qu'elles ont attiré la même chose en moy, quand, avec un grand soupir, ce prince m'a répetté : « Je ne verray donc plus ma fille, et » elle n'aura, en arrivant, personne avec elle assés » familière pour lui donner un pot de chambre et la » nettoyer. » Mais Tessé répliquait en faisant valoir

1. Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 20 août 1696.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96. Tessé au Roi, 27 septembre 1696.

de son mieux les raisons d'État invoquées par Louis XIV. Il n'est pas étonnant qu'il ne se montrât pas très persuasif quand, au fond du cœur, il était avec le duc de Savoie contre son maître. « Je supplie encore Vostre Majesté, écrivait-il, de permettre que quelques femmes de chambre, au nombre de deux, arrivent avec un médecin qui, seul, connoist son tempérament, et nous sommes convenus que tout cella reviendra cinq ou six mois après, ou tout au plus tard dans le temps du mariage. Je puis assurer Vostre Majesté que cette bagatelle m'a donné plus d'inquiétudes et de tourments que d'autres affaires plus épineuses. Et, au surplus, il me paroît en vérité que monsieur le duc de Savoye n'a, dans tout cella, d'autre vue que celle d'une tendresse mal placée pour sa fille, laquelle est une enfant, et que ce prince ne peut surmonter l'appréhension puérille dans laquelle il est que son enfance a besoin de quelque femme familière pour ne se point contraindre d'abord dans les foiblesses, malproprettés ou incommodités, car, au surplus, il pense et parle tout comme Vostre Majesté, et comprend que tout ce que vous voulés sur cella est la raison mesme ; mais il croit sa fille, en arrivant à votre cour, montée dans un degré de ravissement capable de lui faire oublier, pour ainsi dire, le mécanisme de l'huma-

nité, si elle n'a pas, dans les premiers mois, quelque femme de chambre qui la puisse familièrement soulager dans la crasse des nécessités [1]. »

C'était une habile raison que donnait Tessé lorsqu'il parlait du ravissement où serait montée la princesse Adélaïde quand elle arriverait à la cour de Louis XIV. Dans une autre dépêche il insistait encore sur cette même raison : « Au bout du conte, Sire, cette princesse est une enfant qui pleurera. C'est tomber des nues que de tomber de cette Cour-cy dans la vostre, et, bien que cette princesse n'y puisse estre reçue que très tendrement et avec des soins d'elle infinis, cependant l'enfance comporte que l'on ait quelque mie à laquelle on fasse en familiarité confidence des petits besoins dont on ne se vante point aux inconnus ni aux nouvelles connoissances. »

Ici Tessé se montrait moins adroit, et les pleurs de la princesse Adélaïde n'étaient pas une considération qui pût faire changer d'avis Louis XIV. Ce n'était pas qu'il ne s'en préoccupât; bien au contraire. Mais, prévoyant, avec raison, que le moment où elle se séparerait des femmes qui l'avaient élevée serait toujours pénible pour elle, il ne voulait pas être témoin d'un chagrin qui aurait gâté sa propre

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 96. Tessé au Roi, 11 août 1896.

joie : « Il sera avantageux à cette princesse, répondait-il à Tessé [1], que les larmes qu'une pareille séparation lui fera répandre soient essuyées lorsqu'elle arrivera auprès de moy. » D'autre part le judicieux monarque n'était peut-être pas sans éprouver quelque défiance à l'endroit de ce réveil subit de la tendresse paternelle chez le duc de Savoie. Cette défiance aurait été d'autant plus naturelle que la duchesse Anne, beaucoup meilleure mère assurément que Victor-Amédée n'avait jamais été bon père, n'attachait aucune importance à ce que des femmes de chambre piémontaises demeurassent auprès de sa fille en France. Elle chargeait Tessé de faire parvenir au Roi cette assurance. La petite princesse, avec un détachement assez surprenant à son âge, disait la même chose : « Madame la Princesse, écrivait Tessé, m'a dit devant Madame sa mère qu'elle n'auroit aucun regret de ses femmes, et qu'elle voudroit de tout son cœur qu'on ne lui en donnast aucune d'ici. »

Sous couleur de veiller aux nécessités et à la santé de sa fille en exigeant qu'elle fût accompagnée de deux femmes de chambre et d'un médecin, Victor-Amédée était fort capable de vouloir entretenir à la

1. Papiers Tessé. Louis XIV à Tessé, 16 septembre 1696.

Cour de France sinon des espions, du moins des correspondants qui le tiendraient au courant de ce qui se passerait[1]. Aussi Louis XIV tenait-il bon dans sa résistance aux désirs du duc de Savoie, et il faisait savoir de nouveau à Tessé sa volonté dans une dépêche curieuse, parce que l'on sent derrière ce majestueux papier, invisible et présente, celle qui la lui dictait, et qui ne voulait pas qu'une influence, même subalterne, pût s'exercer à l'encontre de la sienne sur l'enfant qu'elle entendait élever : « J'avois lieu d'attendre, lui écrivait-il[2], après ce que vous lui aviés dit de ma part, qu'il (le duc de Savoie) comptoit faire revenir toutes les femmes et domestiques qui seroient auprès d'elle (la Princesse) aussitost qu'elle seroit entre les mains des dames que j'ai choisies pour la recevoir. Mais, comme j'apprends que l'on vous parle encore de les luy laisser, vous devés déclarer que le désir que j'ay de la rendre heureuse ne me permet pas d'y consentir. Le duc de Savoye vous a dit luy-même qu'il connaissoit parfaitement les suites fâcheuses que l'on doit craindre

1. Pendant toute la durée de la guerre, Victor-Amédée avait conservé à Paris un agent secret du nom de Planquet; mais les lettres de cet agent, qui sont aux Archives de Turin, ne roulent que sur des questions d'intérêt. Victor-Amédée était possesseur de certains biens en France que Planquet administrait.

2. Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 9 septembre 1696.

des complaisances que l'on a, en ces occasions, pour les princesses qui passent dans un pays étranger. La peine que la Princesse sa fille aura de se séparer des femmes qui l'ont élevée sera certainement oubliée à son arrivée à Fontainebleau. Elle s'accoutumera plus aisément à vivre pendant le voyage avec les dames qui seront chargées de sa conduite, et le duc de Savoye doit se reposer du soin qui sera pris de son éducation lorsqu'elle sera arrivée à ma cour. Une main habile achèvera de former l'esprit que cette princesse fait déjà paroître. Elle recevra les lumières et les connoissances qui conviennent au rang qu'elle doit occuper, et les exemples de la vertu la plus parfaite confirmeront chaque jour les instructions qui luy seront données pour luy faire aimer ses devoirs. J'ay lieu d'espérer qu'elle suivra les sentiments qui luy seront inspirés, et on luy fera connoistre ceux qu'elle doit avoir pour assurer le bonheur de sa vie. Je persiste à croire qu'il seroit fort traversé par les conseils des femmes qui l'auroient suivie, et qui demeureroient auprès d'elle, et, comme j'ay pris ma résolution de les renvoyer, aussy bien que les officiers, quels qu'ils soient, qui l'auront accompagnée, vous devés faire tous vos efforts pour obtenir du duc de Savoye qu'il se porte de luy-mesme à leur ordonner de ne pas aller plus

loin que le Pont-de-Beauvoisin, car enfin, s'il regarde comme une mortification pour sa fille de se séparer d'elles, il est plus à propos de luy laisser le temps de s'en consoler pendant le voyage que de luy causer ce déplaisir en arrivant auprès de moy. »

Torcy accompagnait d'une lettre de sa main l'envoi de cette dépêche, et il y ajoutait ce commentaire un peu railleur : « Faut-il vous expliquer de qui Sa Majesté veut parler dans sa lettre? Je croy qu'une pénétration bien moindre que la vostre iroit jusqu'à deviner qui prendra soin de l'éducation de madame la princesse de Savoye [1]. »

La même pensée que l'influence de celle à qui sera confiée l'éducation de la princesse de Savoie ne doit être traversée par aucune autre se retrouve dans une dépêche du Roi postérieure de quelques jours [2] : « Je me suis proposé le bonheur de sa fille (du duc de Savoie). Je vous ay informé du soin qui sera pris de son éducation. Vous connoissez la sagesse des conseils et des lumières qui luy seront donnés, combien elle contribuera à rendre cette princesse heureuse dans toute la suitte de sa vie. Je ne puis consentir que le plan que je me fais et son repos soient également traversés par ceux qu'on laisseroit auprès d'elle. »

1. Papiers Tessé. Torcy à Tessé, 9 septembre 1696.
2. *Ibid.* Le Roi à Tessé, 25 septembre 1696.

Mais Tessé avait beau, suivant ses propres expressions, représenter, presser, patrociner, il n'arrivait à rien. Le duc de Savoie s'entêtait à vouloir qu'au moins deux femmes de chambre et un médecin accompagnassent sa fille jusqu'à Fontainebleau, et demeurassent auprès d'elle. Louis XIV, irrité de cette résistance à laquelle il n'était pas accoutumé, fut sur le point de prendre un parti violent. Il prescrivit à la duchesse du Lude de renvoyer du Pont-de-Beauvoisin, aussitôt après l'arrivée de la Princesse, toutes les femmes qui l'auraient accompagnée, quelque éclat qui pût en résulter [1]. Puis il se ravisa, et en revint à cette politique de modération et de concession dont il ne s'était pas départi un seul jour avec le prince difficultueux auquel il avait affaire. Il fit savoir au duc de Savoie qu'il consentait à ce que deux femmes de chambre et un médecin accompagnassent la princesse de Savoie en France. A vrai dire cependant, il trompait un peu Victor-Amédée sur l'étendue de la concession. Tandis que celui-ci se flattait que cette petite escorte piémontaise reste-

1. La duchesse du Lude avait également ordre de renvoyer à Turin toutes les hardes que la Princesse apporterait avec elle. « La France la veut nue », écrivait à Saint-Thomas le comte de Govone que Victor-Amédée avait envoyé à Versailles, aussitôt la signature du traité. Voy. Gagnière, *Marie-Adélaïde de Savoie*, p. 80.

rait indéfiniment auprès de sa fille, Louis XIV était au contraire résolu à la renvoyer dès que l'escorte aurait atteint Fontainebleau. Mais il n'en faisait rien savoir à Tessé, et c'était Torcy qu'il chargeait de transmettre directement ses dernières résolutions sur ce point à la duchesse du Lude. « Vous ne serez point incommodée, Madame, lui écrivait Torcy, par les dames que le duc de Savoye voulut envoyer jusqu'à Fontainebleau, avec madame la Princesse sa fille. Il consent qu'elles ne passent point le Pont-de-Beauvoisin. C'est toujours un article obtenu, mais ce n'a pas été sans peine. On n'a pu vaincre sur un autre. Il veut que deux femmes de chambre et un médecin viennent avec elle, non seulement jusqu'à Fontainebleau, mais que ce train de personnes qu'elle ne connoist point demeure six mois ou même un an auprès d'elle. Ce n'est pas l'intention du Roy. La complaisance que Sa Majesté veut bien avoir pour le duc de Savoye l'a portée cependant à permettre que ces deux femmes et ce médecin viennent jusqu'à Fontainebleau. Le temps du voyage suffira pour instruire celles qui devront servir la Princesse et le médecin qui sera auprès d'elle, de son tempérament et de tout ce qui luy sera nécessaire. Mais tous ces domestiques doivent compter s'en retourner aussitost qu'ils



seront arrivés. C'est, Madame, ce que le Roy m'a ordonné de vous écrire [1]. »

La maison de la future duchesse de Bourgogne étant ainsi définitivement constituée, une dernière question restait à décider : quel serait le haut personnage chargé d'aller au nom du Roi la recevoir à la frontière? Ce choix dépendait de celui que ferait de son côté le duc de Savoie. Il fallait que celui chargé de la conduire fût de rang égal à celui chargé de la recevoir. Louis XIV aurait désiré que sa nièce, la duchesse de Savoie, amenât elle-même sa fille en France, et la conduisît jusqu'à Versailles. Peut-être un secret souvenir du cœur lui faisait-il désirer de revoir la fille d'une belle-sœur autrefois tant aimée. Il s'en ouvrait avec mesure à Tessé [2] : « Il est nécessaire que vous sachiés de ce Prince de quelle manière il prétend la faire conduire (la princesse Adélaïde). Vous ne devés luy rien inspirer sur ce sujet, et je veux seulement que vous luy demandiés quelle est sa résolution pour m'en informer. Mais ce seroit une joye bien sensible pour ma nièce, la duchesse de Savoie, s'il luy permettoit d'amener la Princesse sa fille. Je m'avancerois en ce cas pour la

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Torcy à la duchesse du Lude, 2 octobre 1696.
2. Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 26 juillet 1696.

rait indéfiniment auprès de sa fille, Louis XIV était au contraire résolu à la renvoyer dès que l'escorte aurait atteint Fontainebleau. Mais il n'en faisait rien savoir à Tessé, et c'était Torcy qu'il chargeait de transmettre directement ses dernières résolutions sur ce point à la duchesse du Lude. « Vous ne serez point incommodée, Madame, lui écrivait Torcy, par les dames que le duc de Savoye voulut envoyer jusqu'à Fontainebleau, avec madame la Princesse sa fille. Il consent qu'elles ne passent point le Pont-de-Beauvoisin. C'est toujours un article obtenu, mais ce n'a pas été sans peine. On n'a pu vaincre sur un autre. Il veut que deux femmes de chambre et un médecin viennent avec elle, non seulement jusqu'à Fontainebleau, mais que ce train de personnes qu'elle ne connoist point demeure six mois ou même un an auprès d'elle. Ce n'est pas l'intention du Roy. La complaisance que Sa Majesté veut bien avoir pour le duc de Savoye l'a portée cependant à permettre que ces deux femmes et ce médecin viennent jusqu'à Fontainebleau. Le temps du voyage suffira pour instruire celles qui devront servir la Princesse et le médecin qui sera auprès d'elle, de son tempérament et de tout ce qui luy sera nécessaire. Mais tous ces domestiques doivent compter s'en retourner aussitost qu'ils

seroit arrivée. [illegible], Madame, [illegible] le Roy m'a ordonné de vous [illegible].

La maison de la future duchesse de Bourgogne étant ainsi définitivement constituée, une dernière question restait à décider : quel serait le haut personnage chargé d'aller au nom du Roi la recevoir à la frontière[1] ? Le choix dépendait de celui que ferait de son côté le duc de Savoie. Il fallait que celui chargé de la conduire fût de rang égal à celui chargé de la recevoir. Louis XIV aurait désiré que sa nièce, la duchesse de Savoie, amenât elle-même sa fille en France et la conduisît jusqu'à Versailles. Peut-être un secret souvenir du cœur lui faisait-il désirer de revoir la fille d'une belle-sœur autrefois tant aimée. Il s'en ouvrait avec mesure à Tessé[2] : « Il est nécessaire que vous sachiés de ce Prince de quelle manière il prétend la faire conduire (la princesse Adélaïde). Vous ne devés luy rien insinuer sur ce sujet, et je veux seulement que vous luy demandiés quelle est sa résolution pour m'en informer. Mais ce seroit une joye bien sensible pour ma nièce la duchesse de Savoie, s'il luy permettoit d'amener la Princesse sa fille. Je m'avancerois en ce cas pour l[illegible]

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Tessé à la duchesse du Lude, 2 octobre 1696.
2. Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 2[illegible] 1696.

recevoir jusqu'à Nevers, et, outre le plaisir que j'aurois de la revoir, je m'en ferois un très sensible de celuy que cette entrevue causeroit à mon frère. »

Victor-Amédée n'était pas homme à accorder à l'épouse dévouée, vis-à-vis de laquelle il avait cependant de si grands torts à réparer, une satisfaction de ce genre. L'accueil que Louis XIV n'aurait pas manqué de faire à la Duchesse aurait été une leçon pour lui, et la comtesse de Verrue s'en serait peut-être montrée offensée. Tessé, qui, pour avoir traité avec lui pendant trois ans, en était arrivé à le bien connaître, ne laissait sur ce point aucune illusion à Louis XIV. « A ne vous rien cacher, Sire, lui écrivait-il[1], de l'humeur dont je le connois, je doute qu'il donne les mains à la sensible joye que Madame sa femme auroit d'embrasser les genoux de Vostre Majesté et de voir Monsieur. » Deux jours après, il transmettait en effet à Louis XIV la réponse ambiguë mais négative de Victor-Amédée[2]. « Il a reçu le tout avec des démonstrations de profond respect, et m'a chargé de mander à Vostre Majesté qu'à l'égard de la conduitte de Madame sa fille, il ne pourroit pas s'empescher d'envier à Madame sa

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 9 août 1696.
2. *Ibid.* Tessé au Roi, 11 août.

femme l'honneur et la joye qu'elle auroit de voir Vostre Majesté, qu'il espéroit même que, dans un temps plus tranquille, vous lui permettriés de vous faire sa révérence à la Cour... mais que Madame la duchesse estoit dans les remèdes, que sa santé n'estoit pas assez ferme pour entreprendre un voyage, qui, bien que très agréable, conduiroit le temps du retour dans une saison fâcheuse. En un mot, Sire, je ne vois nulle apparence qu'il souhaite présentement, ni qu'il consente que Madame sa femme conduise Madame la princesse sa fille. Saint-Thomas, auquel j'avois communiqué tout cela, et qui connoist bien son maître, fait et fera de son mieux pour donner cette satisfaction à Madame la duchesse qui en meurt d'envie, et nous agissons de concert, sans espoir de ma part. »

Madame Royale, dont la joie était extrême, et qui profitait de l'occasion pour écrire à Louis XIV une lettre pleine de protestations, aurait bien aimé également conduire sa petite-fille. Mais Victor-Amédée, qui continuait de haïr sa mère au point de ne pas la voir et de ne lui parler que le plus rarement possible, n'avait garde de lui procurer ce triomphe. Il ne pouvait être question de la princesse de Carignan[1],

1. La princesse de Carignan qui avait épousé le prince sourd-muet, héritier présomptif de la couronne de Savoie, appartenait à la maison d'Este.

femme de l'héritier présomptif, au mariage de laquelle Louis XIV s'était autrefois si fort opposé. A défaut de princesse appartenant à sa maison, le choix de Victor-Amédée s'arrêta donc sur la plus grande dame et sur un des plus grands seigneurs qui fussent alors à la cour : Thérèse Litta [1], princesse de la Cisterna, qui était à la fois première dame d'honneur de la duchesse de Savoie et gouvernante en titre de la princesse, et Philibert d'Este, marquis de Dronero, grand maréchal du palais, chambellan du duc de Savoie, gouverneur de Turin, et, suivant une manière de parler en usage à la cour de Turin, seigneur du sang, c'est-à-dire qu'il descendait d'une fille légitimée du duc Charles-Emmanuel.

Ces choix considérables déterminèrent ceux de Louis XIV. Ce fut naturellement la duchesse du Lude qui fut désignée pour aller au-devant de la princesse avec toutes les dames qui avaient été nommées en même temps qu'elle. Quant à la mission spéciale de recevoir la princesse à la frontière et d'en donner délivrance à ceux qui la remettraient au nom du duc de Savoie, elle fut confiée à Henri

1. Thérèse Litta, princesse de la Cisterna, avait épousé Jacques-Maurice del Pozzo, marquis de Voghera. Son fils s'était établi à Paris, et y avait épousé mademoiselle de la Trousse.

de Lorraine, comte de Brionne[1], fils du comte d'Armagnac, grand écuyer (celui qu'on appelait à la cour Monsieur le Grand), dont la survivance lui était promise. Ce n'était pas un prince du sang; mais il était d'une maison qui se prétendait, non sans fondement, l'égale de la maison de Savoie, et nous verrons même tout à l'heure que cette prétention donna lieu à quelques difficultés. La personne choisie était de rang plus élevé que le marquis de Dronero, et ne devait pas laisser de le lui faire sentir.

« M. le comte de Brionne, disaient les instructions à lui remises[2], assurera Madame la princesse de Savoye de l'empressement que Sa Majesté a de la voir, de la joye véritable qu'elle a ressentie du rapport avantageux qui luy a été fait des bonnes qualités de cette princesse, de la tendresse qu'Elle sent déjà pour elle, et de la disposition où Elle est de luy en donner marque en tout ce qui dépendra de Sa Majesté. Enfin il n'oubliera rien de tout ce qui pourra luy faire connoître qu'elle trouvera, même avant son mariage, dans les sentiments d'un grand Roy ceux d'un père très tendre. »

1. Il était né le 15 novembre 1661, et mourut le 3 avril 1712.
2. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol 95. ***Mémoire du Roy pour servir d'instruction à monsieur le comte de Brionne, choisy par Sa Majesté pour aller recevoir sur la frontière Madame la princesse de Savoye.***

Ces mêmes instructions expliquaient au comte de Brionne quelles mesures le Roi avait prises, bien que la Princesse ne pût encore être traitée comme duchesse de Bourgogne, pour que néanmoins « elle fût reçue d'une manière distinguée des autres princesses de son rang ». Sa table devait être servie pendant la route par des officiers de la bouche du Roi, et le nombre ordinaire des gardes du corps qui la devaient suivre avait été augmenté. Pour toutes les questions de cérémonial et d'étiquette, le comte de Brionne devait au reste être assisté de Desgranges[1], un des premiers commis de Pontchartrain, qui remplissait à la maison du Roi l'office de maître des cérémonies. Ce même office devait être rempli du côté de la Savoie par le comte de Vernon, également maître des cérémonies. Enfin Dangeau, en sa qualité de chevalier d'honneur, accompagnait Brionne. Les lettres de Dangeau et de Desgranges qui sont aux Affaires étrangères[2], la relation du comte de Vernon qui est aux Archives de Turin[3], et des

1. Michel Ancel, sieur des Granges, né en 1649, mort le 23 mars 1731.

2. Partie de ces lettres a déjà été publiée par M. de Boislisle, au tome III de son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, appendice XXIII, p. 497.

3. Archives Turin. *Matrimonii della Real Casa*, n° 19 *bis*. Vernone, *Relazione del Matrimonio della Principessa Adélaïde di Savoia col duca di Borgogna.*

recherches faites dans les Archives des principales villes traversées par la Princesse vont nous permettre de raconter son voyage avec quelques détails qui ne figurent pas dans les relations du temps, entre autres dans celles publiées par le *Mercure de France* et la *Gazette d'Amsterdam*[1].

1. Il existe à la Bibliothèque nationale une *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de madame la princesse de Savoie en France au mois d'octobre 1696.* Cette relation fut imprimée à Lyon chez Barthélemy Martin. Elle est sans nom d'auteur; mais il se pourrait bien que ce fût celle à propos de laquelle les *Annales de la Cour et de Paris* disent (t. I, p. 8) : « L'abbé de Choisy, voyant que c'étoit être à la mode que de s'occuper de cette princesse, crut faire merveilleusement sa cour que de composer une relation de ce qui lui étoit arrivé depuis son départ de Turin. Son livre fut condamné tout d'une voix à être livré aux beurriers et aux épiciers. » Nous emprunterons également à cette relation un ou deux détails assez piquants, de l'authenticité desquels nous serions cependant assez embarrassé pour répondre.

III

LE DÉPART DE TURIN. — LA RÉCEPTION AU PONT-DE-BEAUVOISIN. — LE VOYAGE A TRAVERS LA FRANCE

Ce ne fut pas sans peine que Tessé parvint à obtenir du duc de Savoie qu'il fixât un jour pour le départ de la Princesse. Soit qu'il lui en coûtât réellement de se séparer d'une enfant si jeune, soit que, pour assurer l'exécution des engagements pris par Louis XIV, il lui parût avantageux de garder quelque temps encore sous sa main comme otage la fille qui ne lui appartenait plus, Victor-Amédée inventait chaque jour de nouveaux prétextes pour retarder son départ. « Quant au départ de Madame la princesse [1], mandait Tessé au Roi, la grande manière de ce pays-ci, c'est de finir le plus tard que l'on peut,

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 4 septembre 1696.

et Monsieur le duc de Savoye, par ce principe ou par tendresse pour sa fille, m'a chargé de mander à Vostre Majesté qu'elle estoit si jeune, et que la saison estoit si avancée, qu'il ne sçait s'il ne conviendroit pas que l'on attendît au printemps à luy faire passer les Alpes. Je ne luy ay pas, sur cella, donné le moindre espoir, attendu que cette princesse n'a besoin que de six chemises et d'un manteau. Je presse et presserai autant que je le pourray son départ, et je suplie Vostre Majesté de vouloir bien me mander que vous avés tant d'empressement de voir une princesse que vous avés destinée à l'honneur de devenir petite-fille de Vostre Majesté que vous ne pouvés consentir à retarder le désir de la voir auprès de vous. »

Louis XIV n'avait garde de ne pas prêter à son négociateur tout l'appui que celui-ci lui demandait. Il n'y a presque pas une dépêche de lui où il ne s'informe si la date du départ de la princesse Adélaïde va être bientôt fixée, et où il ne charge Tessé de presser le duc de Savoie. Il insistait d'autant plus sur ce point qu'il annonçait l'intention d'aller au-devant de la Princesse jusqu'à Fontainebleau. A l'entrée de l'automne, l'humidité de la forêt était contraire à sa santé, et il souhaitait, pour cette raison, n'être point obligé de faire ce voyage la saison

étant trop avancée. Fort de cet appui, Tessé insistait auprès du duc de Savoie, et il finissait par triompher de ses répugnances, sincères ou calculées. « Après avoir un peu pleuré de part et d'autre et s'estre mutuellement attendris, ce prince m'envoya chercher pour me dire que la Princesse partiroit dorénavant quand Vostre Majesté le commanderoit. Je le pressay sur le jour; mais les affaires ici ne se décident pas volontiers très facilement... Je croy pourtant qu'à veue de pays on peut orienter le départ des équipages que Vostre Majesté commandera pour venir au Pont-de-Beauvoisin, aussi bien que de ceux et de celles que vous destinés à recevoir et conduire cette princesse, sur son départ d'icy, que je conte ne pouvoir estre plutost que les premiers d'octobre [1]. »

Sur cette indication, encore un peu vague, que Tessé ne tardait pas à confirmer, Louis XIV donnait en effet l'ordre de départ aux équipages de la future duchesse de Bourgogne, ainsi qu'à tous ceux et à toutes celles qu'il envoyait au-devant d'elle. Le cortège partit le 1er octobre. Il se composait de cinq carrosses du Roi, soit deux à huit et trois à six chevaux. Celui qui devait ramener la duchesse de

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 6 septembre 1696.



Bourgogne était drapé de violet[1]. La dame d'honneur avec les dames du palais étaient dans le premier. Le second était réservé pour Brionne et Dangeau, le troisième pour les femmes de chambre, le quatrième pour le premier médecin du Roi, Bourdelot[2], le premier chirurgien Dyonis[3] et l'apothicaire Ricourt. « Il y avoit en outre plusieurs carrosses appartenant aux dames et aux grands officiers. Le tout, avec les domestiques des officiers, montoit à six cents personnes[4]. »

Pour faire honneur à la Princesse, le Roi avait détaché de plus un certain nombre de ses gardes du corps et des officiers de sa bouche; son premier maître d'hôtel était à la tête de ceux-ci, et

1. Le carrosse était drapé de violet parce que la Cour était alors en deuil. Les Rois de France portaient le deuil en violet.

2. Pierre Bonnet Bourdelot, médecin ordinaire du Roi, né en 1654, mort en 1708.

3. Pierre Dionys, auteur de l'*Anatomie de l'homme* et du *Cours opératoire de chirurgie*, naquit à Paris en 1673, et mourut en 1718.

4. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. *Mémoire des officiers commandés pour servir Madame la princesse de Savoye, promise en mariage à Monsieur le duc de Bourgogne, lesquels ont été payés de deux mois de leurs gages sur le pied de ce qu'ils ont par quartier quand ils sont chez le Roi.*

Cette liste très complète donne en effet les gages de tous les officiers, y compris les plus modestes : postillons, valets de pied, galopins, etc. Elle peut fournir les éléments d'un rapprochement curieux entre les gages d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, et nous nous permettons d'en signaler l'existence aux amateurs de ces comparaisons économiques.

devait servir la Princesse à table, suivant toutes les règles du cérémonial. Le lourd cortège, voyageant à petites journées, arriva le 30 septembre à Lyon. Une réception solennelle avait été préparée pour la duchesse du Lude. Les autorités la voulaient haranguer. Mais, en personne de bon goût qu'elle était, elle demanda que les harangues fussent réservées pour la duchesse de Bourgogne, et se contenta de recevoir quantité de boîtes de confiture sèche. L'escorte séjourna assez longtemps à Lyon, attendant des nouvelles du voyage de la Princesse, qui, de son côté, cheminait à petites journées. Les Français ne se souciaient pas d'arriver plus tôt qu'il n'était nécessaire au Pont-de-Beauvoisin, où l'on n'aurait trouvé qu'un gîte médiocre. Il y eut même, ainsi que cela arrive souvent dans les voyages officiels, des ordres et des contre-ordres. « Nous étions prêts, écrivait Dangeau à Torcy [1] le 13 octobre, à partir ce matin. Les dames ont grand regret à deux heures de sommeil qu'elles ont perdu... Une partie des dames s'est recouchée. Les autres, ayant fait partir leurs lits, ce petit embarras a fait un contretemps qu'on a mieux aimé que d'aller attendre au Pont-de-Beauvoisin. »

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Dangeau à Torcy, 13 octobre 1696.



Cet embarras et ce contretemps tenaient à ce que l'arrivée de la Princesse au Pont-de-Beauvoisin avait été inopinément retardée d'un jour. Les cérémonies et les réjouissances qui, depuis Turin, avaient marqué son passage de ville en ville avaient allongé sa route. Le récit de ces fêtes se trouve consigné, jour par jour, dans un récit du comte de Vernon, grand maître des cérémonies à la cour de Victor-Amédée [1]. Plusieurs fêtes avaient été données à Turin avant son départ. Tout comme à Paris, les faiseurs de vers s'étaient mis en frais pour la circonstance. L'un d'eux, dans un poème dédié à la duchesse Anne [2], faisait dialoguer ensemble les trois Grâces, Hercule, l'Amour, Apollon, Mercure et les Zéphyrs. L'un de ces fabuleux personnages, perçant les brouillards de l'avenir, y voyait déjà apparaître un fils qui naîtrait de l'union projetée, et lui prédisait en ces termes sa destinée : « Tu seras Mars dans le combat; mais ton visage ressemblera à celui de l'Amour, et part égale auront dans

1. Archives d'État de Turin. *Matrimonii della Real Casa. Relazione del Matrimonio della principessa Adélaïde di Savoia, duchessa di Borgogna.* Cette relation est extraite d'une publication beaucoup plus complète, intitulée : *Ceremoniale*, où sont relatées toutes les cérémonies qui se passaient à la Cour, et qui est en original à la Bibliothèque du Roi.

2. *Le Espendi figurate sulle rive del Po per le nozze di madama Adélaïde.* Turin, Bibliothèque du Roi.

tes victoires et la gloire d'amour et l'amour de la gloire :

E avrà parte a tue vittorie
E la gloria d'amor et amor di gloria.

Les derniers jours qui précédèrent le départ de la princesse Adélaïde se passèrent en réjouissances populaires sur les rives du Pô, où un grand feu d'artifice fut tiré. Mais ces jours s'écoulèrent moins gaiement pour la petite Princesse qui, malgré son jeune âge, dut subir tout l'ennui des réceptions officielles.

Le 6 octobre, veille de son départ, sous un baldaquin, dans la chambre de parade de Madame la duchesse royale, elle reçut d'abord les compliments du nonce, qui fut introduit auprès d'elle « *con tutte le formalità solite a praticarsi in occasione di audienze publiche* ». Puis ce fut le Conseil d'État, dont le président, le marquis de Bellegarde, en costume rouge, lui fit un compliment en langue française, parce qu'il était Savoyard. Après quoi il lui baisa la main, et lui présenta tous les conseillers référendaires qui en firent autant. Puis ce fut le Sénat, dont le premier président, également en costume rouge, la harangua en langue italienne et lui baisa la main, ainsi que les autres présidents et tous les sénateurs. Puis la Chambre des comptes, dont le président lui adressa une troisième harangue, et dont les membres



lui baisèrent encore la main. Puis ce fut le Corps de la cité, toujours avec harangue et baisemain. Ainsi se passa, dans sa ville natale, la dernière journée de cette enfant de onze ans, et l'on s'étonne que si petite main n'ait pas été usée par tant de baisers.

Le lendemain 7 octobre, elle quittait Turin sous la conduite de la princesse de la Cisterna et du marquis de Dronero, mais accompagnée de sa mère la duchesse Anne, et de sa grand'mère Madame Royale. Une nombreuse suite de cavaliers et de dames l'accompagnaient également. Tout ce monde coucha à Avigliano. Le lendemain eurent lieu les premiers adieux. Après déjeuner elle monta en carrosse avec la princesse de la Cisterna et madame Desnoyers, sa gouvernante. Elle se sépara, *con reciproca tenerezza*, de cette mère et de cette grand'mère tant aimées qu'elle ne devait plus revoir. Il y eut des larmes versées, et, deux ans après, la Princesse écrivait à la comtesse de Grésy : « Je ne vous ai point escrit depuis que je suis duchesse de Bourgogne ; mais je ne vous en aime pas moins, étant la seule des filles de ma mère qui aye pleuré à mon despart ; et contés que je n'oublie pas cela [1]. » Elle coucha successive-

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, t. III. La duchesse de Bourgogne à la comtesse de Grésy. La comtesse de Grésy, née de Sales, avait été fille d'honneur de la duchesse Anne.

ment à Suse, à Lans-le-Bourg, à Modane, haranguée dans toutes ces villes par le Corps de la cité, et saluée, quand il y avait une garnison, par trois salves d'artillerie. Le 13 elle s'arrêtait à Montmélian, qui était encore occupé par les troupes françaises. Le gouverneur avait fait mettre toute la garnison sous les armes pour venir au-devant d'elle. Le lendemain il l'accompagnait encore une demi-journée, et, au moment où il allait prendre congé d'elle, il lui demanda, en s'inclinant, le mot d'ordre. Elle répondit sans hésitation : « Saint-Louis [1] » ; et elle ajouta : « Ce sera mon saint désormais. »

Le 13 au soir, elle arrivait à Chambéry. La vieille capitale de la Savoie s'était mise en frais pour recevoir la fille de ses ducs. Les registres de ses délibérations en font foi : « La ville, en considération de l'arrivée de madame la duchesse de Bourgogne, ordonne qu'il sera fourni à messieurs les enfants de la ville qui iront au-devant d'elle, à chacun un plumet de la valeur de cinq à six livres, et aux serviteurs de ville chacun un justaucorps rouge avec l'étoile sur la manche [2]. » Elle avait armé en outre une compagnie de quatre-vingts cavaliers, revêtus de casa-

1. Tous ces détails du voyage de la princesse jusqu'au Pont-de-Beauvoisin sont tirés de la relation du comte de Vernon.
2. Bibliothèque de Chambéry. *Archives départementales de la Savoie*, 45. *Livre des délibérations de la ville.*

ques écarlates, et dont les chevaux portaient des housses de même couleur. A la tête de cette troupe, et d'un gros de gentilhommes savoyards, le marquis de Tana [1] vint au-devant de la princesse jusqu'à moitié chemin, entre Montmélian et Chambéry. La Princesse fit son entrée dans cette dernière ville à la tombée de la nuit, au milieu des vivats du peuple, des illuminations et des feux de joie. Elle monta jusqu'au château et trouva dans la cour une quantité de dames de la noblesse. Elle les accueillit *benignissimamente*, et rendit indistinctement leur salut à celles qui étaient dames d'honneur de Leurs Altesses Royales et à celles qui n'avaient pas cet honneur.

Le lendemain, elle fut à la messe dans la chapelle, où elle entendit une élégante harangue du clergé. Puis, aussitôt après le déjeuner, elle dut se prêter aux mêmes cérémonies qu'elle avait déjà subies à Turin. Le Sénat de Chambéry, la Chambre des comptes, les membres du Corps de la ville, revêtus, les uns de leurs robes rouges, les autres de leurs plus beaux vêtements, la vinrent successivement haranguer. Toutefois une distinction établie par le maître des cérémonies lui permit d'échapper à un baisemain général, et il fut décidé qu'au-dessous

1. Charles-Joseph-Jean-Baptiste Tana, marquis d'Entragues. Il avait été jésuite pendant huit ans.

d'un certain rang, le baisemain serait remplacé par une inclination profonde qu'elle reçut, debout, sous un baldaquin.

Il lui fallut ensuite sortir de la salle d'audience pour recevoir dans l'antichambre les hommages des ordres monastiques réguliers, qui lui adressèrent leurs compliments par députation. De là, accompagnée d'une nombreuse suite de cavaliers, elle se rendit à l'église de Saint-François, où elle reçut la bénédiction du Saint-Sacrement, et au couvent de la Visitation, où un certain nombre de dames furent admises en même temps qu'elle, et où les religieuses lui offrirent une collation. Le soir, il lui fallut encore tenir réception dans la chambre de parade, où, avec beaucoup de bonté, elle entretint les dames qui avaient été admises à lui faire la cour.

Pendant que se passaient ces réceptions, une grave conférence avait lieu entre les deux maîtres de cérémonie, le piémontais et le français, le comte de Vernon et Desgranges. Ce dernier s'était détaché de Lyon, où le cortège français attendait toujours des ordres, pour venir à Chambéry conférer avec son collègue et résoudre avec lui certaines questions d'étiquette qui ne laissaient pas de le préoccuper. Il fut naturellement présenté à la Princesse, et ce fut lui qui, le premier après Tessé, fit parvenir à Ver-



sailles une impression sur elle. « Il semble, Monseigneur, écrivait-il à Torcy [1], qu'on ne puisse vous écrire avoir eu l'honneur de voir la Princesse sans vous dire ce qu'on en pense. Je la trouve bien faitte, assez grande pour son âge, la peau belle, et la gorge faite de manière à devoir l'avoir comme Mademoiselle [2]. Pour le visage, il est assez agréable. Elle a la physionomie spirituelle, et elle paroît toute raisonnable par son maintien et par quelques réponses que je lui ai entendu faire à gens qui venoient la complimenter. »

Mais que la princesse Adélaïde fût faite d'une façon ou d'une autre, Desgranges n'y pouvait rien, tandis qu'il avait à trancher avec le comte de Vernon une question d'étiquette fort grave. Jusqu'où l'escorte piémontaise conduirait-elle la princesse Adélaïde, et en quel endroit l'escorte française viendrait-elle la chercher? Le comte de Vernon voulait que la Princesse vînt coucher le 15 au soir au Pont-de-Beauvoisin [3],

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Desgranges à Torcy, 14 octobre 1696.

2. Desgranges veut parler ici de mademoiselle d'Orléans, fille de Monsieur, et par conséquent tante de la princesse Adélaïde, qui, née en 1676, épousa en 1698 le duc de Lorraine.

3. Le Pont-de-Beauvoisin était un petit village situé sur le Guiers, qui marquait alors la limite entre la France et la Savoie. Un pont étroit, en dos d'âne, franchissait la petite rivière, et la limite entre la France et la Savoie était exactement au milieu du pont.

mais qu'elle y demeurât sur terre savoyarde, et que, le lendemain, l'escorte française vînt la prendre dans la maison où elle aurait couché. Il alléguait qu'en 1688, Victor-Amédée lui-même, venant au-devant de sa femme, la duchesse Anne de Savoie, que lui amenait la comtesse d'Armagnac [1], avait été la chercher sur terre française. Mais Desgranges répondait que le cas n'était pas le même, qu'au moment où Victor-Amédée venait à la rencontre de la duchesse de Savoie, le mariage avait déjà été célébré par procuration, et l'empressement d'un jeune mari à se porter au-devant de sa femme, qu'il n'avait jamais vue, pouvait justifier cette dérogation à l'étiquette. Vernon, de son côté, tenait bon. Un instant on eut la pensée de construire sur le pont qui donnait son nom au village une cabine en bois où se serait passée la cérémonie de la réception. Mais le pont était si étroit qu'il fallut y renoncer. Vernon et Desgranges, combinant leurs efforts, eurent alors, à eux deux, une idée de génie dont chacun se fait seul honneur dans sa relation particulière. Le carrosse du Roi destiné à la Princesse serait amené au milieu du pont dont une moitié appartenait à la Savoie et

1. Catherine de Neufville-Villeroy, qui avait épousé le 7 octobre 1660 le comte d'Armagnac, grand écuyer. Elle mourut le 25 décembre 1707.

l'autre à la France. Les roues de derrière seraient placées en Savoie, les roues de devant en France. Les deux escortes s'avanceraient sur le pont, mais en restant chacune sur son territoire. La princesse monterait dans le carrosse qui la conduirait en France, et la délicate question serait ainsi résolue, sans être tranchée. Ce *mezzo termine* les ayant mis d'accord, Desgranges, fort soulagé, s'en retourna au Pont-de-Beauvoisin pour y rejoindre l'escorte française et y attendre la Princesse.

En arrivant, Desgranges apprit une nouvelle importante qui le soulagea fort également, car elle le tirait d'autres perplexités. Louis XIV n'avait pas voulu tout d'abord que, dès son arrivée en France, la princesse Adélaïde fût, au point de vue du rang et de l'étiquette, traitée en duchesse de Bourgogne, c'est-à-dire comme ayant en France le premier rang. D'un autre côté, fiancée qu'elle était au duc de Bourgogne, son contrat étant signé, il n'était pas possible de la traiter comme une princesse étrangère. Aussi avait-il été décidé que le traitement, quel qu'il fût, dont elle serait l'objet, ne constituerait qu'un *ambigu* (c'est l'expression même dont se servait Desgranges) qui ne tirerait point àconséquence et à précédent pour l'avenir. Mais cet ambigu même laissait en suspens plusieurs questions, une entre

autres soulevée par le comte de Brionne qui, en sa qualité de prince lorrain, ne voulait laisser compromettre aucune des prérogatives auxquelles il aspirait. Aurait-il le droit de s'asseoir quand la Princesse serait assise? C'était sa prétention. Desgranges ne la voulait point admettre de peur d'encourir quelque blâme, et, toujours ingénieux, il suggérait un nouvel expédient. C'était que toutes les fois qu'ils converseraient ensemble, le comte de Brionne et la princesse Adélaïde se tinssent tous deux debout. Il ne méconnaissait pas toutefois cet inconvénient que l'obligation de rester debout raccourcissait les entrevues, et que, si Brionne avait la faculté de s'asseoir, « il pourroit converser plus longtemps avec elle sans gêner la Princesse ni les autres dames ». Mais il ne voyait point d'autre manière de s'en tirer. Brionne avait accepté cet expédient, et Torcy l'en félicitait. « Vous savez que le Roy n'a rien voulu décider sur le rang que Madame la princesse doit tenir en France avant son mariage. Vous avés pris le party qui estoit le plus convenable en ne demandant point à vous asseoir devant elle. Vous ne faites aucun tort à ce qui vous est dû, et vous évités beaucoup d'embarras à Sa Majesté [1]. »

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Torcy à Brionne.





L'embarras du Roi provenait de ce que, s'il donnait à la princesse Adélaïde le rang de duchesse de Bourgogne, elle prenait immédiatement le pas dès son arrivée, non seulement sur toutes les jeunes princesses qui étaient à la Cour, mais sur Madame, la seconde femme de son propre grand-père. Or Madame, Allemande de naissance et férue d'étiquette, n'entendait pas raillerie sur les questions de préséance, et le Roi en avait un peu peur. Mais ce fut Monsieur qui trancha la difficulté, et qui pressa le Roi de donner le pas à sa petite-fille sur sa propre femme. Madame de Maintenon, toujours préoccupée de ce qui pourrait maintenir la Princesse sous son influence, n'avait point été de cet avis. « Monsieur presse, écrivait-elle à Dangeau [1]. Je m'y oppose parce qu'il n'y a guère de raisons de porter le nom d'un homme avant de l'avoir épousé, mais encore plus par l'espérance que toutes ces difficultés la renfermeront davantage. Il en sera ce qui plaira à Dieu. » Ce fut Monsieur qui l'emporta. Dans une lettre adressée « à sa chère sœur et nièce » la duchesse Anne de Savoie, Louis XIV l'informait de sa décision, et, peu de temps après, il recevait d'elle une réponse où non seulement la reconnais-

1. *Corresp. générale*, t. IV, p. 127.

sance, mais l'attendrissement, perce sous les formes de l'étiquette. Torcy, en même temps, informait Desgranges de cette décision. « Pour lever les embarras que le rang incertain de Madame la princesse de Savoye peut faire noître tous les jours, le Roy s'est déterminé à donner dès à présent à cette princesse le rang de duchesse de Bourgogne sans luy en donner le titre avant son mariage... La duchesse du Lude s'assoira devant elle, et, dans les harangues, les honneurs lui seront rendus comme aux filles de France, sans cependant luy donner le titre d'Altesse Royale [1]. » Cette importante question tranchée, tout devenait facile au point de vue de l'étiquette. Il n'y avait qu'à rendre à l'enfant de onze ans qui allait mettre pour la première fois le pied sur le sol de la France les plus grands honneurs qui pussent être rendus à une princesse, et la duchesse du Lude, qui seule conservait le droit de s'asseoir devant elle sur un tabouret, était femme à y tenir la main.

Toutes choses étant ainsi réglées à l'avance, le cortège qui conduisait la princesse de Savoie, partant le 16 octobre au matin des Échelles, où elle avait passé la nuit, arrivait au Pont-de-Beauvoisin sur les trois heures. Pour lui laisser prendre quel-

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Torcy à Desgranges, 10 octobre 1696.




que repos, on la conduisit au couvent des Carmélites, où une collation lui avait été préparée. Pendant ce temps, la compagnie à cheval armée par la ville de Chambéry, précédée d'un étendard richement brodé et de deux trompettes, et la garde suisse à pied prenaient position en face du pont. A quatre heures, la Princesse repartait en chaise à porteurs, précédée des valets de pied et entourée des gardes du corps. Dans une autre chaise suivaient la princesse de la Cisterna et madame Desnoyers, puis le marquis de Dronero, à cheval, et un gros de gentilshommes savoyards, à cheval également.

A l'entrée du pont, la Princesse mit pied à terre, et un page du duc de Savoie prit la queue de sa robe. Elle s'avança sur le pont dont le carrosse du Roi destiné à la recevoir occupait le milieu. De l'autre côté de la ligne frontière se tenaient le comte de Brionne et la duchesse du Lude, Dangeau et les autres dames de la suite. Le comte de Vernon, s'avançant alors, dit au comte de Brionne. « Monsieur, voici Monsieur le marquis de Dronero » ; et à la duchesse du Lude : « Madame, voici la princesse de la Cisterna ». Desgranges, s'avançant également, dit au marquis de Dronero : « Monsieur, voici Monsieur le comte de Brionne » ; et à la princesse de la Cisterna : « Madame, voici madame la duchesse du Lude ».

Les présentations étant ainsi faites, le comte de Brionne prit la parole. Après avoir salué la Princesse, il lui exprima, en termes fort courtois et civils, la joie qu'il ressentait d'avoir été chargé par le Roi de la recevoir. Il lui présenta ensuite le marquis de Dangeau, la duchesse du Lude et les autres dames de la suite. Le page du duc de Savoie qui portait la queue de sa robe la quitta. Saint-Maurice, page de la Petite écurie[1] du Roi, la prit. A ce moment, le page du duc de Savoie versa d'abondantes larmes : « ce qui fut remarqué avec toute l'attention que méritoit le cœur de ce bon gentilhomme[2] ». Le comte de Brionne prit la Princesse par la main droite, et Dangeau par la main gauche, non sans avoir fait mine d'offrir sa place au marquis de Dronero, qui refusa. Tous deux la firent monter dans le carrosse, où prirent place également la duchesse du Lude et la princesse de la Cisterna. La pauvre madame Desnoyers, que Tessé avait eu le tort de qualifier de sous-gouvernante, ne fut point admise à y monter ; mais, comme elle paraissait fort mortifiée, et comme il fut brièvement expliqué par le comte de

1. On appelait *Petite écurie* les chevaux, équipages et attelages employés pour le service personnel du Roi et des Princes.
2. *Relation imprimée à Lyon.*

Vernon qu'elle avait en réalité rang de gouvernante et qu'elle était admise à l'honneur de manger avec la Princesse, la marquise de Dangeau lui fit l'honnêteté de la faire monter dans le second carrosse. Brionne et Dangeau montèrent chacun dans une chaise qui les attendait de l'autre côté du pont. Brionne n'avait point fait venir le troisième carrosse, parce qu'il ne voulait point y offrir une place au marquis de Dronero.

La Princesse, ayant franchi le pont, se rendit au logis tout voisin qui avait été préparé pour elle, au milieu des acclamations d'un peuple infini qui criait : « Vive le Roi et Madame la princesse de Savoie »; tandis qu'au contraire les personnes de sa suite, qui étaient restées de l'autre côté du pont, fondaient en larmes. Les journaux du temps estiment à vingt mille, tant gentilshommes qu'hommes du peuple, le nombre de ceux qui s'étaient rendus au Pont-de-Beauvoisin pour assister à l'arrivée de la Princesse. Laissons un instant ici la parole au gazetier, nous dirions aujourd'hui au correspondant, que le *Mercure de France* avait envoyé pour assister à l'arrivée de la Princesse, et dont la relation[1], soigneusement copiée, dut être envoyée à Victor-Amédée, car elle se retrouve

1. M. Gagnière, dans sa publication, attribue à tort cette relation à la duchesse du Lude.



au dossier des *Matrimonii della Real Casa* qui est relatif à la duchesse de Bourgogne. « Cette princesse étant descendue du carrosse au milieu d'une foule incroyable de peuple, fut conduite dans son appartement. Elle y entra d'un air qui ne parut point embarrassé. On lui présenta tous les officiers de la maison du Roy les uns après les autres. Elle les reçut avec une grâce infinie, et leur donna des marques d'une grande bonté. Elle leur parut, dans tous ses discours et dans toutes ses manières, beaucoup au-dessus de son âge. Elle est très bien faite et des plus agréables. Elle a beaucoup de noblesse dans sa physionomie, le teint beau, et de très belles couleurs quoique naturelles. Elle a les yeux parfaitement beaux, les cheveux d'un très beau blond cendré. Cette princesse joint à mille agréments des manières prévenantes et une vivacité d'esprit qui surprend. »

Le soir de ce même jour, la Princesse se mit à table avec la princesse de la Cisterna et madame Desnoyers. En même temps la duchesse du Lude et le comte de Brionne tenaient chacun une table de douze couverts à laquelle ils avaient invité les principaux seigneurs et les principales dames de l'escorte piémontaise. Dronero, qui s'était d'abord retiré un peu piqué de n'avoir point été amené en carrosse,

avait cependant accepté l'invitation. Le lendemain, il pouvait écrire au duc de Savoie qu'il avait trouvé la Princesse causant avec les dames françaises, avec autant de désinvolture (*desinvoltura*) que si elle les avait toujours connues, et il ajoutait qu'elle avait : *di gran lungo superata la loro aspettativa* [1]. Par son habile bonne grâce elle avait déjà conquis le cœur de la duchesse du Lude. « Je voudrois, lui avait-elle dit, que vous eussiez été dans un petit coin, quand maman m'a parlé de vous, pour entendre tout le bien qu'elle m'en a dit. » Ayant reçu un courrier de la Cour, elle la supplia de l'ouvrir avant elle, disant qu' « il n'étoit pas de la décence qu'une personne de son âge ouvrît des lettres sans les faire voir ». « Tout cela, ajoute le *Mercure*, se passa avec beaucoup de compliments et d'amitiés de part et d'autre. »

Après le dîner, le comte de Brionne distribua au nom du Roi les présents qu'il avait apportés. La princesse de la Cisterna reçut un joyau de 31 628 livres; le marquis de Dronero, une boîte de cinquante diamants du prix de 14 620 livres; madame Desnoyers, une table de brasselets de 11 105 livres, et le comte de Vernon une boîte de

1. Archives Turin. *Matrimonii della Real Casa. Lettera del Marchese Dronero à S. A. R.*, 17 octobre 1696.



diamants de 8719 livres. C'était du moins le prix coûtant des pierreries. « Mais, ajoutait Desgranges, en envoyant le mémoire à Torcy, vous pouvés bien croire qu'on ne leur donnera pas sur ce pied-là; je saurai l'augmenter à ceux qui seront curieux de le savoir [1]. » Le reste de la suite de la Princesse reçut des gratifications en argent.

Tout le monde se trouva enchanté, soit de la magnificence des présents, soit de la libéralité du Roi, à l'exception d'un écuyer du duc de Savoie, un certain Maffeï, qui refusa l'argent disant que sa dignité ne lui permettait pas d'en recevoir; mais il donna à entendre qu'il aurait volontiers accepté une épée enrichie de diamants. L'incident était d'autant plus fâcheux que ce Maffeï était un des écuyers favoris du duc de Savoie, et qu'il avait été chargé par son maître, aussitôt que la Princesse aurait franchi le Pont-de-Beauvoisin, de venir lui rendre compte de la réception. Il ne fallait pas qu'il partît mécontent. Malheureusement, il n'y avait point d'épée ainsi enrichie qui pût lui être offerte. Desgranges était en train de lui expliquer la chose, lorsque survint Dangeau, qui, mis au courant, offrit

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. ***Mémoire des présents qui furent faits aux officiers de Monsieur le duc de Savoye qui amenèrent Madame la duchesse de Bourgogne au Pont-de-Beauvoisin.***



immédiatement, avec beaucoup de bonne grâce, celle qu'il portait au côté. Maffeï l'accepta avec empressement, et il en fut même si content qu'il la tint une heure en sa main dans le logis de la Princesse, la faisant voir à tout le monde. Grâce à Dangeau, cette tracasserie n'eut point de suite. Durant ce séjour au Pont-de-Beauvoisin, et aussi pendant le reste du voyage, nous le voyons se multiplier, et, par sa courtoisie, sa présence d'esprit, sa bonne grâce, prévenir les froissements et les susceptibilités. Desgranges, auquel il rendait tant de services, et qui le savait ami particulier de Torcy, ne manquait pas d'en informer son ministre : « Pour M. de Dangeau, lui écrivait-il, on ne peut en dire trop de bien. Il a fait accueil à tout le monde; il étoit partout, faisoit bien les honneurs, et chacun en étoit très content. Cet homme-là, s'il m'est permis de dire mon sentiment, a bon esprit, des manières agréables, et il est capable de remplir de grandes places [1]. » Nous allons voir encore Dangeau intervenir utilement pour trouver la solution d'un incident qui aurait pu avoir une autre gravité que celui soulevé par Maffeï.

Le comte de Brionne avait un pouvoir régulier du Roi pour recevoir la princesse Adélaïde des mains

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Desgranges à Torcy, 17 octobre 1696.



du marquis de Dronero, chargé par le duc de Savoie de la conduire. Il en devait donner reçu, comme d'une marchandise précieuse. Mais Brionne, au lieu de s'entendre avec Dronero et Vernon au sujet de cet acte de délivrance, le libella à lui seul, et il eut soin de ne pas donner au duc de Savoie, qui, naturellement, était mentionné dans l'acte, la qualification d'*Altesse Royale*. Il y avait depuis longtemps querelle à ce sujet entre les deux maisons de Savoie et de Lorraine, chacune se refusant à donner de l'*Altesse* à l'autre. Lorsque Brionne remit cet acte à Vernon, celui-ci, en bon maître des cérémonies qu'il était, remarqua bien l'omission ; mais il ne voulut pas la relever sur-le-champ ; *perche questo sarebbe stato di strepito piu che di consequenza.*

Vernon eut raison, car, s'il eût refusé l'acte de délivrance ainsi libellé, le *strepito* qui en serait résulté aurait pu retarder le départ de la Princesse. En effet, lorsque, le lendemain, le marquis de Dronero prit connaissance de l'acte, il s'aperçut de l'omission dont le caractère intentionnel ne lui échappa pas. Déjà piqué de la hauteur avec laquelle Brionne l'avait traité, il entra fort en colère, et dépêcha immédiatement un courrier chargé de rattraper l'escorte française, qui était déjà en route, de rendre 'acte à Dangeau, et de dire qu'il ne l'acceptait point

ainsi libellé. L'envoyé de Dronero ne put rejoindre l'escorte qu'à Lyon. Dangeau tint conseil avec Desgranges. Vainement ils s'efforcèrent de faire revenir Brionne sur son refus de donner de l'*Altesse Royale* au duc de Savoie, faisant valoir avec assez de raison que Louis XIV l'avait traité d'*Altesse Royale* dans tous les actes relatifs au mariage, en particulier dans le contrat; que Brionne ne faisait que représenter le Roi, et qu'il pouvait bien en faire autant. Mais, comme il y avait contestation sur ce point de Lorrains à Savoyards, Brionne s'entêta dans son refus, d'autant plus que son cousin, le prince d'Harcourt[1], qui se trouvait par hasard à Lyon, l'appuya fortement. Un biais fut alors imaginé, et le comte de Brionne rédigea un nouveau reçu par lequel il certifiait, sans faire mention du duc de Savoie, que la princesse Adélaïde avait été conduite au Pont-de-Beauvoisin par le marquis de Dronero, et qu'il avait eu l'honneur de la recevoir au nom du Roi. Le courrier emporta ce nouvel acte, dont Dronero ne se contenta pas davantage, et qu'il renvoya une seconde fois. Mais, comme la Princesse était déjà arrivée à

1. Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, né en 1648, mort en 1709, fils de François de Lorraine et de Marie d'Ornano, appartenait à cette branche cadette des princes Lorrains dont plusieurs, à la suite du mariage d'Antoine de Lorraine avec Marie d'Harcourt, ont porté le nom d'Harcourt; entre autres le fameux Cadet-la-Perle.



Fontainebleau, il n'en fut point rédigé un troisième [1], et l'incident n'eut point de suite, sauf que Victor-Amédée en demeura blessé, et que Louis XIV, de son côté, témoigna son mécontentement au comte de Brionne, lorsqu'il fut informé de cet incident où se traduisaient de nouveau la hauteur et les prétentions des princes lorrains.

Cependant la princesse de Savoie avait quitté le Pont-de-Beauvoisin le 17 octobre au matin. Par une bonne grâce de la duchesse du Lude, la princesse de la Cisterna, bien que son service fût fini, n'en fut pas moins admise à coucher une dernière fois dans la chambre de la Princesse. Au moment du départ, lorsque les personnes de sa suite qui s'en retournaient à Turin vinrent lui faire leurs derniers adieux, la duchesse du Lude la pria de passer légèrement sur cette cérémonie de crainte que cela ne lui fît de la peine. Saint-Simon affirme qu'elle se sépara de sa suite sans verser une larme. Cela n'est point exact, nous le savons par Tessé, qui, précisément, avait envoyé ce jour-là un gentilhomme pour la complimenter. « Elle m'a fait l'honneur de me faire dire, écrivait-il au Roi, qu'elle n'avoit pas oublié que je l'avois suppliée, en partant pour

1. Aucun acte de délivrance de la princesse Adélaïde ne se trouve en effet aux Archives de Turin.

l'armée, de ne se point contraindre pour pleurer; qu'elle avoit bien pleuré, et qu'elle se souvenoit aussi que je l'avois suppliée, en même temps, qu'immédiatement après avoir pleuré il falloit rire et se souvenir de la place qu'elle alloit occuper [1]. » En effet, elle dit à la duchesse du Lude qu' « elle ne devoit pas s'affliger quand elle alloit être la plus heureuse du monde ». Déjà, pour employer une expression dont Madame allait bientôt se servir en parlant d'elle, elle était *politique*, et la sensibilité n'enlevait rien chez elle à la présence d'esprit.

Le cortège coucha le 17 à Bourgoin, et repartit le lendemain pour Lyon, où la Princesse devait passer trois jours. On s'arrêta pour déjeuner à Saint-Laurent, chez l'abbé de Gouvernet. A ce déjeuner se passa un incident assez curieux. Un gentilhomme huguenot, récemment converti, avait amené, non sans arrière-pensée et sur le conseil d'un père jésuite, sa femme, huguenote endurcie, qui avait résisté jusque-là aux instances, aux menaces et aux instructions. Elle eut l'honneur de baiser la robe de la Princesse. L'attention se porta sur elle : on sut son histoire et son opiniâtreté. Aussitôt Dangeau, qui était lui-même un protestant converti, l'entreprit sur ce chapitre, et il

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 97. Tessé au Roi, 16 octobre 1696.

la prêcha tant et si bien que cette dame promit de se faire instruire sérieusement. Acte de la promesse fut même dressé, en présence de la Princesse, par le secrétaire des commandements du comte de Brionne.

Le 18, la duchesse de Bourgogne arriva à la porte de Lyon. Nous empruntons aux archives de la ville de Lyon [1] le récit des cérémonies qui signalèrent son entrée. Le Consulat avait fait mettre sous les armes la bourgeoisie de la ville, un pennonage [2] entier au faubourg de la Guillotière, et quarante-cinq hommes de chacun des trente-quatre autres pennonages, qui formaient deux haies depuis la porte du Rhône, par laquelle la Princesse devait entrer, jusques à la maison qu'elle devait occuper, en la place Bellecour. Pour former cette double haie, on avait choisi les jeunes gens les mieux faits, et qui étaient les plus en état de faire de la dépense. Aussi étaient-ils tous magnifiquement vêtus. Le corps consulaire, avec le Procureur général et le Secrétaire de la ville

1. Extrait des registres du Consulat de Lyon, vol. 252.

2. *Pennonage* vient de *pennon*, étendard à longue queue que portait autrefois à la guerre tout gentilhomme qui y allait avec ses vassaux pour servir sous un chevalier banneret (Chéruel, *Diction. des institutions de la France*). Comme il s'agit ici d'une milice bourgeoise, quelque chose comme notre ancienne garde nationale, elle n'avait que des pennons, et point de bannières.

en robes violettes, les ex-consuls en robes noires, se rendirent au-devant de la Princesse, qui arriva vers les quatre heures. Le Prévôt des marchands [1] lui débita une harangue fort bien tournée. Après l'avoir assurée que tout un peuple la regardait comme le gage de sa félicité, il ajoutait : « Le ciel ne pouvoit pas vous réserver, Madame, une plus brillante destinée. Vous réunissez les deux héros de notre siècle. Ils vous unissent au prince le plus accompli qui fut jamais, et vous allez rendre à toute l'Europe armée cette paix tant souhaitée que la fureur de la guerre avoit bannie depuis si longtemps. C'est dans cette pensée, Madame, que toute la France goûte par avance les fruits de l'union des deux plus beaux sangs du monde, et que nous regardons comme un véritable bonheur d'être les premiers à vous pouvoir donner des marques de la joye que vous avez répandue dans tout ce royaume. »

La Princesse, qui était vêtue d'un habit blanc glacé d'argent, remercia de son carrosse le Prévôt des marchands par une inclination de la tête et du corps, en se soulevant un tant soit peu de son siège,

1. Lyon était, avec Paris, la seule ville où le chef de l'administration municipale portât le titre de prévôt des marchands. Les attributions de ces magistrats étaient à peu près les mêmes dans les deux villes. Les consuls étaient également des magistrats municipaux.

et lui dit qu'elle rendrait compte au Roi de l'honneur qu'on lui faisait. Son carrosse la conduisit ensuite jusqu'au logis préparé pour elle, où, une heure après son arrivée, le Procureur général et le Secrétaire de la ville vinrent, cette fois en robes noires, lui apporter au nom du Consulat quantité de boîtes de dragées et de confitures, dont elle les remercia. Le soir il y eut feu d'artifice sur la place, et illumination pendant trois jours. Chaque fenêtre était couverte de papiers peints aux armes de France et de Savoie, et éclairée derrière par un flambeau. Les deux journées suivantes furent remplies par des harangues que la Princesse écouta toute droite, au milieu de sa chambre, mais trouvant toujours un mot pour répondre à chacun. Nouvelle harangue du Prévot, puis du Présidial [1], puis du Président de l'election [2], puis du Trésorier de France [3], puis du Parlement des Dombes. On la conduisit également aux églises et aux couvents : à Saint-Jean, où elle

1. Le *Présidial* était un tribunal, inférieur au Parlement, créé par Henri II, et chargé, tant au civil qu'au criminel, de l'expédition des affaires de moindre importance.

2. L'*élection* était une circonscription financière, et une subdivision de la *généralité*. Le Président, autrefois élu, était devenu un fonctionnaire royal. La généralité de Lyon comptait cinq élections.

3. Les *trésoriers de France* étaient des officiers de finance dont la juridiction avait été organisée sous le règne de Henri III.

fut complimentée par les chanoines-comtes de Lyon [1], et où, pour la première fois, la messe fut chantée en musique au lieu de l'être en plain-chant; chez les Célestins, où elle fut reçue avec beaucoup de magnificence, leur maison ayant été fondée autrefois par un duc de Savoie; chez les dames de Saint-Pierre; chez les Carmélites, où elle donna l'habit à une religieuse; enfin chez les Jésuites, où on lui fit admirer la bibliothèque et où les écoliers récitèrent en son honneur des vers composés par les Pères. De temps à autre, elle était obligée de se faire voir pour contenter la curiosité, et la duchesse du Lude, après lui avoir fait faire en carrosse le tour des remparts et de Bellecour, au milieu d'une population enthousiaste, la fit dîner en public et en grande cérémonie « avec le bâton et le cadenas [2] », écrivait Desgranges à Torcy. Enfin, elle partit le 21. Toute la bourgeoisie se mit encore en armes pour l'escorter, et l'acclamait en l'appelant : « Princesse de la paix ». « Le jour de son départ, dit le

1. Pour être chanoine-comte de Lyon, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse.

2. Le cadenas était une cassette où était renfermée une partie de la vaisselle d'argent, couteaux, cuillers, fourchettes. On plaçait cette cassette sur la table du Roi et des très grands seigneurs. Le bâton était le signe du commandement porté par les maitres d'hôtel. Anciennement, ils touchaient les plats avec ce bâton, avant qu'ils fussent servis, pour écarter les maléfices.

Mercure de France, la joye cessa dans la ville de Lyon. »

Nous ne continuerons point à la suivre pas à pas dans les différentes villes où elle coucha, à Roanne, à Moulins, à Nevers, à la Charité. Dans chacune de ces villes, à la Charité en particulier, où les fêtes de la Toussaint la retinrent trois jours, elle fut reçue en cérémonie et haranguée. L'un de ces harangueurs (ce n'était ni plus ni moins que le Lieutenant général de la province [1]) étant demeuré court, elle le sortit d'embarras en le prévenant par un remercîment « avec autant de bonté et de présence d'esprit, écrivait Desgranges, qu'une personne fort âgée auroit pu le faire ». A Moulins, les bons pères jésuites, jaloux de ceux de Lyon, avaient préparé jusqu'à six madrigaux où ils la comparaient successivement au lis, à la rose et à d'autres fleurs encore. La duchesse du Lude s'opposa à la récitation pour ne pas retarder l'heure du départ; mais la Princesse eut l'heureuse inspiration de demander un jour de congé pour les écoliers, ce qui lui fit tout pardonner. C'était surtout par sa bonne grâce et son esprit qu'elle plaisait, plus encore que par son agrément

1. Le Lieutenant général de la province était placé sous l'autorité du Gouverneur, mais investi des attributions les plus importantes. En l'absence du Gouverneur, il commandait au nom du Roi.

extérieur. Il est même évident que la première impression n'avait pas été très favorable. On aura remarqué la froideur avec laquelle, dans sa première lettre datée de Chambéry, s'exprimait Desgranges. La duchesse du Lude ne montrait pas beaucoup plus d'enthousiasme : « La duchesse de Savoye, mandait-elle à Torcy, est d'une figure aimable, bien faite dans sa taille, et j'ose espérer qu'elle plaira au Roy [1]. » Dangeau ne se montrait pas moins réservé : « La princesse m'a paru fort aimable, écrivait-il dè son côté [2]; je ne reviens point sur ce chapitre de peur d'en dire trop. »

Le bruit s'était même répandu à Versailles qu'elle n'était pas jolie : « On nous mande, écrivait madame de Maintenon à madame de Berval, que la princesse de Savoie, quoique laide, ne déplaît pas [3]. » Ce ne fut que peu à peu qu'une rumeur plus favorable s'éleva en sa faveur et devança son arrivée. Les lettres de Dangeau firent beaucoup pour cela. Presque à chaque étape, il écrivait soit à Torcy, soit à madame de Maintenon. Ce qu'il faisait surtout valoir, c'étaient sa bonne grâce, son esprit de repartie, l'à-propos avec lequel elle savait répondre à toutes ces haran-

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. La duchesse du Lude à Torcy, 16 octobre 1696.
2. *Ibid.* Dangeau à Torcy, 17 octobre.
3. *Lettres édifiantes*, t. I, p. 464.

gues officielles, tirant toujours quelque chose de son fond. A chaque réception, son enthousiasme va croissant : « Notre Princesse, écrivait-il de Lyon [1], n'a point été embarrassée de tous ces honneurs qu'on lui a rendus à Lyon... Attendez-vous à voir une princesse très aimable par son aspect, par son humeur, par ses manières. Plus nous la voyons, plus la bonne opinion que nous avons d'elle augmente. » Et quelques jours plus tard : « Elle est fort enfant; mais, avec beaucoup d'enfance, elle fait voir bien du bon sens et de l'esprit, de la douceur et de la vivacité... Elle ne parle qu'à propos, et est pleine d'égards et de considération. »

Desgranges lui rendait un témoignage non moins flatteur, mais un peu différent : « On continue à dire mille choses sur la douceur, la docilité et toutes les bonnes qualités de la Princesse. Pour moy, je persiste toujours à dire que ce n'est point une enfant de onze ans; c'est une femme raisonnable, bonne à mettre aujourd'huy en mesnage. Les petites réponses sérieuses aux compliments qu'on lui fait coullent de source et ne luy sont assurément pas suggérées [2]. »

En habile homme qu'il était, Dangeau n'avait

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 95. Dangeau à Torcy, 20 octobre 1696.

2. *Ibid.* Desgranges à Torcy.

garde de manquer à entretenir également madame de Maintenon des dispositions que faisait voir celle dont la haute éducation allait lui être confiée. Il lui rendait compte en particulier des jeux auxquels on avait recours, à la fois pour la distraire de l'ennui des réceptions officielles, et pour lui donner occasion de déployer son esprit. C'était Dangeau qui y jouait le grand rôle. Les lettres de Dangeau ont malheureusement été perdues ; mais on en trouve en quelque sorte la contre-partie dans les réponses de madame de Maintenon : « Vous donnez, lui écrivait-elle [1], d'agréables idées de la Princesse, et nous avons une grande impatience de la voir. Vous savez, Monsieur, faire toute sorte de personnages ; l'épée de diamant et le colin-maillard en sont la preuve. » Et dans une autre lettre : « Il est vrai, Monsieur, qu'on est ravi d'entendre parler de la Princesse, et que tout ce qui revient de votre petite cour nous donne une grande impatience de la voir unie à la nôtre. Si la Princesse ne se dément point, nous serons heureux d'avoir à former un si beau et si bon naturel. Je suis ravie de savoir qu'elle est enfant, parce qu'il me semble que tous ceux qui sont trop avancés demeurent pour l'ordinaire. Tout ce qui revient de ses occupations

1. *Corresp. générale*, t. IV, p. 125 et 126.



me paraît parfait, et, si on continue ce mélange de jeux d'esprit, de jeux d'exercice et de quelques leçons un peu plus sérieuses, il n'y aura rien qui ne soit utile. Le jeu à la Madame peut l'accoutumer à la conversation et à bien parler; les proverbes à entendre finement; le colin-maillard contribuera à sa santé, les jonchets à son adresse. Enfin tout me paraît fort bon, et d'autant plus qu'elle fait toutes ces choses-là avec des personnes raisonnables qui peuvent l'instruire en la divertissant. » De tous ces jeux, le colin-maillard était celui que la Princesse préférait, et Dangeau nous apprend qu'en arrivant dans la petite ville de Saint-Pierre, elle eut beaucoup de chagrin parce que sa chambre était trop petite pour y jouer.

A la Charité, la petite cour ambulante apprit une grande nouvelle. C'était que la vraie cour, presque tout entière, et le Roi lui-même allaient venir au-devant d'elle, non pas seulement jusqu'à Fontainebleau, ainsi que toujours cela avait été convenu, mais jusqu'à Montargis. Il y avait, de la part de Louis XIV, d'autant plus de condescendance à venir ainsi à la rencontre d'une aussi jeune princesse, qu'il venait d'être fort souffrant d'un anthrax dont il avait fallu l'opérer, et que, d'autre part, la ville de Montargis ne possédait aucune installation royale ou même prin-

cière, le vieux château où Renée de Ferrare [1] avait fait faire par Androuet du Cerceau [2] de si importants travaux ayant été depuis complètement abandonné.

Monsieur, dont l'orgueil était singulièrement flatté du rang auquel montait sa petite-fille, s'y installa cependant avec son fils le duc de Chartres. Il avait même compté pousser plus loin pour être le premier à l'embrasser; mais, ayant appris que le Roi et Monseigneur le suivaient de près, il crut devoir rester à Montargis, « pour tenir compagnie à Sa Majesté », disent prudemment les *Mémoires du marquis de Sourches*, en réalité sans doute crainte de le mécontenter [3]. Le Roi partit en effet du château de Fontainebleau, le 4 novembre dans l'après-midi, précédé immédiatement par Monseigneur. Quant à celui qui avait, ce semble, le plus de titres à voir le premier la Princesse, c'est-à-dire le duc de Bourgogne, il reçut l'ordre d'attendre provisoirement à Fontainebleau, avec autorisation cependant d'avancer le lendemain jusqu'à Nemours.

1. Renée de Ferrare, née en 1510, fille de Louis XII, avait épousé en 1528 Hercule II, duc de Ferrare. Après sa mort, elle revint habiter en France. Elle mourut en 1575.

2. Jacques Androuet du Cerceau, né à Orléans vers 1530, mort en 1614.

3. Govone dans ses lettres donne une autre explication. Ce serait suivant lui une question d'étiquette qui aurait retenu Monsieur. Voy. Gagnière, p. 201.



Monseigneur logea chez M. de Boiscourgeon, avocat du Roi, et le Roi chez M. Lelorge, lieutenant général au Présidial [1], dont la maison était « fort jolie et fort bien ajustée » pour un homme de son rang, mais dont les appartements étaient beaucoup trop petits pour le Roi et toute sa suite. La Princesse arriva à Montargis sur les six heures du soir. Au moment où le carrosse qui l'amenait entra dans la rue, le Roi, qui était au balcon, descendit. Dès que la portière du carrosse fut ouverte, il s'avança, et après avoir dit à Dangeau : « Pour aujourd'hui vous voulez bien que je fasse votre charge », sans laisser à la Princesse le temps de descendre, il la prit dans ses bras, comme elle était encore sur le marchepied, et l'embrassa en lui disant : « Madame, je vous attends avec beaucoup d'impatience ». La Princesse lui répondit que ce jour était le plus heureux de sa vie, et lui baisa la main. Monsieur, voyant que le Roi ne la tenait plus dans ses bras, s'avança alors pour l'embrasser, et il se jeta à son cou, oubliant que, d'après l'étiquette, Monseigneur devait passer avant lui. Mais le Roi l'en fit souvenir, et Monseigneur, s'étant avancé à

1. Les fonctions d'avocat du roi correspondaient à peu près à celles de procureur de la République, et celles de lieutenant général au Présidial à celles de président du tribunal de première instance.

son tour, embrassa deux fois sa future belle-fille. Le Roi lui donna alors la main pour l'aider à monter l'escalier, et elle en profita pour la lui baiser encore plusieurs fois.

L'escalier était encombré de monde. Un huissier précédait, portant un flambeau, et le Roi la faisait monter lentement afin de la bien montrer. Arrivée dans la chambre qui lui était destinée, il lui présenta l'un après l'autre tous les seigneurs qu'elle salua selon leur qualité. Les princes, ainsi que les ducs et pairs, la baisèrent, comme leur dignité leur en donnait le droit. Le Roi ne pouvait se lasser d'admirer sa bonne grâce et son esprit. Enfin il la quitta, pour la laisser un peu reposer, et il profita de cet intervalle pour écrire ses premières impressions à madame de Maintenon dans une lettre bien connue, qui se trouve partout, et qui est trop longue pour que nous la citions tout entière. Nous y relèverons seulement quelques traits : « Elle a, disait-il, la meilleure grâce et la plus belle taille que j'aie jamais vues; habillée à peindre et coiffée de même; des yeux vifs et très beaux, des paupières noires et admirables; le teint fort uni, blanc et rouge comme on peut le désirer; les plus beaux cheveux noirs que l'on puisse voir, et en grande quantité. Elle est maigre comme il convient à son âge; la bouche

fort vermeille, les lèvres grosses, les dents blanches, longues et très mal rangées. Elle parle peu, au moins à ce que j'ai vu, n'est point embarrassée qu'on la regarde, comme une personne qui a vu du monde. Elle fait mal la révérence, et d'un air un peu italien. Elle a quelque chose d'une Italienne dans le visage; mais elle plaît, et je l'ai vu dans les yeux de tout le monde... Je suis tout à fait content... »

Après avoir laissé reposer un instant la Princesse, Louis XIV retourna auprès d'elle. Il eut, à ce moment, une pensée pour la duchesse Anne : « Je voudrais, dit-il, que sa pauvre mère pût être ici quelques moments, pour être témoin de la joie que nous avons. » Il voulut mettre la Princesse à l'aise avec lui, et, comme elle l'appelait : « Sire », il lui dit que ce n'était point ainsi qu'il le fallait appeler, mais : « Monsieur ». Il la fit asseoir dans un fauteuil, prit lui-même un petit siège, et lui dit : « Madame, voilà comme il faut que nous en usions ensemble, et que nous soyons en toute liberté. » Il s'amusa à la voir jouer aux jonchets avec les dames, et admira son adresse. Sur ces entrefaites, on vint annoncer que la viande était portée (c'était l'expression du temps). Dangeau, entrant alors en charge, lui donna la main pour la conduire à table. Elle y prit place entre le Roi et Monseigneur. Elle mangea de très bonne

grâce, après avoir demandé à l'un et à l'autre s'ils ne voulaient point toucher à un plat qui était devant elle. On remarqua fort aussi qu'elle ne recevait rien d'un officier de service sans lui dire merci. Le Roi lui ayant demandé comment elle trouvait Monseigneur, elle répondit qu'il ne lui avait point semblé si gros qu'elle s'y attendait.

Après souper, le Roi l'accompagna dans la chambre où elle devait coucher, et prit plaisir à la voir décoiffer et déshabiller. En la quittant, il déclara qu'il l'avait bien examinée depuis son arrivée, et qu'il ne lui avait rien vu faire ni rien entendu dire dont il ne fût content au dernier point. Aussi reprit-il la plume pour terminer sa lettre à madame de Maintenon : « Nous avons soupé, lui mandait-il; elle n'a manqué à rien, et est d'une politesse surprenante à toutes choses; mais, à moi et à mon fils, elle n'a manqué à rien et s'est conduite comme vous pourriez faire. J'espère que vous la serez aussy (contente). Elle a bien été regardée et observée, et tout le monde paroît bien satisfait de bonne foi. L'air est noble et les manières polies et agréables. J'ai plaisir à vous en dire du bien, car je trouve que, sans préoccupation et sans flatterie, je le puis faire, et que tout m'y oblige... J'oubliois de vous dire que je l'ai vue jouer aux jonchets avec une adresse charmante. Quand il

faudra un jour qu'elle représente, elle sera d'un air et d'une grâce à charmer, avec une grande dignité et un grand sérieux. »

Le lendemain, comme on voulait partir de bonne heure, la Princesse fut obligée de se lever à six heures. Le Roi assista à sa toilette, et loua ses cheveux, qu'il trouva fort beaux. Il y avait aux alentours de la maison qu'elle occupait plus de vingt mille personnes qui étaient venues pour la voir au moment où elle irait à la messe. Elle y fut à neuf heures, dans un couvent de Barnabites qui avait été autrefois fondé par Monsieur. Le supérieur lui présenta l'eau bénite à l'entrée, et la harangua naturellement à la sortie. Pendant la messe, on remarqua la ferveur avec laquelle elle priait. Après la messe et le dîner, qui eut lieu à onze heures, le long cortège qui accompagnait la Princesse depuis le Pont-de-Beauvoisin s'ébranla de nouveau. Dans le premier carrosse montèrent le Roi, qui se mit dans le fond à droite, la Princesse, qui se plaça à côté de lui, Monseigneur, Monsieur et la duchesse du Lude. Une place avait été réservée du côté de la portière pour le duc de Bourgogne, qu'on devait rencontrer en route. En effet, il attendait dans son carrosse, avec le duc de Beauvillier, à une demi-lieue au delà de Nemours. Lorsqu'il aperçut le carrosse du Roi, il mit



pied à terre, et, laissant là son gouverneur, il courut seul cinquante pas en avant. Le carrosse du Roi s'arrêta, la portière en fut ouverte, et le duc de Bourgogne y monta. Il y eut un moment d'embarras auquel le Roi mit fin en prenant la parole. Le duc de Bourgogne se contenta de baiser deux fois la main de la Princesse, qui, de son côté, rougit fortement.

Le cortège reprit sa marche, avançant péniblement dans les sables de la forêt, et n'arriva pas avant cinq heures à Fontainebleau. Le carrosse du Roi entra dans la cour du Cheval-Blanc. Il y avait du monde partout, sur la double rampe de pierre qui monte de la cour aux appartements, aux fenêtres des galeries, et jusque sur les toits. Le Roi gravit l'escalier ayant à côté de lui la Princesse « qui sembloit sortir de sa poche », dit Saint-Simon, témoin oculaire, et la fit entrer d'abord dans la tribune de la chapelle, pour rendre grâces à Dieu. Ensuite il la conduisit à l'appartement de la Reine mère qui lui avait été destiné. Mais il y avait pour la voir une telle presse, que, dans cette cour si ordonnée, un instant l'étiquette fut oublié, et les rangs confondus. « Imaginez-vous, écrivait le lendemain Madame à sa tante Sophie de Hanovre [1],

1. Sophie de Bavière, née en 1630, mariée en 1653 à l'électeur de Hanovre, une des correspondantes ordinaires de Madame, qu'elle avait élevée. Elle mourut en 1714.

qu'il y avoit une telle foule, une telle presse, que la pauvre madame de Nemours [1], et la maréchale de La Mothe, poussées et bousculées, arrivèrent sur nous à reculons, la longueur de toute la chambre, et tombèrent enfin sur madame de Maintenon. Si je n'eusse retenu celle-ci par le bras, elles seroient tombées les unes sur les autres, comme un château de cartes. C'étoit on ne peut plus comique. »

L'ordre finit cependant par se rétablir, et les présentations indispensables eurent lieu. Le Roi nomma lui-même à la Princesse les premiers d'entre les princes et les princesses du sang; puis, fatigué, il se retira, laissant à Monsieur le soin de présenter les autres personnes qui avaient droit à l'être. La pauvre petite Princesse eut encore à rester debout pendant deux heures. Monsieur se tenait à côté d'elle, lui nommait chacun avec son rang, et lui indiquait ce qu'elle avait à faire. Chacun s'approchait, sans beaucoup d'ordre, pour baiser le bas de sa robe; mais quand c'était un duc, un prince ayant ce rang, un maréchal de France, ou leurs femmes, Monsieur la poussait en lui disant : « Baisez », et elle baisait. A la fin, sa fatigue étant extrême, on eut

1. Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville, avait épousé en 1657 Henri de Savoie, duc de Nemours. Elle mourut en 1707.



pitié d'elle, et on fit savoir que les présentations étaient finies et que la Princesse allait se coucher. Quelques femmes, plus obstinées que les autres, trouvèrent néanmoins le moyen de rester, et se firent présenter par la duchesse du Lude pendant sa toilette de nuit. Comme elle était encore trop enfant pour qu'on la laissât coucher seule, la duchesse du Lude fit dresser son lit dans la même alcôve, et ce fut sous son œil vigilant que la fille des ducs de Savoie goûta sa première nuit de repos dans le vieux palais de nos rois.

Avant de raconter son éducation et son mariage, il nous faut maintenant quelque peu parler du jeune prince auquel elle était destinée, et qui, tenu à l'écart jusqu'au dernier moment, s'était enhardi en carrosse jusqu'à lui baiser deux fois la main.

CHAPITRE IV

NAISSANCE ET PREMIÈRE ENFANCE DU DUC DE BOURGOGNE

I

UN VIEUX PORTRAIT. — LA DAUPHINE-BAVIÈRE LE CHOIX D'UNE NOURRICE

Dans un château voisin de Paris, où tantôt de chères affections, tantôt de douloureux devoirs ont souvent ramené l'auteur de ces lignes, se trouve un beau portrait du duc de Bourgogne, qui est l'œuvre de Rigaud. La taille élégante est bien prise dans un corselet de fer. Sous une perruque abondante, les traits apparaissent réguliers et fins; les yeux sont brillants et doux; le geste aisé et noble. En bas du tableau se lit, en lettres d'or, cette inscription fastueuse : *Ludovicus, Dux Burgundus, divi Ludovici divus pronepos*. Dans le haut, en lettres dont les ors plus brillants semblent indiquer que cette seconde



CHAPITRE IV

NAISSANCE ET PREMIÈRE ENFANCE DU DUC DE BOURGOGNE

I

UN VIEUX PORTRAIT. — LA DAUPHINE-BAVIÈRE
LE CHOIX D'UNE NOURRICE

Dans un château voisin de Paris, où tantôt de chères affections, tantôt de douloureux devoirs ont souvent ramené l'auteur de ces lignes, se trouve un beau portrait du duc de Bourgogne, qui est l'œuvre de Rigaud. La taille élégante est bien prise dans un corselet de fer. Sous une perruque abondante, les traits apparaissent réguliers et fins; les yeux sont brillants et doux; le geste aisé et noble. En bas du tableau se lit, en lettres d'or, cette inscription fastueuse : *Ludovicus, Dux Burgundus, divi Ludovici divus pronepos*. Dans le haut, en lettres dont les ors plus brillants semblent indiquer que cette seconde

inscription est plus récente, se détache cet hémistiche bien connu de l'Énéide : *Hunc tantum terris ostendent fata*[1]. Les destins ne feront que le montrer à la terre.

Ce portrait[2] provient du marquis de Louville, qui, après avoir été attaché à Philippe V, roi d'Espagne, comme chef de sa maison française, devint, à son retour en France, gentilhomme de la chambre du duc de Bourgogne, et demeura auprès de lui en cette qualité jusqu'à la fin[3]. Parent du duc de Beauvilliers[4], il avait été introduit par lui dans cette petite société pieuse qui entourait le jeune prince, et que, de loin, dirigeait Fénelon. Comme Beauvilliers, comme Chevreuse, comme Fénelon lui-même, il avait mis son espoir en celui qui devait être un jour le souverain tout-puissant de la France, et il fut de ceux que sa mort prématurée atteignit à la fois dans leurs affections légitimes et dans leurs rêves ambitieux.

1. *Énéide*, liv. VI.

2. Portrait et château appartenaient naguère à Monseigneur d'Hulst qui, par sa mère, née du Roure, descendait du marquis de Louville. Ils sont aujourd'hui la propriété de ses héritiers. Le portrait est une réplique de celui qui est au musée de Versailles.

3. Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville, né en 1664, mourut le 20 août 1731.

4. Paul de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, baptisé à Saint-Aignan le 24 octobre 1648, duc de Beauvilliers en 1679. Il mourut à Vaucresson le 31 août 1714.



Louville survécut dix-neuf ans à celui qu'il avait servi et aimé. Sauf pendant une courte mission en Espagne que lui confia le Régent, il vécut dans la retraite. « Il s'était, disent ses *Mémoires secrets*, retiré dans la demeure de ses pères, pour se livrer tout entier à l'étude, à sa famille et à ses amis[1]. » Les premiers désordres qui marquèrent le règne de Louis XV trouvèrent en lui un juge sévère; et ce fut sans doute dans une heure de tristesse qu'à l'entour du portrait d'un maître regretté et chéri il fit graver l'inscription mélancolique que nous avons relevée.

Ces figures que les destins n'ont fait que montrer à la terre sont parfois, par une sorte d'équitable compensation, celles qui vivent le plus longtemps dans la mémoire des hommes. Lorsque de grandes catastrophes ont suivi de près leur disparition, la postérité se plaît à penser qu'elles auraient su les conjurer, et s'attendrit longtemps sur leur perte. Ainsi les vieux Romains, qui avaient vu les splendeurs du règne d'Auguste, devaient tourner souvent leurs pensées et leurs regrets vers ce Marcellus dont Virgile avait chanté la mort d'une façon si touchante, et qui aurait épargné à l'Empire les cruautés de Tibère et les folies de Caligula. Ainsi les témoins

1. *Mémoires secrets du marquis de Louville*, t. II, p. 192.



attristés des erreurs et des débauches de Louis XV ont dû souvent pleurer ce jeune prince dont, suivant les paroles célèbres de Saint-Simon, « la France n'étoit pas digne, et qui avait paru à Dieu déjà mûr pour la bienheureuse éternité ». De nos jours encore, ceux qui trouvent que la France a payé bien cher les progrès qu'elle doit à la Révolution ne peuvent s'empêcher de se demander s'il n'aurait pas suffi d'un roi équitable, modéré et vertueux, succédant à Louis XIV et empêchant Louis XV, pour que la France goûtât ces progrès sans les payer si cher. La curiosité des historiens s'est piquée de discerner ce qu'aurait bien pu devenir le duc de Bourgogne, et s'il aurait répondu par son règne aux espérances qu'il suscitait. D'érudites publications ont été faites à ce sujet, dans lesquelles nous aurons d'autant plus à puiser, que nous n'avons la prétention d'y rien ajouter de bien nouveau. Notre seule ambition est de rassembler sur lui tous les détails qui se trouvent épars dans les nombreux écrits du temps, et de lui redonner par là quelque vie. Ces jeunes êtres prématurément ravis ont à la fois pour l'imagination et pour l'histoire un attrait d'une nature toute particulière. Leur figure apparaît devant nos yeux avec la grâce funèbre que, sur les tombeaux, l'art des anciens savait donner au génie de la mort.

Louis de France, Dauphin, fils de Louis XIV[1], avait épousé le 28 janvier 1680, à l'âge de dix-neuf ans, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière[2], qui avait un an de plus que lui. De cette union devaient naître trois enfants dont l'aîné fut le duc de Bourgogne.

Certains personnages historiques sont à la fois obscurs et connus. Tel est le cas de celui que l'étiquette de la Cour appelait *Monseigneur*, et que les Mémoires du temps désignent quelquefois aussi sous le nom de *Grand Dauphin*. Cet arrière-petit-fils d'Henri IV, cet élève de Bossuet[3] et de Montausier[4], ne se montra digne ni de son origine ni de son éducation. Ce n'est pas qu'il fût dépourvu d'intelligence ni de courage. De bonne heure il avait montré des qualités militaires. En 1688, il fit bien au siège de Philippsbourg. Les lettres qu'il écrivait du camp n'étaient point mal tournées;

1. Louis, Dauphin de France, dit *Monseigneur*, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711.

2. Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière était fille de l'électeur Ferdinand-Marie. Née en 1670, elle mourut en 1690.

3. Bossuet, Jacques-Bénigne, né à Dijon en 1627, était en 1670 évêque de Condom (où il ne résida jamais), quand il fut nommé par Louis XIV précepteur du Dauphin. Il mourut évêque de Meaux, le 12 avril 1704.

4. Charles de Sainte-Maure, marquis puis duc de Montausier, maréchal de camp, gouverneur du Dauphin, né en 1610, mort en 1690.

les courtisans qui savaient joindre la flatterie à l'érudition, comme le président Rose[1], secrétaire du cabinet du Roi, en comparaient le style à celui des *Commentaires* de César. Mais une paresse incurable, se joignant à une timidité excessive, devait peu à peu étouffer les dons que la nature lui avait départis, d'une main il est vrai assez parcimonieuse.

La déférence et la docilité filiales allaient chez lui jusqu'à l'anéantissement de la personnalité. Avant que le Roi eût parlé, il ne savait ni vouloir ni penser, et après, il ne savait que vouloir et penser comme le Roi. Un trait le peint. Mademoiselle, sa tante, la *Grande Mademoiselle*[2], lui avait laissé personnellement le château de Choisy. Il vint visiter sa propriété nouvelle avec plusieurs courtisans, et comme ceux-ci lui donnaient chacun leur avis sur ce qu'il y avait à faire, « il les fit taire

1. Rose (Toussaint), né en 1611, d'abord secrétaire particulier de Mazarin, devint ensuite secrétaire du cabinet du Roi. Il écrivait pour Louis XIV les lettres autographes qu'on appelait lettres à la main, et qu'on croit souvent être de Louis XIV lui-même. Il mourut en 1711.

2. Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, princesse de la Roche-sur-Yon et de Joinville, duchesse de Montpensier et de Châtellerault, dauphine d'Auvergne, comtesse d'Eu. Par son père Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, elle était cousine germaine de Louis XIV. Elle était née à Paris en mai 1627, et mourut en 1693.



(raconte Sourches) en leur disant fort sagement : « Messieurs, il n'y a rien à faire jusqu'à ce que le Roi » ait décidé ce qui lui plaira, et on n'y fera que ce » qu'il jugera à propos [1]. »

Il n'avait qu'une passion : la chasse à courre. Tous les jours il courait le cerf ou le loup, et cela par les temps les plus chauds, ce qui fait l'étonnement des veneurs d'aujourd'hui. Comme il était gros mangeur, il fut assez vite envahi par l'embonpoint, menant de plus en plus une vie épaisse et basse, jusqu'au jour où il mourut d'une mort qui serait demeurée aussi obscure que sa vie si Saint-Simon n'en avait laissé un immortel récit. Mais à l'époque de son mariage, il était encore un prince de bonne mine, montant fort bien à cheval et adroit aux exercices du corps. Le fils du plus grand roi du monde (c'est ainsi qu'au lendemain de la paix de Nimègue l'Europe entière appelait Louis XIV) était un singulièrement beau parti pour la fille d'un prince allemand, dont la fidélité à la France était ainsi glorieusement récompensée, et la personne du mari n'avait rien qui pût déplaire à la jeune princesse bavaroise.

Celle que les Mémoires contemporains appellent

1. *Mémoires de Sourches*, t. V, p. 187.

souvent Madame la Dauphine-Bavière ne vécut que dix années à la cour de Louis XIV. Elle devait mourir à trente ans. Ces dix années s'écoulèrent pour elle dans la pénombre. Son caractère mélancolique l'y prédisposait. La négligence et l'abandon de son mari achevèrent de l'y confiner. Cependant, s'il fallait en croire les journaux du temps, elle avait produit lors de son arrivée en France une impression plutôt favorable. Voici comme en parle le *Mercure de France*, dans son numéro de mars 1680 : « Qu'on examine Madame la Dauphine dans les qualités du corps ou dans celles de l'esprit, on la trouvera toujours une des plus parfaites princesses qu'on ait jamais vues. Elle est demi-brune, a la taille fine, libre et dégagée, le visage long et plein à proportion, les cheveux châtains, et le front bien fait. On n'a jamais vu de plus beaux yeux. Ils sont doux, pleins de feu et marquent assez l'esprit extraordinaire de cette princesse. Son nez, quoiqu'un peu grand, n'a rien de désagréable. Elle a les dents blanches et bien rangées, la bouche assez belle, le tour du visage fort bien fait et la gorge bien taillée. Quelque avantageux portrait qu'on en puisse faire, on ne peut assez marquer combien son air est spirituel et françois. Sa naissance se fait facilement connoître à son port. Elle l'a majestueux, mais quoy

qu'elle implique par là beaucoup de respect, il y a en même temps quelque chose de si engageant et de si honnête dans tout ce qu'elle fait qu'on ne l'approche jamais sans en estre charmé. »

A travers ces éloges, qui étaient dus à toute princesse étrangère entrant dans la famille royale, il apparaît bien que la nouvelle Dauphine était plutôt laide, puisque le *Mercure* ne fait l'éloge que de ses yeux, de sa taille et de son teint. Mais elle avait cette dignité et cette bonne grâce que la France a souvent retrouvées depuis chez des princesses d'origine allemande, et, pendant les premières années qui suivirent son mariage, elle ne laissa pas d'être assez en faveur à Versailles. Il y a une chose cependant que le *Mercure* ne dit pas et qu'il ne pouvait pas savoir. C'est que la jeune Dauphine était d'une santé délicate. On ne tarda pas à s'en apercevoir et à s'en inquiéter. Près de deux ans s'étaient écoulés depuis son mariage sans qu'elle eût donné aucune espérance de postérité. Si la Dauphine ne devait jamais avoir d'enfants, et si quelque accident inopiné enlevait Monseigneur, c'était le trône passant à une branche collatérale dont le chef, Monsieur, frère du Roi, était peu aimé et peu estimé. Ces questions-là n'étaient point tenues alors pour indifférentes. Si étroite était encore, dans cette période unique de

gloire et de prospérité, l'union de la dynastie et de la nation, que chacun s'intéressait à ce qui se passait dans la famille royale comme s'il se fût agi de la sienne. Aussi l'annonce officielle de la grossesse de la Dauphine, qui fut proclamée au mois de décembre 1681, devint-elle l'occasion d'une joie générale. Cette joie se traduisit principalement par des chansons et des sonnets. Le *Mercure de France* avait, dans son numéro de novembre, proposé à ses lecteurs des bouts-rimés à remplir. Le plus grand nombre de ceux qui s'y appliquèrent choisirent pour sujet l'heureux événement qui faisait alors le sujet de toutes les conversations. Leurs élucubrations poétiques remplissent le numéro de décembre et les numéros suivants. Dans ce fatras nous choisirons la pièce suivante dont nous ne citerons que le début :

Peuples, venez, dansant au son du *flageolet*,
Voir l'effet d'un amour conforme au *Décalogue*.
Bénissez l'heureux flanc qui porte un *roitelet*,
Bergers, en son honneur entonnez une *églogue*.
Pour neuf mois de prison l'aimable *Châtelet*.
Tout en parle, avocat, écolier, *pédagogue*,
Médecin qui n'en sait pas plus que son *mulet*,
Sur son pauvre malade acharné comme un *dogue*.

Un autre poète, dans une assez longue pièce qui débutait ainsi :

Louis, le plus grand des humains,



énumérait toutes les grandeurs de Louis; puis, s'adressant familièrement au jeune couple lui-même (car le respect n'enlevait rien à la liberté), il terminait ainsi : Louis...

Grand partout, manquoit en un point,
C'étoit de n'être pas grand-père.
On crut bien que ce titre aux autres seroit joint,
Dès lors que de vous deux dépendoit cette affaire [1].

De grands ménagements furent imposés à la Dauphine pendant toute la durée de sa grossesse, car la délicatesse de sa constitution faisait craindre qu'elle n'allât pas jusqu'au bout. En même temps toutes les précautions étaient prises à l'avance pour assurer son heureuse délivrance, et Louis XIV, qui avait pour habitude de ne négliger aucun détail, s'en occupa lui-même.

Une première question était à trancher. Le soin d'assister la Princesse, dans ce moment difficile, serait-il confié à une sage-femme ou à un accoucheur, ou plutôt à un chirurgien? car il n'y avait point alors comme aujourd'hui de chirurgien qui s'adonnât uniquement aux accouchements. La tradition voulait que les reines fussent accouchées par des sages-femmes : ainsi l'avaient été Marie de

1. *Mercure de France*, décembre 1681, et mars 1682.

Médicis [1], Anne d'Autriche [2] et Marie-Thérèse elle-même. Mais, en ce qui concernait les femmes de la Cour, une certaine révolution s'était opérée dans les mœurs, et beaucoup d'entre elles avaient l'habitude de se confier de préférence aux soins d'un chirurgien. Un certain Lefèvre s'était même fait une réputation par son habileté dans cette partie de son art. Ce Lefèvre avait formé un élève du nom de Clément, auquel il avait donné sa fille en mariage. Il lui légua en même temps sa réputation.

Clément avait débuté à la Cour par une célèbre cliente. Ce fut lui qui, lors des premières couches clandestines de madame de Montespan, avait été amené auprès d'elle, et l'avait aidée à mettre au monde le duc du Maine [3]. A cette occasion Louis XIV avait été en relations directes avec Clément; il avait été frappé de son sang-froid et de son habileté. Ce souvenir lui revint sans doute à l'esprit, car, sans prendre conseil, il décida que le chirurgien qui avait

1. Seconde fille de François-Marie, duc de Toscane et de Jeanne d'Autriche, née le 26 avril 1573, épousa Henri IV et mourut à Cologne, le 3 juillet 1642.

2. Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, née en 1602, morte en 1666.

3. Louis-Auguste de Bourbon, fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan, né le 31 mai 1670, mort le 14 mai 1736. — Clément reçut à cette occasion une forte récompense et un traitement annuel. Mais il dut s'engager à accoucher gratuitement les femmes pauvres qui s'adresseraient à lui.



accouché son éclatante maîtresse accoucherait aussi sa discrète belle-fille. Clément fut informé de la décision royale, et reçut l'ordre, à partir du huitième mois de la grossesse, de venir s'établir dans les appartements du château.

Une autre affaire, presque aussi importante, était le choix de la nourrice. Si les enfants des familles les plus riches étaient souvent envoyés à la campagne et abandonnés à des nourrices de rencontre, il n'en était pas de même pour un fils ou petit-fils de roi. La désignation de celle qui devait allaiter le royal héritier était soumise à certaines règles qu'un long usage avait consacrées. En plus des signes extérieurs de la bonne santé, on exigeait qu'elle eût les cheveux noirs ou d'un châtain brun, la peau blanche, les dents belles, qu'elle ne sentît point mauvais, qu'elle n'eût point d'accent trop prononcé, qu'elle fût gracieuse en son parler, gaie, de bonne humeur, ayant facilement le mot pour rire, et fût par-dessus tout de bonne vie et mœurs. Pour trouver une nourrice qui satisfît à toutes ces conditions, voici comment on procéda.

Parmi celles qui s'étaient offertes (le nombre en était grand), on choisit les quatre qui semblaient le mieux remplir les conditions indiquées, et le premier médecin du Roi envoya dans les villages où

elles demeuraient un homme de confiance qui fit une enquête. Il s'assura auprès des curés qu'elles fréquentaient les sacrements, auprès des médecins qu'il n'y avait dans leurs familles aucune maladie héréditaire, auprès des voisins qu'elles vivaient bien avec leurs maris et jouissaient d'une bonne réputation. Cette enquête terminée à la gloire des quatre postulantes, on les fit venir à Versailles, et on les installa chez la gouvernante des nourrices, chacune avec son enfant, pour qu'au dernier moment on pût choisir celle qui conviendrait le mieux, et renvoyer les autres. Durant cette période, comme au reste pendant toute la durée de leur nourriture, elles étaient soumises à une surveillance étroite. Toute visite leur était rigoureusement interdite, surtout celle du mari. Il était même arrivé à la nourrice de Louis XIV une assez plaisante aventure. Elle avait remarqué, de la fenêtre de la chambre où elle était enfermée au château de Saint-Germain, que les mousquetaires, dont la caserne était en face, entretenaient des intrigues avec les dames de la ville. Pour divertir Louis XIII, qui venait souvent voir son enfant, elle lui conta la chose. Louis XIII fit faire des observations au capitaine des mousquetaires, et lui recommanda de mieux surveiller ses hommes. A quelque temps de là, la nourrice commit

l'imprudence de descendre à la porte du château pour causer avec son mari, qui lui avait demandé rendez-vous. Le mousquetaire qui montait la garde la dénonça à son tour, et elle fut immédiatement renvoyée.



C'était une précaution prise contre la supercherie et la supposition d'enfant.

Le cérémonial de la Cour désignait les personnes qui avaient le droit d'assister à la naissance de l'héritier du trône : c'étaient d'abord tous les princes et princesses du sang, puis les dignitaires de certaines grandes charges de cour. Mais, en plus de ceux dont c'était le droit et le devoir de se trouver là au moment précis, il n'y avait courtisan qui ne fût soucieux d'apprendre des premiers la nouvelle, et d'être vu du Roi dans une conjoncture aussi importante. Ce fut durant la nuit un mouvement continu de toute la Cour vers les appartements de la Dauphine qui étaient situés à l'extrémité de l'aile du château, vis-à-vis la pièce d'eau des Suisses, dans le pavillon de la surintendante de la maison de la Reine [1]. Ce fut également pendant cette même nuit, sur la route de Versailles à Paris, un va-et-vient de courriers qui partaient, de personnes prévenues qui arrivaient à la hâte. La cour du palais était tout éclairée de flambeaux. Seul le Roi qui, suivant sa coutume, s'était retiré de bonne heure, ignorait encore ce qui se passait. A cinq heures du matin,

1. Leroy, *Curiosités historiques*, p. 39. Ce volume, auquel nous empruntons plusieurs indications, contient en outre, sur certaines péripéties de l'accouchement de la Dauphine, des détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici.



II

COUCHES ROYALES. — RÉJOUISSANCES PUBLIQUES

Toutes les précautions étaient donc prises, l'accoucheur désigné, la nourrice installée, lorsque le 4 août 1682, après le dîner, la Dauphine commença de ressentir les premières douleurs. Elle en fit part à la Reine, en la priant de n'en rien dire. Mais, les douleurs ayant redoublé vers une heure après minuit, le bruit ne tarda pas à s'en répandre, et dès ce moment une grande agitation régna dans le château de Versailles. L'accouchement des princesses qui étaient dans la ligne directe ne se faisait point sans apparat ni étiquette. Une tradition qui remontait aux temps les plus anciens de la monarchie, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours, leur imposait la pénible nécessité d'accoucher en quelque sorte en public.



C'était une précaution prise contre la supercherie et la supposition d'enfant.

Le cérémonial de la Cour désignait les personnes qui avaient le droit d'assister à la naissance de l'héritier du trône : c'étaient d'abord tous les princes et princesses du sang, puis les dignitaires de certaines grandes charges de cour. Mais, en plus de ceux dont c'était le droit et le devoir de se trouver là au moment précis, il n'y avait courtisan qui ne fût soucieux d'apprendre des premiers la nouvelle, et d'être vu du Roi dans une conjoncture aussi importante. Ce fut durant la nuit un mouvement continu de toute la Cour vers les appartements de la Dauphine qui étaient situés à l'extrémité de l'aile du château, vis-à-vis la pièce d'eau des Suisses, dans le pavillon de la surintendante de la maison de la Reine [1]. Ce fut également pendant cette même nuit, sur la route de Versailles à Paris, un va-et-vient de courriers qui partaient, de personnes prévenues qui arrivaient à la hâte. La cour du palais était tout éclairée de flambeaux. Seul le Roi qui, suivant sa coutume, s'était retiré de bonne heure, ignorait encore ce qui se passait. A cinq heures du matin,

1. Leroy, *Curiosités historiques*, p. 39. Ce volume, auquel nous empruntons plusieurs indications, contient en outre, sur certaines péripéties de l'accouchement de la Dauphine, des détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici.

les femmes qui assistaient la Dauphine crurent devoir le faire réveiller. Avec le sang-froid qu'il ne perdait jamais, il s'informa si sa présence était immédiatement nécessaire. On lui répondit que non. Il demanda alors la messe, à laquelle il assista dévotement, et ce ne fut qu'à six heures qu'il se rendit chez la Dauphine, non sans avoir auparavant ordonné des prières dans toutes les églises de Versailles, et la distribution d'abondantes aumônes aux pauvres de la ville.

La foule qui se pressait aux portes de la Dauphine était si grande qu'il eut peine à la traverser. Il demeura auprès de sa belle-fille jusqu'à neuf heures. Mais, voyant que les choses étaient toujours dans le même état, il la quitta pour aller tenir le Conseil, suivant une habitude quotidienne qu'il avait prise en monarque laborieux, et dont ni préoccupations, ni divertissements ne le faisaient se départir. Les princes et princesses qui avaient passé toute la nuit sur pied profitèrent de ce moment pour prendre quelque repos. Quant à la Reine, elle fit apporter dans la chambre de la Dauphine les reliques de sainte Marguerite que, de temps immémorial, on exposait dans la chambre des reines quand elles accouchaient, et elle passa toute la matinée en oraison.

Après le Conseil le Roi revint. Comme la Dauphine





était extrêmement faible, il la fit manger lui-même, et, pour lui redonner des forces, lui fit administrer un verre d'une potion réconfortante appelée *rossolis* qui se composait de graines aromatiques macérées dans l'alcool. Mais voyant que les choses n'avançaient point, il la quitta de nouveau pour aller travailler et dîner. Pendant son absence, on apporta dans l'appartement de la Dauphine le lit spécial sur lequel étaient accouchées successivement Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, et qui avait été soigneusement conservé dans le garde-meuble du Roi. Ce lit, large de trois pieds, était garni de deux matelas séparés par une planche, et d'un traversin. A droite et à gauche étaient disposées deux chevilles en bois que la main pouvait facilement saisir, et à l'extrémité une barre en bois où les pieds pouvaient s'appuyer. Tout était prêt, et comme, sur la fin de l'après-dîner, les douleurs recommencèrent violentes, le Roi averti revint auprès de la Dauphine et ne la quitta pas de la nuit.

Pendant cette journée du mercredi la foule n'avait fait qu'augmenter à Versailles. Ambassadeurs, envoyés, résidents, en un mot tous les représentants des souverains ou des princes étrangers s'y étaient rendus, afin de pouvoir, dès la naissance, dépêcher la nouvelle à leur Cour. Cependant peu à peu une

inquiétude qui allait jusqu'à la consternation gagnait ceux qui attendaient, depuis tant d'heures, l'heureux événement : chacun commençait à se demander si la mère ou l'enfant n'y resteraient pas. En effet, les douleurs redoublaient de violence, mais l'instant de la délivrance ne semblait point approcher. La pauvre Dauphine se croyait perdue. Comme le Roi, qui passa toute la nuit auprès d'elle sans se déshabiller, l'environnait de soins, elle lui dit, à ce que rapporte le *Mercure*, « qu'il estoit fâcheux pour elle d'avoir connu un si bon père et un si bon mari pour les quitter si tôt. Le Roi répondit qu'il seroit content qu'elle eût une fille, pourvu qu'elle souffrît moins et qu'elle fût plus tôt délivrée. La Dauphine dit que son embarras ne provenoit ni de ses douleurs ni de la crainte de la mort, qu'elle oublieroit volontiers ses peines et qu'elle estoit preste à mourir, pourvu qu'elle laissât un prince qui obligeât le Roy et monseigneur le Dauphin à se souvenir d'elle [1]. »

Pendant que ces affectueux propos s'échangeaient entre le Roi et sa belle-fille, Monseigneur demeurait plongé dans un état de stupeur et d'insensibilité qui le rendait complètement inerte. Toute la nuit du mercredi au jeudi se passa ainsi. Le jeudi au matin,

1. *Mercure de France*, août 1682.



le Roi quitta la Dauphine pour aller tenir le Conseil, mais il ne tarda pas à revenir auprès d'elle. Clément, qui venait de saigner la Princesse, n'avait rien perdu de son calme. Aux questions inquiètes du Roi il avait répondu que l'accouchement serait laborieux, mais que tout irait bien. L'événement allait bientôt lui donner raison, car l'instant de la délivrance approchait. On fit alors entrer dans la chambre tous ceux qui avaient droit à y assister, tous les princes et toutes les princesses du sang, entre autres mademoiselle d'Orléans, la fille de Monsieur, qui avait six ans, puis madame de Montespan, comme surintendante de la maison de la Reine, madame de Maintenon, comme dame d'atour, et d'autres femmes encore. « Un murmure bas et inquiet, dit encore le *Mercure*, régnoit dans la chambre. Une tristesse mêlée de joye y régnoit. » Clément conservait tout son sang-froid. Comme, au cas de la naissance d'un fils, le Roi tenait à l'annoncer lui-même, il était convenu avec Clément de certaines paroles. A la question qu'il lui adresserait au moment de la venue au monde de l'enfant, Clément devait répondre : *Je ne sais pas*, si c'était une fille, et : *Je ne sais point encore*, si c'était un garçon. A dix heures un quart et quelques minutes, après que la Dauphine eût passé encore par d'affreuses crises



de douleur, l'enfant survint : « Qu'est-ce? » dit le Roi. « Je ne sais point encore, Sire », répondit Clément d'un air satisfait. Aussitôt le Roi s'écria à haute voix : « Nous avons un duc de Bourgogne », et, s'élançant, il fit part de la nouvelle aux princes et aux princesses du sang. Puis, faisant ouvrir une des portes de la chambre de la Dauphine, il communiqua l'heureux événement aux duchesses et autres dames de premier rang qui cependant n'avaient pas le droit d'entrer dans la chambre. De son côté, la duchesse de Créquy, dame d'honneur de la Dauphine, l'annonçait aux hommes qui attendaient dans une autre pièce.

Il y eut alors un moment de confusion et de joie indescriptibles. Les uns voulaient percer la foule pour aller porter plus tôt cette nouvelle au dehors; les autres voulaient au contraire pénétrer dans la chambre de la Dauphine, dont la porte fut bientôt forcée. On versait des larmes de joie. Monseigneur, sorti de sa stupeur, embrassait toutes les dames, et, à son exemple, l'embrassade devint générale. Tous les rangs étaient confondus. Les valets mêmes étaient entrés dans la chambre, et se trouvaient ainsi mêlés aux personnes de qualité. Mais le Roi défendit qu'on les chassât, disant qu'ils n'avaient pas été les maîtres de leur joie.

De l'intérieur du château, la joie et la confusion gagnèrent bientôt le dehors. Monsieur d'Ormoy, gentilhomme ordinaire du Roi, qui s'était élancé un des premiers, s'égosilla tellement à crier qu'on avait un prince, qu'il en demeura sans voix pendant plusieurs jours. Mais le signal fut surtout donné par un des mousquetaires de garde qui s'avisa de descendre dans la cour la paillasse sur laquelle il avait passé la nuit et d'y mettre le feu. Ce fut comme un signal. Il y avait dans la cour du château des poutres et des planches préparées pour construire des échafaudages. La foule en fit des feux de joie, et, dans ces feux, elle ne tarda pas à jeter tout ce qui lui tomba sous la main, chaises, bancs, parquets tout préparés. Des porteurs y jetèrent la chaise de leur maîtresse. Un valet poussa l'enthousiasme jusqu'à y jeter ses propres habits et demeura tout nu. On vint rendre compte au Roi de tout ce désordre, mais il ne fit qu'en rire : « Pourvu qu'ils ne nous brûlent pas! » se borna-t-il à dire. Sa propre satisfaction lui faisait en effet oublier pour un instant cette étiquette dont il aimait à s'environner. Lorsqu'il sortit de l'appartement de la Dauphine pour se rendre à la salle où il devait souper, il se laissa en quelque sorte porter dans les bras de ceux qui l'environnaient. Une joie orgueilleuse éclatait sur



son visage et respirait dans ses yeux. Il marchait d'un pas triomphal. Son instinct sûr devinait en effet qu'aux yeux non seulement de la France, mais de l'Europe, un nouveau prestige venait de s'ajouter à sa gloire. Tout lui réussissait, et la naissance d'un héritier direct, qui assurait son trône et sa race, devait lui sembler une dernière victoire remportée sur cet ennemi invisible et toujours menaçant : le destin.

Pendant que se passaient ces scènes de joie et de désordre, Clément continuait à prendre soin de la mère et de l'enfant. Pour calmer les vives souffrances dont la Dauphine ne cessait de se plaindre, il fit appliquer sur la partie douloureuse la peau d'un mouton qu'il avait fait écorcher tout vif dans la chambre voisine, au grand effroi de la Dauphine et de ses dames qui entrevirent, à travers la porte ouverte, la pauvre bête toute sanglante. On lui couvrit également le sein de deux petits matelas de laine, et on lui fit prendre une potion composée d'huile d'amandes douces, de sirop capillaire et de jus d'oranges. Comme on croyait qu'il était mauvais pour les jeunes femmes de s'endormir aussitôt après leur délivrance, le chirurgien Dionys, qui avait assisté Clément, vint s'asseoir au chevet de la Dauphine, et soutint la conversation avec elle pour

l'empêcher de se livrer au sommeil. Ce ne fut qu'au bout de trois heures qu'on la laissa enfin reposer. Pendant neuf jours on la tint dans une demi-obscurité. La chambre, dont les volets étaient hermétiquement fermés, n'était éclairée que par une bougie, et pendant six semaines un huissier placé à la porte de son appartement fut chargé d'écarter impitoyablement toute personne portant des odeurs, car on estimait que les parfums, quels qu'ils fussent, étaient contraires et même funestes aux nouvelles accouchées.

Quant à l'enfant, aussitôt né, il avait été enveloppé d'un linge et porté dans un cabinet voisin où on avait allumé un grand feu, bien qu'on fût au mois d'août. Il fut lavé avec une éponge trempée dans du vin légèrement chauffé dans lequel on avait fait fondre une certaine quantité de beurre. Clément vint lui donner les soins nécessaires, et placer lui-même la bande de corps. Après quoi on emmaillota l'enfant, et on le rapporta dans la chambre de la Dauphine pour qu'elle pût enfin le voir. Il fut ensuite procédé aux cérémonies de l'ondoiement. Le privilège d'ondoyer les princes nouveau-nés revenait au grand aumônier de France. Cette charge importante était occupée par le cardinal de Bouillon [1],

1. Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, né le 24 août 1643, mort le 2 mars 1715.

qui ondoya le jeune prince, revêtu de l'étole, en camail et en rochet. La cérémonie eut lieu en présence du curé de Versailles, qui avait le droit, comme tous les curés de résidences royales, d'assister en étole aux baptêmes, mariages et autres sacrements qui s'administraient à la Cour. Par ses soins, l'acte de baptême fut transcrit sur le registre de la paroisse où il figure encore aujourd'hui.

La cérémonie accomplie, le duc de Bourgogne fut remis à la gouvernante des enfants de France, la maréchale de la Mothe-Houdancourt [1], qui le reçut sur ses genoux, et le transporta dans une chaise à porteurs jusqu'à l'appartement qui avait été préparé pour lui. Aussitôt qu'il y fut arrivé, le marquis de Seignelay [2], secrétaire d'État et trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, lui apporta le cordon auquel les fils de France avaient droit dès leur naissance. Quelque temps après, arrivaient, par un nonce, des langes bénits que le pape envoyait pour le duc de Bourgogne. « C'étoit la coutume, dit Sourches, que les papes envoyoient des langes bénits aux enfants

1. Louise de Prie, demoiselle de Toucy, femme du maréchal de la Mothe-Houdancourt, nommée gouvernante des enfants de Louis XIV en 1664, remplit la même fonction auprès des enfants du Dauphin. Elle mourut dans la nuit du 5 au 6 janvier 1709.

2. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, baptisé le 17 novembre 1651, mort à Versailles le 3 novembre 1690.

des rois; mais on n'avoit jamais vu d'exemple qu'ils en eussent envoyé aux fils des Dauphins, et cette nouveauté marquoit la considération extraordinaire qu'on avoit pour le Roi [1]. » On mettait probablement ces langes au petit prince, les jours de cérémonie. Une estampe du temps le représente ainsi, emmailloté dans un étroit berceau, et portant le cordon du Saint-Esprit dont la croix pend sur ses petits pieds [2].

Le lendemain de ce grand événement, Versailles rentra dans l'étiquette. Le Roi avait dispensé les corps de l'État de venir, comme c'était l'usage et comme ils en avaient témoigné le désir, lui apporter leurs compliments. L'Académie française en particulier s'était distinguée par son empressement. Le Roi la fit remercier et l'invita à se tenir tranquille. Mais il ne put refuser audience aux ambassadeurs et ministres des souverains étrangers, qui avaient demandé à lui adresser leurs félicitations. La réception fut fort solennelle. Le Roi était assis sur son trône d'argent. A sa droite, étaient le duc de Bouillon [3], grand chambellan, le duc de Créquy,

1. *Mémoires de Sourches*, t. I, p. 150.

2. Il existe à la Bibliothèque Nationale, au Cabinet des estampes, plusieurs gravures relatives à la première enfance du duc de Bourgogne. L'une entre autres le représente tétant, de fort bon appétit; une autre, faisant ses premiers pas avec une promeneuse et soutenu avec des lisières.

3. Godefroy-Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc

premier gentilhomme de la chambre, le prince de Marsillac[1], à sa gauche, le duc d'Aumont[2], le duc de Saint-Aignan[3] et le marquis de Gesvres[4]. Le duc de Luxembourg[5], capitaine des gardes de quartier, allait recevoir les ambassadeurs à la porte de la salle des gardes. Le Roi écouta leur compliment avec la gravité qui lui était coutumière, et leur répondit avec une grande affabilité. Les ambassadeurs se transportèrent ensuite chez Monseigneur, chez Monsieur, et enfin chez le duc de Bourgogne auquel ils débitèrent le même compliment. « Madame la maréchale de la Mothe-Houdancourt, ajoute gravement le *Mercure de France*, répondit au nom du jeune prince. »

Pendant que ces réceptions officielles se passaient à Versailles, Paris était en liesse. L'heureuse nou-

de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, vicomte de Turenne, grand chambellan de France depuis le 2 avril 1658, mort le 26 juillet 1721.

1. François VII de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, duc de la Rochefoucauld après la mort de son père, l'auteur des *Maximes*, né en 1634, mort en 1714. Il était grand maître de la garde-robe et grand veneur.

2. Louis-Marie-Victor d'Aumont et de Rochebaron, duc d'Aumont, né le 9 décembre 1632, mort le 19 mars 1704.

3. François de Beauvilliers, premier duc de Saint-Aignan, né en 1610, mort en 1687. Il était premier gentilhomme de la chambre.

4. Bernard-François Potier, marquis de Gesvres, né le 15 juillet 1655, mort le 12 avril 1739.

5. François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg, maréchal de France, né à Paris en 1628, mort en 1695.





velle y était arrivée si rapidement que plusieurs de ceux qui, partis des premiers, croyaient avoir le plaisir de l'annoncer, furent étonnés de trouver déjà la ville en réjouissance. Les boutiques se fermaient, et tout le monde se répandait dans la rue où l'on s'abordait et s'embrassait sans se connaître. Des feux de joie s'allumaient sur la voie publique. Des tonneaux étaient défoncés pour que chacun pût s'abreuver à son aise, et, à la fontaine située sur la place de Grève, le vin, par ordre du Corps de ville, coula pendant plusieurs jours. Les réjouissances durèrent toute une semaine et prirent diverses formes. Pendant que, sur l'ordre du Roi, un *Te Deum* était chanté à Notre-Dame, et qu'une grosse cloche, nouvellement installée, faisait entendre sa voix pour la première fois, les Comédiens Français donnaient, en représentation gratuite, *le Bourgeois gentilhomme*, et les Comédiens Italiens représentaient également un opéra. Des fusées et des feux d'artifice étaient tirés toutes les nuits. L'un de ces feux d'artifice figurait une statue de l'Espérance, et ce distique apparaissait sur le socle, en lettres de feu :

Déjà, depuis longtemps, par cent succès heureux,
La Fortune répond aux projets de la France.
Mais aujourd'hui la propice Espérance,
D'un bonheur éternel vient assurer nos vœux.

Toutes les maisons particulières étaient illuminées, et chacun rivalisait d'ingéniosité dans le décor. Comme la Dauphine était fille d'une princesse de Savoie, et, par sa grand'mère, la duchesse Christine, descendait directement de Henri IV au même degré que son époux, l'ambassadeur de Savoie, le marquis de Ferrero, avait figuré sur un transparent l'arbre généalogique des deux maisons de France et de Bavière surmonté de ce quatrain :

Dans le commun excès de joye,
Où les François sont aujourd'hui,
Le Trône voit que la Savoye
Lui rend le sang qu'elle a reçu de lui.

Mais plus brillante encore était l'illumination de l'hôtel qui appartenait au duc de Saint-Simon, le père de l'auteur des Mémoires. « On l'avoit illuminé, dit le *Mercure*, jusqu'au haut des cheminées où les mots de : *Vive le Roy!* étoient exécutés en lettres de feu. Ainsi monsieur le duc de Saint-Simon n'a rien oublié pour donner des marques du zèle qu'il a toujours fait paroître pour la maison royale. » Les boutiquiers du Pont-Neuf se cotisaient pour donner un bal dans une de leurs boutiques superbement aménagée à cet effet. Il y avait réjouissance à la Sorbonne, au collège des Jésuites, chez les chanoines

abbés de Saint-Victor, chez les carmes des Billettes et jusque dans les communautés de femmes. « Les filles de la Conception, dit la *Gazette de France*, ayant fait des prières, un mois avant l'accouchement, pour qu'il fût heureux, chantèrent un *Te Deum* en communauté, et illuminèrent pendant trois jours... L'abbesse de Jouarre, rapporte également la *Gazette*, « a été la première de la province à faire paroître sa joie ».

Tonneaux défoncés, illuminations, feux d'artifice, étaient la forme ordinaire que prenait la joie publique. Mais, dans la circonstance, l'enthousiasme du peuple de Paris se traduisit par une manifestation plus touchante : celle d'un véritable pèlerinage à Versailles, qu'il entreprenait dans l'espoir d'apercevoir un instant le petit duc de Bourgogne. Toute l'après-midi une foule énorme stationna dans la cour du château. « La maréchale de la Mothe-Houdancourt, raconte le *Mercure*, voulut bien se donner la peine de montrer le prince à tout le monde, quand elle crut pouvoir le faire sans qu'il en reçût aucune incommodité. Elle s'attira par là beaucoup de louanges. Ceux qui n'eurent pas ce bonheur ne laissèrent pas d'avoir quelque sorte de satisfaction à voir seulement les fenêtres de son appartement. »

De même que les beaux esprits avaient célébré en

bouts-rimés ou en sonnets la grossesse de la Dauphine, de même ils célébrèrent son heureuse délivrance. Cassini [1], alors directeur de l'Observatoire, chanta même l'événement en vers latins. Boyer [2], l'auteur de *Judith*, et Leclerc [3], l'auteur d'*Iphigénie*, que Racine a voués, dans deux épigrammes célèbres, à un ridicule immortel (ils n'en étaient pas moins de l'Académie française), se distinguaient chacun par un sonnet. Mais, au gré des connaisseurs, la palme était remportée par « l'illustre mademoiselle de Scudéry » qui, s'adressant au prince nouveau-né, savait marier à son enthousiasme pour le petit-fils une flatterie délicate pour le grand-père :

Vous pouvez surpasser tous les princes du monde,
De vos premiers exploits remplir la terre et l'onde,
Digne de votre nom, estre adoré de tous,
Et voir toujours Louis bien au-dessus de vous.

De Paris l'enthousiasme avait gagné la province. Il n'y eut si petite localité qui ne s'offrît des réjouissances publiques. Deux villes surtout se distinguèrent : Dijon, toute fière de ce que le nom de la province dont elle était la capitale avait été donné à

1. Jean-Dominique Cassini, né le 8 juin 1625, mort le 12 septembre 1712.
2. Boyer (l'abbé Claude), membre de l'Académie française, né à Alby en 1618, mort en 1698.
3. Jean Leclerc, né à Genève en 1657, mort en 1736.

l'héritier du trône, et Strasbourg, qui cependant n'était réunie à la France que depuis un an. L'empressement que mirent les Strasbourgeois à prendre leur part des réjouissances françaises fut fort remarqué. « Quoiqu'ils soient fort éloignés, leurs réjouissances ont été faites aussytôt que celles de beaucoup d'autres villes qui sont en deçà, et il a été aisé de voir par l'éclat qu'elles ont eu qu'ils ne se repentent point des soumissions qu'ils ont rendues au Roy comme à leur maître [1]. » Mais ces réjouissances avaient surtout un caractère religieux. Grâces étaient publiquement rendues à Dieu, aussi bien dans les temples protestants que dans les églises catholiques (on touchait cependant à la révocation de l'édit de Nantes), et le Magistrat de Strasbourg [2], qui était probablement protestant, adressait à ses concitoyens, en style quasi biblique et en allemand, une *oraison* assez belle, dont le *Mercure* traduisait ainsi la fin : « Accordez-nous, Seigneur, vostre grâce et vostre bénédiction, afin que sous le juste gouvernement et sous la puissante protection de nostre Roy et souverain seigneur et de toute sa maison royale nous puissions jouir d'une vie tran-

1. *Mercure de France*, septembre 1682.
2. Le *Magistrat* de Strasbourg était ce que nous appellerions aujourd'hui le Conseil municipal.

quille, dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. » Strasbourg justifiait déjà ces mots que vingt-cinq ans plus tard devait écrire un plénipotentiaire du premier roi de Prusse : « Les habitants de l'Alsace sont plus français que les Parisiens. »

Les manifestations de la joie publique se prolongèrent, dans les plus petites villes du royaume comme dans les plus grandes, pendant deux ou trois mois, et elles auraient duré longtemps encore « si les magistrats n'avoient employé une douce violence pour les arrêter ». Nous nous y sommes étendus peut-être un peu longuement, mais ces minuties du passé ne sont pas dénuées d'intérêt ni d'enseignement. Elles ouvrent, en effet, certains jours sur les conditions de l'existence populaire au XVII[e] siècle. Les fêtes inopinées auxquelles donnaient lieu les mariages et les naissances dans la famille royale venaient, assez fréquemment, éclairer d'un rayon joyeux la vie assez sombre du peuple, et peut-être le peuple d'alors y apportait-il plus de gaieté qu'il n'en apporte aujourd'hui aux fêtes officielles et périodiques. L'ancien régime a été bien diversement jugé, et rarement avec impartialité. Les uns veulent y voir à toute force un temps d'opprobre, de souffrance et de misère ; les autres, par une réaction légitime en son principe et appuyée sur de savants

travaux, tendent peut-être un peu trop à y chercher un idéal de félicité sociale qui paraît n'avoir été d'aucun temps. Mais, pour bien connaître la condition du peuple aux siècles passés, il ne suffit pas de savoir quels impôts il payait, ni quelle distance les lois ou les mœurs maintenaient entre ses fils et ceux de la noblesse ou de la bourgeoisie; distance plus grande en droit, peut-être moins grande en fait que celle qui existe de nos jours entre l'ouvrier et le patron enrichi. Il faut savoir aussi de quelle vie morale il vivait, et de quel œil lui-même envisageait sa condition. Or, mettant à part les époques calamiteuses de guerre étrangère ou civile que notre siècle a également connues, il ne semble point qu'à ses propres yeux sa condition parût intolérable. S'il en eût été ainsi, il n'aurait point pris une part si grande à tous les événements domestiques de cette famille royale dans laquelle s'incarnait la vie nationale. Il ne se serait point réjoui de ses joies, il n'aurait point pleuré de ses malheurs, comme il le devait faire à la naissance et à la mort de ce duc de Bourgogne qui nous occupe. Au point de vue purement matériel, il était assurément plus misérable que de nos jours, mais il n'avait pas le sentiment de sa misère, et il suffisait de bien peu de chose pour la lui faire oublier. Les jours où, depuis le Roi



oubliant l'étiquette jusqu'au valet jetant ses habits dans le feu, tout le monde se sentait transporté d'une même joie, ces jours-là rapprochaient les cœurs, effaçaient les distances, et faisaient tout oublier, souffrances et griefs, dans une unanimité de sentiments que notre France divisée ne connaît plus aujourd'hui. Il est malaisé d'établir une comparaison exacte entre ces temps et les nôtres; mais ne peut-on pas dire cependant que, de nos jours, s'il y a plus d'égalité entre les hommes, il y a aussi plus de haine; et que, si le bien-être a augmenté, il n'est pas tout à fait certain qu'il en soit de même pour le bonheur? En effet, le bonheur ou le malheur n'est souvent autre chose que le jugement porté par chacun de nous sur sa destinée, et madame de La Fayette n'avait pas tort lorsqu'elle écrivait à Ménage : « Quand on croit être heureuse, vous savez que cela suffit pour l'être. »

III

L'ENFANCE DU DUC DE BOURGOGNE

Le royal enfant, dont la naissance avait donné lieu à des transports de joie si sincères, devait, d'après les usages, demeurer aux mains des femmes jusqu'à l'âge de sept ans. C'était à la gouvernante des Enfants de France de veiller sur son éducation. Ces hautes fonctions étaient occupées depuis dix-huit ans par Louise de Prie, demoiselle de Toucy, maréchale de la Mothe-Houdancourt. « Ma cousine, lui avait écrit Louis XIV, le 4 septembre 1664, ayant à donner une gouvernante à mon fils, j'ai cru que je ne pouvois faire un meilleur choix que vous. C'est pourquoi, si rien ne vous empêche d'occuper cette place, je vous la destine avec joie pour l'estime singulière que je fais de votre personne [1]. » La maré-

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 336.



chale de la Mothe-Houdancourt s'était montrée digne de cette estime singulière. A trente-quatre ans, elle était demeurée veuve et pauvre, avec la lourde charge de trois filles à élever. Elle réussit à les bien marier. Toutes trois furent duchesses et s'il est trop souvent question de l'une d'entre elles, la duchesse de la Ferté-Senecterre[1], dans la chronique scandaleuse du temps, la dernière au moins, la duchesse de Ventadour, après avoir, étant jeune fille, repoussé les avances audacieuses de Louis XIV en le menaçant de l'étrangler, mérita plus tard l'honneur d'être choisie pour remplir auprès de Louis XV enfant les fonctions que sa mère avait remplies auprès du duc de Bourgogne.

La maréchale de la Mothe-Houdancourt, qui succédait à la duchesse de Montausier[2], n'était pas un bel esprit comme l'était la célèbre Julie, l'héroïne de la guirlande. Mais elle remplissait mieux les qualités de l'emploi : « C'est, dit mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires*, une femme de

1. Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique, fille du maréchal et de la maréchale de la Mothe-Houdancourt, épousa Henri-François, duc de la Ferté-Senecterre. Elle mourut le 29 avril 1726.

2. Julie-Lucine d'Angennes de Rambouillet, baptisée à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 25 juin 1607, avait épousé en 1645 le duc de Montausier. Elle mourut à Paris le 15 novembre 1671.

bonne mine, une prestance de gouvernante, propre à entretenir les nourrices, les femmes de chambre, à compter les bouillons qu'il faut pour donner la cuisson nécessaire à la bouillie. » Ce qui valait mieux encore, c'était une femme de bien sur laquelle, bien qu'elle fût fort belle, la médisance ne s'était jamais exercée. Elle savait se faire respecter. Un jour que le Dauphin, son premier élève, promenait ses mains sur la collerette dont elle était parée, et disait à un des courtisans qui étaient présents d'en faire autant : « Comment, Monseigneur, répliqua celle-ci, il n'y a que vous en France qui puissiez prendre cette liberté. Le Roi ne la prendroit pas [1]. » Elle avait veillé avec sollicitude sur l'éducation du Dauphin jusqu'au jour où il passa aux mains du duc de Montausier. Elle prodigua les mêmes soins aux autres enfants de Louis XIV qui moururent tous en bas âge. La disparition du dernier, le duc d'Anjou, mort en 1672, avait rendu ses fonctions purement honorifiques. Mais elle ne les en avait pas moins conservées, et lors de la naissance du duc de Bourgogne elle n'eut qu'à les reprendre sans qu'il fût besoin d'une nomination nouvelle. Elle devait être assistée par madame de Venelle, en qualité de sous-

1. *Journal de Dubois*, cité par M. Charles Dreyss dans son Introduction aux *Mémoires* de Louis XIV.

gouvernante [1], et par madame Pelard, comme première femme de chambre.

L'éducation d'un enfant en bas âge, fût-il un Enfant de France, ne peut offrir aucune particularité bien saillante. C'est surtout, comme le disait assez trivialement mademoiselle de Montpensier, une question de nourrice et de bouillie. De ces soins purement matériels, la maréchale de la Mothe-Houdancourt paraît s'être acquittée avec beaucoup de diligence. « C'étoit, dit Saint-Simon, la meilleure femme du monde, qui avoit le plus de soin des Enfants de France et qui les élevoit avec le plus de dignité et de politesse. » Le petit prince était délicat et sujet à de fréquentes indispositions. Dangeau et Sourches, dans leurs *Mémoires*, parlent fréquemment de ses accès de fièvre. « Il a eu cinquante

1. On lit dans les *Mémoires de Sourches,* à la date du 22 novembre 1687 : « Madame de Nevet, sous-gouvernante de monsieur le duc de Bourgogne, mourut subitement dans le château de Versailles; mais son grand âge fit que peu de gens furent étonnés de sa mort ». Sourches ou son éditeur ont assurément commis ici une erreur de nom, car la sous-gouvernante était bien madame de Venelle. Les nombreux lecteurs du *Roman du Grand Roi*, de Lucien Perey, n'ont pas oublié cette madame de Venelle que Mazarin avait placée auprès de ses nièces et qui entretenait avec lui une active correspondance. C'est cette même madame de Venelle que Louis XIV, ayant expérimenté sa vigilance, avait placée ensuite auprès de son petit-fils, comme il l'avait déjà placée auprès de ses filles, mortes en bas âge. Dangeau et Saint-Simon sont muets à son sujet.

accès », dit un jour Dangeau. La fièvre, dans ces temps où les habitations étaient souvent insalubres, était un mal très ordinaire. Contre ce mal on avait découvert un nouveau remède : le quinquina. Mais ce remède, qui, sous des formes diverses, est d'un usage aujourd'hui si général, était alors fort discuté. On ne méconnaissait pas le bien qu'il produisait en coupant la fièvre, mais on en redoutait les effets sur la constitution, en particulier pour les enfants. Aussi, sur la question de savoir s'il fallait administrer du quinquina au duc de Bourgogne, y eut-il contestation entre la gouvernante et la mère. La gouvernante tenait pour le quinquina; la mère s'y opposait, et, bien que le Roi eût pris parti pour la gouvernante et le quinquina, ce fut la mère qui l'emporta. Toute la Cour avait su cette contestation, et Sourches, après l'avoir rapportée, ajoute philosophiquement : « Dans ces sortes de choses, c'est l'événement qui décide qu'on a bien fait ou mal fait. Car, si Monsieur le duc de Bourgogne avoit guéri de sa fièvre sans quinquina, on auroit dit que madame la Dauphine avoit parfaitement bien fait, et, s'il lui étoit arrivé quelque accident, on s'en seroit pris à madame la Dauphine[1]. » Mais comme le duc de Bourgogne finit

1. *Mémoires de Sourches*, t. II, p. 89.

par guérir, personne ne put s'en prendre à la pauvre Dauphine.

Jusqu'à sa mort, qui survint trois ans après, on ne relève point d'autre trace de l'intervention de la mère dans l'éducation de l'enfant. Toujours grosse ou malade, la Dauphine menait une vie de plus en plus triste et effacée. Elle avait vu peu à peu se détacher d'elle un mari qu'elle avait, au début, tendrement aimé. Le *Mercure* rapporte que, lors de la première absence que fit Monseigneur après la naissance du duc de Bourgogne, elle avait, le long de la route par laquelle il était attendu, disposé des vigies, qui devaient de proche en proche l'avertir par un signal, de façon qu'elle fût prévenue de son arrivée à temps pour se rendre au-devant de lui. « Ainsi on voit, ajoute le *Mercure*, la grande union entre Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine, et qu'ils sont ensemble époux et amants[1]. » Mais le gazetier en dit un peu plus qu'il n'y en avait, du moins du côté de Monseigneur, qui ne témoignait pas grande attention à sa femme. Le lendemain de ces couches laborieuses où elle avait failli rester, il ne put se priver d'aller courre le loup, et la chasse l'entraîna si loin qu'il fut obligé de coucher

1. *Mercure de France*, octobre 1682.

à Rambouillet. La chasse absorbait la moitié de sa vie, et l'autre n'était pas pour la Dauphine. Peu à peu il tomba sous l'influence de sa demi-sœur, la princesse de Conti[1], personne belle, aimable, spirituelle, qui avait hérité, sous quelques rapports, des grâces de sa mère, mademoiselle de la Vallière. Il avait pris l'habitude de se rendre chez elle tous les jours avant le dîner pour se livrer à la conversation et surtout au jeu. La Dauphine souffrait de cette préférence accordée à la sœur sur la femme, et l'antipathie était vive entre elle et la princesse de Conti.

Monseigneur honora ensuite de ses attentions plusieurs femmes de la Cour, entre autres la comtesse du Roure, alors qu'elle était encore mademoiselle de La Force[2]. (Celle que Saint-Simon appelle

1. Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, née le 2 octobre 1666, légitimée en mars 1669, dite mademoiselle de Blois, mariée le 16 janvier 1680 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, morte le 3 mai 1739.

2. Marie-Anne-Louise de Caumont, seconde fille d'un premier mariage du duc de La Force, fut mariée en 1688, au comte du Roure. S'il fallait en croire le *Chansonnier*, Monseigneur se serait, au début, montré un peu timide avec elle :

Ah! que Monseigneur est charmant,
Disoit La Force en soupirant,
J'on ferois la folie.
Ah! que Monseigneur est charmant,
Que n'est-il plus entreprenant,
Faut-il que je l'en prie?

Mais Monseigneur finit par s'enhardir, et sa liaison avec mademoiselle de La Force, devenue comtesse du Roure, dura plusieurs années.



la Choin [1] ne devait venir que plus tard.) Ses assiduités auprès de mademoiselle de La Force furent même pour la Dauphine l'occasion d'une tracasserie. En sa qualité de femme de l'héritier du trône, elle avait une chambre de filles d'honneur, c'est-à-dire qu'elle emmenait avec elle, partout où elle s'établissait, un certain nombre de demoiselles de qualité qui vivaient toutes ensemble, sous la surveillance d'une gouvernante. Mais ces chambres de filles d'honneur étaient difficiles à surveiller. Louis XIV en savait quelque chose pour avoir fait, au temps de sa jeunesse, mainte incursion heureuse dans la chambre des filles de Marie-Thérèse. Aussi avait-il résolu de *rompre* (c'était le terme consacré) la chambre des filles d'honneur de la Dauphine, et de les remplacer auprès d'elle par des dames du palais mariées. Il avait cependant différé, par égard pour les réclamations de la Dauphine, qui voyait dans la suppression de ses filles d'honneur une diminution de son rang. Des incidents fâcheux, qui marquèrent certain voyage à Fontainebleau, le déterminèrent cependant à mettre à exécution cette résolution depuis longtemps prise. Mais mademoiselle de La

1. Marie-Emily-Joly de Choin, fille d'honneur de la princesse de Conti, eut une longue liaison avec Monseigneur, écrivait Saint-Simon. Elle mourut en 1723, suivant d'autres en 1724 seulement.



Force, qui était précisément une des filles d'honneur supprimées, se mit en tête que la Dauphine avait sollicité cette mesure par un sentiment de jalousie contre elle. Elle se plaignit à Monseigneur, qui commit la maladresse d'adresser des reproches à la Dauphine. Outrée de tant d'injustice, celle-ci profita d'un moment où le Roi et Monseigneur se trouvaient ensemble dans son cabinet pour presser le Roi de dire à Monseigneur s'il était vrai qu'elle l'eût sollicité continuellement pour rompre la chambre de ses filles. La scène fut vive et désagréable pour Monseigneur. Laissons parler Sourches :

« Le Roi rendit justice à Madame la Dauphine, ce qui embarrassa beaucoup Monseigneur le Dauphin, mais il le fut encore bien davantage quand le Roi voulut savoir de lui qui lui avoit persuadé une chose si contraire à la vérité. Il ne put soutenir la majesté d'un si grand Roi, ni résister au respect d'un aussi bon père que le sien, et il lui avoua franchement que c'étoient quelques-unes des filles qui lui avoient jeté ce soupçon dans l'esprit, et le Roi, le prenant sur ce ton de maître qui lui étoit si naturel, dit à Madame la Dauphine que, puisque ces demoiselles en avoient si mal usé avec elle, il ne vouloit pas qu'aucune couchât dans sa maison. De ce moment la chambre fut rompue, et Monseigneur le Dauphin eut

bien de la peine à obtenir du Roi qu'il mît mademoiselle de La Force auprès de madame la duchesse d'Arpajon[1]. »

Cette princesse, habituellement douce et résignée, ne manquait pas, à l'occasion, comme on vient de le voir, d'une certaine fierté. Elle n'entendait pas laisser porter atteinte à son rang. On en eut la preuve lorsqu'une de ses filles d'honneur, la charmante Sophie de Levenstein, épousa à Versailles le marquis de Dangeau, l'auteur des inestimables *Mémoires*. Sophie de Levenstein était nièce du cardinal de Fürstenberg[2], et appartenait par son père à la maison de Bavière, mais à une branche issue d'un mariage morganatique dont les descendants n'avaient jamais eu que rang de comte. Les fiançailles avaient eu lieu dans le cabinet même de la Dauphine et avec son agrément. Mais quand elle apprit, le lendemain du mariage, que le curé de Versailles, en s'adressant à la nouvelle marquise de Dangeau, l'avait appelée Sophie de Bavière, et que son acte de mariage était signé de ce nom, elle entra dans une violente colère, se plaignant avec

1. *Mémoires de Sourches*, t. II, p. 127.

2. Guillaume-Égon, prince de Fürstenberg, né le 21 octobre 1629, évêque de Strasbourg, puis cardinal, s'étant dévoué aux intérêts de la France, fut obligé d'y chercher un refuge. Il mourut à Paris dans son hôtel abbatial de Saint-Germain-des-Prés, le 10 avril 1704.

éclat de l'affront qui était fait en sa personne à la maison de Bavière. Il fallut que le Roi allât trois fois chez elle dans la même journée pour l'apaiser. Elle ne se calma qu'après que le cardinal de Fürstenberg fut venu en personne demander pardon au nom de sa nièce, et reconnaître qu'elle avait eu tort, n'étant point Bavière, mais Levenstein. La Dauphine, dans sa colère, s'était fait apporter le registre des actes de mariage où sa fille d'honneur avait signé Sophie de Bavière. Elle le voulait déchirer ou brûler. Il fallut l'arracher de ses mains. Mais pour l'apaiser on lui promit que la page où figurait la malencontreuse signature serait détruite. Ainsi fut fait par lettre de cachet.

L'isolement où la Dauphine était laissée contribua peut-être vers la fin de sa vie à aigrir son caractère et, en tout cas, à la fortifier dans un attachement parfaitement légitime en lui-même, mais auquel elle avait fini par donner une forme étrange. Elle avait gardé auprès d'elle une certaine demoiselle Bezzola, fille d'un médecin italien, qu'elle avait amenée de Bavière, et qu'elle avait été autorisée, contrairement à tous les usages, à conserver à son service. Peu à peu elle s'était éprise pour cette fille d'une affection excessive qui tenait de la passion. Lorsqu'elle était malade, elle s'enfermait des jour-

nées entières en compagnie de mademoiselle Bezzola et ne voulait voir personne d'autre; ou bien, lorsque c'était au contraire la Bezzola qui était malade, elle s'installait à son chevet et n'en voulait pas bouger. Elle demeurait ainsi invisible pendant plusieurs jours. On l'accusait de préférer le tête-à-tête avec la Bezzola à tous les devoirs et à tous les plaisirs de son état. Il fallut que le Roi intervînt à plusieurs reprises pour mettre un terme à ces singularités, et le souvenir qu'il avait gardé de cette tracasserie, qui fit jaser toute la Cour, fut cause de la résistance absolue qu'il opposa plus tard à ce que la future duchesse de Bourgogne conservât auprès d'elle aucune des femmes qu'elle avait amenées de Savoie. Cette Bezzola paraît, au reste, avoir été une brave fille qui n'abusait point de son pouvoir sur la Dauphine, et qui ne demandait qu'à vivre obscure et tranquille.

Malgré ses bizarreries, la Dauphine était cependant personne d'esprit et passait pour telle à la Cour. « On dit, rapporte madame Desnoyers dans ses *Lettres galantes* [1], qu'on pourroit faire un fort joli recueil de tout ce que cette princesse a dit de

1. *Lettres galantes*, t. I, p. 481. Sans qu'il faille assurément prêter une foi absolue à toutes les histoires rapportées dans les *Lettres galantes*, ces lettres méritent cependant d'être lues, car beaucoup des anecdotes qu'elles racontent se retrouvent dans les *Mémoires* de Saint-Simon, de Dangeau ou de Sourches.

spirituel pendant le peu de temps qu'elle a vécu. » A l'appui, elle cite deux traits, dont l'un est piquant et l'autre touchant. Un jour que la Dauphine était dans son lit, la princesse de Conti, cette sœur préférée de son mari, entra sans bruit, et, la croyant assoupie, se retira en disant à mi-voix aux dames qui l'accompagnaient : « Voyez Madame la Dauphine ; elle est aussi laide endormie qu'éveillée. — Madame, répliqua la Dauphine en ouvrant les yeux, si j'étais fille de l'amour, je serais aussi belle que vous. » Un autre jour, le Roi lui ayant dit : « Je ne savais pas, Madame, que vous aviez une sœur qui étoit très belle (il voulait parler de la grande-duchesse de Toscane). — Sire, répondit-elle, j'ai une sœur qui a pris toute la beauté de la famille, mais j'en ai eu tout le bonheur. »

Ce bonheur avait été de courte durée. L'affection obstinée qu'elle avait conservée pour son frère, l'électeur de Bavière[1], bien que celui-ci fût entré dans la ligue d'Augsbourg, acheva de lui faire du tort. Elle passa les dernières années de sa vie dans l'isolement et dans une demi-disgrâce. Cependant elle eut encore un beau jour : ce fut celui où les trois fils qu'elle avait donnés à Monseigneur : le duc de Bourgogne,

1. Maximilien-Marie-Emmanuel, électeur, et duc de Bavière, né le 10 juillet 1662, mort à Munich le 26 février 1726.

gouvernante [1], et par madame Pelard, comme première femme de chambre.

L'éducation d'un enfant en bas âge, fût-il un Enfant de France, ne peut offrir aucune particularité bien saillante. C'est surtout, comme le disait assez trivialement mademoiselle de Montpensier, une question de nourrice et de bouillie. De ces soins purement matériels, la maréchale de la Mothe-Houdancourt paraît s'être acquittée avec beaucoup de diligence. « C'étoit, dit Saint-Simon, la meilleure femme du monde, qui avoit le plus de soin des Enfants de France et qui les élevoit avec le plus de dignité et de politesse. » Le petit prince était délicat et sujet à de fréquentes indispositions. Dangeau et Sourches, dans leurs *Mémoires*, parlent fréquemment de ses accès de fièvre. « Il a eu cinquante

1. On lit dans les *Mémoires de Sourches*, à la date du 22 novembre 1687 : « Madame de Nevet, sous-gouvernante de monsieur le duc de Bourgogne, mourut subitement dans le château de Versailles; mais son grand âge fit que peu de gens furent étonnés de sa mort ». Sourches ou son éditeur ont assurément commis ici une erreur de nom, car la sous-gouvernante était bien madame de Venelle. Les nombreux lecteurs du *Roman du Grand Roi*, de Lucien Perey, n'ont pas oublié cette madame de Venelle que Mazarin avait placée auprès de ses nièces et qui entretenait avec lui une active correspondance. C'est cette même madame de Venelle que Louis XIV, ayant expérimenté sa vigilance, avait placée ensuite auprès de son petit-fils, comme il l'avait déjà placée auprès de ses filles, mortes en bas âge. Dangeau et Saint-Simon sont muets à son sujet.

accès », dit un jour Dangeau. La fièvre, dans ces temps où les habitations étaient souvent insalubres, était un mal très ordinaire. Contre ce mal on avait découvert un nouveau remède : le quinquina. Mais ce remède, qui, sous des formes diverses, est d'un usage aujourd'hui si général, était alors fort discuté. On ne méconnaissait pas le bien qu'il produisait en coupant la fièvre, mais on en redoutait les effets sur la constitution, en particulier pour les enfants. Aussi, sur la question de savoir s'il fallait administrer du quinquina au duc de Bourgogne, y eut-il contestation entre la gouvernante et la mère. La gouvernante tenait pour le quinquina; la mère s'y opposait, et, bien que le Roi eût pris parti pour la gouvernante, [illegible] Toute la Cour [illegible] Sourches, [illegible] [illegible] [illegible] Monsieur [illegible] sans [illegible] [illegible] [illegible] madame [illegible] Mais comme le duc de Bourgogne fut

[illegible]

le duc d'Anjou et le duc de Berry, furent solennellement baptisés. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du palais de Versailles le 18 janvier 1687. Monseigneur de Coislin[1], évêque d'Orléans, premier aumônier du Roi, « suppléa les cérémonies du baptême » (ce sont les termes employés par la liturgie lorsque le baptême a été précédé de l'ondoiement), revêtu de ses habits pontificaux et ayant la mitre en tête, ce qui n'était pas l'usage pour un baptême. Le Roi voulut être lui-même parrain du duc de Bourgogne. Madame fut marraine. « Jamais, disent les *Mémoires* de Sourches, la Cour ne fut si grosse que ce jour-là. » Le soir, il y eut un très grand bal où les hommes et les femmes apparurent magnifiquement parés. La Dauphine était encore souffrante d'une fausse couche qu'elle avait faite. Néanmoins elle prit part aux danses, revêtue d'une robe si pesante qu'elle pouvait à peine la porter. « C'étoit, ajoute Sourches, un jour d'une trop grande gloire pour elle, pour ne pas faire quelque chose d'extraordinaire[2]. » C'était un jour de grande gloire en effet. Elle avait donné au fils de roi qu'elle avait épousé trois fils, dont l'un devait être roi à son tour, et fonder, en Espagne il

1. Pierre du Cambout de Coislin, né en 1635, cardinal en 1697, mort à Versailles le 5 février 1706.
2. *Mémoires de Sourches*, t. II, p. 112.



est vrai, une dynastie qui dure encore. Sa fonction était remplie; elle pouvait disparaître.

Elle disparut en effet à trois ans de là, non pas sans dignité et sans courage. Durant ces trois dernières années de sa vie, on la vit peu à la Cour. Depuis la naissance du duc de Berry, son dernier enfant, elle ne s'était jamais complètement rétablie, et elle accusait Clément d'avoir été dans cette circonstance moins habile qu'à son ordinaire. La vérité, c'est qu'elle était atteinte d'un de ces maux intérieurs que, jusqu'à présent, la chirurgie moderne elle-même n'est pas parvenue à guérir. Aussi, lorsque, dans la nuit du 29 au 30 mars 1690, elle eut un long évanouissement, se jugea-t-elle sur-le-champ perdue, malgré tous les efforts qu'on voulut faire pour la rassurer. Bossuet était son premier aumônier. Elle le fit appeler, et lui demanda si elle pouvait communier en viatique. Bossuet l'y autorisa. Il célébra la messe dans sa chambre, et, avant de lui administrer la communion, il retrouva sans doute quelques-uns de ces accents qui, vingt années auparavant, avaient ému et rassuré à la fois le cœur troublé de Madame. « Le discours de Monsieur de Meaux, disent les *Mémoires de Sourches* [1], fut très beau et

1. *Mémoires de Sourches*, t. III, p. 228 et suiv. Ce discours n'a malheureusement pas été conservé.

très édifiant, de sorte qu'il tira les larmes des yeux du Roi et des assistants. » La Dauphine fit preuve d'une grande fermeté. « Elle fit venir les princes ses enfants, et ne s'ébranla pas des grands cris que jeta Monseigneur le duc de Bourgogne, et prit même le soin de le consoler en lui disant qu'elle n'étoit pas aussi mal qu'il se l'imaginoit. »

En effet, elle languit encore un mois. Pendant cette longue agonie, la Cour continua son train et Monseigneur ses chasses. On la croyait un peu visionnaire, et on ne voulait point se rendre compte de la gravité de son mal. Le 19 avril, elle perdit connaissance, et l'on crut qu'elle allait mourir. Mais, ayant repris ses sens, elle voulut recevoir derechef le viatique et l'extrême-onction, qui lui furent encore administrés par Bossuet. Elle fit venir ensuite ses trois enfants, et s'entretint séparément avec les deux aînés, qui avaient déjà âge de raison. Avec le dernier, qui n'avait que trois ans, elle s'attendrit : « Berry, Berry, lui dit-elle, tu sais que je t'ai toujours aimé, mais tu me coûtes bien cher. » Elle s'éteignit doucement en présence du Roi, Monseigneur étant dans la chambre à côté. « Le Roi demeura quelque temps à genoux au pied de son lit, priant Dieu pour elle avec larmes; ensuite, il sortit de sa chambre, et ayant trouvé Monseigneur

dans celle où il l'avoit fait passer, il lui dit : « Mon » fils, vous voyez là un bel exemple, et qui doit bien » nous faire penser à nous-mêmes, car l'un plus tôt, » l'autre plus tard, nous mourrons tous comme vient » de mourir Madame la Dauphine. »

Les funérailles de la pauvre princesse, qui mourait ainsi à trente ans, furent célébrées avec beaucoup de faste. Dangeau, qui en a laissé un minutieux récit, fut ce jour-là douze heures à cheval, comme chef du convoi. On eût dit que, par la pompe de la cérémonie, on voulait faire oublier le délaissement où elle avait vécu. Son corps fut porté solennellement à Saint-Denis, et son cœur au Val-de-Grâce. L'enterrement eut lieu le 1er mai. Le 9 mai, Monseigneur alla courre le loup.

La tombe de la Dauphine a subi les mêmes outrages que toutes les tombes royales de Saint-Denis. Nous ne saurions dire quelle inscription y fut gravée. Mais, si l'étiquette lui avait laissé le droit de dicter son épitaphe, elle aurait peut-être choisi celle que, dans les sombres caveaux de l'Escurial, on peut lire sur la tombe d'une infante d'Espagne, morte à la fleur de la jeunesse : *Mori lucrum*. « La mort m'est un gain [1]. »

1. Nous devons dire que la malignité publique lui en composa une autre :

> Ci-gît — il faut la laisser là,
> Celle que pleure Bezzola.



Lorsqu'il perdit sa mère, le duc de Bourgogne n'avait pas huit ans. Son jeune âge ne le dispensa pas de figurer aux cérémonies funèbres, et de venir jeter l'eau bénite sur le cercueil. Cette perte ne le laissa point insensible. A quelques mois de là, comme on lui donnait lecture d'une oraison funèbre composée en l'honneur de la Dauphine, on fut étonné de le voir tout à coup glisser sous la table. On crut qu'il s'était endormi, mais, en le relevant, on s'aperçut que l'effort qu'il s'était imposé pour retenir ses sanglots l'avait fait se trouver mal. Durant les années qu'il passa sous le gouvernement de la maréchale de la Mothe, on prit soin, si jeune qu'il fût, de l'accoutumer peu à peu à cette vie de représentation qui, dans les pays monarchiques, faisait et fait encore partie du devoir royal. A l'âge de trois ans, il dîna pour la première fois à table entre le Roi et Monseigneur. A l'âge de cinq, on lui mit des chausses, et Dangeau ne manque pas de mentionner à sa date ce fait important. A l'âge de sept ans, il occupa pour la première fois un fauteuil à la droite de la Dauphine, lorsque celle-ci reçut solennellement la visite de la reine d'Angleterre [1], réfugiée en

1. Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, fille du duc de Modène, née en 1658, avait épousé Jacques II, roi d'Angleterre; elle fut détrônée en même temps que lui et vint se réfugier en France. Elle mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 7 mai 1718.

France. Quelques mois après, il assistait avec le Roi et Monseigneur aux cérémonies solennelles de la semaine sainte, où figurait la famille royale, c'est-à-dire à la Cène et au Lavement des pieds[1].

Des parades de cour ou des cérémonies pieuses n'étaient cependant pas les seuls délassements qu'on laissât goûter à son enfance déjà turbulente. « On lui donna le nom de mousquetaire pendant quelque temps pour la forme, rapporte madame Desnoyers, et il en fit même quelque temps les fonctions. Le Roi lui avoit donné le choix des deux compagnies. Il avoit voulu entrer dans celle des noirs, parce qu'il y avoit quelques princes avec lesquels il étoit bien aise d'apprendre à faire l'exercice; mais quelque temps après il eut l'occasion de se repentir de son choix, car, son tour étant venu d'aller demander l'ordre au Roi avec un mousquetaire gris, monsieur de Maupertuis ordonna à celui-ci de prendre la droite sur le duc de Bourgogne, et de ne pas lui céder le pas, parce que la compagnie des mousquetaires gris, que monsieur de Maupertuis commande, a le pas devant celle des noirs. Monsieur le duc de Bourgogne fut un peu mortifié de ce petit déboire. Le Roi l'en railla et lui demanda s'il ne vouloit pas changer de com-

1. Dangeau, *passim*, années 1685-86-87.

pagnie. Le prince, après y avoir un peu pensé, s'avisa d'un expédient pour concilier les choses, et dit au Roi qu'il vouloit être mousquetaire gris et noir à l'avenir, et que, pour cela, il prioit Sa Majesté de lui faire donner un cheval pie [1]. »

Le duc de Bourgogne apporta dans ses fonctions de mousquetaire, gris ou noir, toute l'ardeur qui était déjà dans sa nature. Il s'appliqua avec passion à apprendre l'exercice. Le 3 juin 1689, le Roi passa en revue les deux compagnies dans la haute cour du château de Versailles. Il faisait une fort grande pluie. Le duc de Bourgogne tint néanmoins à y prendre part. Il figura à droite du premier rang, et fit l'exercice comme les autres, « avec une application, une justesse et une dextérité infiniment au-dessus de ce que peuvent faire ordinairement les enfants de son âge, étant inouï qu'un enfant qui n'avoit pas encore sept ans accomplis témoignât autant d'adresse et de sang-froid que des gens de vingt-cinq ans ». Ainsi s'exprime Sourches dans ses *Mémoires*, et il ajoute : « On ne sauroit croire la joie que tout le monde eut de voir ce petit prince commencer à donner de si grandes marques de l'in-

1. *Lettres galantes*, t. I, p. 489. La différence entre la compagnie des mousquetaires gris et celle des mousquetaires noirs, qui portaient le même uniforme, était marquée par la robe des chevaux.

clination qu'il devoit avoir un jour pour la guerre, et le Roi même en parut fort touché[1]. » Plusieurs estampes représentent en effet le duc de Bourgogne, avec une pique ou un mousquet à la main, et portant, par-dessus ses habits, une soubreveste comme les autres mousquetaires. Au bas de l'une de ces estampes sont gravés ces vers :

Sous cet habit de simple mousquetaire,
Ce digne petit-fils d'un des plus grands des Rois,
Dès ses plus jeunes ans s'accoutume à la guerre.
Que de peuples un jour respecteront ses lois !

L'enthousiasme s'emparait de nouveau de la vieille mademoiselle de Scudéry, et elle s'écriait dans un madrigal :

Quel est ce petit mousquetaire.
Si savant en l'art militaire,
Et plus encore en l'art de plaire ?
L'énigme n'est pas malaisé,
C'est l'Amour, sans autre mystère,
Qui pour divertir Mars s'est ainsi déguisé.

Le Roi ne fut pas seulement touché ; il jugea sans doute, et non sans raison, qu'un enfant qui montrait des dispositions aussi viriles ne pouvait rester plus longtemps aux mains des femmes. La maréchale de

1. *Mémoires de Sourches*, t. III, p. 100.

la Mothe-Houdancourt avait rempli son office à l'entière satisfaction de Louis XIV. Au lendemain du baptême solennel du petit prince qu'elle avait élevé, il lui avait demandé ce qu'elle préférait, de l'argent ou des présents. La maréchale, avec dignité, préféra les présents, et le Roi lui fit don d'une agrafe en diamants estimée 4 000 pistoles. Mais, si bien qu'elle remplit sa charge, le moment était arrivé où cette charge devait prendre fin. Le duc de Bourgogne avait sept ans et un mois lorsque, le 3 septembre 1689 au soir, le Roi, rentrant de la chasse, se rendit chez la Dauphine et le fit appeler. C'était pour l'enlever aux mains de la maréchale de la Mothe-Houdancourt et le remettre entre les mains du duc de Beauvilliers qui, le 17 août précédent, avait été nommé son gouverneur. L'enfant témoigna quelque émotion. « Il eut bien de la peine à se séparer de la maréchale de la Mothe et lui témoigna beaucoup d'amitié. » Mais il se soumit, et, ajoutent les *Mémoires de Sourches*, « commença dès le soir à recevoir d'assez bonne grâce les instructions de monsieur l'abbé de Fénelon ».





CHAPITRE V

L'ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE

I

LA MAISON DU DUC DE BOURGOGNE

« Le métier de Roi est grand, noble, délicieux, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes choses auxquelles il engage. » Ainsi pensait Louis XIV lorsque, jeune encore, il dictait ou inspirait ces *Mémoires* qu'il destinait à l'instruction de son fils. Peut-être, à la fin de sa vie, ce métier lui paraissait-il moins délicieux. Mais, de quelque façon qu'on le juge, c'est justice de reconnaître qu'il l'a exercé sans un instant de défaillance, depuis le jour où l'archevêque de Rouen[1] lui ayant demandé « à qui il devait s'adresser, Monsieur le cardinal étant mort[2] », il répondit : « A moi, monsieur l'archevêque,

1. L'archevêque de Rouen était alors François de Harlay.
2. Il s'agit ici du cardinal de Mazarin, qui était mort le 9 mars 1661.



et je vous expédierai bientôt », jusqu'à celui où, Torcy lui ayant proposé de faire préparer les affaires par le plus ancien ministre, il s'écria : « Qu'est-ce donc que ceci? Me croit-on trop vieux pour gouverner? Qu'on ne me propose jamais de choses semblables. » Il avait, si une expression aussi moderne peut lui être appliquée, le sentiment du devoir professionnel, cette vertu qui, dans les temps d'affaissement moral, supplée encore aux autres, et il n'a jamais manqué à ce devoir, tel qu'il le comprenait, également attentif à ses plus petits comme à ses plus grands côtés.

Un des plus grands était assurément de veiller à l'éducation de son successeur dans ce pouvoir royal qu'il avait si considérablement accru, et qu'il voulait lui laisser intact. Il devait d'autant moins faillir à ce devoir que son enfance et sa jeunesse avaient cruellement souffert de l'abandon moral et intellectuel où il avait été laissé. Dans un curieux brouillon de ses *Mémoires pour l'instruction du Dauphin* qui a pour titre : *De l'utilité de l'histoire et de l'étude en général pour les princes*, il fait allusion en termes à la fois fiers et touchants à l'ignorance où sa mère et Mazarin l'avaient tenu[1]. Après avoir expliqué

1. Dreyss, *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, t. II, p. 99. Nous renvoyons à cette intéressante publi-



les motifs qui le déterminèrent à entreprendre, alors qu'il régnait déjà par lui-même, l'étude de l'histoire, il ajoute : « Un seul scrupule m'embarrassoit qui étoit que j'avois quelque manière de pudeur, étant dans la considération où j'étois dans le monde, de descendre dans une occupation que j'aurois dû prendre de meilleure heure. » Il ne voulait pas que son successeur connût cette manière de pudeur, et, comme il ne pouvait s'occuper par lui-même de son éducation, il crut ne pouvoir mieux faire que de la confier à Montausier, qui passait pour le plus honnête homme du royaume, et à Bossuet, qui était Bossuet. Ce n'est pas sa faute si les nombreux ouvrages composés par Bossuet, depuis la *Politique tirée des Maximes de l'Écriture sainte* jusqu'à l'*Histoire universelle*, et les leçons plus rudes de Montausier, ne parvinrent pas à élever au-dessus du médiocre un prince qui devait vivre et mourir « dans la graisse et dans l'apathie ». Sans en jamais rien témoigner (il s'était imposé la règle de parler peu), Louis XIV dut s'en apercevoir et juger son fils. Aussi ne semble-t-il pas avoir eu un seul instant la pensée de lui laisser la moindre part dans l'éducation de

cation ceux qui seraient curieux de démêler, dans la rédaction de ces *Mémoires*, la part de Louis XIV et celle de ses collaborateurs Périgny et Pellisson.

son petit-fils, et, sur la question si délicate du choix d'un gouverneur pour le duc de Bourgogne, il n'apparaît pas que Monseigneur ait été même consulté.

Autour d'une place aussi importante, on peut penser si les compétitions étaient vives. Plusieurs personnes se mettaient en avant, entre autres le marquis de Vardes [1], autrefois un des hommes les plus élégants et les plus en vue de la cour. Après avoir joué un rôle assez louche dans les relations de Madame avec son ami le comte de Guiche, il avait ensuite payé de vingt-cinq ans d'exil dans son gouvernement d'Aigues-Mortes la hardiesse qu'il avait eue de traverser les amours du Roi, en excitant la jalousie de la Reine. Depuis peu il était revenu du Languedoc, rouillé, provincial, presque ridicule. Mais comme il avait beaucoup d'esprit, il n'avait pas tardé à se remettre en selle, et, bien que le Roi ne lui eût jamais pardonné entièrement, cependant il avait eu l'habileté de faire croire à sa rentrée en grâce, au point que son nom était prononcé comme celui d'un gouverneur possible pour le duc de Bourgogne lorsqu'il mourut subitement [2]. Mais ce ne devait être là qu'un de ces bruits de cour, alors aussi fréquents

1. François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes et comte de Moret, né vers 1621, mort en 1688.
2. Dangeau, t. II, p. 165; Sourches, t. II, p. 221.



et souvent aussi peu fondés que, de notre temps, les bruits de journaux. Louis XIV avait trop de discernement pour donner à son petit-fils un si singulier gouverneur. Le choix qu'il allait bientôt faire en donna la preuve.

On lit dans les *Mémoires de Sourches*, à la date du 17 août 1689 : « Ce fut le même jour que le Roi déclara enfin à son coucher qu'il avoit choisi le duc de Beauvilliers pour être gouverneur de monseigneur le duc de Bourgogne, sans que néanmoins il quittât sa charge de premier gentilhomme de la chambre, ni celle de chef du Conseil des finances. Grande et éclatante récompense que sa solide vertu trouvoit dès ce monde[1]. » « Le Roi, ajoute Dangeau, après le souper de madame la Dauphine, lui présenta Monsieur de Beauvilliers dans son cabinet, et elle témoigna au Roi qu'il n'auroit pu faire un choix qui lui fût plus agréable[2]. » « Saint Louis n'auroit pas mieux choisi », écrivait, d'un autre côté, madame de Sévigné à sa fille[3].

Ce choix, qui réunissait une approbation auss unanime, et, d'une façon plus générale, la longue et

1. *Mémoires de Sourches*, t. III, p. 137.
2. Dangeau, t. II, p. 449.
3. *Lettres de madame de Sévigné*. Édition des grands écrivains, t. XII, p. 170. — Marie de Rabutin-Chantal, baptisée à Paris le 6 février 1626, mariée le 4 août 1644 à Henri, marquis de Sévigné, morte le 17 avril 1696.

constante faveur de Beauvilliers est une des meilleures preuves que, si Louis XIV a pu parfois se tromper dans son appréciation des personnes, du moins il y apportait des intentions droites, et se déterminait par des motifs élevés. Le duc de Beauvilliers fut le seul membre de la vraie noblesse que le Roi admît jamais dans son Conseil. On sait l'amertume avec laquelle Saint-Simon lui reproche cette exclusion systématique de la noblesse d'épée, où il aurait trouvé trop d'indépendance, et la préférence qu'il accordait sur elle à la robe, voire même à la simple roture. Mais peut-être la noblesse d'épée, qui savait si bien servir à la guerre, ne lui aurait-elle pas fourni pour la paix des serviteurs aussi utiles et aussi laborieux qu'un Louvois, un Pontchartrain, un Colbert? Quand il y discernait le mérite militaire, comme dans un Luxembourg, un Villars[1], un Créquy, il n'hésitait pas à lui confier le commandement de ses armées, et quand il y trouvait, chose plus rare, l'application au travail et les connaissances nécessaires, il ne la tenait point systématiquement à l'écart des affaires. La carrière de Beauvilliers en fait foi.

Paul de Beauvilliers, né le 24 octobre 1648, était

1. Louis-Hector de Villars, maréchal de France, né en 1659, mort en 1734.



le second fils de François de Beauvilliers, premier duc de Saint-Aignan, lieutenant général, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et membre de l'Académie française. Comme cadet, il avait été d'abord destiné à l'Église. La mort de son frère aîné l'avait contraint de renoncer à cette vocation. Il ne fallait pas laisser s'éteindre le nom, tomber le titre, et passer en d'autres mains la charge de premier gentilhomme de la chambre dont le duc de Saint-Aignan s'était déjà démis en faveur de son fils aîné, comme il devait bientôt se démettre de sa pairie en faveur du second, conservant cependant le titre de duc de Saint-Aignan, et ne lui laissant prendre que celui de duc de Beauvilliers. Lorsqu'au nom de ce qu'il devait à sa famille, Beauvilliers fut ainsi mis en demeure d'opter entre la vie de cour et la vie ecclésiastique, entre l'appel du monde et l'appel de Dieu, il dut y avoir lutte dans sa conscience et déchirement dans son cœur. Bien différent de son père, homme de cour par excellence qui avait joué autrefois, entre Louis XIV et mademoiselle de la Vallière, un rôle assez équivoque, il était d'une nature profondément religieuse, et cette carrière d'Église, qui était une obligation pénible imposée à beaucoup de cadets, lui convenait au contraire à merveille. Lorsque, bien des années plus tard,



Saint-Simon lui demanda avec passion la main de sa fille, il la lui refusa, quelque prédilection qu'il eût pour le jeune duc, et quelque avantage qu'il vît à cette alliance, parce que cette fille, alors élevée au couvent des Bénédictines de Montargis, avait manifesté la ferme intention de se faire religieuse : « C'est sa vocation, dit-il à Saint-Simon, que voulez-vous que j'y fasse[1] ? » Et il se refusa à exercer sur sa fille la contrainte qui, autrefois peut-être, avait été exercée sur lui.

Quoi qu'il en soit, aucun homme, mêlé comme il le fut jusqu'à la fin au train du monde, ne donna l'exemple d'une vie plus constamment et plus ouvertement soumise à la loi religieuse. Premier gentilhomme de la chambre, ministre d'État, chef du conseil des finances, ne s'éloignant jamais de la cour, ayant son logement à Versailles, il n'en faisait pas moins dans ses journées une part presque aussi large aux pratiques pieuses que l'aurait pu faire un de ces gentilshommes retirés du monde, Tréville[2] ou le chevalier de Sévigné[3], qui partageaient à Port-Royal la vie

1. *Saint-Simon*, édition Boislisle, t. II, p. 10.

2. Tréville ou Troisvilles, né vers 1640, mort en 1708, était fils du Tréville qui avait été sous Louis XIII capitaine des mousquetaires et qui joue un rôle dans le célèbre roman : *les Trois Mousquetaires*, d'Alexandre Dumas.

3. Renaud, chevalier de Sévigné, né en 1603, épousa en

des solitaires. Chaque jour, il consacrait une heure et demie à des exercices de piété, et il communiait ouvertement deux fois par semaine. Monseigneur, auquel on avait assuré qu'il ne se confessait pas aussi souvent qu'il communiait, s'en montrait scandalisé et disait « qu'il falloit qu'il y eût quelque diablerie en lui. Mais le Roi, qui étoit présent, répondit que cela l'auroit autrefois scandalisé, mais que toutes les personnes qui communioient deux ou trois fois par semaine, comme le duc de Beauvilliers, en usoient ainsi de l'avis de leurs confesseurs, et il cita l'exemple de madame de Maintenon[1]. »

Cette ressemblance que le Roi avait découverte entre le duc de Beauvilliers et madame de Maintenon eut peut-être sa part dans la détermination de Louis XIV. Peut-être aussi madame de Maintenon, qui à cette époque était intimement liée avec le duc et la duchesse de Beauvilliers et, dit Saint-Simon, « dînoit avec eux une ou deux fois par semaine, avec la clochette sur la table, pour n'avoir point de valets autour d'eux et causer sans contrainte », eut-elle sur ce choix une influence discrète. S'il en a été

secondes noces la mère de madame de La Fayette. Il mourut en 1676.

1. *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par l'abbé Proyart. t. Ier, p. 70.



ainsi, cette influence de *la Fée*, tantôt exagérée et tantôt calomniée, se serait exercée d'une façon singulièrement heureuse. Aussi bien par l'élévation de son caractère que par ses connaissances en matière d'administration et de finances, Beauvilliers était tout à fait digne de former l'âme et l'esprit d'un jeune prince qui devait être un roi tout-puissant.

Le même jour où le Roi faisait connaître le choix qu'il avait fait du duc de Beauvilliers, il déclarait également les autres choix qui devaient compléter la maison du duc de Bourgogne. Le marquis de Denonville [1], qui revenait du Canada, était nommé sous-gouverneur; Du Puy [2] et L'Échelle [3], gentilshommes de la manche; l'abbé de Fénelon [4] précepteur, et Moreau [5] premier valet de chambre. Un peu plus tard l'abbé Fleury [6] fut nommé sous-précepteur, les abbés de Beaumont [7] et de Lange-

1. Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, né en 1627, mort en 1710.

2. Isaac du Puy vivait encore en 1737.

3. Camille-Michel de Vérine de l'Échelle, baptisé le 6 mai 1665, avait été reçu page de la petite écurie en 1682.

4. François de Salignac de la Mothe-Fénelon, né le 6 août 1651, nommé archevêque de Cambrai le 4 février 1695, mort le 9 janvier 1715.

5. Denis Moreau, premier valet de la garde-robe du Roi, mort à Versailles en 1707.

6. Claude Fleury, né en 1640, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, devint en 1716 confesseur de Louis XV et mourut en 1723. Il était de l'Académie française.

7. Pantaléon de Beaumont, né en 1660, fils d'Henri de



ron [1], lecteurs. Dans ces différents choix, les courtisans avisés qui connaissaient les dessous de la cour découvrirent immédiatement la main du gouverneur, et pressentirent l'influence qu'il allait exercer. L'abbé Fleury, que son *Histoire ecclésiastique* n'avait pas encore rendu célèbre, était cependant un choix personnel du Roi qui le connaissait pour avoir été précepteur du comte de Vermandois [2], un des enfants qu'il avait eus de mademoiselle de la Vallière. Il en était de même du choix de Moreau, fort honnête homme, très au-dessus de sa condition, dont Saint-Simon parle avec beaucoup d'estime. Mais tous les autres comptaient parmi les amis ou les relations personnelles du duc de Beauvilliers. « Denonville, dit Saint-Simon [3], ancien gentilhomme de bon lieu et brave homme, décoré du gouvernement de Canada où il avoit bien fait, étoit la probité, l'honneur, la piété même. » Il est vrai qu'il ajoute : « mais la simplicité aussi, et peu éloignée

Beaumont, seigneur du Gibaut et maréchal de camp, et d'une sœur consanguine de Fénelon, mort évêque de Saintes le 10 octobre 1744.

1. François Andrault de Langeron, né le 20 juin 1658, mort à Cambrai le 10 novembre 1710.

2. Fils de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière, né en 1667, mort en 1683. C'est à propos de sa mort que mademoiselle de la Vallière, retirée aux Carmélites, dit ce mot si connu : qu'elle n'avait pas encore assez pleuré la naissance de ce fils pour pleurer sa mort.

3. Édition Boislisle, t. II, p. 410.

de la sottise qui le rendit une *nulle* (nullité) méprisée ». Nous le retrouverons auprès du duc de Bourgogne quand celui-ci fera campagne. Du Puy et L'Échelle étaient deux gentilshommes que leur dévotion avait fait connaître de Beauvilliers, l'un, toujours au dire de Saint-Simon, « ce qui est rare à un dévot de cour, fort honnête homme, fort dévot, fort sûr, et avec peu d'esprit, sensé et l'esprit juste, fidèle à ses amis, sans intérêt, ayant fort lu et vu et beaucoup d'usage du monde » ; l'autre « dévot de bonne foi aussi et plein d'honneur, mais un des plus plats hommes de France, pédant, triste, excepté des saillies plaisantes quelquefois, tout sulpicien ».

S'il ne fallait toujours rabattre un peu des vivacités de Saint-Simon, on en pourrait conclure que ces choix, inspirés par Beauvilliers, étaient, au point de vue moral, tous irréprochables, mais, à tout autre point de vue, un peu inférieurs. Sous-gouverneur, ou gentilshommes de la manche, il est évident que pour chacun la piété avait été la raison principale et déterminante.

Il en était un cependant qui devait relever tous les autres et qui suffit à la gloire de Beauvilliers, c'était celui du précepteur, fonction importante entre toutes, dont le nouveau titulaire était encore peu connu à la cour, mais au nom duquel Sourches

ajoutait déjà cette mention : « Neveu de feu monsieur le marquis de Fénelon [1], lieutenant de roi de la Marche. C'est un homme d'un mérite et d'une capacité extraordinaires. »

1. Antoine de Fénelon, marquis de Magnac, servit de père adoptif à Fénelon, qui perdit ses parents très jeune. Il mourut en 1683.

II

FÉNELON

Le prêtre, jeune encore, dont le nom est demeuré si inséparablement uni à celui du duc de Bourgogne, avait alors trente-huit ans. Il était dans cette phase où les premiers rayons de la gloire, « plus doux que les premiers feux de l'aurore », commençaient déjà à rayonner sur lui, sans l'envelopper encore de cet éclat qui devait le rendre immortel, et, à la douce chaleur de ces rayons, son âme ne devait pas être moins sensible que celle de Vauvenargues. Nous n'avons pas à refaire ici son histoire. Qui ne la connait? Qui ne sait qu'issu d'une de ces vieilles familles de province, anciennes sans être illustres, où se rencontraient, sous l'ancien régime comme de nos jours, avec peu de bien, beaucoup de vertu et d'honneur, il avait été, de bonne heure, en sa qualité de cadet,

voué à l'état ecclésiastique, sans qu'il apparaisse cependant que la moindre violence ait été faite à sa nature sensible, ardente et un peu romanesque. « Assurément, monsieur, écrivait-il à son oncle le marquis de Fénelon, qui l'avait fait entrer au séminaire, si vous pouviez entendre les conversations que nous avons ensemble (il s'agit de l'abbé Tronson [1], un des principax maîtres de Saint-Sulpice) et la simplicité avec laquelle je lui fais connoître mon cœur et avec laquelle il me fait connoître Dieu, vous ne reconnoîtriez pas votre ouvrage et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore jeté que les fondements. » Qui ne sait également qu'après avoir été employé pendant quelques années aux modestes fonctions de prêtre de paroisse et de catéchiste, il fut, malgré son âge, nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques, et chargé ainsi de confirmer dans la foi ou d'y amener les nouvelles converties qui avaient abjuré déjà la religion prétendue réformée, ou qui demandaient à se faire instruire [2]? Là, il eut l'occa-

1. L. Tronson, né en 1628, mort en 1700, devint supérieur de Saint-Sulpice. Il prit part avec Bossuet, Fénelon et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, aux fameuses conférences d'Issy où fut traitée la question du quiétisme. Il est l'auteur d'un manuel de lectures encore en usage dans les séminaires.

2. *Œuvres de Fénelon*. Édition de Saint-Sulpice, t. VII, p. 393. Lettre au marquis Antoine de Fénelon, sans date. Cette

sion, pendant plusieurs années, de se préparer à cette direction des âmes de femmes qu'il devait toute sa vie exercer d'une façon si éminente. Qui ne sait enfin qu'après la révocation de l'édit de Nantes, il fut choisi pour les missions de Saintonge, et que, s'il ne mérite pas tout à fait la légende de tolérance qui s'est formée plus tard, un peu artificiellement, autour de son nom, du moins il s'honora en refusant de prêter son concours à ces conversions contraintes dont certains missionnaires, moins scrupuleux que lui, faisaient valoir le nombre aux yeux du Roi? « Dans la situation où je vous représente les esprits, écrivait-il à Seignelay, il nous seroit facile de les faire tous confesser et communier (il s'agit ici des huguenots récemment convertis de la Saintonge), si nous voulions les en presser pour en faire honneur à nos missions... Pour nous, monsieur, nous croirions attirer sur nous une horrible malédiction, si nous nous contentions de faire à la hâte une œuvre superficielle qui éblouiroit demain [1]. » Toutes ces choses sont trop connues, et d'ailleurs trop loin de notre sujet, pour que nous ayons à y revenir.

édition, dite de Saint-Sulpice, publiée à Paris en 1850, est celle dont nous nous servirons, tant pour les œuvres que pour la correspondance, comme étant la plus récente et la plus complète.

1. Fénelon, *Œuvres complètes*, t. II, p. 197.





Nous voulons seulement rechercher dans cette vie aux faces multiples l'origine des relations qui devaient le faire pénétrer à la Cour, et le conduire à une faveur bientôt suivie d'une si éclatante disgrâce.

Écoutons d'abord le témoignage de Saint-Simon, non pas pour y ajouter foi, car plus on lit et plus on contrôle ses immortels *Mémoires*, plus aussi on sent croître en soi à la fois, avec l'admiration pour le peintre, la méfiance contre l'historien, mais parce que son témoignage a été trop souvent invoqué pour qu'il soit possible de le passer sous silence. S'il fallait en croire Saint-Simon, l'abbé de Fénelon « étoit un homme de qualité qui n'avoit rien, et qui, se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur, avec beaucoup de talents, de grâces et du savoir, avoit aussi beaucoup d'ambition. Il avoit frappé longtemps à toutes les portes, sans se les pouvoir faire ouvrir [1] ». « Piqué contre les jésuites, où il s'étoit adressé d'abord comme aux maîtres des grâces », il se serait ensuite tourné vers les jansénistes « pour se dépiquer, par l'esprit et la réputation qu'il espéroit tirer d'eux, des dons de la fortune qui l'avoit méprisé ». Puis, « espérant mieux ailleurs qu'avec gens avec qui il n'y avoit rien à par-

1. Saint-Simon. Édition Boislisle, t. II, p. 338 et suiv.

tager que des plaies », à force de tourner autour de Saint-Sulpice, il serait parvenu à y former une liaison « dont il espéra mieux... Sa piété, qui se faisoit toute à tous, et sa doctrine, qu'il forma sur la leur en abjurant tout bas ce qu'il avoit pu contracter d'impur parmi ceux qu'il abandonnoit, les charmes, les grâces, la douceur, l'insinuation de son esprit le rendirent un ami cher à cette congrégation nouvelle, et lui y trouva ce qu'il cherchoit depuis longtemps, des gens à qui se rallier et qui pussent et voulussent le porter... C'étoit un esprit coquet, qui, depuis les personnes les plus puissantes jusqu'à l'ouvrier et au laquais, cherchoit à être goûté et vouloit plaire, et ses talents, en ce genre, secondoient parfaitement ses désirs. » Beauvilliers, en peine de choisir un précepteur pour le duc de Bourgogne, se serait adressé à Saint-Sulpice, où il se confessait depuis très longtemps. « Il y avoit déjà ouï parler de l'abbé de Fénelon avec éloge. Ils lui vantèrent sa piété, son esprit, son savoir, ses talents. Enfin, ils le lui proposèrent. Il le vit, il en fut charmé, il le fit précepteur. »

Comme faits rien n'est exact, comme jugement rien n'est juste dans cette page célèbre, sauf ce qu'il y est dit des charmes, des grâces, de la douceur, et sauf ce trait de « l'esprit coquet qui vouloit plaire



à tous ». Dans la vie de Fénelon, il n'y a aucune trace de ces relations successives, d'abord avec les jésuites, puis avec les jansénistes, et cette accusation de versatilité intéressée que Saint-Simon porte contre lui ne repose sur aucune preuve. Quant à sa liaison avec Saint-Sulpice, Fénelon n'avait pas eu besoin « de tourner longtemps sans y être admis », puisqu'il y avait fait toutes ses études théologiques. Par le fragment de la lettre que nous avons cité, on a pu voir combien affectueuses et confiantes avaient été dès le début ses relations avec ses maîtres de Saint-Sulpice. Les années qui s'étaient écoulées depuis sa sortie du séminaire n'avaient rien enlevé à l'intimité de cette relation. M. Tronson était demeuré le confesseur de Fénelon. Il était aussi celui du duc de Beauvilliers. Ces deux illustres pénitents d'un humble prêtre dont le nom est à peine arrivé jusqu'à l'histoire, durent avoir l'occasion fréquente de se rencontrer chez lui, et les Sulpiciens n'eurent point besoin de présenter Fénelon à Beauvilliers comme un précepteur convenable pour le duc de Bourgogne, car ils se connaissaient avant que Beauvilliers eût été nommé gouverneur du prince. Une douce influence qui s'exerçait à la fois sur Fénelon et sur Beauvilliers avait dû contribuer d'ailleurs à rendre leur liaison encore plus intime.

Depuis les premiers âges de l'Église jusqu'à des temps plus modernes, depuis saint Jérôme jusqu'à Lacordaire, il est arrivé fréquemment que certaines âmes de femmes, nobles, pures, délicates entre toutes, se prennent à l'âme noble et pure également d'un prêtre, qui devient peu à peu le directeur de leur conscience et de leur vie morale. Si jamais prêtre fut fait pour exercer cette direction, c'est assurément Fénelon par sa pénétration d'esprit, sa tendresse de cœur, sa douceur de main qui n'excluait pas un peu de cette tyrannie chère aux femmes, non moins que par son esprit coquet, pour reprendre l'expression si juste de Saint-Simon, et encore par son agrément personnel, car Fénelon lui-même reconnaissait qu'il est difficile de goûter la piété chez certaines personnes « dont l'extérieur est dégoûtant ». C'est encore à Saint-Simon qu'il faut demander son pinceau pour peindre ces yeux « dont le feu et l'esprit sortoient comme un torrent », cette physionomie « qui avoit de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté, qui sentoit également le docteur, l'évêque et le grand seigneur », où « ce qui surnageoit, comme dans toute sa personne, c'étoit de la pensée, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. Il falloit faire effort, ajoute ce roi des peintres, pour cesser de le regarder. »

Jusqu'à un âge avancé, Fénelon exerça cette séduction. Il fut aimé jusqu'à la fin. On n'a point de peine à se l'expliquer quand on lit ses lettres d'une sympathie si tendre, d'une intelligence si pénétrante, d'une direction si sûre, où n'apparaît aucune trace des erreurs de doctrine qui, un moment, l'égarèrent, où de nos jours encore tant d'âmes blessées par la vie peuvent trouver le baume dont elles ont besoin. Rien d'étonnant donc qu'entre trente et quarante ans, à cet âge où, chez l'homme, les facultés sont en pleine expansion et l'agrément encore intact, il ait exercé une puissante séduction morale sur trois femmes chez qui, par une rencontre trop rare, la plus haute vertu s'accordait avec la plus haute situation, et dont l'une était précisément la duchesse de Beauvilliers.

On sait les paroles de Colbert mourant : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme (le Roi) je me serais sauvé dix fois, et je ne sais ce que je vais devenir. » Par quel mystère de la nature ou par quelle influence de l'éducation (peut-être celle de madame Colbert), se fit-il que les trois filles de ce ministre un peu mécréant comptèrent parmi les femmes, non pas seulement du mérite le plus solide, mais encore de la piété la plus éprouvée, dans un temps où ni le mérite ni la piété n'étaient rares?



Colbert avait profité de la faveur du Roi, qui valait ce que vaut la dot de nos jours, pour les bien marier toutes trois. L'aînée épousa le duc de Chevreuse[1], la seconde le duc de Beauvilliers, la troisième, de beaucoup la plus jeune, le duc de Mortemart[2]. La rapide élévation de cette famille, et les tabourets auxquels les filles d'un ministre peu aimé avaient, par leur mariage, acquis le droit, ne laissaient pas d'exciter l'envie et la malignité. On trouve l'écho de ces sentiments dans certain couplet, assez grossier, rapporté par le *Chansonnier*[3] :

Les Colbert n'en sont pas plus vaines,
Bien qu'en la chambre de la Reyne
On ait fait asseoir leur...
Car, en duchesses débonnaires,
A leur cousin le tapissier
Elles ont donné leur dais à faire.

Mais la malignité avait dû s'arrêter là, et jamais elle ne put effleurer la réputation des trois duchesses « débonnaires ». A ce trio s'était joint, par affinité de nature, et non point certes par liaison de jeunesse,

1. Charles-Honoré d'Albert, né le 7 octobre 1646, mort le 5 novembre 1712.

2. Marie-Anne Colbert, née le 17 octobre 1665, épousa, le 14 février, Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, fils du maréchal de Vivonne. Elle mourut le 14 janvier 1750.

3. Bibliothèque nationale. Ms. français 12 688. Les ancêtres de Colbert avaient été, disait-on, tapissiers à Reims.



car les pères auraient été bien surpris de l'intimité où devaient vivre les filles, une quatrième duchesse qui était la propre fille de Fouquet, la duchesse de Béthune-Charost[1], puis la fille du duc de Noailles, la duchesse de Guiche[2], qui devait être un jour duchesse de Gramont. C'était dans ce milieu aristocratique et pieux que Fénelon avait été introduit par Beauvilliers. L'autorité morale qu'il y exerça s'explique facilement, quand on lit sa correspondance avec les nobles femmes qui composaient ce que Saint-Simon appelle *le petit troupeau*. Impossible de mêler dans une plus juste mesure les conseils appropriés aux devoirs de la vie de cour et les élévations de la spiritualité la plus haute, les consolations et les avertissements, les encouragements et les remontrances.

Par une étrange coïncidence, c'était précisément le moment où il venait d'entrer en relations avec la trop célèbre madame Guyon[3]. Ce serait trop nous

1. Fille de Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, né à Paris le 27 janvier 1615, mort à Pignerol le 23 mars 1680. Elle avait épousé Armand II de Béthune, marquis puis duc de Charost.

2. Marie-Christine de Noailles, née le 4 août 1672, mariée le 12 mars 1687 à Antoine de Gramont, duc de Guiche, plus tard duc de Gramont et maréchal de France. Elle mourut le 14 février 1748.

3. Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, née à Montargis le 13 avril 1648, mariée le 18 janvier 1664 à Jacques Guyon, morte à Blois le 9 juin 1717.



écarter que de parler ici de cette relation. Disons seulement que l'influence exercée sur Fénelon par cette femme étrange se comprend mieux lorsqu'on lit ses œuvres, et lorsqu'on y découvre des pages qui, par la beauté de la poésie, par l'humilité des sentiments, par les effusions de l'amour, ne seraient pas indignes de figurer, dans les recueils pieux, à côté de certains fragments des *Confessions* ou des *Soliloques*. Fénelon ne se borna pas à apporter, comme on sait, les échos de cette doctrine à l'hôtel de Beauvilliers. Il ouvrit les portes de l'aristocratique demeure à madame Guyon elle-même. Grâce à lui, l'obscure fille d'un petit gentillâtre, la belle-fille de l'entrepreneur du canal de Briare, entra en relations personnelles et intimes avec les trois duchesses. « Sa spiritualité, dit Saint-Simon, les enchanta », et aida Fénelon à devenir encore davantage « le maître de leur cœur et de leur esprit, et le directeur de leurs âmes ».

Ce serait cependant méconnaître Beauvilliers, et la haute conscience qu'il apportait dans chacun de ses actes, que de le croire capable d'avoir choisi Fénelon comme précepteur du duc de Bourgogne uniquement parce qu'il était le directeur de sa femme. Un mobile plus élevé détermina son choix, et sa sagacité n'avait pas tardé à reconnaître en lui de

rares qualités de pédagogue, pour employer un mot que La Fontaine employait en dérision et que notre temps a remis en honneur. Beauvilliers avait huit filles, dont la naissance successive (il n'eut de fils que plus tard) fut reçue par lui avec un médiocre plaisir. A ces huit demoiselles de Beauvilliers, nous avons plus d'obligations qu'on ne pense, car c'est à elles que nous devons, sans nul doute, le premier ouvrage de Fénelon. « En faisant des souhaits pour les autres, écrivait-il à la duchesse, je n'ai garde, Madame, de vous oublier : si ce que je désire arrive, après m'avoir fait travailler pour l'éducation des filles, vous me donnerez la peine de faire un mémoire sur celle des garçons[1]. » Ce travail que la duchesse de Beauvilliers avait fait faire à Fénelon, c'est son célèbre traité sur l'*Éducation des filles* : non pas qu'il lui soit personnellement adressé, comme devait l'être plus tard à une femme dont on ignore le nom l'*Avis de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, à une dame de qualité sur l'éducation de Mademoiselle sa fille*; mais sans nul doute ce livre exquis est le résumé et comme la condensation des entretiens fréquents que Fénelon devait avoir avec le duc et la duchesse de Beauvilliers sur l'éducation de leurs enfants.

1. *Lettres inédites de Fénelon*, publiées par l'abbé Verlaque, p. 7.

Rien n'est singulier comme les vicissitudes de ce petit livre. Après un long oubli, il a été comme exhumé, il y a quelque trente ans, par M. de Sacy, ce fin juge des choses du XVII[e] siècle, mais dans une pensée pieuse, et pour prendre place dans une bibliothèque spirituelle. « C'est, disait M. de Sacy, du Xénophon écrit avec une plume chrétienne. » Autre a été la pensée d'un éminent pédagogue, M. Gréard, lorsqu'il a fait précéder une édition toute récente[1] d'une introduction fine, profonde et mesurée comme tout ce qui tombe de sa plume. Il a voulu montrer au contraire tout ce qu'il y a de hardi, de moderne et en même temps de judicieux dans les idées de Fénelon sur ce sujet de l'éducation des femmes, qui de nos jours préoccupe si justement les esprits, et il a excellemment mis en relief les principaux points de sa méthode; soit que Fénelon affirme la nécessité d'instruire solidement les femmes « parce que les hommes même qui ont toute autorité en public ne peuvent par leurs délibérations établir aucun lien effectif si les femmes ne leur aident à l'exécuter », et qu'il proclame en conséquence la nécessité non seulement de leur donner le goût de l'histoire, de la

1. *Éducation des filles de Fénelon*, précédée d'une introduction, par Octave Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris; librairie des Bibliophiles, Paris, 1890. La première édition de l'ouvrage est de 1687.



poésie, de la musique, de la peinture, mais encore de les instruire « des principales règles de la justice, des coutumes, des droits et des devoirs des seigneurs dans leurs terres » ; soit qu'il rappelle au contraire à ces mêmes femmes qu'il « y a pour leur sexe une pudeur sur la science, presque aussi délicate que celle qu'inspire l'horreur du vice » et qu'il leur déclare nettement « qu'elles ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes, et qu'aussi n'est-il point à propos de les engager dans des études dont elles pourroient s'entêter[1] ». Mais il ne faut point se laisser aller au charme de ces pages uniques. Nous voulons seulement y relever ce qui dut frapper l'attention de Beauvilliers, et contribuer plus tard à fixer son choix en donnant à deviner quel admirable précepteur de princes se cachait sous ce directeur de femmes. Il est d'ailleurs curieux de voir Fénelon développer en théorie quelques-uns des moyens que bientôt il appliqua en pratique à l'éducation du duc de Bourgogne.

Les premiers chapitres de l'*Éducation des filles* sont communs aux filles et aux garçons, car ils traitent de l'éducation des enfants. Fénelon y pose certains principes, ou plutôt (car sa manière n'a rien

1. Édition Jouaust. Librairie des Bibliophiles, pp. 122 à 144.

de dogmatique) il y témoigne certaines préoccupations assez étrangères aux éducations d'alors, et qui au contraire sont courantes dans les systèmes d'éducation moderne. C'est ainsi qu'il se préoccupe de l'hygiène de l'enfant, dans un temps où ce que nous appelons l'hygiène n'existait pas. « Ce qui est le plus utile dans les premières années de l'enfance, c'est de ménager la santé de l'enfant, de tâcher de lui faire un sang doux par le choix des aliments et par un régime de vie simple; c'est de régler ses repas en sorte qu'il mange toujours à peu près aux mêmes heures, qu'il mange assez souvent à proportion de son besoin, qu'il ne mange rien de haut goût qui l'excite à manger au delà de son besoin, et qui le dégoûte des aliments plus convenables à sa santé, qu'enfin on ne lui serve pas trop de choses différentes, car la variété des viandes qui viennent l'une après l'autre soutient l'appétit après que le vrai besoin de manger est fini. »

A ces préceptes sur la nourriture Fénelon rattache certaines idées sur la physiologie du cerveau de l'enfant qui ne manquent pas d'une exactitude approximative. A ses yeux le cerveau de l'enfant est humide et mou. Cette humidité, cette mollesse surtout le préoccupent au point qu'il y revient à plus d'une page, et qu'il en tire de sages règles aux-

quelles on aimerait assez voir nos modernes instituteurs de la jeunesse se conformer. Un chapitre est intitulé : *Il ne faut point presser les enfants*, et, si le mot de *surmenage* n'y est point employé, car il est tout moderne, le chapitre entier n'en est pas moins dirigé contre le *surmenage*. Mais en même temps il sait combien, sans presser l'enfant, il est facile de l'instruire et de faire pénétrer dans son esprit les leçons les plus importantes. Cette mollesse du cerveau fait que toutes choses s'y impriment facilement, et que les images de tous les objets sensibles y sont très vives. Ainsi il faut se hâter d'écrire dans leur tête, pendant que les caractères s'y forment aisément. Mais il faut bien choisir les images qu'on y doit graver, car « on ne doit verser dans un réservoir si petit et si précieux que des choses exquises ».

Nous ne pouvons multiplier ces citations; mais nous voulons montrer encore quel est, suivant Fénelon, le grand ressort de l'éducation, celui que nous le verrons de préférence faire mouvoir dans l'éducation du duc de Bourgogne. De toutes les peines de l'éducation, aucune n'est, suivant lui, comparable à celle d'élever des enfants qui manquent de sensibilité. « Les naturels vifs et sensibles sont capables de terribles égarements; les passions et la présomption les entraînent, mais aussi ils ont de

grandes ressources et reviennent souvent de loin... On a en eux de quoi les intéresser à ce qu'on leur enseigne et les piquer d'honneur, au lieu qu'on n'a aucune prise sur les naturels indolents. » Ne semble-t-il pas qu'il trace à l'avance un portrait de son royal élève, et ne serait-on pas tenté de croire que cette page a été ajoutée après coup? Quant à la vivacité du naturel, il devait être servi à souhait; mais nous voyons déjà à quels procédés il aura recours : il agira sur la sensibilité, et c'est au cœur qu'il s'adressera. « Il y a une autre espèce de sensibilité encore plus difficile et plus importante à donner : celle de l'amitié. Dès qu'un enfant en est capable, il n'est plus question que de tourner son cœur vers des personnes qui lui soient utiles. L'amitié le mènera à presque toutes les choses que l'on voudra de lui. On a un lien assuré pour l'attirer au bien, pourvu qu'on sache s'en servir. »

Il s'adressera aussi à un sentiment plus humain : l'amour-propre. Il veut que les châtiments soient légers, mais accompagnés de toutes les circonstances qui pourront piquer l'enfant de honte et de remords. Il veut que le châtiment soit public ou secret, suivant qu'il sera plus utile à l'enfant de lui causer une grande honte ou de montrer qu'on la lui épargne, et que la honte publique soit réservée

pour servir de dernier remède. Enfin, pour instruire l'enfant, il conseille de faire appel à l'imagination, car « tout ce qui réjouit l'imagination facilite l'étude » ... « Il faut leur donner un livre bien relié, doré même sur la tranche, avec de belles images et des caractères bien formés,... un livre plein d'histoires courtes et merveilleuses. Cela fait, ne soyez pas en peine que l'enfant n'apprenne à lire. » L'imagination peut encore servir à former son caractère, et nous voyons apparaître ici ce procédé des fables dont Fénelon fera un si habile usage. « Les enfants aiment avec passion les contes ridicules. On les voit tous les jours transportés de joie ou versant des larmes au récit des aventures qu'on leur raconte. Ne manquez pas de profiter de ce penchant. Quand vous les voyez disposés à vous entendre, racontez-leur quelque fable courte et jolie, mais choisissez quelques fables d'animaux qui soient ingénieuses et innocentes. Donnez-les pour ce qu'elles sont. Montrez-en le but sérieux. »

En un mot, c'est surtout par l'influence morale qu'il veut qu'on agisse : s'il rappelle que le sage a toujours recommandé aux parents de tenir la verge assidument levée sur les enfants, il veut prendre l'expression au sens métaphorique. Il n'avait pas à se prononcer formellement sur les châtiments cor-

porels, puisqu'il s'agit de filles; mais on sent que ces procédés lui répugnent. Si l'on ne peut espérer se passer toujours d'employer la crainte pour le commun des enfants dont le naturel est rebelle ou indocile, il ne faut pourtant y recourir qu'après avoir épuisé patiemment tous les autres remèdes, et il ajoute cette parole où, sous la douceur du prêtre, se retrouve aussi la fierté du gentilhomme : « Une âme menée par la crainte en est toujours plus foible. »

Beauvilliers n'avait donc aucun besoin, malgré les dires de Saint-Simon, d'aller demander à Saint-Sulpice un précepteur pour le duc de Bourgogne. Il en avait un sous la main dont il avait pu apprécier déjà le rare mérite. Aussi ce choix, dont, les relations de Beauvilliers avec Fénelon étant peu connues, on faisait généralement honneur à Louis XIV, reçut-il l'approbation générale, aussi bien celle des bons juges que celle du public : « Cet abbé de Fénelon, écrivait madame de Sévigné à sa fille, est encore un sujet du plus rare mérite pour l'esprit, pour le savoir et pour la piété. » Et dans une autre lettre elle ajoute : « Ces choix sont divins [1] ». Bossuet écrivait en même temps à la marquise de

1. Lettres à madame de Grignan des 2 août et 11 septembre 1689. Édition des Grands Écrivains, t. IX, p. 170 et 201.



Laval[1], cousine de Fénelon : « Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État; aujourd'hui que j'ai eu le plaisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très sensible. Monsieur votre père, un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il seroit à cette occasion et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachoit avec tant de soin. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas Monsieur l'abbé de Fénelon. Vous pouvez en jouir; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser[2]. »

« Un mérite qui se cachoit avec tant de soin. » C'est l'éloge que Bossuet n'hésitait pas à décerner à Fénelon. Quelqu'un qui avait des raisons pour le mieux connaître en paraissait moins convaincu. C'était son directeur, l'abbé Tronson, avec lequel il avait conservé, depuis son plus jeune âge, des habitudes d'épanchement sans réserve, et qui l'avait mis en relation avec Beauvilliers. Dans une lettre que celui-ci lui adressait à son tour, en s'excusant de le faire un peu tardivement, il lui signalait les

1. Marie Séguier, née le 10 août 1618, épousa en premières noces Pierre-César du Cambout, marquis de Coislin. Elle se remaria en 1644 avec le marquis de Laval. Elle mourut en 1720.
2. *Œuvres de Bossuet*, t. XLII, p. 578.

périls auxquels son âme allait être exposée « dans un pays où l'Évangile de Jésus-Christ est peu connu, et où ceux même qui le connoissent ne se servent ordinairement de cette connoissance que pour s'en faire honneur auprès des hommes ». Et il continuait par ce tableau : « Les brouillards qui règnent à la Cour sont capables d'obscurcir les vérités les plus claires et les plus évidentes. Il ne faut pas y avoir été bien longtemps pour regarder comme outrées et comme excessives des maximes qu'on avoit si souvent goûtées, et qu'on avoit jugées si certaines lorsqu'on les méditoit au pied du crucifix. Les obligations les mieux établies deviennent ou insensiblement douteuses ou impraticables. Il se présentera mille occasions où vous croirez même par prudence et par charité devoir ménager un peu le monde. Et cependant quel étrange état est-ce pour un chrétien, et plus encore pour un prêtre, de se voir obligé d'entrer en composition avec l'ennemi de son salut. » Et il ajoutait, avec ce discernement que la direction des âmes développe chez les esprits les plus ordinaires : « Vos amis vous consoleront sans doute sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi, et c'est assurément un juste sujet de consolation et une grande miséricorde que Dieu vous a faite. Mais il ne faut pas

trop vous appuyer là-dessus. On a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense. Il est très rare qu'on l'ait appréhendée, et qu'on l'ait fuie sincèrement. On voit peu de personnes arrivées à ce degré de régénération. On ne recherche pas toujours, avec l'empressement ordinaire, les moyens de s'élever, mais on ne manque guère de lever adroitement les obstacles. On ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir, mais on n'est pas fâché de se montrer à eux par les meilleurs endroits, et c'est justement à ces petites découvertes humaines qu'on ne peut attribuer le commencement de son élévation. Ainsi personne ne sauroit assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé lui-même. Ces demandes de manifestation de talents qu'on fait souvent sans beaucoup de réflexions ne laissent pas d'être fort à craindre, et il est toujours bon de les effacer par un cœur contrit et humilié. »

De tous les jugements qui ont été portés sur Fénelon, aucun ne pénètre aussi avant et ne met aussi bien à nu tous les replis de cette nature complexe que celui de ce prêtre obscur. Assurément il n'avait pas fui son élévation ; il ne l'avait même pas appréhendée. Peut-être n'avait-il pas été fâché de se montrer par les meilleurs endroits et de faciliter ces *petites découvertes humaines* qui furent le commencement

22

de ses grandeurs. N'oublions pas que madame de Maintenon faisait à cette époque partie du petit troupeau, qu'elle connaissait Fénelon, qu'il lui avait plu, et qu'assurément elle dut lui être favorable. « Je contribuai à l'élévation de monsieur l'abbé de Fénelon », lui font dire les *Mémoires des dames de Saint-Cyr*. Le rigorisme de l'abbé Tronson pouvait s'en alarmer; mais de quel droit, nous, profanes, en ferions-nous un reproche à Fénelon? Si, dans le secret de son cœur, il a désiré l'emploi, la noblesse du but auquel il tendait ne peut-elle pas lui servir d'excuse? Il semble que le sévère M. Tronson lui-même l'ait reconnu, car il parle des *très grands biens* que ce pénitent, pour l'âme duquel il ne peut s'empêcher de trembler, pourra cependant faire dans la situation où il est. Ces *très grands biens*, il est impossible que Fénelon n'y ait pas pensé. Dans un temps où le pouvoir royal tendait de plus en plus à absorber ou à supprimer les autres, la personne du prince devenait tout. Ce qu'il était ou ce qu'il serait semblait avec raison l'affaire capitale, et le moment donnait à cette question un intérêt particulier.

N'oublions pas que nous ne sommes plus au lendemain de la paix de Nimègue, en pleine période de prospérité, en plein concert de louanges. En 1689, la France commence à souffrir. Elle se voit

engagée dans une guerre dont elle n'a pas bien compris les motifs, et des victoires, chèrement payées ou douteuses, ne lui font pas oublier ses misères. Peu à peu s'est réveillé l'ancien esprit critique qui, en France, ne perd jamais longtemps ses droits, et qui a inspiré autrefois la Fronde. On chansonne déjà les ministres. Bientôt on chansonnera le Roi. En même temps, les esprits réfléchis et prévoyants s'inquiètent et se demandent ce que sera l'avenir. Monseigneur est jugé. Il n'y a point à faire fonds sur lui. Mais que sera le duc de Bourgogne? Avant même que Fénelon ait été appelé à prendre part à son éducation, il est impossible qu'avec bien d'autres, il ne se le fût pas demandé. Déjà, bien qu'en secret, son esprit était tourné vers les spéculations de la politique. On n'en saurait douter depuis qu'a été découvert le manuscrit ou plutôt le brouillon écrit, de la main même de Fénelon, de cette fameuse lettre à Louis XIV que d'Alembert avait déjà publiée en 1787, mais dont l'authenticité avait été souvent mise en doute. Quelle qu'en soit la date exacte [1], il est certain qu'elle a suivi de près la nomination de

1. Sur l'authenticité et la date de cette lettre, et sur la question de savoir si elle a été remise à Louis XIV, comme au reste sur plusieurs points de la vie et du caractère de Fénelon, on peut consulter avec fruit la *Vie de Fénelon*, écrite par M. Paul Janet pour la collection des Grands Écrivains français.

Fénelon comme précepteur du duc de Bourgogne, et les retours sur le passé dont cette lettre est pleine, les critiques (dont quelques-unes injustes) dirigées contre Louis XIV, à propos de faits antérieurs à sa nomination, montrent que, depuis assez longtemps déjà, son esprit critique discernait les côtés faibles de ce règne, en apparence encore si brillant. Une occasion unique s'offrait pour lui de parer aux dangers d'un avenir, qui déjà lui apparaissait plein de menaces, en travaillant à former l'esprit de celui entre les mains duquel devait reposer cet avenir. Quoi d'étonnant qu'il ait saisi cette occasion avec joie et empressement ?

En acceptant la charge de précepteur du duc de Bourgogne, il faisait à la fois fonction de prêtre et acte de bon citoyen. Si à sa joie, à son empressement se mêlait une part d'humanité, et à la conscience du devoir accompli la joie de l'ambition satisfaite, n'oublions pas qu'aux seuls grands saints (et encore) il appartient de ne pas connaître ce mélange des sentiments, et que l'Église n'a jamais canonisé Fénelon. « A-t-on gagé d'être parfaite? » disait avec bonne humeur madame de La Fayette en parlant d'elle-même. C'est une gageure qu'on fait rarement pour soi, volontiers pour les autres, surtout lorsqu'ils portent soutane, en leur demandant des vertus.

qui sont au-dessus de l'homme, et, dès qu'ils vous la font perdre, à l'âpreté avec laquelle on le leur reproche, il semble qu'on leur en veuille. Pour nous qui n'avons rien gagé au sujet de Fénelon, si véritablement il s'est réjoui d'avoir trouvé dans ses fonctions nouvelles l'emploi des facultés qui bouillonnaient en lui, nous ne nous sentons aucun droit de l'accabler sous le poids de tant de sévérité.

III

L'ÉDUCATION

Nous avons assez longuement parlé du maître. Il est temps de revenir à l'élève. Pour le connaître, comment ne pas s'adresser d'abord à Saint-Simon? L'embarras est dans la multiplicité des portraits. On n'en compte pas moins de quatre[1]. Mais les traits sont les mêmes. Rappelons les principaux. « Ce prince naquit terrible, et sa première jeunesse fit trembler; dur et colère jusqu'aux derniers emportements et jusque contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des temps et des éléments, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne

1. *Mémoires*, édition Chéruel, 1873, t. VII, p. 370-376; t. IX, p. 209-227; *Additions au Journal de Dangeau*, t. XIV, p. 90-99; *Collections sur feu monseigneur le Dauphin* (*Revue des questions historiques*, juillet 1880). On doit la publication de ce dernier portrait, qui était demeuré inédit, à M. A. de Boislisle.

se rompît dans son corps; opiniâtre à l'excès, passionné pour toute espèce de volupté, et, ce qui est rare à la fois, avec un autre penchant tout aussi fort... Un goût ardent le portoit à tout ce qui est défendu au corps et à l'esprit. Sa raillerie étoit d'autant plus cruelle qu'elle étoit plus spirituelle et plus salée, et qu'il attrapoit tous les ridicules avec justesse... Tout ce qui est plaisir, il l'aimoit avec une passion violente, et tout cela avec plus d'orgueil et de hauteur qu'on ne peut exprimer... regardant les hommes, quels qu'ils fussent, comme des mouches et des atomes, avec lesquels il n'avoit aucune ressemblance. Dangereux de plus à discerner et gens et choses, et à percevoir le foible d'un raisonnement, et à raisonner plus fortement et plus profondément que des maîtres. Souvent farouche et porté à la cruauté. » Tel aurait été, s'il fallait en croire Saint-Simon, le duc de Bourgogne quand il sortit des mains des femmes.

Certes, le portrait est incomparable. Les traits en sont si saillants et si vifs qu'ils sont demeurés gravés dans toutes les mémoires. Est-il ressemblant? Oui, assurément, dans les grandes lignes; mais Saint-Simon, toujours porté à l'hyperbole, n'a-t-il pas un peu noirci la figure de l'enfant pour rendre par contraste plus pure et plus brillante celle du jeune

homme? Lorsque Beauvilliers et Fénelon furent chargés de l'éducation du duc de Bourgogne, n'oublions pas qu'il avait sept ans. Est-il possible que tant de passions et tant de vices germassent déjà dans cette petite âme, et que la colère, l'orgueil, le penchant à la volupté et à la cruauté y eussent déjà si vigoureusement poussé? Malheureusement les témoignages font un peu défaut pour contrôler le jugement de Saint-Simon. Dangeau et Sourches ne disent rien du caractère du duc de Bourgogne. Ils sont bien trop réservés pour cela. Quant à ses biographes, comme ce sont tous des panégyristes, ils ne nous parlent de ses défauts que dans la mesure nécessaire pour exalter ses vertus. Suivant Proyart, « sa fierté alloit jusqu'à lui inspirer le mépris de l'instruction qui rappelle au disciple sa dépendance du maître. Il étoit en garde contre les caresses, et il se roidissoit contre les menaces. » Il convient également que le défaut capital du duc de Bourgogne était la colère, et qu'il s'y livrait parfois jusqu'à l'emportement et à la violence[1].

Le père Martineau, son confesseur, avoue qu'il a

1. *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par M. l'abbé Proyart, t. I, p. 11-14. Cette vie, écrite de seconde main par l'abbé Séverin-Bonaventure Proyart, n'en est pas moins intéressante par les documents originaux qui lui ont été communiqués. On doit également à l'abbé Proyart une vie du Dauphin père de Louis XVI. Il naquit en 1743 et mourut en 1808.

paru avoir quelque penchant pour la bonne chère, et que dans son enfance il était colère à l'excès. « Dans ces commencements-là, dit-il, on l'a vu, bien des fois que son humeur l'excitoit, s'appuyer sur une chaise ou sur une table, les deux mains contre les joues, et dans cette posture passer un assez long temps sans dire mot, jusqu'à ce que le bouillonnement qu'il sentoit fût calmé[1]. » L'abbé Fleury se borne à dire que « dans son enfance et sa première jeunesse il étoit vif et impatient jusqu'à la violence et l'emportement[2] ».

Entre les exagérations de Saint-Simon et les atténuations de ces pieux biographes, la vérité pourrait bien se trouver en ceci qu'au sortir des mains de la maréchale de la Mothe-Houdancourt, qui, tout en veillant sur lui avec soin, l'avait peut-être un peu gâté, le duc de Bourgogne était tout simplement un enfant nerveux, hautain, irascible, avec des instincts assez matériels qu'il devait à l'héritage de l'aïeul Henri IV et du grand-père Louis XIV, mais sensible, droit, généreux, et d'une intelligence singulièrement précoce. Saint-Simon a raison toutefois

1. *Recueil des vertus du duc de Bourgogne et ensuite Dauphin, pour servir l'éducation d'un grand prince*, par le père Martineau, son confesseur; Amsterdam, 1713, p. 138.
2. *Portrait de Louis de Bourgogne, puis Dauphin*, par Claude Fleury.

d'ajouter : « Tant d'esprit, et une telle sorte d'esprit joint à une telle vivacité, à de telles passions, et toutes si ardentes, n'étoient pas d'une éducation facile. » Mais il y avait du ressort chez l'enfant. Il ne s'agissait que d'éveiller chez lui la conscience et de diriger l'intelligence. C'est à quoi Beauvilliers et Fénelon devaient merveilleusement réussir.

C'est à la fois heur et malheur que d'être dans une entreprise quelconque l'associé d'un grand homme. Le grand homme couvre tout de son éclat et de sa responsabilité. Si l'entreprise réussit, l'humble associé ne recueille aucune part de la gloire ; mais, si le grand homme commet quelques fautes, lors même que l'associé en serait le véritable inspirateur, personne ne songe à les reprocher à l'associé. C'est un peu l'histoire de Fénelon et de Beauvilliers. Pour la postérité, c'est Fénelon qui a élevé le duc de Bourgogne. Toute la gloire lui en revient. Mais à lui aussi revient la responsabilité de ce qui, à certains yeux, paraît avoir été défectueux dans cette éducation. De cette gloire et de cette responsabilité, Beauvilliers ne prend pour la postérité aucune part. En réalité, nous ne croyons pas que les choses se soient passées tout à fait de la sorte. Il ne faut pas oublier qu'en 1689, l'abbé de Fénelon n'était auprès du duc de Beauvilliers qu'un assez mince personnage. De plus, Beau-

villiers était un homme trop consciencieux pour se décharger complètement sur qui que ce fût d'une charge aussi importante que celle de gouverneur. Enfin des documents inédits[1] qui nous ont passé sous les yeux ont achevé de nous convaincre que l'influence morale exercée par lui sur le duc de Bourgogne fut considérable. Nous allons chercher à faire la part de ces deux influences dans l'éducation du duc de Bourgogne.

Au milieu des œuvres complètes de Fénelon[2] on trouve, bien qu'il n'y soit guère à sa place, un *Mémoire sur l'éducation des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry*, qui est l'œuvre du marquis de Louville, ce gentilhomme de la manche du duc d'Anjou dont nous avons parlé. Ce mémoire, dont on peut fixer la date à 1696, donne de curieux détails sur la manière dont étaient élevés les trois enfants de France, car les deux frères cadets du duc de Bourgogne avaient été successivement retirés des mains de la maréchale de la Mothe et placés sous l'autorité de Beauvilliers et de Fénelon. Il est assez remarquable qu'à chaque page en quelque sorte de

1. Nous voulons parler d'une correspondance inédite entre le duc de Bourgogne et Beauvilliers, dont la publication, préparée par la Société d'Histoire de France, a été annoncée par une remarquable introduction de M. le marquis de Vogüé, si compétent dans les choses du XVIIe siècle.

2. *Édition de Saint-Sulpice*, t. VII, p. 519.

ce mémoire, Louville fait intervenir l'autorité de Beauvilliers, tandis que le nom de Fénelon n'y est mentionné qu'une fois. « La manière dont on élève les Enfants de France, par rapport à leur santé, dit-il dès les premières lignes, n'est pas approuvée des médecins, et il a fallu que monsieur le duc de Beauvilliers ait pris beaucoup sur lui, et que le Roi ait autant de confiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis d'en user comme il a fait à cet égard. » Il entre ensuite dans certains détails curieux sur le régime alimentaire des jeunes princes.

Leur premier repas se composait de pain sec et d'un grand verre d'eau et de vin, ou d'eau pure à leur choix. A leur dîner ou à leur souper, trois jours de la semaine, ils mangeaient du bœuf bouilli; les autres jours, des fricassées de poulets ou des tourtes; très peu de ragoûts. Le rôti se composait de poulardes ou de perdrix. On les forçait à manger beaucoup de pain. Ils buvaient deux coups de bourgogne, jamais plus, et jamais non plus de bière, de cidre, ni de vin de liqueur. A leur collation, comme au déjeuner du matin, ils ne prenaient qu'un morceau de pain sec, ou tout au plus quelque biscuit, et un verre d'eau. Leur souper était toujours égal : un gigot de mouton, une longe de veau ou un aloyau, avec quelque gibier ou volaille, sans aucun ragoût,

et, pour le fruit, un seul massepain ou quelque écorce d'orange.

Dans cette proscription presque absolue des ragoûts, dans ce régime du pain sec et de l'eau se retrouvent les principes posés par Fénelon dans l'*Éducation des filles*, lorsqu'il conseille de faire aux enfants un sang pur. Mais pour le reste c'est l'influence de Beauvilliers qui va dominer : « Pour les exercices qu'on leur fait faire, continue Louville, ils sont tels qu'aucun bourgeois de Paris ne voudroit hasarder un pareil régime sur ses enfants... On les élève comme s'ils devoient être un jour des athlètes, et monsieur le duc de Beauvilliers est tellement persuadé qu'un prince infirme n'est bon à rien, surtout en France où il faut qu'ils commandent leurs armées en personne, que tous les accidents que l'on peut envisager sur cela ne l'ont jamais détourné de son projet. » Quelque chaud, quelque froid, quelque vent qu'il fît, les jeunes princes ne sortaient jamais que tête nue. Ils se promenaient tous les jours à pied ou à cheval par tous les temps. On les laissait courir et se mettre en sueur librement, et jamais on ne les faisait changer de chemise, excepté lorsqu'ils avaient joué à la paume. Mais on ne les frottait ni ne les couchait comme les autres joueurs. Pour les accoutumer à faire de longues courses, on leur fai-

sait suivre la chasse à courre à pied. Jamais on ne s'embarrassait de leurs rhumes pour les empêcher de sortir. Jamais non plus on ne les saignait ni ne les purgeait, ce qui était la mode médicale du temps. On leur donnait seulement du quinquina quand ils avaient la fièvre.

Ne semble-t-il pas que quelques-uns de ces principes d'hygiène aient devancé ceux de l'*Émile*, et que Rousseau les aurait approuvés. Mais, si les Enfants de France étaient traités plus rudement que les fils d'un bourgeois de Paris, leur qualité de prince se retrouvait dans l'emploi de leurs journées. Ils se levaient à sept heures trois quarts, étaient prêts à huit heures, et entendaient d'abord la messe. Ils se rendaient ensuite au lever de Monseigneur, puis à celui du Roi. A neuf heures et demie ils rentraient chez eux, et faisaient ce qu'ils voulaient avec leurs gentilshommes de la manche. À dix heures, étude jusqu'à midi. A midi, dîner, soit en public, et alors ils étaient servis par le premier maître d'hôtel, soit au petit couvert (il en était ainsi en particulier les jours maigres), et alors ils étaient servis par leur propre gouverneur. Ils ne passaient jamais que trois quarts d'heure à table, et retournaient ensuite chez eux, dessinaient ou dansaient jusqu'à deux heures. A deux heures, ils jouaient pendant trois

quarts d'heure à quelque jeu avec leur sous-gouverneur ou avec leurs gentilhommes de la manche. Puis venaient ensuite, suivant les saisons, soit la promenade, soit l'étude, qui était de deux heures. Après l'étude, lecture à leur choix de quelque chose qui les divertissait, puis souper, jeux, et enfin coucher à neuf heures un quart, ou neuf heures, suivant que leurs maîtres avaient été contents d'eux, quelquefois plus tôt, par punition.

Sur ce chapitre des punitions, Louville ajoute : « Jamais monsieur le duc de Beauvilliers n'a donné ni fouet ni férules à aucun des trois princes, et il prétend que ces sortes de punitions ne conviennent point à des enfants de ce rang-là. Il ne songe au contraire qu'à s'en faire aimer afin de leur être utiles, et il ne les châtie qu'avec la dernière douceur. Cependant il y a un certain nombre de punitions qui se succèdent les unes aux autres, dont il se sert à mesure qu'ils font quelque faute. » Louville ne nous apprend point quelles étaient ces punitions. Il se borne à nous dire que, ceux qui étaient préposés à l'éducation des Enfants de France n'ayant qu'une autorité dépendante de Beauvilliers, celui-ci était d'autant plus exact et rigoureux à faire subir aux jeunes princes les punitions dont leurs principaux domestiques les avaient menacés de sa part.

Bien que l'autorité de Beauvilliers paraisse ici encore prédominante, nul doute que, si les coups que Montausier distribuait si libéralement au Dauphin furent épargnés au duc de Bourgogne, celui-ci n'en dut la principale obligation à son précepteur. Ce principe de songer avant tout à se faire aimer des enfants est bien celui que Fénelon avait posé en propres termes dans l'*Éducation des filles*, et il le devait mettre en pratique dans ses rapports avec le duc de Bourgogne. Comment n'aurait-il pas réussi à se faire aimer d'un enfant vif et tendre, ce grand charmeur, aux séductions duquel personne ne résistait? Puis, quand l'enfant fut conquis, il joua de sa tendresse comme ressort d'éducation. Un jour, en réponse à une observation, le duc de Bourgogne s'oublia jusqu'à lui dire : « Non, Monsieur, non : je ne me laisse point commander; je sais qui vous êtes, et je sais qui je suis. » Fénelon ne répond rien et se retire en silence. Le lendemain, il reparaît devant son élève, le visage affligé, et il lui dit : « Je ne sais, Monsieur, si vous vous rappelez ce que vous avez dit hier : que vous saviez ce que vous êtes et ce que je suis? Il est de mon devoir de vous apprendre que vous ignorez l'un et l'autre. Vous vous imaginez donc, Monsieur, être plus que moi : quelques valets sans doute vous l'auront dit, et moi je ne crains pas

de vous dire, puisque vous m'y forcez, que je suis plus que vous. » Après lui avoir ensuite expliqué, en quelques fortes paroles, qu'il ne s'agissait point de la naissance, mais de la supériorité des lumières et de l'autorité, il ajoute : « Vous croyez peut-être que je m'estime fort heureux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce auprès de vous. Désabusez-vous encore, Monsieur; je ne m'en suis chargé que pour obéir au Roi, et pour plaire à Monseigneur, et nullement pour le pénible avantage d'être votre précepteur, et afin que vous n'en doutiez pas, je vais vous conduire chez Sa Majesté pour la supplier de vous en nommer un autre, dont je souhaite que les soins soient plus heureux que les miens. » Aussitôt le petit prince de fondre en larmes et de répondre d'une voix entrecoupée : « Ah! Monsieur, vous pourriez me rappeler bien d'autres torts que j'ai eus à votre égard. Il est vrai que ce qui s'est passé hier y a mis le comble; mais j'en suis désespéré. Si vous parlez au Roi, vous me ferez perdre son amitié, et si vous abandonnez mon éducation, que pensera-t-on de moi dans le public? Au nom de Dieu, ayez pitié de moi. Je promets de vous satisfaire à l'avenir. » Fénelon feint d'hésiter, se refuse encore, et ce n'est que le lendemain qu'il promet à l'enfant éploré de rester auprès de lui.

Fénelon ne reculait pas, on le voit, comme procédé d'éducation, devant un peu d'artifice. C'est ainsi qu'il apostait dans une galerie du palais un ouvrier, qui fit au jeune prince une scène violente parce qu'il s'était arrêté pour le regarder travailler, et qui s'écria : « Retirez-vous, mon Prince; quand je suis en colère, je casse bras et jambes à tous ceux qui se rencontrent sur mes pas. » Le Prince, effrayé, courait dire à son précepteur que cet ouvrier était le plus méchant des hommes. Fénelon lui répondait : « Quel nom donnerez-vous donc à un prince qui battroit son valet de chambre dans le temps que celui-ci lui rendroit des services? » Ou bien, quand le duc de Bourgogne s'était livré à quelque accès d'emportement, ses officiers et domestiques affectaient de lui trouver mauvaise mine, et lui demandaient s'il n'était pas malade. Le Prince prenait peur et demandait Fagon[1]. Fagon arrivait, lui tâtait le pouls, et, faisant semblant de réfléchir sur la nature de sa maladie, finissait par lui dire : « Avouez-moi la vérité, mon Prince. Ne vous seriez-vous point livré à quelque emportement? — Vous l'avez deviné! s'écria le duc de Bourgogne.

1. Guy-Crescent Fagon, né à Paris le 11 mai 1638, avait été nommé successivement médecin de la Dauphine, de la reine Marie-Thérèse et des petits-fils du Roi. Il mourut le 11 mars 1718.

Est-ce donc que cela peut rendre malade? » Et Fagon aussitôt de lui faire (un peu comme dans *le Malade imaginaire*) une énumération de toutes les maladies que peut engendrer la colère, et qui allaient quelquefois jusqu'à la mort subite.

Il n'aurait point fallu abuser de ces manèges avec un enfant pénétrant qui aurait fini par les découvrir. Fénelon avait recours à un procédé plus sûr et plus digne, lorsqu'il recommandait à tous ceux qui l'entouraient de n'opposer à ses emportements que le silence et la tristesse, de ne plus lui adresser la parole, de ne pas même répondre à ses questions. On faisait le silence et la solitude autour de lui. Son appartement devenait un désert, où personne n'entrait plus, et dont on ne le laissait plus sortir. Il ne voyait plus ni le Roi, ni personne de la famille royale, et, comme l'enfant était d'une nature tendre et passionnée, cette froideur et cette solitude finissaient par lui devenir tellement insupportables qu'il avouait ses torts et en demandait pardon.

Pour triompher également de la hauteur et de l'orgueil de son élève, Fénelon n'essayait pas de vaines humiliations, qui l'auraient exaspéré. Il voulait qu'il ne fût humilié que devant lui-même. C'est ainsi que, dès l'âge de sept ans, il lui faisait signer un engagement ainsi conçu : « Je promets, foi de

prince, à monsieur l'abbé de Fénelon de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me commandera quelque chose; et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles le 29 novembre 1689. — Louis [1]. »

Foi de prince! Ce prince de sept ans dut souvent y manquer, et c'est là un procédé qui ne paraît pas non plus à l'abri de toute critique, que de faire prendre à un enfant des engagements sur l'honneur, alors qu'il peut difficilement savoir ce que le mot lui-même veut dire. Mais, comme il n'y a meilleur juge d'une éducation que le résultat, on ne saurait nier que le procédé ait réussi, car tous les contemporains sont unanimes à affirmer la violence des emportements du duc de Bourgogne quand il était enfant, et l'empire qu'il avait fini par acquérir sur lui-même dans un âge plus avancé.

Il y fallut du temps. Des querelles éclataient souvent entre les trois frères qui étaient élevés en commun. Il y avait surtout peu de sympathie entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry, qui était espiègle et spirituel. « Il y a, dit madame Desnoyers dans ses *Lettres galantes*, une anti-

1. Proyart, t. I, p. 14.

pathie entre ces deux princes. J'ai ouï dire à monsieur de Beauvilliers que cela lui avoit donné beaucoup de peine, et que, lorsqu'ils étoient enfants, il falloit que le duc d'Anjou fût toujours occupé à raccommoder les querelles de ses frères. » Elle rapporte même que le duc de Bourgogne, déjà hors d'éducation, se serait oublié un jour jusqu'à donner un soufflet au duc de Berry, qui aurait mis l'épée à la main, voulant en tirer vengeance, et que le duc de Noailles aurait dû s'interposer pour arranger l'affaire [1].

Pour aider cette difficile nature à se vaincre elle-même, Fénelon avait encore recours à un autre procédé où se découvre toute l'ingéniosité de l'éducateur : c'était d'appeler à son aide les défauts même qu'il voulait corriger. Le duc de Bourgogne avait l'esprit très caustique. Il aimait à railler d'une façon cruelle et parfois impitoyable. Il choisissait des plastrons, contre lesquels il s'acharnait. C'est ainsi qu'ayant vu une fois à son lever un certain abbé Geneste [2], membre de l'Académie française, qui était affligé d'un énorme nez, il s'amusait à faire partout la caricature de ce nez sur des feuilles de

1. *Lettres galantes*, t. I, p. 272.
2. Charles-Claude Geneste, né en 1639 à Paris, membre de l'Académie française en 1698, mort en 1719.

papier, sur des cahiers de devoir, et jusque sur la buée des glaces quand il était en carrosse. Fénelon eut l'art de l'accoutumer à se prendre lui-même pour objet de raillerie. De là ce portrait si connu du fantasque :

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Melanthe? Rien au dehors, tout au dedans. Ses affaires vont à souhait : tout le monde cherche à lui plaire. Quoi donc? C'est que sa rate fume. Il se coucha hier les délices du genre humain : ce matin, on est honteux pour lui. Il faut le cacher. En se levant, le pli d'un chausson lui aura déplu : toute la journée sera orageuse, et tout le monde en souffrira. » Le portrait continue ainsi plusieurs pages, non pas seulement spirituel, mais sarcastique et parfois assez dur, pour se terminer par ce trait : « Attendez un moment, voici une autre scène. Il a besoin de tout le monde; on l'aime; il aime aussi; il flatte; il insinue; il ensorcelle tous ceux qui ne pouvoient plus le souffrir; il avoue son tort, il rit de ses bizarreries, il se contrefait; et vous croiriez que c'est lui-même dans des accès d'emportement, tant il se contrefait bien. Après cette comédie jouée à ses propres dépens, vous croyez bien qu'au moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas! vous vous trompez. Il le fera encore ce soir, pour s'en moquer demain, sans se corriger. »



Fénelon profitait d'une éclaircie pour montrer ce portrait au duc de Bourgogne. Celui-ci se reconnaissait lui-même, riait, et se corrigeait.

Une autre fois Fénelon usait d'un procédé non moins ingénieux, mais plus hardi. Bayle[1], alors réfugié en Hollande pour cause de religion, y rédigeait, comme on sait, les *Nouvelles de la république des lettres*. Fénelon supposa une lettre, à lui écrite, par Bayle à propos d'une médaille adressée d'Italie à un antiquaire hollandais, M. Vanden. D'un côté, cette médaille représentait un enfant d'une figure très belle et très noble. Pallas le couvre de son égide; Apollon, suivi des Muses, lui offre sa lyre; la Victoire lui montre d'une main un char de triomphe et de l'autre lui présente une couronne. Mais le revers est bien différent. C'est le même enfant, et il a le même air de tête; mais il n'a autour de lui que des masques grotesques et hideux, des reptiles, des insectes, des hiboux, des harpies, enfin une troupe de satyres impudents et moqueurs qui rient et montrent du doigt la queue d'un poisson monstrueux par où finit le corps de ce bel enfant. *Turpiter atrum desinit in piscem.* « On se demande, disait Bayle, si cette médaille représente Caligula ou Néron

1. Pierre Bayle, né à Carlat le 18 novembre 1647, mort à Rotterdam en 1706.

dont les commencements furent si heureux et la fin si horrible. Mais le bruit commence à se répandre que la médaille pourrait bien ne pas être d'origine ancienne. Il semble qu'on affecte de faire apercevoir malignement quelque jeune prince dont on tâche de rabaisser les bonnes qualités par les défauts qu'on lui impute. D'ailleurs M. Vanden n'est pas seulement curieux; il est encore politique, et fort attaché au prince d'Orange, et on soupçonne que c'est d'intelligence avec lui qu'on veut répandre cette médaille dans toutes les cours de l'Europe. » Le duc de Bourgogne avait neuf ans lorsque Fénelon fit passer cette prétendue lettre sous ses yeux. Assurément rien n'était davantage de nature à piquer au vif un enfant orgueilleux, ayant déjà le sentiment de sa grandeur et de son rang, que de lui donner à craindre qu'il ne devînt la fable de l'Europe et du prince d'Orange. Son âge rendait l'imposture facile. Quand, plus tard, il dut la découvrir, l'effet était produit. Mais l'auteur de *Télémaque*, et aussi des *Maximes des Saints*, appelant à la rescousse, pour l'éducation du duc de Bourgogne, l'auteur des *Pensées sur la Comète*, n'est-ce pas un trait curieux, et qui sent déjà son XVIIIe siècle?

Fénelon devait avoir souvent recours à ce procédé des apologues et des fables, autant pour l'édu-

cation morale de son élève que pour son développement intellectuel. Il est à supposer que la direction de ses études lui fut laissée sans partage, l'abbé Fleury ne faisant que l'assister en sous-ordre. Beauvilliers n'était pas un lettré, comme son beau-frère Chevreuse; il dut s'en rapporter à Fénelon, au moins pour le côté intellectuel, car nous voyons, par le mémoire de Louville, que l'éducation des jeunes princes comprenait également la danse, l'escrime, l'équitation et la voltige. L'esprit auquel Fénelon avait affaire était remarquablement bien doué. « C'étoit, dit l'abbé Fleury dans le portrait qu'il a tracé, un esprit du premier ordre : il avoit la pénétration facile, la mémoire vaste et sûre, le jugement droit et fin, le raisonnement juste et suivi, l'imagination vive et féconde [1]. » L'éloge pourrait sembler un peu hyperbolique, si la rapidité avec laquelle ses maîtres purent lui faire parcourir un cycle très étendu ne montrait que le sage Fleury n'a rien exagéré.

Le mémoire de Louville, complété par deux lettres que Fénelon adressait plus tard de Cambrai à l'abbé Fleury, nous apprend ce que l'éducation générale des jeunes princes comprenait et ce qu'elle excluait.

1. *Portrait de Louis, duc de Bourgogne, puis Dauphin*, p. 2.

Ce qu'elle excluait, c'était d'abord le grec; c'étaient ensuite les langues vivantes, « ces princes-là ne voyageant jamais, et tous ceux qui viennent à la Cour sachant parler latin ou français ». On comptait cependant un jour leur faire apprendre l'espagnol et l'italien. On ne voulait pas non plus qu'ils apprissent à jouer d'aucun instrument, parce que cela leur aurait pris trop de temps. Comme art d'agrément, la danse suffisait. On ne se souciait pas davantage qu'ils apprissent à faire des vers français ni même des vers latins. On ne se souciait guère des mathématiques, pour lesquelles le duc de Bourgogne se serait volontiers passionné. D'une façon générale, on écartait de leur éducation tout ce qui sentait la frivolité, ou au contraire la pédanterie. « L'honnête homme est celui qui ne se pique de rien », avait dit La Rochefoucauld, et il semble que Louville se soit souvenu de cette maxime lorsqu'il écrivait : « On leur fait comprendre que rien n'est plus ridicule à un prince que de vouloir passer pour poète, pour grammairien, pour mathématicien, pour peintre, pour philosophe et même pour savant, n'y ayant rien dans tout cela qui soit digne d'eux et qu'ils n'aient de commun avec une infinité de gens, et même de sottes gens. » « On leur donne une grande horreur de la pédanterie, dit-il dans une autre partie

du mémoire, et l'archevêque de Cambrai, leur précepteur, est persuadé qu'il vaudroit mieux qu'un prince fût tout à fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres et les arts que de les savoir d'une manière savante[1]. »

En revanche, on voulait qu'ils apprissent solidement le latin, et, pour l'enseigner au duc de Bourgogne sans le rebuter, Fénelon s'écarta des méthodes qui étaient alors en honneur dans les collèges. A ce qu'on appelait des thèmes de règle, c'est-à-dire à une série de phrases disparates et sans suite qui fournissaient uniquement à l'élève l'occasion d'appliquer les règles de la syntaxe, il substitua des thèmes dont il prenait soin d'abord de composer lui-même la matière et qu'il s'efforçait de ne point rendre trop arides[2]. « Tout ce qui réjouit l'imagination facilite l'étude », avait-il dit dans l'*Éducation des filles*. Fidèle à ce principe, il composait lui-même des historiettes qu'il donnait au jeune prince à traduire en latin. Plus tard il lui proposait comme matière des textes tirés des fables mêmes de La Fontaine.

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, p. 517-518.
2. Il existe à la Bibliothèque nationale, plusieurs volumes de thèmes et de versions du duc de Bourgogne, *Manuscrits français*, nos 1754-58-60, 2314 à 2321. L'un de ces volumes porte pour titre *Historia Francica*. L'écriture en est grosse et enfantine. Au-dessus des lignes sont marquées des corrections, peut-être de la main de Fénelon.

Ce sont ces thèmes que, sous le titre de *Fabulæ selectæ Joannis de La Fontaine*, les éditeurs successifs de Fénelon ont joints à ses œuvres, bien que ce ne soient à vrai dire, suivant l'expression de Sainte-Beuve, que des *corrigés*. De là, sans doute, les relations qui se nouèrent entre le jeune prince et le vieux fabuliste, « aussi religieux alors et aussi austère dans sa conduite, dit l'abbé Proyart, qu'il avait été licencieux dans une partie de ses œuvres ». « Ce poète, ajoute-t-il, uniquement occupé de son salut, n'eût plus pensé à composer si le duc de Bourgogne ne lui eût remis la plume à la main, et ne lui eût de nouveau échauffé la verve. »

Le bon abbé arrange ici les choses un peu comme il aurait voulu qu'elles fussent. La vérité est un peu différente. Ce fut en 1690 que, sous les auspices de Fénelon, La Fontaine eut accès auprès du duc de Bourgogne, et qu'il composa même quelques fables sur des sujets fournis par lui, entre autres *les Compagnons d'Ulysse*, *le Loup et le Renard*, *le Chat et la Souris*. Or, à ce moment-là, il était préoccupé de toute autre chose que de son salut, car il vivait encore dans la société du Temple, dans l'intimité de Vendôme [1],

1. Louis-Joseph, duc de Vendôme et de Mercœur, arrière-

de La Fare [1] et de Chaulieu [2]. Sa conversion ne date que de décembre 1692, et d'une grave maladie au cours de laquelle il fit amende honorable pour les écrits licencieux qu'il s'accusait d'avoir écrits. Il renonça même, par esprit de pénitence, au profit d'une nouvelle édition de ses *Contes* qui allait paraître en Hollande. Le duc de Bourgogne, qui s'était fort attaché à lui, en conçut une grande joie, et lui témoigna la satisfaction qu'il ressentait à la façon du temps. Laissons parler l'abbé Pouget, qui visitait alors La Fontaine : « Il m'embrassa avec un grand épanouissement de joie, et me dit qu'il vouloit me faire part d'une agréable nouvelle ; qu'il sortoit de chez lui un gentilhomme envoyé par le duc de Bourgogne pour s'informer de l'état de sa santé, et lui porter de la part de ce prince une bourse de cinquante louis d'or en espèces. Ce gentilhomme avoit eu ordre de lui dire que le Prince venoit d'apprendre ce qu'il avoit fait le matin ; que cette action lui faisoit beaucoup d'honneur et devant Dieu et devant les hommes, mais qu'elle n'accommodoit pas sa bourse,

petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né le 1er juillet 1654, mort à Vinâroz le 11 juin 1712.

1. Charles-Auguste, marquis de la Fare, né en 1644 à Valgorge (Ardèche), mort en 1712.

2. Guillaume Amfry de Chaulieu, abbé commendataire d'Aumale, né en 1636, mort en 1720.

sait suivre la chasse à courre à pied. Jamais on ne s'embarrassait de leurs rhumes pour les empêcher de sortir. Jamais non plus on ne les saignait ni ne les purgeait, ce qui était la mode médicale du temps. On leur donnait seulement du quinquina quand ils avaient la fièvre.

Ne semble-t-il pas que quelques-uns de ces principes d'hygiène aient devancé ceux de l'*Émile*, et que Rousseau les aurait approuvés. Mais, si les Enfants de France étaient traités plus rudement que les fils d'un bourgeois de Paris, leur qualité de prince se retrouvait dans l'emploi de leurs journées. Ils se levaient à sept heures trois quarts, étaient prêts à huit heures, et entendaient d'abord la messe. Ils se rendaient ensuite au lever de Monseigneur, puis à celui du Roi. A neuf heures et demie ils rentraient chez eux, et faisaient ce qu'ils voulaient avec leurs gentilshommes de la manche. A dix heures, étude jusqu'à midi. A midi, dîner, soit en public, et alors ils étaient servis par le premier maître d'hôtel, soit au petit couvert (il en était ainsi en particulier les jours maigres), et alors ils étaient servis par leur propre gouverneur. Ils ne passaient jamais que trois quarts d'heure à table, et retournaient ensuite chez eux, dessinaient ou dansaient jusqu'à deux heures. A deux heures, ils jouaient pendant trois

prince, à monsieur l'abbé de Fénelon de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me commandera quelque chose; et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles le 29 novembre 1689. — Louis [1]. »

Foi de prince! Ce prince de sept ans dut souvent y manquer, et c'est là un procédé qui ne paraît pas non plus à l'abri de toute critique, que de faire prendre à un enfant des engagements sur l'honneur, alors qu'il peut difficilement savoir ce que le mot lui-même veut dire. Mais, comme il n'y a meilleur juge d'une éducation que le résultat, on ne saurait nier que le procédé ait réussi, car tous les contemporains sont unanimes à affirmer la violence des emportements du duc de Bourgogne quand il était enfant, et l'empire qu'il avait fini par acquérir sur lui-même dans un âge plus avancé.

Il y fallut du temps. Des querelles éclataient souvent entre les trois frères qui étaient élevés en commun. Il y avait surtout peu de sympathie entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry, qui était espiègle et spirituel. « Il y a, dit madame Desnoyers dans ses *Lettres galantes*, une anti-

1. Proyart, t. I, p. 14.

pathie entre ces deux princes. J'ai ouï dire à monsieur de Beauvilliers que cela lui avoit donné beaucoup de peine, et que, lorsqu'ils étoient enfants, il falloit que le duc d'Anjou fût toujours occupé à raccommoder les querelles de ses frères. » Elle rapporte même que le duc de Bourgogne, déjà hors d'éducation, se serait oublié un jour jusqu'à donner un soufflet au duc de Berry, qui aurait mis l'épée à la main, voulant en tirer vengeance, et que le duc de Noailles aurait dû s'interposer pour arranger l'affaire [1].

Pour aider cette difficile nature à se vaincre elle-même, Fénelon avait encore recours à un autre procédé où se découvre toute l'ingéniosité de l'éducateur : c'était d'appeler à son aide les défauts même qu'il voulait corriger. Le duc de Bourgogne avait l'esprit très caustique. Il aimait à railler d'une façon cruelle et parfois impitoyable. Il choisissait des plastrons, contre lesquels il s'acharnait. C'est ainsi qu'ayant vu une fois à son lever un certain abbé Geneste [2], membre de l'Académie française, qui était affligé d'un énorme nez, il s'amusait à faire partout la caricature de ce nez sur des feuilles de

1. *Lettres galantes*, t. I, p. 272.
2. Charles-Claude Geneste, né en 1639 à Paris, membre de l'Académie française en 1698, mort en 1719.

papier, sur des cahiers de devoir, et jusque sur la buée des glaces quand il était en carrosse. Fénelon eut l'art de l'accoutumer à se prendre lui-même pour objet de raillerie. De là ce portrait si connu du fantasque :

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Melanthe? Rien au dehors, tout au dedans. Ses affaires vont à souhait : tout le monde cherche à lui plaire. Quoi donc? C'est que sa rate fume. Il se coucha hier les délices du genre humain : ce matin, on est honteux pour lui. Il faut le cacher. En se levant, le pli d'un chausson lui aura déplu : toute la journée sera orageuse, et tout le monde en souffrira. » Le portrait continue ainsi plusieurs pages, non pas seulement spirituel, mais sarcastique et parfois assez dur, pour se terminer par ce trait : « Attendez un moment, voici une autre scène. Il a besoin de tout le monde; on l'aime; il aime aussi; il flatte; il insinue; il ensorcelle tous ceux qui ne pouvoient plus le souffrir; il avoue son tort, il rit de ses bizarreries, il se contrefait; et vous croiriez que c'est lui-même dans des accès d'emportement, tant il se contrefait bien. Après cette comédie jouée à ses propres dépens, vous croyez bien qu'au moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas! vous vous trompez. Il le fera encore ce soir, pour s'en moquer demain, sans se corriger. »

Fénelon profitait d'une éclaircie pour montrer ce portrait au duc de Bourgogne. Celui-ci se reconnaissait lui-même, riait, et se corrigeait.

Une autre fois Fénelon usait d'un procédé non moins ingénieux, mais plus hardi. Bayle[1], alors réfugié en Hollande pour cause de religion, y rédigeait, comme on sait, les *Nouvelles de la république des lettres*. Fénelon supposa une lettre, à lui écrite, par Bayle à propos d'une médaille adressée d'Italie à un antiquaire hollandais, M. Vanden. D'un côté, cette médaille représentait un enfant d'une figure très belle et très noble. Pallas le couvre de son égide; Apollon, suivi des Muses, lui offre sa lyre; la Victoire lui montre d'une main un char de triomphe et de l'autre lui présente une couronne. Mais le revers est bien différent. C'est le même enfant, et il a le même air de tête; mais il n'a autour de lui que des masques grotesques et hideux, des reptiles, des insectes, des hiboux, des harpies, enfin une troupe de satyres impudents et moqueurs qui rient et montrent du doigt la queue d'un poisson monstrueux par où finit le corps de ce bel enfant. *Turpiter atrum desinit in piscem.* « On se demande, disait Bayle, si cette médaille représente Caligula ou Néron

1. Pierre Bayle, né à Carlat le 18 novembre 1647, mort à Rotterdam en 1706.

dont les commencements furent si heureux et la fin si horrible. Mais le bruit commence à se répandre que la médaille pourrait bien ne pas être d'origine ancienne. Il semble qu'on affecte de faire apercevoir malignement quelque jeune prince dont on tâche de rabaisser les bonnes qualités par les défauts qu'on lui impute. D'ailleurs M. Vanden n'est pas seulement curieux ; il est encore politique, et fort attaché au prince d'Orange, et on soupçonne que c'est d'intelligence avec lui qu'on veut répandre cette médaille dans toutes les cours de l'Europe. » Le duc de Bourgogne avait neuf ans lorsque Fénelon fit passer cette prétendue lettre sous ses yeux. Assurément rien n'était davantage de nature à piquer au vif un enfant orgueilleux, ayant déjà le sentiment de sa grandeur et de son rang, que de lui donner à craindre qu'il ne devînt la fable de l'Europe et du prince d'Orange. Son âge rendait l'imposture facile. Quand, plus tard, il dut la découvrir, l'effet était produit. Mais l'auteur de *Télémaque*, et aussi des *Maximes des Saints*, appelant à la rescousse, pour l'éducation du duc de Bourgogne, l'auteur des *Pensées sur la Comète*, n'est-ce pas un trait curieux, et qui sent déjà son XVIIIe siècle ?

Fénelon devait avoir souvent recours à ce procédé des apologues et des fables, autant pour l'édu-

cation morale de son élève que pour son développement intellectuel. Il est à supposer que la direction de ses études lui fut laissée sans partage, l'abbé Fleury ne faisant que l'assister en sous-ordre. Beauvilliers n'était pas un lettré, comme son beau-frère Chevreuse; il dut s'en rapporter à Fénelon, au moins pour le côté intellectuel, car nous voyons, par le mémoire de Louville, que l'éducation des jeunes princes comprenait également la danse, l'escrime, l'équitation et la voltige. L'esprit auquel Fénelon avait affaire était remarquablement bien doué. « C'étoit, dit l'abbé Fleury dans le portrait qu'il a tracé, un esprit du premier ordre : il avoit la pénétration facile, la mémoire vaste et sûre, le jugement droit et fin, le raisonnement juste et suivi, l'imagination vive et féconde [1]. » L'éloge pourrait sembler un peu hyperbolique, si la rapidité avec laquelle ses maîtres purent lui faire parcourir un cycle très étendu ne montrait que le sage Fleury n'a rien exagéré.

Le mémoire de Louville, complété par deux lettres que Fénelon adressait plus tard de Cambrai à l'abbé Fleury, nous apprend ce que l'éducation générale des jeunes princes comprenait et ce qu'elle excluait.

1. *Portrait de Louis, duc de Bourgogne, puis Dauphin*, p. 2.

Ce qu'elle excluait, c'était d'abord le grec; c'étaient ensuite les langues vivantes, « ces princes-là ne voyageant jamais, et tous ceux qui viennent à la Cour sachant parler latin ou français ». On comptait cependant un jour leur faire apprendre l'espagnol et l'italien. On ne voulait pas non plus qu'ils apprissent à jouer d'aucun instrument, parce que cela leur aurait pris trop de temps. Comme art d'agrément, la danse suffisait. On ne se souciait pas davantage qu'ils apprissent à faire des vers français ni même des vers latins. On ne se souciait guère des mathématiques, pour lesquelles le duc de Bourgogne se serait volontiers passionné. D'une façon générale, on écartait de leur éducation tout ce qui sentait la frivolité, ou au contraire la pédanterie. « L'honnête homme est celui qui ne se pique de rien », avait dit La Rochefoucauld, et il semble que Louville se soit souvenu de cette maxime lorsqu'il écrivait : « On leur fait comprendre que rien n'est plus ridicule à un prince que de vouloir passer pour poète, pour grammairien, pour mathématicien, pour peintre, pour philosophe et même pour savant, n'y ayant rien dans tout cela qui soit digne d'eux et qu'ils n'aient de commun avec une infinité de gens, et même de sottes gens. » « On leur donne une grande horreur de la pédanterie, dit-il dans une autre partie

du mémoire, et l'archevêque de Cambrai, leur précepteur, est persuadé qu'il vaudroit mieux qu'un prince fût tout à fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres et les arts que de les savoir d'une manière savante [1]. »

En revanche, on voulait qu'ils apprissent solidement le latin, et, pour l'enseigner au duc de Bourgogne sans le rebuter, Fénelon s'écarta des méthodes qui étaient alors en honneur dans les collèges. A ce qu'on appelait des thèmes de règle, c'est-à-dire à une série de phrases disparates et sans suite qui fournissaient uniquement à l'élève l'occasion d'appliquer les règles de la syntaxe, il substitua des thèmes dont il prenait soin d'abord de composer lui-même la matière et qu'il s'efforçait de ne point rendre trop arides [2]. « Tout ce qui réjouit l'imagination facilite l'étude », avait-il dit dans l'*Éducation des filles*. Fidèle à ce principe, il composait lui-même des historiettes qu'il donnait au jeune prince à traduire en latin. Plus tard il lui proposait comme matière des textes tirés des fables mêmes de La Fontaine.

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VII, p. 517-518.
2. Il existe à la Bibliothèque nationale, plusieurs volumes de thèmes et de versions du duc de Bourgogne, *Manuscrits français*, nos 1754-58-60, 2314 à 2321. L'un de ces volumes porte pour titre *Historia Francica*. L'écriture en est grosse et enfantine. Au-dessus des lignes sont marquées des corrections, peut-être de la main de Fénelon.

Ce sont ces thèmes que, sous le titre de *Fabulæ selectæ Joannis de La Fontaine*, les éditeurs successifs de Fénelon ont joints à ses œuvres, bien que ce ne soient à vrai dire, suivant l'expression de Sainte-Beuve, que des *corrigés*. De là, sans doute, les relations qui se nouèrent entre le jeune prince et le vieux fabuliste, « aussi religieux alors et aussi austère dans sa conduite, dit l'abbé Proyart, qu'il avait été licencieux dans une partie de ses œuvres ». « Ce poète, ajoute-t-il, uniquement occupé de son salut, n'eût plus pensé à composer si le duc de Bourgogne ne lui eût remis la plume à la main, et ne lui eût de nouveau échauffé la verve. »

Le bon abbé arrange ici les choses un peu comme il aurait voulu qu'elles fussent. La vérité est un peu différente. Ce fut en 1690 que, sous les auspices de Fénelon, La Fontaine eut accès auprès du duc de Bourgogne, et qu'il composa même quelques fables sur des sujets fournis par lui, entre autres *les Compagnons d'Ulysse*, *le Loup et le Renard*, *le Chat et la Souris*. Or, à ce moment-là, il était préoccupé de toute autre chose que de son salut, car il vivait encore dans la société du Temple, dans l'intimité de Vendôme [1],

1. Louis-Joseph, duc de Vendôme et de Mercœur, arrière-

de La Fare [1] et de Chaulieu [2]. Sa conversion ne date que de décembre 1692, et d'une grave maladie au cours de laquelle il fit amende honorable pour les écrits licencieux qu'il s'accusait d'avoir écrits. Il renonça même, par esprit de pénitence, au profit d'une nouvelle édition de ses *Contes* qui allait paraître en Hollande. Le duc de Bourgogne, qui s'était fort attaché à lui, en conçut une grande joie, et lui témoigna la satisfaction qu'il ressentait à la façon du temps. Laissons parler l'abbé Pouget, qui visitait alors La Fontaine : « Il m'embrassa avec un grand épanouissement de joie, et me dit qu'il vouloit me faire part d'une agréable nouvelle ; qu'il sortoit de chez lui un gentilhomme envoyé par le duc de Bourgogne pour s'informer de l'état de sa santé, et lui porter de la part de ce prince une bourse de cinquante louis d'or en espèces. Ce gentilhomme avoit eu ordre de lui dire que le Prince venoit d'apprendre ce qu'il avoit fait le matin ; que cette action lui faisoit beaucoup d'honneur et devant Dieu et devant les hommes, mais qu'elle n'accommodoit pas sa bourse,

petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né le 1er juillet 1654, mort à Vinâroz le 11 juin 1712.

1. Charles-Auguste, marquis de la Fare, né en 1644 à Valgorge (Ardèche), mort en 1712.

2. Guillaume Amfry de Chaulieu, abbé commendataire d'Aumale, né en 1636, mort en 1720.

laquelle n'étoit pas des plus garnies; que le Prince trouvoit qu'il n'étoit pas raisonnable qu'il fût plus pauvre pour avoir fait son devoir, et, puisqu'il avoit renoncé solennellement au profit que l'imprimeur hollandois de son livre devoit lui donner, le Prince, pour y suppléer, lui envoyoit cinquante louis, qui étoit tout ce qu'il avoit, et tout ce qui lui restoit de ce que le Roi lui avoit fait donner pour ses menus plaisirs du mois courant [1]. »

L'année suivante, La Fontaine dédiait au duc de Bourgogne le douzième livre de ses fables. Il y rassemblait celles que, les années précédentes, il avait composées à son instigation. Dans la fable *le Chat et la Souris*, La Fontaine va jusqu'à dire :

Ce qui m'étonne est qu'à huit ans
Un Prince en fable ait mis la chose,
Pendant que, sous mes cheveux blancs,
Je fabrique, à force de temps,
Des vers moins sensés que sa prose [2].

Il est possible que la prose du duc de Bourgogne fût sensée; mais elle était un peu lourde, à en juger

1. Lettre de l'abbé Pouget, citée par M. Paul Mesnard dans sa *Notice biographique* sur La Fontaine; collection des Grands Écrivains de la France, p. CLXXXIX.

2. Lorsque La Fontaine mourut, le duc de Bourgogne tourna sur sa mort une petite élégie en prose latine (on ne lui laissait pas faire de vers) d'un assez joli sentiment, qu'on trouve également dans les œuvres de Fénelon.

du moins par la seule fable de lui qui ait été conservée. Elle a pour titre : *le Voyageur et les Chiens*, et la morale qui la termine n'était guère de nature à susciter autour de lui de grands dévouements. Voici en effet ce que dit cette morale : « Princes, avez-vous trouvé des guides capables de vous diriger et de vous défendre dans cette forêt de la vie? Gardez-vous bien de les mettre en état de se passer de vous que lorsque vous pourrez vous-même vous passer de leurs services. » Son discours de saint Maurice [1] à l'empereur Maximien et à la légion Thébaine, un autre discours sur les *Grandeurs humaines*, que cite tout au long l'abbé Proyart, sont de bons devoirs de rhétorique. La langue en est correcte et sans traits saillants, sauf ces trois mots dans le *Discours sur les Grandeurs* : « Dieu seul est grand! » exactement les mêmes que Massillon [2] devait prononcer en face du cercueil de Louis XIV; mais le fond est assez banal.

Des thèmes, le duc de Bourgogne avait bien vite passé aux versions. On aurait peine à croire, si de

1. Saint Maurice, chef de la légion Thébaine, subit le martyre avec ses compagnons en 286 sous l'empereur Maximien.

2. Jean-Baptiste Massillon, né à Hyères le 24 juin 1663, n'était pas encore évêque de Clermont, lorsqu'en 1715 il fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XIV, qu'il commença par ces paroles célèbres. Il mourut le 18 septembre 1742.

consciencieux témoins ne l'affirmaient, qu'à treize ans il avait déjà lu Virgile, Horace, et traduit presque entièrement Tacite. Il goûtait fort l'*Anti-Lucrèce* de l'abbé de Polignac [1], et, pour en faire mieux goûter les beautés au Roi, qui ne savait pas le latin, il traduisit pour lui quelques-uns des beaux passages de ce poème, « ce qui, ajoute l'abbé Proyart, ne servit pas peu à raffermir à la Cour le crédit ébranlé de l'abbé ». Lorsque, quelques années plus tard, la malignité publique associa passagèrement le nom de l'abbé de Polignac à celui de la duchesse de Bourgogne, le duc, s'il en fut informé, regretta peut-être d'avoir contribué à rétablir le crédit de l'abbé.

Les éducateurs du duc de Bourgogne, c'est-à-dire Fénelon et Beauvilliers, qu'il ne faut jamais oublier, ne se préoccupaient pas seulement de faire de lui un bon humaniste. « Ils voulaient encore, nous dit Louville, qu'il apprît à fond l'histoire, la politique et l'art de commander les armées. » Nous ne voyons pas cependant que personne fût chargé de lui apprendre les principes de l'art militaire, à moins que ce ne fût Denonville, le sous-gouverneur, et peut-être l'in-

1. Melchior, second fils du vicomte de Polignac, né en 1661, abbé, puis cardinal, auteur d'un poème latin en IX chants, intitulé : *Anti-Lucretius*. Il mourut à Paris le 20 novembre 1741.



suffisance de ces leçons se fit-elle plus tard sentir. Pour l'histoire, c'était l'abbé Fleury qui en était spécialement chargé, mais sous la haute direction de Fénelon. Les deux lettres à l'abbé Fleury dont nous avons fait mention plus haut nous apprennent quelles étaient les lectures historiques que l'on faisait faire au jeune prince. Nous ne pouvons nous empêcher de le plaindre quand nous trouvons, dans la liste, des ouvrages aussi peu récréants que l'*Histoire monastique d'Orient et d'Occident*, de Bulteau [1], l'*Histoire de saint Louis*, de Filleau de la Chaise [2], l'*Histoire d'Angleterre*, de Duchesne [3]. Fénelon ne semble pas, au reste, avoir nourri beaucoup d'illusions sur la valeur des ouvrages qu'il recommandait, car il ajoute ce jugement singulier : « Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir, le lecteur (c'était l'abbé de Langeron) sachant choisir et remarquer ce qui est plaisant et utile. » Fénelon avait pris soin, au reste, de faire lui-même des extraits de ces différents auteurs qu'il donnait à lire à son élève en même temps

1. Louis Bulteau, né à Rouen en 1625, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1693.

2. Jean Filleau de la Chaise, écrivain attaché à Port-Royal, composa son histoire de saint Louis en 2 vol. in-4° sur les notes laissées par Le-Nain de Tillemont.

3. André Duchesne, historiographe de France, né à Paris en 1584, mort en 1640.

qu'une *Vie de Charlemagne*, composée par lui quelques années auparavant, et qui, malheureusement, a été perdue.

Quant à la politique (Louville entend par là tout ce que devait connaître un prince appelé à régner sur un grand empire), c'était plus particulièrement Beauvilliers qui devait l'en instruire; mais il est probable que Fénelon ne se désintéressait pas de ces leçons. « On commence déjà, dit le même Louville, à lui apprendre tout ce qui regarde la politique et le commerce, non pas en lui donnant des préceptes généraux et frivoles, comme on fait dans les classes, mais en lui lisant tout ce qui a été écrit sur ces matières, en toutes sortes de temps et en toutes sortes de pays, par les têtes les plus saines, et en lui faisant faire toutes les réflexions qui conviennent au sujet que l'on traite. » Il ajoute qu'un des plus habiles hommes du siècle avait été chargé de composer, sous la direction et les yeux de Beauvilliers, un livre qui n'aurait pas été seulement un résumé de tout ce qui s'est passé en Europe, au point de vue politique et diplomatique, mais qui aurait contenu encore plusieurs des lettres des princes et de leurs principaux ministres, découvrant les causes secrètes qui les auraient fait agir, et jusqu'aux instructions originales adressées par certains princes à

leurs enfants. « En un mot, ajoute Louville, ce sera un livre universel qui embrassera tout ce qu'il est nécessaire que monsieur le duc de Bourgogne sache pour bien connoître non seulement l'État dont il doit être un jour le maître, mais tous ceux de ses voisins, et, la vérité y étant toute nue et sans égards, on peut aisément juger de quelle utilité il lui peut être. »

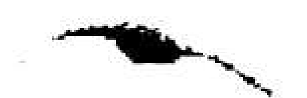
Cette encyclopédie *ad usum Delphini* ne paraît pas avoir jamais été écrite. Mais, rien n'était négligé pour l'instruire de tout ce qui concernait le pays où il devait régner, et Fénelon pouvait dire de son élève qu'il connaissait la géographie de la France comme le parc de Versailles.

Lorsqu'on songe que, dans le règlement des journées du duc de Bourgogne, l'étude proprement dite ne comprenait que quatre heures, on se demande comment, pour prodigieuses que fussent les facultés de l'élève, il était possible, en si peu de temps, de lui faire parcourir tant et de si diverses matières. Mais il suffit de se reporter à ce petit traité de l'*Éducation des filles* dont nous avons si souvent parlé pour le comprendre. « Le moins qu'on peut faire de leçons en forme, y dit Fénelon, c'est le meilleur; on peut insinuer une infinité d'instructions, plus utiles que les leçons

mêmes, dans des conversations gaies. » En réalité, les leçons du duc de Bourgogne commençaient avec son lever et finissaient avec son coucher. Les leçons, c'étaient des conversations, gaies ou sérieuses, avec Fénelon. Jamais précepteur ne s'est emparé plus complètement de l'âme de son pupille; mais jamais pupille n'a conquis plus complètement le cœur de son maître. Quels propos ne devaient pas s'échanger entre un enfant sensible, intelligent, prompt à s'enflammer, et un maître dont la parole souple et colorée devait avoir encore plus de charme que ses écrits. Nous savons, par un mot touchant, quel charme y trouvait l'élève. « Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis avec vous que le petit Louis », lui disait l'enfant, autrefois orgueilleux et rebelle. Nous savons aussi par quelques lignes attendries, écrites bien des années après, le souvenir que le maître en avait gardé : « J'ai vu un jeune prince, à huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du petit Joas; je l'ai vu impatient sur ce que le grand prêtre cachoit à Joas son nom et sa naissance. Je l'ai vu pleurer amèrement en écoutant ces vers :

Ah miseram Eurydicen! anima fugiente vocabat;
Eurydicen toto referebant flumine ripae [1].

1. *Œuvres complètes*, t. VI, p. 630. Lettre sur les occupations de l'Académie.



Nous trouvons au reste dans les œuvres de Fénelon comme un prolongement écrit de ces conversations. Les *Fables* de Fénelon, et encore les *Aventures d'Aristonoüs* ou celles d'*Alibée le Persan*, ne furent probablement, à l'origine, que des histoires racontées de vive voix au duc de Bourgogne pour le divertir tout en l'instruisant. Elles ne durent être rédigées que plus tard, peut-être sur la demande de l'enfant lui-même. Quelques-unes de ces fables étaient destinées à lui faire entendre d'utiles leçons, comme *le Jeune Bacchus et le Faune* : « Comment, dit Bacchus au Faune d'un ton fier et impatient, oses-tu te moquer du fils de Jupiter? — Et comment le fils de Jupiter ose-t-il faire des fautes? » D'autres avaient au contraire pour but de l'encourager et de le piquer d'émulation en lui montrant ce qu'il pourrait devenir, comme celle intitulée : *Le nourrisson des Muses favorisé du Soleil.* « Je veux, dit le Soleil, qu'il dorme : le sommeil rafraîchira son sang, apaisera sa bile, lui donnera la santé et la force dont il aura besoin pour imiter les travaux d'Hercule, lui inspirera je ne sais quelle douceur tendre qui seule pourroit lui manquer. Pourvu qu'il dorme, qu'il rie, qu'il adoucisse son tempérament, qu'il aime les jeux de société, qu'il prenne plaisir à aimer les hommes et à se faire

aimer d'eux, toutes les grâces de l'esprit et du corps viendront en foule pour l'orner. » D'autres enfin, comme *le Nil et le Gange* ou *les Abeilles*, se proposaient de lui faire envisager à l'avance, sous leur aspect le plus sérieux, ses devoirs de souverain. « Puissiez-vous être un jour comme nous, disent les abeilles à un jeune prince, et mettre dans le genre humain l'ordre que vous admirez chez nous. Vous travaillerez par là à son bonheur et au vôtre. Vous remplirez la tâche que le destin vous a imposée, car vous ne serez au-dessus des autres que pour les protéger, que pour écarter les maux qui les menacent, que pour leur procurer tous les biens qu'ils ont droit d'attendre d'un gouvernement vigilant et paternel. »

Aucune de ces fables ne porte de date. A l'exception de celle que nous venons de citer en dernier lieu, leur tour donne cependant à penser qu'elles durent être composées pendant l'enfance du duc de Bourgogne. Quand il fut arrivé à l'adolescence, ce fut avec ses *Dialogues des morts* que Fénelon continua de former le caractère de son élève, et surtout de développer son esprit. Il est impossible de ne pas admirer l'abondance d'idées, la grâce de forme, l'ingéniosité, l'érudition dont Fénelon fait preuve dans ses soixante-dix-neuf dialogues, tantôt dans les

entretiens fabuleux, entre Mercure et Caron, Chiron et Achille, où l'on voit « la peinture vive des écueils d'une jeunesse bouillante dans un prince né pour commander », tantôt dans les rencontres entre Platon et Aristote, entre Aristote et Descartes, où les principales controverses métaphysiques qui divisaient les esprits du temps sont résumées avec clarté, mais surtout dans les nombreuses conversations entre conquérants, souverains, grands ministres ou grands capitaines qui contiennent toutes d'utiles leçons de politique.

Dans ces conversations, Fénelon laisse déjà poindre le critique sévère qu'il était au fond, l'auteur de la lettre anonyme à Louis XIV. Il est peu probable que ce dernier se fît montrer les cahiers qui servaient à l'éducation de son petit-fils. Mais, s'il avait éprouvé cette curiosité, il aurait eu assurément le droit de se croire, à plusieurs reprises, directement visé, entre autres par cette réponse de Louis XII à François Ier, qui vient de lui énumérer ses conquêtes, et se vante d'avoir mérité d'être immortalisé par les gens de lettres : « Cela est beau, et je ne veux point en diminuer la gloire; mais j'aimerois encore mieux que vous eussiez été le père du peuple que le père des lettres. » Un autre trait est plus direct encore. Louis XII interroge François Ier sur l'emploi des

subsides levés sur le peuple. « Je pari
que vos maîtresses y ont eu une plus g
que les meilleurs officiers de l'armée, si bi
le peuple est ruiné, la guerre encore allu
une vénale, la cour livrée à toutes les
femmes galantes, tout l'État en souffran
une juste en partie, la critique n'en étai
sanglante, et l'on comprend que, sans a
du Télémaque, Louis XIV se méfiât inst
de Fénelon.

Quant au Télémaque lui-même, il es
cile de déterminer dans quelle mesure
célèbre a servi à l'éducation du duc de
On sait que la première édition ne parut
et encore par l'infidélité d'un copiste.
qu'en ait dit assez étourdiment Voltair
Siècle de Louis XIV, il n'est pas exact
ait composé cet ouvrage en trois mois, le
relégué dans son archevêché de Cambra
pas été convenable, ajoute l'auteur de
que les amours de Calypso et d'Eucharis
les premières leçons qu'un prêtre donnât
de France. » Un mémoire adressé par
père Le Tellier [1] établit au contraire av

1. Michel Le Tellier, jésuite, né en 1643, succ
La Chaise comme confesseur du Roi. Il mouru

que le *Télémaque* fut écrit pendant que Fénelon était à la cour, « dans un temps où il étoit encore charmé de la confiance et de la bonté du Roi[1] ». « Je n'ai jamais songé, ajoute-t-il dans ce même mémoire, qu'à amuser monsieur le duc de Bourgogne par ces aventures et qu'à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. » L'intention n'est donc pas douteuse; mais le duc de Bourgogne eut-il connaissance des différents livres du poème, au fur et à mesure qu'ils s'écoulaient de la plume facile de Fénelon, comme il eut connaissance des *Fables* ou des *Dialogues des morts*? Le cardinal de Beausset[2] suppose au contraire, dans sa *Vie de Fénelon*, qu'il avait composé le *Télémaque* dans l'intention de le présenter au duc de Bourgogne à l'époque de son mariage, et au moment où son éducation aurait été finie. « C'était assurément, ajoute-t-il, la plus belle leçon et le plus beau présent que pût faire un précepteur à un jeune prince destiné à régner. » La supposition du vénérable cardinal nous paraît peu vraisemblable, étant donnée la grande intimité qui existait entre le maître et l'élève. Le duc de Bourgogne devait avoir l'habitude de

1. *Œuvres complètes*, t. VII, p. 664. *Fragments d'un mémoire sur les affaires du jansénisme et sur quelques autres affaires du temps.*
2. *Histoire de Fénelon*, t. III, p. 43.

subsides levés sur le peuple. « Je parie, lui dit-il, que vos maitresses y ont eu une plus grande part que les meilleurs officiers de l'armée, si bien donc que le peuple est ruiné, la guerre encore allumée, la justice vénale, la cour livrée à toutes les folies des femmes galantes, tout l'État en souffrance. » Pour être juste en partie, la critique n'en était pas moins sanglante, et l'on comprend que, sans avoir encore lu *Télémaque*, Louis XIV se méfiât instinctivement de Fénelon.

Quant au *Télémaque* lui-même, il est assez difficile de déterminer dans quelle mesure cet ouvrage célèbre a servi à l'éducation du duc de Bourgogne. On sait que la première édition ne parut qu'en 1699, et encore par l'infidélité d'un copiste. Mais, quoi qu'en ait dit assez étourdiment Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*, il n'est pas exact que Fénelon ait composé cet ouvrage en trois mois, lorsqu'il était relégué dans son archevêché de Cambrai. « Il n'eût pas été convenable, ajoute l'auteur de la *Pucelle*, que les amours de Calypso et d'Eucharis eussent été les premières leçons qu'un prêtre donnât aux Enfants de France. » Un mémoire adressé par Fénelon au père Le Tellier[1] établit au contraire avec évidence

1. Michel Le Tellier, jésuite, né en 1643, succéda au père de La Chaise comme confesseur du Roi. Il mourut en 1719.

que le *Télémaque* fut écrit pendant que Fénelon était à la cour, « dans un temps où il étoit encore charmé de la confiance et de la bonté du Roi[1] ». « Je n'ai jamais songé, ajoute-t-il dans ce même mémoire, qu'à amuser monsieur le duc de Bourgogne par ces aventures et qu'à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. » L'intention n'est donc pas douteuse; mais le duc de Bourgogne eut-il connaissance des différents livres du poème, au fur et à mesure qu'ils s'écoulaient de la plume facile de Fénelon, comme il eut connaissance des *Fables* ou des *Dialogues des morts*? Le cardinal de Beausset[2] suppose au contraire, dans sa *Vie de Fénelon*, qu'il avait composé le *Télémaque* dans l'intention de le présenter au duc de Bourgogne à l'époque de son mariage, et au moment où son éducation aurait été finie. « C'était assurément, ajoute-t-il, la plus belle leçon et le plus beau présent que pût faire un précepteur à un jeune prince destiné à régner. » La supposition du vénérable cardinal nous paraît peu vraisemblable, étant donnée la grande intimité qui existait entre le maître et l'élève. Le duc de Bourgogne devait avoir l'habitude de

1. *Œuvres complètes*, t. VII, p. 664. *Fragments d'un mémoire sur les affaires du jansénisme et sur quelques autres affaires du temps.*
2. *Histoire de Fénelon*, t. III, p. 43.

prendre immédiatement connaissance de tout ce qui sortait de la plume de Fénelon. Il est peu probable qu'il l'ait vu s'appliquer à écrire, en quelque sorte sous ses yeux, un ouvrage en sept livres, sans lui demander ce qu'il écrivait, peu probable également que Fénelon se soit refusé à lui en communiquer au moins des fragments.

D'ailleurs il n'est pas seulement question de l'art de régner dans *Télémaque*. Il y est aussi fort question d'amour, et le duc de Bourgogne devait, suivant toute vraisemblance, connaître les dangers de l'amour avant ceux du pouvoir. Nous inclinons plutôt à penser que, hardi en cela comme en toute chose sous ses apparences de prudence et de douceur, Fénelon voulut prémunir contre ces dangers son précoce élève. Il lui présente l'amour sous tous ses aspects. Calypso, c'est l'amour passionné, sensuel, toujours coupable, et qu'il faut fuir à tout prix; Eucharis, c'est l'amour ardent et tendre, auquel on pourrait cependant se livrer sans péché, s'il s'adressait à un objet qui en fût digne par le rang, mais auquel il faut savoir renoncer pour suivre son devoir; Antiope enfin, la fille d'Idoménée, c'est l'amour chaste et la jeune fille correcte qu'on peut demander en mariage avec le consentement de ses parents. Télémaque en marque lui-même la différence. « J'ai



bien reconnu, dit-il à Mentor, la profondeur de la plaie que l'amour m'avoit fait auprès d'Eucharis. Je ne puis encore prononcer son nom sans être troublé; le temps et l'absence n'ont pu l'effacer. Cette expérience funeste m'apprend à me défier de moi-même. Mais, pour Antiope, ce que je ressens n'a rien de semblable. Ce n'est point amour passionné; c'est goût, c'est estime, c'est persuasion que je serois heureux si je passois ma vie avec elle. Si jamais les dieux me rendent mon père et qu'il me permette de choisir une femme, Antiope sera mon épouse. » C'est, comme nous dirions aujourd'hui, d'un mariage de convenance qu'il s'agit. Aussi Mentor n'y fait-il point d'objection, pourvu que Télémaque obtienne auparavant le consentement d'Ulysse.

Pourquoi Fénelon serait-il entré dans toutes ces nuances de l'amour, si, ayant discerné chez son élève un tempérament ardent et une imagination romanesque, il n'avait voulu le mettre en garde de bonne heure contre les dangers des passions, et l'accoutumer à ne point songer à l'amour en dehors du mariage? Il paraît probable que *Télémaque* fut composé vers 1694 ou 1695, c'est-à-dire à une époque où les négociations avec la Savoie étaient déjà entamées. Rien ne défend de supposer qu'il ne voulût déjà préparer son jeune élève à un mariage

digne de son rang, et que la fille d'Idoménée ne fût dans sa pensée la fille du duc de Savoie. Pourquoi faut-il qu'Antiope, malgré sa grâce décente, nous paraisse moins vivante que Calypso, et moins séduisante qu'Eucharis? Mais le duc de Bourgogne avait été si bien élevé, que, le moment venu, il aima Antiope comme il aurait pu aimer Eucharis, et même Calypso.

On peut penser que tout à la fois pour venir à bout d'une aussi ardente nature et pour compléter une instruction aussi solide, une grande part avait été faite à l'enseignement religieux. Écoutons une dernière fois Louville : « Je n'ai rien dit, dans tout ceci, de ce qui regarde l'éducation chrétienne qu'on leur donne, parce qu'elle est répandue sur le tout, et l'on songe bien plus à les rendre chrétiens par les sentiments vertueux qu'on leur inspire et l'éloignement de tous ceux qui pourroient leur donner de mauvais exemples, que par des pratiques extérieures et pénibles qui ne produisent ordinairement d'autres effets chez tous les enfants qui en sont accablés que de leur donner pour le reste de leur vie de l'éloignement, et quelquefois même de l'horreur pour la piété. » Ce programme était sage, et on y sent peut-être davantage l'influence de Fénelon que celle de Beauvilliers, un peu trop porté à outrer les pra-



tiques de dévotion. Lorsque Fénelon eut été relégué à Cambrai, Louis XIV s'inquiéta de ces pratiques. Il interrogea Beauvilliers en particulier sur la longueur des exercices de piété qu'il faisait faire au duc de Bourgogne. Le Roi craignait qu'il n'y entrât trop de mysticité. La réponse de Beauvilliers fut : « qu'il ne connoissoit qu'un Évangile, et qu'il croyoit devoir à son Dieu et à son Roi de ne rien négliger pour préparer un prince vertueux à la nation; que l'on pouvoit savoir du duc de Bourgogne lui-même en quoi consistoient ses exercices de piété auxquels il étoit prêt de substituer le chapelet, si on le jugeoit plus convenable; que, pour fermer la bouche à ceux qui prétendoient que le jeune prince perdoit son temps en servant Dieu, il osoit les défier de lui produire un seul exemple d'un prince qui, à l'âge du duc de Bourgogne, eût été aussi instruit qu'il l'étoit, et aussi versé dans toutes les connoissances relatives à son rang. Sire, ajouta Beauvilliers, Votre Majesté m'a fait ce que je suis, elle peut me réduire à ce que j'étois. Dans la volonté de mon prince je reconnoîtrai la volonté de Dieu. Je me retirerai de la Cour avec la douleur de vous avoir déplu, et avec l'espérance de mener une vie plus tranquille [1]. »

1. Proyart, t. I, p. 72.

Le Roi n'insista pas, et il eut raison, car, si la dévotion du duc de Bourgogne put devenir plus tard un peu excessive, elle demeura toujours de nature excessivement saine. Dès son jeune âge, Fénelon l'avait nourri des meilleurs auteurs : les lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Cyprien. Il ne proscrivait pas les *Confessions de saint Augustin*, qui lui paraissaient avoir un grand charme « en ce qu'elles sont pleines de peintures variées et de sentiments tendres ». Mais il conseillait d'en passer les endroits subtils et abstraits. L'*Histoire des variations* lui semblait également bonne à lire. Mais il s'efforçait surtout de développer chez l'enfant la vraie piété. La première communion des enfants n'était point alors entourée d'autant de solennité et de cérémonies que de nos jours. Dangeau, qui note le jour où le duc de Bourgogne mit pour la première fois des chausses, fait à peine mention de celui où il s'approcha pour la première fois des sacrements. Ce fut le jour de Pâques de l'année 1694, c'est-à-dire quand il avait douze ans. On avait cru devoir reculer sa première communion pour la lui faire acheter par des désirs redoublés, et, par des retardements bien ménagés, accroître l'ardeur de ses désirs. « Il fit à cette occasion, raconte l'abbé Proyart, une retraite de plu-



sieurs jours, avant laquelle il voulut aller demander pardon au Roi et à Monseigneur des sujets de mécontentement qu'il leur avoit donnés. Louis XIV lui dit en l'embrassant : « Je suis ravi, mon fils, des » sentiments où je vous vois ; je prie Dieu qu'il vous » les conserve ; je tâcherai de communier le même » jour que vous [1]. » Et il le fit. Le père Martineau rapporte de son côté que le duc de Bourgogne passa la nuit qui précéda sa communion dans une sainte impatience qui le réveilla plusieurs fois, et qu'au moment où il fit jour chez lui, sa joie éclata par des transports qu'on eut bien de la peine à réprimer. Le père Martineau cite à ce propos une paraphrase du psaume LVII qui est l'œuvre du duc de Bourgogne, où les joies de la communion sont exprimées dans une langue touchante et forte. On a conservé le texte des paroles que lui adressa Fénelon en ce jour solennel. Elles sont courtes, mais dignes de la circonstance et de la personne.

Comme il arrive chez les enfants de nature consciencieuse, cet acte solennel produisit sur le duc de Bourgogne une impression non seulement vive, mais durable. Le sentiment religieux devint de plus en plus la règle de sa vie. Comme un jour Fénelon

1. Proyart, t. I, p. 52.

voulait lui faire avouer une faute qu'il avait commise, il lui demande de lui dire la vérité devant Dieu. « Pourquoi me le demandez-vous devant Dieu? lui dit le prince avec emportement. Eh bien! puisque vous me le demandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer que j'ai fait telle chose. » A partir de cette date, la transformation qui s'était opérée chez le duc de Bourgogne frappa toute la Cour. « Depuis la première communion de monsieur le duc de Bourgogne, écrivait madame de Maintenon [1], nous avons vu disparoître peu à peu tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnoient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu étoient sensibles d'une année à l'autre. D'abord raillé de toute la Cour, il est devenu l'admiration des plus libertins. Il continue à se faire violence pour détruire entièrement ses défauts. Sa piété l'a tellement métamorphosé, que, d'emporté qu'il étoit, il est devenu modéré, doux, complaisant. On diroit que c'est là son caractère, et que la vertu lui est devenue naturelle. »

1. Proyart, t. I, p. 52. Proyart, qui ne dit pas à qui cette lettre de madame de Maintenon aurait été adressée, a emprunté ce passage à une lettre beaucoup plus longue qui se trouve dans la publication de La Beaumelle, t. IV, p. 171. Cette lettre a été reproduite également dans un des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 2325-89, a) sous ce titre : *Extrait des Mémoires de madame de Maintenon sur les vertus de M. le duc de Bourgogne, père du Roi.*

Nous complèterons ces témoignages de cour, toujours un peu suspects d'exagération, par celui d'un étranger, l'envoyé extraordinaire de Brandebourg, Ézechiel Spanheim [1], dont une intéressante *Relation de la Cour de France* a été publiée il y a quinze ans : « Le duc de Bourgogne est le prince de la plus grande espérance qu'il y ait jamais eu, qui, dans un corps délicat, que l'âge peut rendre robuste, a un esprit d'une vivacité, d'une étendue et d'une ambition extraordinaire. Avec cette vivacité il est taciturne, vertu rare dans un même sujet. Non seulement il s'élève de lui-même à la connoissance de toutes les sciences, comme les langues, la philosophie, les mathématiques, mais, ce qui est important, à la connoissance de l'histoire ancienne et moderne, à la connoissance des secrets des princes, et fait la lecture de Tacite dans l'original latin, et, ayant la mémoire heureuse, fait des progrès surprenants dans tout ce qu'il veut apprendre. Il a méprisé tous les jeux, les divertissements des enfants, pour s'enfermer dans son cabinet, enrichi d'une bibliothèque

1. *Relation de la Cour de France*, Appendice, p. 390. Sur la date de ce portrait, et sur la question de savoir s'il est bien de Spanheim, et s'il ne serait pas plutôt d'Erizzo, l'ambassadeur vénitien, consulter la savante introduction de M. Schefer, p. 49. Ézéchiel Spanheim avait été envoyé une première fois en France en 1680. Au bout de neuf années de mission, il fut rappelée, puis envoyé de nouveau en 1697. Il y resta jusqu'en 1702, et mourut à Londres en 1710.

choisie, d'instruments de mathématique, de cartes de géographie, de plans de places fortes. Il passe plusieurs heures par jour à s'instruire de tout ce qu'un grand prince doit savoir. Il sait dessiner parfaitement. On prendroit presque pour des estampes ce qui part de sa plume : il sait lever des plans et les faire comme un ingénieur. Il est d'une humeur hautaine et fière, d'un abord fort peu prévenant. »

IV

LES PLAISIRS

Si sérieuse que paraisse à distance cette existence d'enfant, si contrainte qu'elle pût être entre l'étude et l'étiquette, dont l'étude ne dispensait pas, entre les leçons et les cérémonies de cour, elle avait cependant ses plaisirs. On est toujours disposé à croire que ces personnages du passé dont les noms ne nous sont connus que par l'histoire, et dont il n'est resté ni lettres ni mémoires, vivaient d'une vie morale très différente de la nôtre. Involontairement, et surtout lorsqu'il s'agit des figures du grand siècle, on les imagine plus ou moins guindées et immobiles sous leurs majestueuses perruques. En particulier, on se représenterait assez volontiers le duc de Bourgogne comme dompté et assagi dès son plus jeune âge, tout confit dans la dévotion et le travail, un jeune

homme modèle, une sorte de chevalier Grandisson de l'histoire. Ce serait une erreur. Il était demeuré un enfant vigoureux, turbulent, ayant le goût et le besoin des exercices violents. Ses sages éducateurs n'avaient garde de lui refuser cette satisfaction. Nous avons vu avec quelle passion il faisait l'exercice, en mousquetaire gris ou noir. Les jeux militaires étaient évidemment de son goût. Une estampe qui est à la Bibliothèque nationale le représente jouant avec ses frères au *royal jeu des fortifications*. Ce jeu paraît avoir consisté à faire entrer des boules, en les poussant avec des queues, par l'étroite porte d'un petit fortin en carton disposé sur un billard. Au-dessous de l'estampe sont gravés ces vers :

Ces trois princes, jouant à ce jeu de la guerre,
Nous présagent qu'un jour, par leurs faits inouïs,
Ils feront avouer au reste de la terre
Qu'ils sont les dignes fils du monarque Louis.

De bonne heure se révéla chez les jeunes princes, et en particulier chez le duc de Bourgogne, un goût passionné, commun à tous les princes de leur maison, et qui dérive bien un peu de l'instinct de la guerre : celui de la chasse à courre. Par hygiène, et pour les accoutumer à de longues courses, on les forçait d'abord de suivre à pied la chasse du cerf dans la

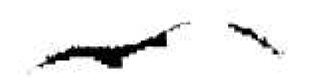
forêt de Fontainebleau, et ils couraient après les chiens jusqu'à perdre haleine. Puis on leur permit de monter à cheval. Dangeau note la première fois où le duc de Bourgogne accompagna ainsi Monseigneur, et où il assista à l'hallali du cerf [1]. Ce n'est pas au reste qu'il dédaignât la fauconnerie ou la chasse à tir. De Fontainebleau il allait quelquefois, avec ses frères, assister à la volerie dans la plaine de Moret. La petite vérole s'étant déclarée à Versailles, Messeigneurs les petits princes, comme on les appelait souvent, furent par prudence envoyés à Noisy. Le duc de Bourgogne se prit de goût pour cet endroit. Pour lui complaire, le Roi y fit disposer une garenne forcée. Les petits princes y allaient parfois pour se livrer à la chasse au lapin. Louis XIV s'y rendait en promenade de son côté, et il prenait plaisir à voir tirer ses petits-enfants.

Les séjours de Messeigneurs les petits princes à Fontainebleau étaient pour eux un temps de vacances, où la chasse l'emportait sur l'étude. Le voyage même était un plaisir, et les dérobait à la solennité un peu monotone de Versailles. Ils ne faisaient point route avec le Roi, mais s'y rendaient de leur côté et s'arrêtaient à moitié route, au Plessis, pour dîner

1. Dangeau, t. V, p. 107 et *passim*.

et coucher chez Prudhomme, l'ancien barbier du Roi. On peut penser si ce devait être une fête pour ces enfants, de manger ainsi, sans grand ni petit couvert, peut-être, loin de leur gouverneur, et sous la surveillance du fidèle Moreau, chez le vieux serviteur auquel on donnait cette insigne marque de confiance. La soirée, dans cette modeste demeure, devait s'écouler pour eux plus gaiement que dans leur appartenent de Versailles ou de Fontainebleau, et on les laissait probablement se coucher après neuf heures.

De temps à autre on leur permettait également une petite excursion. Ils dînaient aux Tuileries, après avoir été visiter Notre-Dame et les Invalides. Un grand concours de peuple se pressait alors sur leur passage. Au mois d'août 1694, le cardinal de Fürstenberg offrit au duc de Bourgogne et à ses frères, dans sa propriété de Berny, « une petite fête très agréable, et des divertissements très conformes à leur âge ». A Versailles même, ces divertissements leur étaient quelquefois offerts par la sollicitude paternelle du Roi. Il est difficile de croire que ce fut pour son propre plaisir que Louis XIV permit à un joueur de gobelets, alors fort célèbre, de venir faire ses tours au palais, « durant une de ces longues soirées d'hiver où, pour parler comme



l'abbé d'Olivet[1], auquel nous empruntons cette anecdote, l'ennui cherche à pénétrer dans Versailles ». La soirée fut marquée par un épisode divertissant. Le joueur de gobelets s'avisa qu'un des assistants (c'était encore le pauvre abbé Geneste) avait sa toilette en désordre, et qu'un bout de sa chemise pendait hors de ses chausses. Il le fit approcher sous un prétexte, et, appliquant sa main là où pendait la chemise, il feignit de retirer un gobelet en disant : « Monsieur l'abbé, comment avez-vous pu garder si longtemps dans vos chausses ce verre qui devait bien vous gêner? » « Jamais, ajoute l'abbé d'Olivet, le Roi n'a ri de si bon cœur, et c'est un trait à mettre dans son histoire, car il me paroit édifiant qu'un si grand roi ait ri, du moins en sa vie, de ce rire naturel qui est le partage de l'innocence champêtre[2]. » Le duc de Bourgogne dut rire également de bon cœur, car l'abbé Geneste s'étant, au bout de peu de jours, présenté à son lever, il lui remit une caricature de sa main qui rappelait l'aventure. L'abbé Geneste eut la bonne grâce de la prendre et d'y répondre par de jolis vers.

Les cérémonies de la Cour offraient quelquefois

1. Joseph Thoulier, abbé d'Olivet, né en 1682, mort à Paris en 1768.

2. *Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, t. II, p. 379.

au duc de Bourgogne l'occasion de prendre part à des divertissements plus conformes à son rang. En 1692, aux fiançailles du duc de Chartres avec mademoiselle de Blois, il mena le branle, comme on disait alors, avec Mademoiselle, la sœur du fiancé. Ce fut son premier bal. Quelques jours après, il menait encore la duchesse de Chartres elle-même. Il avait sans doute pris goût à la danse, car, le dernier jour du carnaval de 1695, il assista à un bal de masques chez Monseigneur. Il fallut même que Beauvilliers se masquât pour l'accompagner : « Cela ne convenoit, fait observer Sourches, à la gravité d'un ministre, ni à la piété dont il faisoit profession; mais, avec les princes, il y a certaines choses qu'il faut résoudre, malgré ses propres inclinations et malgré les bienséances[1]. »

Il n'était plus possible, en effet, de traiter le duc de Bourgogne tout à fait en enfant, car il approchait de sa majorité. Il allait avoir treize ans. Louis XIV se complaisait à voir ainsi grandir celui qu'il croyait devoir être son héritier. « A son dîner, rapporte Dangeau, il nous parla avec plaisir sur ce que monsieur le duc de Bourgogne sera majeur dans six jours, qu'il n'y avoit point de minorité à craindre

1. Sourches, t. IV, p. 427.





en France, et que, depuis la monarchie, on n'avoit point vu tout à la fois le grand-père, le père et le petit-fils en âge de gouverner. » Quelques mois auparavant, pour marquer qu'il considérait le duc de Bourgogne comme sorti de l'enfance, il l'avait fait chevalier du Saint-Esprit. Par un privilège des fils de France, le duc de Bourgogne, comme son frère le duc d'Anjou, portait le collier depuis sa naissance. Mais, pour être chevalier avant vingt ans, il fallait une dispense d'âge. La cérémonie eut lieu le 22 mai 1695, jour de la Pentecôte. Le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou furent reçus en même temps. Le duc de Berry ne put pas l'être parce qu'il n'avait pas encore fait sa première communion. Il en fut fort contrarié. La veille de la cérémonie, les deux jeunes princes avaient répété leurs révérences dans la chapelle du Palais. Le jour même, « quand ils furent arrivés dans la chapelle, et que tous les chevaliers eurent pris leur place, ils se mirent entre le prie-Dieu du Roi et l'autel, sur deux sièges qu'on leur avoit mis auprès du dais. Après la messe, le Roi les reçut chevaliers. Monseigneur et Monsieur les présentèrent; ils firent toutes leurs révérences de fort bonne grâce et sans être embarrassés de leur grand manteau [1]. » A partir de ce jour, le duc de

1. Dangeau, t. V, p. 208.

Bourgogne ne communia plus qu'en collier et en grand manteau.

A cet âge incertain, parfois si ingrat, parfois si charmant, qui conduit de l'adolescence à la jeunesse, sous quel aspect cet adolescent, cet éphèbe apparaissait-il aux yeux qui, de tous les côtés, se fixaient sur lui? Demandons-le d'abord au maître peintre, c'est-à-dire à Saint-Simon. Bien que le portrait soit postérieur de quelques années, certains traits du visage ne changent point. « Il étoit plutôt petit que grand, le visage long et brun, le haut parfait, avec les plus beaux yeux du monde, un regard vif, touchant, frappant, admirable, assez ordinairement doux, toujours perçant, et une physionomie agréable, haute, fine, spirituelle jusqu'à inspirer de l'esprit; le bas du visage assez pointu, et le nez long, élevé, mais point beau, n'alloit pas si bien; des cheveux châtains, si crêpus et en telle quantité, qu'ils bouffoient à l'excès; les lèvres et la bouche agréables. » Certains défauts de la figure, le nez un peu trop long, la mâchoire supérieure avançant un peu trop, devaient s'accentuer avec l'âge. Mais de ce portrait on peut conclure qu'à quatorze ans, il devait être charmant. De bonne heure, il est vrai, sa taille avait un peu tourné et l'une de ses épaules était devenue plus forte que l'autre. On attribuait ce défaut de



conformation à l'ardeur trop grande avec laquelle, au sortir des mains des femmes, il s'était appliqué à écrire. Le collier et la croix de fer qu'on lui fit porter souvent, rien n'y fit. Mais, dans sa première jeunesse, cette déviation de la taille ne s'était probablement pas accentuée au point de le rendre légèrement boiteux, ainsi qu'il devait l'être plus tard, et, comme il avait les plus beaux pieds et les plus belles jambes qu'après le Roi on eût jamais vues à personne (beauté que le costume du temps rendait importante), la tournure et la prestance ne pouvaient manquer d'être également agréables.

Ce que d'ailleurs le portrait de Saint-Simon ne saurait rendre, c'est le contraste qui devait exister entre le regard vif et touchant, où se trahissaient l'ardeur, l'impétuosité, la tendresse de sa nature, et la gaucherie ingénue de son âge, contraste que devait accroître encore chez lui la tension perpétuelle de la volonté en lutte avec la nature. De là peut-être cette humeur hautaine et brève, et cet abord fort peu prévenant que lui reprochait Spanheim, mais sous lesquels un observateur plus sagace aurait pu démêler le bouillonnement des passions réfrénées par la conscience. Ce qu'on devine chez un être jeune et qui s'ouvre à la vie offre parfois plus d'intérêt que ce qu'on voit, et un peu de

contrainte n'enlève rien à la grâce, surtout si, derrière cette contrainte, on devine un caractère. Plus d'une ambition, quel qu'en fût le mobile, s'efforçait assurément déjà de déchiffrer l'énigme de cette nature, et tournait les yeux vers ce jeune astre levant. Au bas d'un portrait équestre, qui date de ces années de sa vie, nous avons relevé ces vers, où se trahit la curiosité un peu maligne du public :

Fils aîné du Dauphin, plus beau que n'est le jour,
Vous commencez déjà à vous faire connoître,
Car de jeunes beautés qui brillent à la Cour
Soupirent tendrement en vous voyant paraître.

De quel œil lui-même regardait-il ces jeunes beautés auxquelles Louis XIV, alors qu'il avait le même âge, faisait déjà place dans sa vie. Rien n'indique qu'il en ait jamais distingué aucune. « On ne l'a point vu, écrit le Père Martineau, sujet aux vices où la jeunesse engage ordinairement, surtout au milieu de tout ce que le monde peut avoir de plus agréable. C'étoit une pudeur extrême dans tout son extérieur. Toujours modeste dans ses regards, toujours réservé dans ses paroles, il gardoit une conduite parfaitement conforme à la maxime que Tertullien donnoit aux fidèles de son temps : il ne suffit pas d'être chaste, il faut le paroître.. Un des sei-



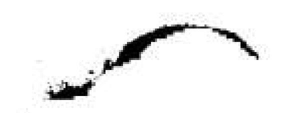
gneurs qui l'ont vu le plus souvent et plus près a cru pouvoir m'assurer que la retenue des dames les plus vertueuses n'égaloit pas celle du jeune prince [1]. » Ce n'est pas, Saint-Simon nous l'a dit et nous le verrons plus tard, qu'il fût inaccessible de nature aux sentiments divers que les dames, vertueuses ou non, peuvent inspirer; mais son précepteur lui avait appris qu'on ne pouvait, sans péché, aimer qu'Antiope, et c'était Antiope qu'il se réservait d'aimer. On n'a pas oublié avec quelle joie il reçut le portrait de la jeune princesse de Savoie et le faisait admirer par Barbezieux. Le bruit de cette joie dut se répandre dans le public, car plusieurs estampes le représentent contemplant le portrait de la princesse de Savoie. Au bas de l'un de ces portraits est gravé ce vers de Virgile :

... stupet, obtutuque hæret defixus in uno [2].

On peut penser quels sentiments divers d'émotion, d'anxiété, d'attente faisaient donc battre ce jeune cœur le jour où, sur la route de Nemours à Fontainebleau, escorté de son gouverneur, il attendait sa fiancée. On se rappelle que, voyant s'approcher le

1. *Recueil des vertus*, etc., p. 131.
2. *Énéide*, liv. I, v. 495.

carrosse, il oublia l'étiquette, et qu'échappant à Beauvilliers, il courut cinquante pas au-devant. Ce fut son premier entraînement. Voilà le Prince et la Princesse enfin réunis. Nous allons maintenant les suivre à Fontainebleau et à Versailles.



CHAPITRE VI

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE A LA COUR

I

PREMIÈRES IMPRESSIONS

Nous avons laissé la petite princesse de Savoie, le soir de son arrivée à Fontainebleau, épuisée de fatigue à la suite d'une longue journée de voyage et de présentations, et s'endormant sous l'œil vigilant de la duchesse du Lude. Désormais nous allons la trouver mêlée à la vie quotidienne de la Cour. Elle est devenue un personnage officiel. Il ne se passera presque pas un seul jour, sans que Dangeau ou Sourches ne nous disent ce qu'elle a fait. Mais, en même temps, comme elle n'a pas encore onze ans (elle était née le 5 décembre 1685, et nous sommes au 5 novembre 1696), elle est encore en éducation. De cette enfant, familièrement élevée à la campagne par sa grand'mère et sa mère, il s'agit de



faire une femme et une princesse. Nos lecteurs se souviennent peut-être de cette dépêche où, quelques mois avant son arrivée, Louis XIV parlait à Tessé de « la main habile qui achèvera de former l'esprit que cette princesse fait déjà paroître ». Nous allons voir à l'œuvre cette main habile, et c'est à travers une double vie, partie de représentation et partie d'éducation, que nous aurons à suivre la petite princesse jusqu'au jour de son mariage.

L'arrivée de la princesse de Savoie à la Cour soulevait plus d'une question d'étiquette, qu'il était nécessaire de régler sur-le-champ. Et d'abord, comment l'appellerait-on? On se souvient que, lors de son arrivée au Pont de Beauvoisin, le Roi avait décidé qu'elle serait traitée en duchesse de Bourgogne, ce qui lui donnerait le pas sur toutes les princesses, y compris Madame, la seconde femme de son grand-père. Celle-ci, bien que fort entichée de son rang, en prenait son parti d'assez bonne humeur : « Du moment qu'elle a dû avoir le pas sur moi, écrivait-elle à sa tante l'électrice Sophie de Hanovre, il importe peu que cela se fît un an plus tôt ou plus tard[1]. » Mais il était difficile de l'appeler *Madame la duchesse de Bourgogne* tant que le mariage

1. *Corresp. de Madame, duchesse d'Orléans*, trad. Jaeglé, t. I, p. 139.



n'était pas conclu. Le Roi décida en conséquence qu'on l'appellerait *la Princesse* tout court, et c'est ainsi que nous ferons désormais.

En second lieu, quel genre de vie allait-elle mener? Lui rendrait-on les mêmes honneurs qu'aux princesses mariées? Aurait-elle une cour, un cercle? Son âge ne le permettait guère. Serait-elle, au contraire, traitée en enfant et tenue à part sous la surveillance de la gouvernante des Enfants de France, comme les filles de roi lorsqu'elles n'étaient pas encore mariées? Cela non plus n'était guère possible pour une princesse qui avait déjà dame d'honneur, dame d'atour, dames du palais, chevalier d'honneur et écuyer. Louis XIV s'arrêta à un moyen terme qui était, depuis longtemps déjà, décidé dans son esprit : « Je suis assés persuadé, écrivait-il dès le mois de septembre à Tessé [1], que ce prince (le duc de Savoie) conviendra avec moy, que, dans un âge aussy peu avancé que celuy de la Princesse sa fille, il n'est pas à propos qu'elle tienne une cour chez elle pendant la première année, et avant que le mariage soit accomply. Il a mesme un intérêt particulier d'entrer dans mes sentiments sur ce sujet, et il doit croire qu'il seroit difficile que la décision du rang qu'elle

1. Papiers Tessé: Louis XIV à Tessé, 9 septembre 1696.

auroit avant que d'estre duchesse de Bourgogne ne fût telle que je désirerois pour faire plaisir à ce prince. » Mais, pour la façonner aux usages de la Cour, il décidait en même temps qu'elle verrait du monde deux fois par semaine à sa toilette, les mardi et vendredi. En revanche, elle devait manger toujours toute seule, servie par la duchesse du Lude. Pour ses menus plaisirs, le Roi lui allouait trois cents livres par mois.

Chose plus importante encore, le Roi réglait ses relations avec le duc de Bourgogne. Le Prince n'était autorisé à la venir voir que tous les quinze jours, et les princes ses frères tous les mois. Une gravure du temps représente le duc de Bourgogne faisant à la Princesse cette visite réglementaire[1]; la Princesse est assise sur un fauteuil, vis-à-vis sa table de toilette; le Prince, l'épée au côté, s'incline galamment vers elle, et la duchesse du Lude, debout par derrière, les surveille majestueusement.

La Cour ne demeura que deux jours à Fontainebleau après l'arrivée de la Princesse. Ces deux jours furent employés en visites officielles et en promenades. Le 5 novembre, qui était le lendemain de son arrivée, elle commença par assister à la messe

1. Bibliothèque nationale, cabinet des estampes, collection Hennin.

dans la petite niche à droite de la tribune royale. Pour lui faire honneur, le Roi avait ordonné que toute sa musique y jouât. Elle reçut ensuite à sa toilette les personnes qui ne lui avaient pas été présentées la veille. « Les princes et princesses, les ducs et duchesses la baisèrent; les autres ne la baisèrent pas, mais seulement, suivant le règlement que le Roi avait arrêté pour madame la dauphine de Bavière, le bas de sa robe[1]. » Elle dîna seule dans sa chambre (l'heure du dîner correspondait à peu près à l'heure de notre déjeuner tardif d'aujourd'hui), et elle alla ensuite voir le Roi, qui était chez madame de Maintenon. Après avoir causé quelque temps avec elle, le Roi la prit par la main, et la conduisit jusqu'à son carrosse, qui l'attendait dans la cour des Fontaines. Il y monta avec elle et y fit entrer seulement la duchesse du Lude, la comtesse de Mailly, dame d'atour de la Princesse, et madame de Maintenon. Il la promena le long du canal, où il lui donna le divertissement de la pêche au cormoran, et dans les allées du jardin du Tibre. Quantité de seigneurs suivaient dans leurs carrosses à six chevaux. Le Roi la ramena ensuite au palais, jusqu'au degré de Madame, à qui elle alla faire visite. De chez Madame, elle alla

1. Sourches, t. V, p. 214. Ce règlement se trouve aux Affaires étrangères, *Mémoires et documents, France.*



chez la princesse de Conti, de chez la princesse de Conti chez la duchesse de Bourbon [1], de chez la duchesse de Bourbon chez la duchesse du Maine [2]. Enfin, sur les sept heures du soir, elle reçut la visite du duc de Bourgogne et des princes ses frères.

Le lendemain, le Roi ayant été tirer dans l'après-dînée, et Monseigneur allant, comme à son ordinaire, courir le loup, ce fut pour elle jour de repos. Elle ne sortit point de ses appartements, et dut se divertir à regarder les présents qu'elle avait reçus. Le soir même de son arrivée, le Roi lui avait fait remettre par madame de Mailly, sa dame d'atour, les pierreries de la couronne, pour qu'elle pût s'en parer tant qu'elle le voudrait. Monseigneur lui avait également fait cadeau de bijoux d'or très bien travaillés. Certes il y avait là de quoi éblouir une enfant élevée dans une cour pauvre et simple. Mais l'âge ne perd jamais tous ses droits, et les bijoux ne lui firent renoncer ni aux poupées, ni surtout au colin-maillard. Elle forçait en quelque sorte tout le monde

1. Louise-Françoise de Bourbon, dite mademoiselle de Nantes, fille aînée de Louis XIV et de madame de Montespan, née en 1673, avait épousé en 1685 Louis III, duc de Bourbon, petit-fils du Grand Condé.

2. Anne-Louise-Bénédicte, dite mademoiselle de Charolais, petite-fille du Grand Condé, née le 8 novembre 1676, avait épousé le duc du Maine, fils de Louis XIV et de madame de Montespan. Elle mourut le 23 janvier 1753.



à y jouer. « Tout le monde redevient enfant, écrivait Madame. Avant-hier, la princesse d'Harcourt [1] et madame de *Pontchartrin* (Pontchartrain [2]) jouèrent à colin-maillard, et hier ce fut au tour de monsieur le Dauphin, de Monsieur, de la princesse [3] et du prince de Conti, de madame de Ventadour, de deux autres de mes dames, et au mien. Comment trouvez-vous la compagnie [4]? » C'était là précisément ce qui plaisait en elle, ce mélange de vivacité et de retenue, d'à-propos et de timidité, d'esprit précoce et de manières enfantines. Dès les premiers jours tout le monde avait subi son charme. C'est ici le lieu de donner le portrait que Sourches traçait d'elle au lendemain de son arrivée, car celui, bien connu, de Saint-Simon, est postérieur de plusieurs années.

Elle étoit extrêmement petite, mais d'une taille très jolie et très adroite, et toutes ses actions, jusqu'aux

1. Marie-Françoise de Brancas d'Oise, mariée à Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt. Elle mourut le 13 avril 1715.

2. Marie de Maupeou, mariée en 1668 à Louis Phélypeaux de Pontchartrain, contrôleur général des finances et secrétaire d'État, morte le 12 avril 1714.

3. Madame ne dit pas s'il s'agit ici de la princesse douairière de Conti, dont il a été déjà question, ou de la femme de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, neveu du Grand Condé (1664-1709). Cette dernière était sœur du duc de Bourbon.

4. *Corresp. de Madame*, traduction Jaeglé, t. I, p. 138.

moindres, faisoient paroître de l'esprit. Elle avoit les cheveux très beaux et très longs, d'un châtain cendré, qui, selon les apparences, devoit devenir noir. Son teint étoit fort beau et fort vif; ses yeux, très grands, mais un peu trop ouverts en haut; son nez un peu étroit par le haut et un peu court, mais fait de manière à devenir grand; son front trop grand et trop avancé, ce qui lui faisoit paroître les yeux un peu creux; sa bouche, assez grande et fort grosse, qui n'étoit pas désagréable quand elle ne rioit pas; ses dents assez blanches, mais grandes et mal arrangées; sa gorge très bien faite, autant qu'on le pouvoit connoître à son âge. Elle avoit l'air sérieux et doux, et savoit déjà accorder de la vivacité avec un air majestueux. Elle parloit peu, et répondoit avec de l'esprit et de la justesse. Cependant elle étoit encore enfant jusqu'à avoir des poupées et jouer à colin-maillard.

« Le Roi, dit encore Sourches quelques pages plus loin, étoit enchanté de ses manières et il témoignoit pour elle une amitié surprenante jusqu'à passer des heures entières dans son cabinet ou chez la marquise de Maintenon [1]. »

En effet, l'impression favorable que le Roi avait ressentie à première vue, et dont il s'empressait, dès Montargis, de faire part à madame de Maintenon, n'avait fait, en ces premiers jours, que se fortifier. Les appréhensions que certains rapports lui avaient fait concevoir d'autre part avaient entièrement disparu. On retrouve la trace de ces appréhensions dans

1. Sourches, t. V, p. 215 et 263.



les conversations que madame de Maintenon tenait quelques années plus tard avec les demoiselles de Saint-Cyr. « Ne vous ai-je pas raconté, leur disait-elle, que, lorsque madame la duchesse de Bourgogne vint en France, avant qu'elle n'arrivât, ceux qui en venoient dire des nouvelles au Roi, croyant faire leur cour, inventèrent mille réparties agréables qu'ils disoient qu'elle avoit faites? On trouvoit tout cela fort joli; mais, quand le Roi étoit seul avec moi, nous disions : « Il faut que cette petite soit une folle » et une étourdie, si, à son âge, elle s'avance de dire » tant de choses ». Nous fûmes ravis au contraire de voir qu'elle étoit fort timide, car, au commencement, elle ne disoit presque pas un mot[1]. » Aussi, dans une lettre adressée au duc de Savoie « pour lui donner part de l'arrivée de la Princesse sa fille », lettre qui ne se trouve malheureusement ni à Paris ni à Turin, Louis XIV avait-il témoigné toute la satisfaction qu'il éprouvait. Dans une dépêche à Tessé qui accompagnait cette lettre, il ajoutait : « Quoique je lui témoigne (au duc de Savoie) la satisfaction que j'ay eue de remarquer en elle tout ce que vous m'en aviés mandé d'avantageux, vous pouvés l'assurer encore que j'ay été parfaitement content de ses

1. *Entretiens sur l'éducation des filles*, p. 51.

manières, de son esprit, du bon air et de la grâce qu'elle a dans tout ce qu'elle fait, et de l'éducation qu'on luy a donnée. Je suis persuadé que je trouveray en elle toute la douceur d'esprit et toutes les dispositions que je puis désirer pour profiter des soins qu'on en prendra, et que le sujet, estant aussy bon, sera facilement perfectionné par les lumières de celle qui aura la principale attention à sa conduite. Il est certain qu'en suivant ses conseils, cette Princesse contribuera fort elle-même à faire le bonheur de sa vie [1]. »

« La Princesse est arrivée, écrivait de son côté madame de Maintenon à la duchesse de Savoie dans une lettre aussi déférente qu'habile, et je n'ai cessé de désirer que Vos Altesses Royales pussent voir comment on l'a reçue, et à quel point le Roi et Monseigneur en sont contents. Il n'est pas possible de se tirer de cette entrevue comme elle l'a fait. Elle est parfaite en tout, ce qui surprend bien agréablement dans une personne de onze ans. Je n'ose mêler mon admiration à celles qui seules doivent être comptées; mais je ne puis pourtant m'empêcher de dire à Votre Altesse Royale que cette enfant est un prodige, et que, suivant toutes les appa-

1. Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 6 novembre 1696.



rences, elle sera la gloire de son temps. Vos Altesses Royales me font trop d'honneur d'approuver que j'y donne mes soins. Je crois qu'il les faut borner à empêcher qu'on ne la gâte et à prier Dieu de bénir cet aimable mariage[1]. »

Cependant, pour entendre toutes les notes, il faut écouter celle, un peu discordante, que va nous donner Madame, la femme du propre grand-père de la Princesse, sans oublier que ce très spirituel et redoutable témoin des dernières années du règne avait l'esprit chagrin et la plume caustique. « Pour ce qui est de la Princesse, écrivait-elle à sa tante l'électrice de Hanovre[2], elle n'est pas précisément très grande pour son âge, mais elle a la taille jolie et fine comme une vraie poupée, de beaux cheveux blonds et en abondance, les yeux et les sourcils noirs, les cils très longs et très beaux, la peau très lisse, mais pas très blanche; le petit nez n'est ni joli, ni laid; la bouche est grande et les lèvres épaisses, bref elle a la bouche et le menton autrichiens. Elle marche bien, a bonne mine et est gracieuse, très sérieuse dans tout ce qu'elle fait, pour un enfant de son âge, et très politique. Elle fait peu de cas de

1. *Corresp. générale*, t. IV, p. 123.
2. *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, traduction Jaeglé, t. I, p. 137.

son grand-père et nous regarde à peine, mon fils et moi; mais, dès qu'elle aperçoit madame de Maintenon, elle lui sourit et va vers elle les bras ouverts. Elle en fait autant lorsqu'elle aperçoit la princesse de Conti. Vous voyez par là combien elle est déjà politique. Ceux auxquels elle parle disent qu'elle a beaucoup d'esprit. » Et dans une autre lettre : « Il est impossible d'être plus politique que la petite Princesse. C'est sans doute son père qui l'a élevée ainsi. Elle n'est pas belle du tout; cependant je ne la trouve pas si laide que les autres. Elle a de l'esprit, c'est sûr; cela se lit à ses yeux [1]. »

1. *Corresp. de Madame, duchesse d'Orléans*, p. 140

II

LOUIS XIV ET LA PRINCESSE

La Cour quitta Fontainebleau le 7 novembre. Le Roi, qui craignait en automne l'humidité de la forêt, partit en chaise après dîner, et arriva à Versailles sur les cinq heures. La Princesse était partie le matin avec ses dames, et s'était arrêtée pour dîner au Plessis. Nous avons vu que Prudhomme, l'ancien barbier du Roi, qui y demeurait, donnait souvent l'hospitalité à messeigneurs les petits Princes, quand ceux-ci faisaient la route de Fontainebleau à Versailles. Prudhomme eut également l'honneur d'offrir à dîner à la Princesse, et il faut reconnaître qu'il y avait plus de bonhomie que d'ordinaire on ne pense dans ces mœurs qui permettaient à un vieux serviteur d'offrir ainsi à dîner aux futurs héritiers du trône. Lorsque le Roi passa à une heure devant la maison de Prudhomme, la Princesse remonta dans



son carrosse et arriva en même temps que lui à Versailles. « Le Roi, à la descente du carrosse, voulut encore donner la main à la Princesse, et la mena dans le grand appartement de madame la Dauphine, qu'on trouva superbement meublé; elle y demeurera, ajoute Dangeau [1], jusqu'à ce qu'elle soit mariée. »

Nous avons vu l'impression que la Princesse produisit à la Cour. Ce qui serait encore plus intéressant à connaître, ce serait l'impression que la Cour produisit sur elle. On voudrait savoir quelles pensées s'agitaient dans cette petite tête, lorsque, après une longue journée de réceptions et de cérémonies où on ne l'avait pas laissée seule un instant, elle la posait enfin sur son oreiller. Malheureusement nous en sommes sur ce point réduit aux conjectures. Des premiers temps de son séjour à Versailles et de ses premiers jugements, il ne subsiste aucun témoignage direct, sauf une courte lettre à sa grand'mère, Madame Royale, qui sent la timidité d'une enfant et la gêne d'une nouvelle arrivée. Nous la reproduisons cependant, comme nous ferons pour toutes les autres, d'après les originaux qui sont aux archives de Turin, et avec son orthographe, dont l'incor-

1. T. VI, p. 27.

rection prodigieuse, même pour le temps, montre qu'elle avait bien mal profité des leçons de sa gouvernante, madame Desnoyers [1].

De Versaile, ce 2 novembre.

Vous me pardonnerez, Madame, si je ne vous est pas écrit, mais la peur de vous annuïer me le fait fer. Je finis, Madame vous embrasan
très humble, très obéissantes petite fille,

M. ADÉLAÏDE DE SAVOIE.

Les lettres de l'année suivante, dont nous citerons quelques-unes, sont un peu plus nombreuses. Elle y parle souvent des bontés du Roi et de madame de

1. Archives de Turin. *Lettere di Maria Adélaïde di Savoia, duchessa di Borgogna, scritte alla duchessa Maria Giovanna Battista, sua avola.* Cette lettre ne porte aucun millésime d'année; mais, comme elle est la seule qui soit signée M. Adélaïde de Savoie, nous croyons que la comtesse della Rocca, dans sa publication de la *Correspondance inédite de la duchesse de Bourgogne*, a eu raison de la rapporter à l'année 1696. Nous empruntons à la comtesse della Rocca cette description graphique des lettres de la duchesse de Bourgogne, dont nous avons pu vérifier nous-même la parfaite exactitude. « Ces lettres, qui paraîtront courtes au lecteur, remplissent pourtant une page et parfois deux d'un papier de 23 centimètres de haut et de 16 centimètres de large. L'écriture est très enfantine; l'orthographe, et surtout la ponctuation, sont fort négligées ; ce sont bien des lettres d'enfant. Le cachet est un losange aux armes de Savoie, et quelquefois un petit chien; mais le plus grand nombre des lettres n'en ont pas. A l'exception de la première, ces lettres ne sont signées que d'un monogramme dans lequel nous avions cru reconnaître d'abord un A majuscule et paraphé, mais qui ensuite ne nous a paru être qu'un signe de fantaisie. »



Maintenon ; mais elle ne laisse échapper aucun jugement. Si jeune qu'elle fût, elle devait déjà trop connaître les mœurs des cours pour ne pas savoir que sa correspondance serait surveillée, et elle n'a garde de se compromettre. Le peu qu'elle en dit, et surtout ce que nous savons de son attitude dans ces premiers temps, montre cependant qu'elle avait su mettre en pratique, avec une précocité singulière, les leçons qu'elle avait reçues avant son départ de Turin.

Nous ne parlons pas ici des préceptes, au nombre de vingt-cinq, que son confesseur, le Père Sébastien Valpré, lui avait donnés par écrit. Ces préceptes sont peu intéressants. Bien que le bon Père commence par dire « que les avis qui conviennent à une grande princesse ne peuvent pas tous convenir à une personne d'un autre état, et que ceux que l'on donne à un particulier sont extrêmement différents de ceux que l'on doit donner à une personne qui n'est pas à elle, mais au public[1] », en fait il n'est pas un seul de ces avis qui ne puisse s'appliquer à toutes les conditions. Depuis le *premièrement*, où il lui recommande de ne point perdre le temps, « qui est d'autant plus précieux qu'il s'envole comme un éclair et que

1. *Madame de Maintenon et sa famille*, par Honoré Bonhomme, p. 277. Ces avis sont tirés d'un petit livre manuscrit qui aurait appartenu à madame de Maintenon.



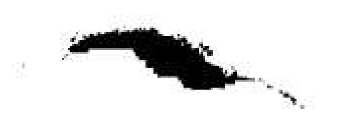
sa perte ne peut se réparer », jusqu'au *vingt-cinquièmement*, où il souhaite « qu'après une longue vie pleine d'actions méritoires pour son salut Son Altesse Royale soit reçue dans le ciel pour aimer Dieu et en jouir éternellement », c'est une longue suite d'instructions purement spirituelles, aussi banales dans le fond que dans la forme, et à la minutie desquelles nous avons peine à croire que la Princesse se soit longtemps conformée. Son père devait avoir sur son esprit plus d'action que son confesseur, et ce n'étaient pas précisément des pratiques dévotes qu'avant son départ Victor-Amédée lui avait recommandées.

Sur les débuts de la princesse de Savoie, on se rappelle ce qu'a écrit Saint-Simon : « Jamais princesse, et arrivée si jeune, ne vint si bien instruite, et ne sut mieux profiter des instructions qu'elle avoit reçues. M. de Savoie, qui connoissoit à fond notre Cour, la lui avoit peinte, et lui avoit appris la manière unique de s'y rendre heureuse. Beaucoup d'esprit naturel l'y seconda, et d'autres qualités aimables lui attachèrent les cœurs, tandis que sa situation avec le Roi et avec Mgr le duc de Bourgogne lui attirèrent les hommages de l'ambition. Elle avoit su travailler à s'y mettre dès le premier moment de son arrivée ; elle ne cessa tant qu'elle

vécut de continuer un travail si utile, et dont elle recueillit sans cesse tous les fruits[1]. » Cette manière unique d'être heureuse à la Cour et ce travail utile auquel elle s'appliqua dès son arrivée, ce n'était pas de conquérir le cœur de son époux. L'époux n'était qu'un enfant, et d'ailleurs il était tout conquis. C'était de plaire au Roi et à madame de Maintenon. Peut-être, pour s'y appliquer, n'avait-elle pas besoin des leçons de son père, et aussi de sa mère, car il paraît que sa mère lui avait également donné sur ce point, par écrit, quelques avis qui furent retrouvés dans ses papiers après sa mort. Il lui aurait suffi, pour cela, de cet instinct obscur qui fait parfois deviner aux enfants ce qu'ils ne sont pas en état de comprendre, et qui les conduit aussi sûrement que les plus savantes manœuvres. Quoi qu'il en soit, et que ce fût leçon ou instinct, il n'y eut pas une faute à reprendre dans la conduite de cette princesse de onze ans qui, du jour au lendemain, passait d'une chambre d'enfant aux marches d'un trône, et qui devait se trouver singulièrement perdue dans cette grande Cour où elle ne rencontrait ni un visage ami, ni un conseil utile.

La conquête de Louis XIV n'était pas, en elle-

1. *Addition au Journal de Dangeau*, t. XIV, p. 84.





même, chose difficile. Par une association assez fréquente chez les hommes, il réunissait en lui l'égoïsme et la sensibilité. Il aimait facilement, et il fallait toujours qu'il se sentît aimé. Le temps des La Vallière, des Montespan et des Fontanges une fois passé, il voulut l'être encore. Madame de Maintenon était arrivée à son heure, et c'est à elle qu'on doit peut-être qu'il n'ait pas cherché l'amour en bas, comme le devait faire Louis XV. Mais, au fur et à mesure que s'amortissait le feu des passions, un autre sentiment se développait en lui : l'amour des siens, cette transformation sublime de la personnalité, et cette consolation de la seconde moitié de la vie. Or, suivant une énergique expression de madame de Maintenon, « il n'avait pas grand ragout autour de lui ». Monseigneur n'était rien, et cet être épais, vulgaire ne lui offrait aucune ressource de tendresse. Il n'avait point de fille légitime, et, quelque scandaleuse fortune qu'il eût assurée à ses bâtardes, il est impossible qu'entre elles et lui ne subsistât pas une certaine gêne résultant de leur origine et de l'inégalité des rangs. Il avait bien pu les traiter en filles. Elles ne pouvaient pas le traiter en père. D'ailleurs il avait eu, de ce côté aussi, quelques déceptions et quelques chagrins. La duchesse de Chartres était insignifiante et nulle. La princesse de



Conti avait hérité toute la grâce de mademoiselle de La Vallière, mais, tout récemment, une correspondance avait été surprise où elle tournait en ridicule les amours du Roi et de madame de Maintenon. La duchesse de Bourbon était spirituelle, comme madame de Montespan, mais son esprit mordant la faisait redouter de tout le monde. Donc, de ce côté, nulle douceur pour lui, rien qui pût lui faire connaître, dans toute sa force et sa pureté, « cette passion à cheveux blancs qui s'appelle la paternité »[1]. Et c'est à cet âge un peu mélancolique où la maturité se change en vieillesse, où, la vie se détachant de vous, il faut savoir se détacher de la vie, qu'il voyait inopinément entrer dans son existence une enfant douée de toutes les grâces, qui allait devenir sienne en perpétuant sa race, et qui semblait n'avoir qu'une pensée, celle de lui complaire. L'égoïsme, la sensibilité, l'orgueil, tous les sentiments dont, à dose inégale, se composait sa nature, y trouvaient donc leur compte, et il n'est pas étonnant que l'enfant ait fait la conquête du vieillard.

A quel degré cette conquête fut rapide, la simple lecture du Journal de Dangeau ou de Sourches suffit à nous le montrer. On y voit que la vie de la Cour,

1. Lacordaire, *Sermons*.



devenue un peu morne depuis quelques années, tourne tout entière autour de cette enfant de onze ans. Versailles, Marly, Meudon se raniment et se réveillent tour à tour. Ce ne sont que parties et divertissements pour lui en faire les honneurs. Le premier dimanche qui suivit son arrivée, c'est-à-dire le 11 novembre, le Roi la mena promener à pied dans les jardins de Versailles. Il s'était fait suivre, dit Dangeau, « par les petits chariots, où il montoit de temps à autre avec elle. Il lui fit voir beaucoup de fontaines, qu'elle trouva admirables [1]. » Le mardi 13, il la conduisit à Marly avec toutes ses dames ; « on se promena fort dans les jardins, et la Princesse en revint charmée ». Le 15, ce fut à Meudon qu'on la conduisit ; mais la promenade dans les jardins fut courte, parce que le temps était vilain. Dans les intervalles de ces promenades, on lui faisait remplir ses premiers devoirs de princesse, et Dangeau ne manque pas de faire mention que certaines questions d'étiquette étaient tranchées d'une façon qui assurait son rang. Elle recevait la visite du roi et de la reine d'Angleterre (Jacques II et sa femme Marie de Modène), et elle avait un fauteuil comme la Reine. Quelques jours après, elle leur

1. Dangeau, t. VI, p. 28 et *passim*.



rendait visite à son tour, et la Reine lui avait fait préparer également un fauteuil. A Noël, elle entendit la messe de minuit pour la première fois de sa vie, et, quand elle fit ses dévotions, on lui donna l'*ablution*, c'est-à-dire qu'après la communion elle but, comme le prêtre, quelques gouttes d'eau et de vin. Or c'était là un cérémonial réservé aux seuls Enfants de France[1]. Enfin elle recevait solennellement, en audience de congé, l'envoyé de l'empereur du Maroc, Soliman Bulac Bachi, qui la comparait à l'Étoile du Matin, et lui demandait la permission d'aller apprendre son éclatant mérite aux peuples de l'Afrique[2].

Visites officielles et harangues étaient, pour une enfant aussi jeune, un passe-temps un peu sérieux. Il fallait aussi songer à son amusement, car elle continuait à aimer fort le jeu, et on ne pouvait pas toujours jouer à colin-maillard. Il fallait trouver autre chose, et on y avisa : « Le Roi dit ces jours passés à la Princesse que toutes les princesses avoient des ménageries à l'entour de Versailles, et qu'il vouloit lui en donner une bien plus belle que celle des autres, et que, pour cela, il lui donnoit la véritable Ménagerie, qui est la ménagerie de Versailles. »

1. L'ablution donnée aux princes et princesses qui sont dans la ligne directe est encore en usage dans certaines cours d'Europe, en particulier à Lisbonne.

2. *Mercure de France*, décembre 1696.



En effet cette Ménagerie devint un des lieux de divertissement favoris de la Princesse. Souvent elle s'y rendait seule avec ses dames, et s'amusait avec elles à y confectionner des gâteaux. Nous avons vu quelle était la composition de sa maison. Rien n'y avait été changé. Cependant il faut croire que les personnes dont on l'avait environnée, choisies seulement pour leur vertu, n'étaient pas d'une société très récréante, car le Roi désigna en plus un certain nombre de dames pour être, suivant l'expression employée par Sourches, « des plaisirs de la Princesse », c'est-à-dire qu'elles ne viendraient que quand elles seraient appelées, et pour prendre part aux distractions qu'on lui offrait.

Quelque-unes de ces dames étaient d'un âge déjà respectable : ainsi, la princesse d'Harcourt, la princesse de Soubise [1], la duchesse de Chevreuse, la duchesse de Beauvilliers. Ce sont celles que Saint-Simon appelle les *duègnes*. Mais il en est d'autres, entre autres la duchesse de Saint-Simon [2] elle-même (non sans une tracasserie avec la

1. Anne de Rohan-Chabot, née en 1641, seconde femme de François de Rohan-Monthbazon, à qui elle apporta la principauté de Soubise, mourut le 3 février 1709. On disait qu'elle avait eu une liaison passagère avec le Roi.

2. Marie-Gabrielle, fille de Guy, comte de Durfort, duc de Quintin, duc de Lorge, née vers 1678, morte à la Ferté-Vidame le 21 janvier 1743.



duchesse du Lude, qui crut la désignation faite en dehors d'elle), et trois jeunes filles, mesdemoiselles de Chevreuse[1], d'Ayen[2] et d'Aubigné[3], cette dernière la propre nièce de madame de Maintenon. « Les vieilles, ajoute Saint-Simon, étoient peu mandées et s'excusoient souvent, et c'étoit plutôt une distinction qu'une compagnie; les autres étoient pour l'amusement, et surtout pour les promenades[4]. »

Les promenades allaient tenir en effet une grande place dans la vie extérieure de la Princesse. Assez dur à lui-même, Louis XIV sortait par tous les temps, et il aimait qu'on l'accompagnât. Souvent, quand madame de Maintenon était à Saint-Cyr, il lui écrivait de courts petits billets pour lui donner rendez-vous au moment où elle sortirait, et pour lui proposer une promenade dans le parc de Versailles. Mais madame de Maintenon se faisait vieille; elle craignait le froid, l'humidité, et les promenades en carrosse ou à pied n'étaient guère plus son affaire. Peut-être aussi, tout bas, et sans se l'avouer à lui-

1. Marie-Françoise d'Albert de Luynes, née en 1678, épousa le marquis de Lévis. Elle mourut en 1734.

2. Lucie-Félicie, troisième fille du maréchal de Noailles, née en 1683, épousa en 1698 le comte d'Estrées, et mourut en 1745.

3. Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, née le 5 mai 1684, mariée le 1er avril 1698 au comte d'Ayen, qui devint plus tard duc de Noailles et maréchal de France. Elle mourut à Saint-Germain-en-Laye le 6 octobre 1739.

4. *Saint-Simon*, édition Boislisle, t. IV, p. 303.



même, Louis XIV commençait-il à trouver cette compagnie un peu sérieuse. Celle d'une enfant très aimée, pour qui tout était nouveauté et merveille, devait l'égayer. D'ailleurs, il avait sincèrement à cœur de distraire l'enfant. « Le Roi, dit Dangeau, cherche chaque jour quelque chose de nouveau pour amuser la Princesse [1]. » C'étaient parfois de longues promenades en voiture dans la forêt de Marly. Le Roi prenait la Princesse dans son carrosse avec madame de Maintenon, la comtesse de Mailly et la marquise de Dangeau. Comme ce lourd carrosse ne pouvait aller dans toutes les allées de la forêt, il changeait de voiture à certains endroits, et montait avec elle dans une petite calèche légère, où il lui donnait comme compagnes des jeunes filles de son âge, entre autres mademoiselle d'Aubigné et mademoiselle d'Ayen. D'autres carrosses, où c'était une grande faveur d'être admis, suivaient tant bien que mal. A la fin de la promenade, toutes les voitures se réunissaient dans un carrefour de la forêt. Un souper était servi aux dames sans qu'elles eussent à descendre de voiture, et l'on rentrait assez tard à Marly.

Parfois la promenade avait lieu sur l'eau. Le Roi menait la Princesse dans ses petits chariots jusqu'au

1. *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 64.



canal qui était à l'entour du grand réservoir de Marly. Là des chaloupes étaient préparées. Le Roi y faisait embarquer la Princesse et ses dames; Dangeau, son chevalier d'honneur, l'escortait également. La promenade durait assez longtemps; puis le Roi se remettait dans le petit chariot avec la Princesse, et se promenait sur les hauteurs de Marly jusqu'à la nuit. Ou bien c'était sur le grand canal de Versailles que les chaloupes étaient préparées, et la Princesse mangeait en bateau une collation qu'elle avait apportée de la Ménagerie. Parfois le Roi lui donnait aussi le plaisir de la chasse à courre. Pour qu'elle vît les chiens de plus près, il la prenait avec lui dans son soufflet, voiture légère à deux places, attelée de quatre petits chevaux que lui-même conduisait avec une grande adresse. Le duc de Bourgogne et les princes ses frères suivaient à cheval. On se retrouvait à l'hallali. A Fontainebleau, elle voyait prendre des sangliers dans les toiles, des faisans à la *tirasse* (au filet). On lui donnait aussi le plaisir de la pêche, et, de son balcon, le Roi s'amusait à lui voir prendre des carpes. Un jour il la mena à la Grande Écurie, et la fit assister à la voltige des pages. Parfois aussi on lui ménageait quelques distractions plus conformes à son âge. On faisait venir à Versailles un joueur de gobelets; on lui faisait tirer une

petite loterie chez madame de Maintenon, ou bien le Roi lui donnait de marionnettes. Mais le plaisir habituel et un peu obligatoire, c'était la promenade avec le Roi lui-même, en voiture ou à pied, souvent par la pluie ou la crotte, et Dangeau hasarde à ce propos cette réflexion singulièrement hardie pour lui : « La Princesse ne se trouve point enrhumée dès qu'il faut suivre le Roi [1]. »

Dans cette complaisance n'entrait-il que de la politique, pour reprendre l'expression de Madame, ou bien un sentiment réel de reconnaissance et d'attachement y avait-il également sa part? Consultons sur ce point un témoin avisé, d'un esprit plus caustique que bienveillant, qui a été fort mêlé à la vie de la Princesse et qui a vu de près ses débuts. C'est madame de Caylus [2]. « Le public, dit-elle, dans ses *Souvenirs* [3], a de la peine à concevoir que les princes agissent simplement et naturellement parce qu'il ne les voit pas d'assez près pour en bien juger, et parce que le merveilleux, qu'il cherche toujours, ne se trouve pas dans une conduite simple et dans des sentiments réglés. On a donc mieux

1. *Journal de Dangeau,* t. VI, p. 79.

2. Françoise de Villette de Murcay, nièce de madame de Maintenon, née en 1673, épousa en 1686 le marquis de Caylus. Elle mourut en 1729.

3. Collection Petitot, 4e série, t. VI, *Souvenirs de la marquise de Caylus,* p. 485.



aimé croire que madame la Dauphine ressembloit à monsieur son père, et qu'elle étoit, dès l'âge de onze ans, qu'elle vint en France, aussi fine et aussi politique que lui, affectant pour le Roi et madame de Maintenon une tendresse qu'elle n'avoit pas. Pour moi, qui ai eu l'honneur de la voir de près, j'en juge autrement, et je l'ai vue pleurer de si bonne foi sur le grand âge de ces deux personnes, qu'elle croyoit avec raison devoir mourir devant elle, que je ne puis douter de sa tendresse pour le Roi. » Pourquoi ne pas croire en effet, avec madame de Caylus, que, si l'empressement de la Princesse pour le Roi ne fut, au début, que docilité aux recommandations paternelles, ou, plus simplement, instinct de coquetterie enfantine, le cœur n'y soit, avec le temps, entré pour quelque chose? Plus sensible peut-être que profonde, toujours elle s'attacha facilement, et, de son côté, quand il le voulait, Louis XIV savait être bon et aimable. Pour sa part il était complètement conquis, et il ne pouvait plus se passer d'elle.

« Le Roi revint de Marly à cinq heures et, après s'être débotté, alla chez la Princesse. » — « Au retour de Trianon, le Roi fit venir la Princesse chez madame de Maintenon. » Sous une forme ou sous une autre, il n'y a presque pas une page de Dangeau où pareille mention ne se retrouve. « Le




Roi, disent d'un autre côté les *Mémoires* de Sourches, étoit enchanté des manières de la Princesse, témoignant pour elle une amitié surprenante, jusqu'à passer avec elle des heures entières dans son cabinet, ou chez la marquise de Maintenon [1]. » Aussi Louis XIV ne laissait-il échapper aucune occasion de faire savoir à la duchesse de Savoie, sa nièce, pour laquelle il avait conservé une vraie affection, l'impression favorable que la jeune princesse avait produite sur lui. A la fin de novembre, le marquis d'Urfé, que nous avons vu, onze années auparavant, chargé par le Roi d'aller complimenter la duchesse Anne sur la naissance de la princesse Adélaïde, s'en vint prendre congé du Roi avant de se rendre en Piémont, où l'appelaient des affaires particulières. « Le Roi lui commanda, dit Dangeau, de dire à monsieur et madame de Savoie qu'il étoit si content de la Princesse qu'il ne pouvoit assez leur en marquer de satisfaction [2]. » De son côté, les rares lettres que la Princesse adressait à sa grand'mère Madame Royale témoignent toutes de sa reconnaissance pour le traitement dont elle était l'objet, et de sa constante préoccupation de plaire au Roi. Dans l'une de ces lettres, elle parle de la prise de Barcelone, qui

1. Sourches, t. V, p. 263.
2. Dangeau, t. VI, p. 36.



avait eu lieu au mois d'août[1]. « J'ai eu, dit-elle, une grande joie de la prise de Barcelone, ma chère grand'maman, car je suis bonne Françoise et je sens bien tout ce qui peut plaire au Roy auquel je suis aussi attachée que vous le pouvés désirer » ; et dans une autre lettre : « Je n'ay pu vous écrire le dernier ordinaire, ma chère grand' maman, parce que je sors continuellement, et que je vais tous les soirs voir le Roy. Je suis assurée que cette excuse ne vous déplaît pas, et que vous trouvés mon temps bien emploié quand je le passe auprès du Roy. Ses bontés pour moi ne se peuvent exprimer, et, comme je connois l'intérêt que vous prenés à mon bonheur, je suis bien aise de vous assurer qu'il est parfait, et qu'il ne me fera jamais oublier la tendresse que je dois avoir et que j'ay pour vous. » « La Princesse, écrivait de son côté le Roi à Tessé[2], est à présent si libre avec moy, et si accoutumée aux dames qui sont auprès d'elle, qu'une femme piémontoise luy est absolument inutile et que j'ai jugé à propos de la renvoyer quand la saison sera devenue propre à ce voyage. » Ce départ de Marquette (ainsi s'appelait la femme de chambre que la Princesse avait conservée) ne laissa pas de la contrister. Elle lui

1. Archives de Turin.
2. Papiers Tessé; le Roi à Tessé, 17 avril 1697.

donna tous les habits qu'elle avait apportés de Savoie, avec son portrait garni de diamants, et pleura quand il fallut lui dire adieu. Mais Sourches remarque « qu'elle s'étoit conduite avec beaucoup d'esprit à ce sujet », car, pour ne pas déplaire au Roi, elle essuya bien vite ses larmes.

De son côté, le comte de Govone, envoyé récemment par Victor-Amédée à la Cour de Louis XIV, écrivait à son maître : « Sa Majesté ne discontinue pas de me raconter avec tendresse les demandes et les réponses qui s'échangèrent entre elle et la Princesse et combien il se réjouit de la voir joindre tant d'enfantillage à tant de bon sens. J'étais hier présent à la conversation que la Princesse a eue pendant une demi-heure, avec Mgr le duc de Bourgogne, fixée régulièrement à chaque samedi pour le laisser avec le désir de la revoir. Dès le début, les jeunes mariés commencèrent à s'entretenir avec familiarité, et finirent plus tristement quand ils virent que le moment de se séparer approchait [1]. »

1. Gagnière, p. 194. Ces lettres inédites de Govone à Victor-Amédée forment une contre-partie très intéressante du Journal de Dangeau.

III

MADAME DE MAINTENON

Assurément la politique entra pour une certaine part dans les relations de la Princesse avec madame de Maintenon; mais la plus politique des deux n'était peut-être pas la Princesse. On se souvient de l'habileté discrète avec laquelle l'influence de madame de Maintenon s'était fait sentir dans le choix des personnes qui devaient environner la Princesse, que ce fût la duchesse du Lude à qui, dit malicieusement madame de Caylus, « sa déférence à l'égard de madame de Maintenon tenoit lieu d'esprit », ou bien la comtesse de Mailly qui était sa nièce, la comtesse de Montgon qui était fille de son amie madame d'Heudicourt [1], la marquise de Dan-

1. Bonne de Pons, mariée en 1656 à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, mourut au château de Versailles le 24 janvier 1709.



geau qui lui était toute dévouée. Mais pourquoi lui reprocher une habileté dont le but était aussi louable? Il était tacitement convenu et accepté que l'éducation de la Princesse devait être complétée par ses soins. Encore fallait-il être assuré qu'une autorité de nature aussi délicate ne serait pas traversée ni combattue par des influences subalternes. Qui pouvait savoir en effet si l'on n'allait pas avoir affaire à une enfant capricieuse et difficile, rebelle au joug qu'on voudrait faire peser sur elle? Si madame de Maintenon conçut, et cela est probable, quelque anxiété de ce genre, elle fut bien vite rassurée. On le voit par la lettre bien connue que, le lendemain de l'arrivée de la Princesse, elle adressait à la duchesse de Savoie. « Elle a, lui écrivait-elle en parlant de la Princesse, une politesse qui ne lui permet pas de rien dire de désagréable. Je voulus bien m'opposer aux caresses qu'elle me faisoit, parce que j'étois trop vieille; elle me répondit : « Ah! point si vieille. » Elle m'aborda, quand le Roi fut sorti de sa chambre, en me faisant l'honneur de m'embrasser; ensuite elle me fit asseoir, ayant remarqué bien vite que je ne puis me tenir debout, et, se mettant d'un air flatteur presque sur mes genoux, elle me dit : « Maman m'a chargée » de vous faire mille amitiés de sa part et de vous » demander la vôtre pour moi; apprenez-moi bien, je



» vous prie, tout ce qu'il faut faire pour plaire au Roi. » Ce sont ses paroles, Madame; mais l'air de gaieté, de douceur et de grâce dont elles sont accompagnées ne peut se mettre dans une lettre [1]. »

On sait de quelle ingénieuse façon la Princesse résolut la délicate question de savoir comment elle appellerait madame de Maintenon. Elle se tira de la difficulté en l'appelant *ma tante*, confondant ainsi joliment, comme dit Saint-Simon, le rang et l'amitié. S'il fallait en croire les *Mémoires* de Languet de Gergy [2], elle n'aurait pris cette habitude que par imitation de mademoiselle d'Aubigné, la propre nièce de madame de Maintenon, qui, tout naturellement, l'appelait ainsi. Beaucoup plus plausible nous paraît l'explication donnée par la comtesse della Rocca dans sa publication de la correspondance inédite de la duchesse de Bourgogne. « Ce mot si simple, *Magna* en piémontais, si heureusement employé, auquel elle dut en partie peut-être sa grande faveur, Marie-Adélaïde l'avait importé de son pays, où il était alors, comme il est aujourd'hui, en très grande vogue dans les familles pour désigner

1. *Corresp. générale*, t. IV, p. 135.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de la fondation de la maison de Saint-Cyr et de madame de Maintenon, son institutrice*, par Languet de Gergy, archevêque de Sens, né à Dijon en 1675, évêque de Soissons en 1730, mort en 1753. Il était membre de l'Académie française.

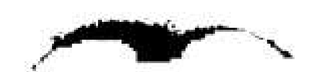


les femmes auxquelles l'âge, la position, un degré de parenté ou d'amitié donnent une certaine supériorité. »

Cette explication répond mieux à ce que nous savons du caractère de la Princesse, et au parti pris évident avec lequel elle était arrivée de conquérir les bonnes grâces de la *Magna*. Sur ce point encore elle ne faisait que suivre les recommandations qu'elle avait emportées de Turin. Aussi avait-elle soin de mander à sa grand'mère combien elle s'en acquittait exactement : « Je fais bien ce que vous m'ordonnés sur madame de Maintenon, lui écrivait-elle dans une lettre sans date, mais qui doit être de cette époque : j'ai beaucoup d'amitié pour elle et de confiance dans tous ses advis. Croiés, ma chère grand'maman, tout ce qu'elle vous a mandé de moi, quoyque je ne le mérite peut-être pas, mais je voudrois que vous eussiez ce plaisir-là, car je conte sur vostre amitié et je n'oublie point toutes les marques que vous m'en avez donné. » Et dans une autre lettre : « La D... du Lude est revenue auprais de moy, dont je suis ravie, et il est vrais que madame de Maintenon me voit le plus souvent qui lui est possible. Je crois pouvoir me flatter que ces deux dames m'aime [1]. »

1. Archives de Turin.

Autant qu'il est possible de pénétrer les sentiments véritables de madame de Maintenon, la petite Princesse ne se flattait pas. Ce que la politique avait commencé, le cœur l'acheva. C'est, suivant nous, une conception tout à fait erronée du caractère de cette femme célèbre que de se la représenter comme une personne fausse, sèche, ambitieuse, n'obéissant à d'autre préoccupation qu'à celle de conquérir ou de s'assurer l'étrange situation à laquelle elle avait su se hausser. La passion et le parti pris créent parfois ainsi des figures de convention, que les gens mal informés tiennent pour des portraits ressemblants, mais qui, dans la réalité, ne rappellent en rien les traits du modèle. La véritable Françoise d'Aubigné était une personne autrement complexe. Jeune, elle avait été jolie, et elle avait aimé à plaire. N'oublions pas le portrait que mademoiselle de Scudéry a tracé d'elle dans *Clélie*, sous le nom de Lyrianne, et surtout ce qu'elle dit de ses yeux : « Ils étaient noirs, brillants, doux, passionnés et pleins d'esprit; leur éclat avait je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer : la mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent presque toujours ; l'enjouement s'y faisait voir à son tour, avec tous les attraits que la joie peut inspirer, et l'on peut assurer enfin sans mensonge que Lyrianne avait mille appas iné-



vitables. » Quand une femme a des yeux pareils, il ets bien rare qu'elle n'ait pas aussi un cœur. Si, comme nous, on n'ajoute point foi aux grossiers propos de Saint-Simon, si l'on croit au contraire, avec Tallemant des Réaux [1], que, la prudence venant en aide à la vertu, elle n'a jamais *fait le saut*, ce ne put être qu'en refoulant au dedans d'elle-même bien des sentiments qui devaient chercher, cependant, un aliment quelque part.

Ce n'était point dans sa relation avec Louis XIV qu'elle avait pu rencontrer cet aliment, sauf peut-être durant les premières années où l'orgueil et l'amour de la gloire dont elle s'accusait elle-même trouvaient leur compte. On sent, dans cette liaison étrange, qu'enveloppe encore un certain mystère, dominer par-dessus toute chose le devoir et la lassitude. Elle avait entrepris le salut du Roi dont elle se considérait comme responsable; mais elle ne goûtait dans l'accomplissement de cette tâche ni douceur, ni tendresse. Comme elle était femme, il fallait bien qu'elle aimât quelque part. L'amour maternel demeurait le seul sentiment qu'il lui fût permis de connaître, et elle n'avait point d'enfants.

1. Né à La Rochelle en 1620, membre de l'Académie française en 1651, auteur du recueil d'historiettes que tout le monde connait, mort en 1693.



Aussi aima-t-elle les enfants des autres. Elle trompa son cœur par l'adoption. « Elle a toujours fort aimé les enfants, disait mademoiselle d'Aumale [1], une de ses secrétaires, à les voir dans leur naturel, et les enfants sentoient si fort cette bonté qu'ils étoient plus libres avec elle qu'avec personne [2]. » Ses enfants, ce furent d'abord le duc du Maine [3], que, dans ses lettres, elle appelle toujours « mon petit prince », et auquel elle ne cessa jamais de témoigner une tendresse passionnée ; puis des dames ou des élèves de Saint-Cyr comme cette charmante madame de Glapion [4], à laquelle elle écrivait des lettres d'une sollicitude vraiment touchante, ou cette Jeannette de Pincré [5], par laquelle elle se laissait appeler *maman*. Ce fut enfin cette jeune et séduisante petite princesse que le hasard remettait

1. Marie-Jeanne d'Aumale, née en 1689, admise à Saint-Cyr en 1690, mourut en 1756.

2. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 270.

3. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, né en 1670, mort en 1736, avait été élevé par madame de Maintenon.

4. Marie-Madeleine de Glapion des Routis, née en 1674, fit sa profession à Saint-Cyr en 1695 et fut élue trois fois supérieure. Elle mourut en 1729.

5. Jeannette de Pincré, introduite quelques années plus tard à la Cour de madame de Maintenon, captiva les bonnes grâces au point de rendre jalouse sa protectrice. Celle-ci crut s'en débarrasser en lui faisant épouser le fils de madame de Villefort. Mais le Roi exigea qu'elle demeurât à la Cour où elle vécut assez tard sous le nom de madame d'Auxy. Saint-Simon, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XIII, p. 347.

entre ses mains, dont son intérêt bien entendu l'engageait assurément à captiver le cœur, mais pour laquelle elle semble avoir fini par éprouver un attachement véritable.

Dans les soins qu'elle était appelée à lui rendre, madame de Maintenon trouvait d'ailleurs à satisfaire un des goûts dominants de sa nature. Elle était née institutrice. Le besoin qu'elle avait de donner des leçons était si fort, que, durant les séjours de la Cour à Fontainebleau, elle ne pouvait se tenir d'aller enseigner le catéchisme aux petits garçons et aux petites filles de l'école d'Avon [1], non sans que le magister du village, Mathurin Roch, en éprouvât quelque dépit : « Il ne peut, écrivait-elle assez plaisamment, s'accoutumer à mon ignorance, ni moi à son savoir [2]. » Avec cette nouvelle élève il n'y avait pas à se mettre en peine de ce que pensait le magister, mais il fallait tout lui apprendre. Ce n'est pas qu'elle eût, jusque-là, été mal élevée, du moins au point de vue moral. Bien au contraire. Madame de Maintenon elle-même se plaisait à le reconnaître et à dire que « madame de Savoie l'avoit élevée à avoir de l'honnêteté et de la civilité pour tout le

1. Avon était la paroisse de Fontainebleau. Dans la vieille église du village ont été enterrés plusieurs dignitaires de la Cour. On y voit aussi le tombeau de Monaldeschi.

2. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 273.



monde [1] ». Mais elle était remarquablement ignorante. On commença par lui donner un maître de danse et un maître de clavecin. On s'aperçut bientôt que ce n'était pas suffisant, et que c'était d'un maître d'écriture qu'elle avait besoin. « J'espère que j'escriré assez bien, ma chère grand'maman, mandait-elle à sa grand'mère dans une lettre du 25 mai 1697. J'ay un maistre qui se donne beaucoup de peine. J'aurois grans tort de ne pas profiter des soins qu'on prend de tout ce qui me regarde. » Mais, malgré toute la peine que se donnait le maître d'écriture, elle ne faisait guère de progrès, car, l'année suivante, mariée depuis quelques mois, elle prenait encore des leçons : « Il seroit temps, ma chère grand'maman, que je seusse escrire, et l'on me reproche ici assés souvent la honte d'une femme mariée qui a un maistre pour une chose aussy commune. Mais, pour le stile, il seroit difficile qu'il ne fust pas obligeant, sentant pour vous ce que je sens [2]. »

Le style de ses lettres est obligeant en effet. Il est rare, malgré leur brièveté, qu'elle ne trouve pas le moyen d'y glisser quelque heureuse expression de

1. *Entretien sur l'éducation des filles*, p. 117.
2. Archives de Turin.



tendresse. Mais elle ne parvint jamais à écrire convenablement, ni à savoir l'orthographe dans la mesure où la savaient les femmes de son rang. Ses lettres présentent sous ce rapport une différence frappante avec celles de sa sœur, la reine d'Espagne, qui sont également conservées aux Archives de Turin. Madame de Maintenon s'inquiétait de cette ignorance, qui s'étendait jusqu'à l'histoire. Elle s'en ouvrait avec Dangeau et avait recours à ses bons offices : « Il est bizarre, lui écrivait-elle, de vouloir faire de vous un précepteur; mais vous êtes capable de tout pour le bien, et vous en pouvez plus faire à la Princesse que tous les maîtres du monde. Je crois qu'il faudroit lui faire tous les jours deux leçons, l'une de la fable, l'autre de l'histoire romaine. Vous savez mieux que moi, Monsieur, qu'il ne faut point songer à en faire une savante; on n'y réussiroit pas. Il faut se borner à lui apprendre certaines choses qui entrent continuellement dans le commerce des plaisirs et de la conversation. » Pour lui apprendre l'histoire romaine, elle faisait choix de l'*Histoire de l'Empire romain* par le dominicain Coëffeteau [1], « parce que, disait-elle, les chapitres sont courts, et notre Princesse n'aime pas ce qui est long ». Et elle

1. Nicolas Coëffeteau, né à Saint-Calais en 1574, mort à Paris en 1623.



terminait sa lettre ainsi : « Quand vous trouverez l'occasion de lui faire un portrait de quelque princesse bien polie, modeste, précieuse, délicate, s'attirant le respect, ne le manquez pas, s'il vous plaît. Je crains qu'on ne se conforme à la grossièreté de notre siècle [1]. » C'était encore sur Dangeau qu'elle comptait pour défaire la Princesse d'un petit rire forcé auquel elle était sujette, et qui était désagréable. Pour cela, elle conseillait de lui lire certaine conversation sur la raillerie qu'elle-même avait composée pour les demoiselles de Saint-Cyr. Comment Dangeau s'acquitta de ces fonctions de précepteur, nous n'en savons rien. Il a la modestie de s'en taire dans son Journal; mais nous doutons que la Princesse ait jamais bien su l'histoire romaine.

Cette lettre de madame de Maintenon recommandant à Dangeau, transformé en précepteur, d'offrir à son élève le modèle d'une princesse *précieuse* semble un ressouvenir de sa jeunesse, et du temps où elle-même fréquentait, à l'hôtel d'Albret, les dernières Précieuses. Cependant elle en était arrivée à faire peu de cas du bel esprit, qu'elle proscrivait sévèrement de l'éducation de Saint-Cyr. Ses préoccupations en ce qui concernait la Princesse étaient

1. *Corresp. générale*, t. IV, p. 149 et 166.



tournées d'un autre côté : « Vous pensez juste sur la princesse de Savoie, écrivait-elle à madame de Brinon, qui avait été la première supérieure de Saint-Cyr; il ne faut rien oublier pour l'élever chrétiennement. Il paroît qu'on l'a fait jusqu'à cette heure; priez pour elle [1]. » La Princesse avait reçu en effet de celle que Madame appelle *sa sainte mère* une éducation foncièrement chrétienne. S'entretenant quelques années plus tard avec les demoiselles de Saint-Cyr, madame de Maintenon rapportait d'elle un trait curieux : « Je me souviens que, quand madame la duchesse de Bourgogne, qui étoit à peu près de votre âge, vint en France, elle paroissoit être indifférente pour toutes sortes de plaisirs, et elle étoit de même pour les richesses et les honneurs dont il ne sembloit pas qu'elle se souciât; mais quand je lui disois : « Il y aura du péché si vous « faites cela », elle reprenoit avec une grande vivacité : « Il y aura du péché? voilà qui est fait; je » ne le ferai point »; et j'avois le plaisir de lui voir toujours le même mouvement de vivacité, toutes les fois que je la faisois apercevoir qu'il y auroit du péché à quelque chose, et, quelqu'envie qu'elle eût de le vouloir faire, elle s'arrêtoit court. »

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 469.



C'était cette horreur du péché qu'il s'agissait d'entretenir dans une âme enfantine, au milieu d'une Cour où le péché, malgré une plus grande régularité apparente, n'était pas précisément en horreur. Pour cela, il fallait d'abord la soustraire à des influences qui auraient pu tout naturellement s'exercer sur elle, et en particulier à celles des jeunes princesses ses tantes : la princesse de Conti, fort séduisante et fort coquette, récemment compromise par une aventure quasi publique, et qui aurait pu être d'autant plus tentée d'intervenir dans l'éducation de sa nièce qu'elle vivait dans les termes d'une étroite intimité avec Monseigneur ; la duchesse de Bourbon, spirituelle, malicieuse, dont la liaison avec le prince de Conti n'était un mystère pour personne ; la petite duchesse du Maine, tout récemment mariée, mais dont les allures inquiétaient déjà madame de Maintenon. Aussi eut-elle soin, à ce que raconte madame de Caylus, de la tenir fort éloignée de ces princesses, de la duchesse de Bourbon surtout, et celles-ci, naturellement, lui en surent peu de gré. Il fallait également la faire vivre d'une vie à part, en l'isolant des plaisirs auxquels, sinon son âge, du moins son rang, l'appelaient naturellement. On poussait la précaution jusqu'à ne point parler de ces plaisirs devant elle. « On tient la fiancée de monsieur le duc de



Bourgogne fort enfermée, écrivait Madame : le Roi nous a défendu à tous de jamais nommer devant elle l'Opéra, l'appartement des jeux, la comédie; la pauvre enfant me fait pitié [1]. » Il faut croire qu'à Turin même ce régime paraissait sévère à certaines personnes, car le comte de Govone écrivait à son chef, le marquis de Saint-Thomas : « La retraite où Sa Majesté entend tenir madame la duchesse de Bourgogne, en la faisant s'abstenir de l'Opéra, du bal et de la comédie, la fait plaindre par beaucoup de personnes qui ne savent pas que le sérieux de cette Cour est un continuel divertissement (*il serio di questa corte e un continuo divertimento*) [2]. Cependant, si l'on s'en rapporte au témoignage de Tessé, la duchesse de Savoie aurait, au contraire, témoigné toute la satisfaction qu'elle ressentait de l'éducation donnée à sa fille, et elle aurait eu l'intention de prendre exemple sur cette éducation pour terminer celle de la fille qui restait auprès d'elle. Voici en effet ce que, à ce sujet, Tessé écrivait au Roi : « Le prince (le duc de Savoie) me fist lire une lettre de madame de Maintenon à madame la Duchesse sa femme sur l'éducation de madame la Princesse, et

1. *Corresp. de madame la duchesse d'Orléans*, traduction Jaeglé, t. I, p. 142.
2. Govone à Saint-Thomas (16 octobre 1696), Gagnière, p. 82.

sur les mesures que l'on prend pour corriger les petits deffauts auxquels l'âge et l'inclination pourroient l'entraîner. C'est dommage que des lettres si remplies de sentiments qui pourroient servir de règle à la vertu mesme demeurent dans le petit particulier de deux ou trois personnes. Madame la duchesse Royalle, que l'on peut quasiment en ce monde regarder comme un ange, ou du moins comme le modelle vivant de ce que les princesses doivent faire et penser, en fait des maximes pour l'éducation de sa seconde fille, et l'honneur qu'elle me fait de m'en confier souvent la lecture, parce qu'elle connoît le respectueux et tendre attachement que je dois avoir pour madame la Princesse, me fait à moi-même, et à mon âge, une impression qui me rendroit plus homme de bien que je ne suis, si j'estois assez heureux pour en faire bon usage [1]. »
Aucune lettre de madame de Maintenon n'a été conservée aux Archives de Turin, mais nous avons trouvé, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal [2], une lettre du mois de juillet 1697 que nous croyons inédite, et où madame de Maintenon rend compte en quelque sorte à la duchesse de Savoie des progrès que faisait l'éducation de la

1. Papiers Tessé. Tessé au Roi, 17 mars 1697.
2. Voir, à l'Appendice, le texte complet de la lettre.

duchesse de Bourgogne : « Je suis surprise de la Princesse, écrivait-elle, et je n'ai veu rien de si extraordinaire que son esprit. Il ne se montre (pas) par des bons mots, par des réparties vives et surprenantes, ny par des effets de mémoire qu'on voit en d'autres enfants. Elle parle si peu qu'Elle ne dit jamais rien de mal à propos. Elle écoute sans faire semblant d'écouter, et souvent, paroissant n'être occupée que de son plaisir. Elle n'est point pressée de montrer son esprit; Elle craint de déplaire, mais Elle ne cherche point à plaire avec empressement. Elle n'aime point la flatterie; Elle reçoit les advis qu'on luy donne avec douceur et en sçait bon gré dans la suitte. Elle en profite à coup seur, et je n'ay point encore vu d'inutille. On l'examine pour luy trouver quelque deffaut, et on s'alarme à la moindre lueur. Ses femmes crurent voir un peu d'impatience à sa toilette. On luy en parla, et ce deffaut a disparu. Elle a un pouvoir incroyable sur elle. Enfin, Madame, c'est un trésor que vous n'avés pas connu, ce (et?) que la timidité cachoit. La douceur qu'on a pour Elle l'a rendue un peu plus hardie; mais on voit bien qu'il seroit très aisé de l'intimider. Elle fait tout le plaisir du Roy. »

La Princesse faisait tout le plaisir du Roi. Mais



le Roi n'aurait peut-être pas suffi à faire tout le plaisir de la Princesse. A cette enfant qui avait le goût bien naturel des divertissements il fallait encore une société moins grave. Madame de Maintenon, en éducatrice habile, l'avait bien compris. Aussi, dès les premiers jours de son arrivée, s'était-elle empressée de la conduire à Saint-Cyr.

Ce n'est pas ici le lieu de juger l'œuvre de madame de Maintenon à Saint-Cyr. On sait ce qu'en pensait la *divine raison* de madame de La Fayette, pour reprendre une expression de madame de Sévigné. « Cet endroit qui, maintenant que nous sommes dévots, est le séjour de la vertu et de la piété, pourra quelque jour, sans percer dans un profond avenir, être celui de la débauche et de l'impiété. Car, de songer que trois cents jeunes filles, qui y demeurent jusqu'à vingt ans et qui ont à leur porte une cour remplie de gens éveillés, surtout quand l'autorité du Roi n'y sera plus mêlée, de croire, dis-je, que de jeunes filles et de jeunes hommes soient si près les uns des autres sans sauter les murailles, cela n'est presque pas raisonnable [1]. » En fait, la *divine raison* se trompa. Jusqu'à la fin du siècle il n'y a pas exemple que jeune

1. *Mémoires de la cour de France*, par madame de La Fayette, édition Eugène Asse, p. 212.



homme ou jeune fille ait sauté les murailles de Saint-Cyr, et la tourmente révolutionnaire qui devait balayer la pieuse institution la trouva au contraire comme endormie et figée dans les règles et le programme tracés par la fondatrice. Mais on peut se demander si madame de Maintenon obéissait à une pensée très judicieuse, et préparait d'une façon très efficace le bonheur de ses protégées, lorsqu'elle les tirait de familles nobles et pauvres pour les élever, à deux pas de Versailles, dans un établissement où l'air de la Cour pénétrait par toutes les fenêtres, et lorsqu'elle les renvoyait ensuite en province avec trois mille livres de dot. Elle avait beau leur dire et leur répéter dans ses entretiens qu'à Saint-Cyr elles goûtaient des bonheurs qu'elles ne retrouveraient point ailleurs, qu'il n'y aurait ni monde ni plaisirs pour elles et que les plus heureuses seraient celles « qui se trouveroient dans le fond d'une campagne, à vivre en ménagères, à veiller sur les domestiques, voir s'ils s'acquittent bien de leurs fonctions, si le labourage se fait bien, s'ils ont soin des bestiaux, des dindons, des poules, et qui enfin seroient obligées de donner leur attention à tous ces détails de ménage, et même souvent de mettre la main à l'œuvre[1] »;

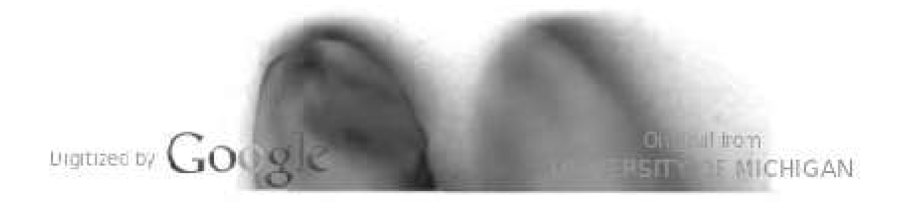
1. *Conseils aux demoiselles*, t. I, p. 90 et *passim*.



l'éducation qu'elle leur donnait n'avait rien qui les préparât à d'aussi humbles besognes. Il semble qu'elle-même ait eu parfois le sentiment des tentations auxquelles elle les exposait, car, un jour, après s'être félicitée de ce que, par piété et à la suite d'une retraite, les demoiselles avaient supprimé la frisure qu'on leur avait permise, elle ajoutait : « Je serois au désespoir que l'obligation où je suis de laisser ici entrer tous les jours madame la duchesse de Bourgogne et les dames du palais, qui sont obligées pour ainsi dire par état à cet air de mondanité, l'introduisit de nouveau parmi vous [1]. » Mais, soit qu'au début ces inconvénients ne l'eussent pas autant frappée, soit qu'à ses yeux toute autre considération dût céder devant l'intérêt supérieur de l'éducation qui lui était confiée, elle n'avait pas hésité à ouvrir toutes grandes à la Princesse les portes de Saint-Cyr.

Ce fut le 25 novembre 1696, c'est-à-dire environ deux semaines après la rentrée de la Cour à Versailles, qu'elle l'y conduisit pour la première fois. Ce dut être un événement solennel à Saint-Cyr que cette visite de l'enfant qui serait un jour la Reine. Quelques années auparavant, le Roi s'étant pré-

1. *Conseils aux demoiselles*, p. 88.



senté inopinément, une après-midi, à la porte du couvent, la sœur tourière lui répondit, sans se troubler de le faire attendre, « qu'elle allait avertir madame la Supérieure », et le Roi la loua fort de cette stricte obéissance à la règle. On peut penser que, le jour où la Princesse se présenta, madame la Supérieure était prévenue. Toute la communauté, en longs manteaux, se rendit au-devant d'elle jusqu'à la porte de clôture. La Supérieure, madame du Peyrou [1], lui adressa un compliment qui malheureusement n'a pas été conservé, non plus que la réponse de la Princesse. Toutes les demoiselles formaient la haie jusqu'à l'église, où d'abord on la conduisit. On lui fit ensuite visiter toute la maison, et la réception se termina par une petite représentation. Les demoiselles de Saint-Cyr avaient l'habitude de jouer entre elles des conversations ou des proverbes à plusieurs personnages, dont le plus grand nombre étaient composés par madame de Maintenon elle-même. Ces conversations ou ces proverbes roulaient tantôt sur la dévotion, sur les vertus cardinales, sur le silence, tantôt sur les inconvénients du mariage, sur le danger des occasions,

1. Catherine Travers du Peyrou, née en 1666, fit profession à Saint-Cyr en 1686. Elle fut nommée sept fois supérieure et mourut en 1748.



ou celui des mauvaises compagnies[1]. Mais parfois aussi ces petits dialogues étaient composés par les dames en vue de certaines circonstances spéciales. Ce dut être un de ceux-là qui fut représenté devant la Princesse, car la conversation contenait des allusions à sa visite et était « assaisonnée de louanges délicates[2] ». La Princesse revint à Versailles enchantée de cette première visite, où, sans le dire, elle s'était peut-être divertie davantage que durant ses promenades dans la crotte avec le Roi. « Elle fut ravie, disent les *Mémoires* de Sourches, de voir toutes les petites filles à l'église et dans leur récréation. En revenant de là, elle vint trouver le Roi, qui travailloit dans l'appartement de la marquise de Maintenon, et Sa Majesté fut très contente de la vivacité de ses réponses et des manières respectueuses avec lesquelles elle savoit allier son enjouement[3]. »

A partir de cette première visite, la Princesse devint en quelque sorte une habituée de Saint-Cyr. Il n'y avait pas de semaine qu'elle n'y allât, et plutôt deux fois qu'une. Parfois elle s'y rendait l'après-

1. Voir la table de ces conversations au t. II des *Conseils aux demoiselles*, p. 479.
2. Lavallée, *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, p. 189.
3. Sourches, t. V, p. 219.

midi en simple visite, et en revenait avec madame de Maintenon. Parfois au contraire elle y allait dès le matin et partageait le repas des élèves. « Elle mangera au réfectoire, à la table des rouges, écrivait madame de Maintenon à Manceau, l'intendant de Saint-Cyr; il lui faut un potage aux écrevisses, dans une écuelle d'argent (c'était un jour maigre), un pain tortillé comme elle en mange, un morceau de pain bis de la Ménagerie, du beurre battu frais, des œufs frais sur des assiettes, une sole dans un petit plat, de la gelée de groseille sur une assiette, des cornets, une carafe de vin, un pot de faïence plein d'eau et assez petit pour qu'elle se serve toute seule, une porcelaine pour boire... Je mangerai au réfectoire des demoiselles, comme les rouges[1]. » Les jours où la Princesse venait ainsi à Saint-Cyr dès le matin, elle y passait la journée entière et s'associait à la vie des demoiselles. Les *Mémoires inédits des dames de Saint-Cyr*[2] contiennent plusieurs pages de détails à la fois naïfs et piquants sur les séjours

1. *Corresp. générale*, t. IV, p. 159.
2. *Mémoires de ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la fondation de la maison de Saint-Cyr*. Nous devons à l'obligeance de M. le Supérieur du grand séminaire de Versailles d'avoir pu prendre connaissance de ces *Mémoires*, qui sont à la bibliothèque du grand séminaire. De nombreux fragments en ont été publiés, entre autres par MM. Lavallée et Geffroy. Mais, dans leur ensemble, ils sont encore inédits, et contiennent beaucoup de choses intéressantes.



de la Princesse à Saint-Cyr. Autant que possible, nous les reproduirons textuellement.

« Après cette première entrevue (la réception que nous avons racontée), madame de Maintenon l'amenoit presque tous les jours. Elle l'exerçoit auprès d'elle, ou lui faisoit suivre les classes, ce qui ne déplaisoit pas à l'auguste enfant. Elle avoit parmi elles de petites amies avec lesquelles elle lioit davantage quoy qu'elle agît bien avec toutes étant du naturel le plus affable et le plus gracieux du monde. Tout annonçoit en elle la supériorité du rang. A la plus aimable figure elle joignoit un air de vivacité qui inspiroit la gaieté aux demoiselles. »

Parmi ces petites amies avec lesquelles elle *liait* davantage, se trouvait mademoiselle d'Aubigné, la nièce de madame de Maintenon, qui devait être un jour la maréchale de Noailles. Les deux jeunes filles s'aimaient beaucoup, ce qui ne les empêchait pas de se disputer assez souvent. Un jour qu'il y avait eu entre elles une petite fâcherie, et qu'elles s'étaient même un peu battues, il arriva qu'on annonça à la Princesse que c'était pour elle jour de confession, et que le Père Lecomte, jésuite, son confesseur, envoyait savoir l'heure de sa commodité. Mademoiselle d'Aubigné, entendant cette invitation, la regarda avec un air malin et lui dit : « Oh! que la conscience me

» poigneroit, si c'étoit moi que l'on demandoit pour » aller à confesse. » La Princesse rougit et ne répondit rien. Elle tint sans doute grand compte de ce reproche sous-entendu, mais il n'est pas certain qu'elle en profita pour être plus douce une autre fois.

Bien que les jours où la Princesse venait à Saint-Cyr fussent toujours un peu des jours de fête, cependant madame de Maintenon tenait à ce que la régularité apparente de la maison ne fût pas troublée, et que les exercices se continuassent comme à l'ordinaire. La Princesse s'y prêtait de bonne grâce. Elle prenait ces jours-là le nom de mademoiselle de Lastic, qui était celui d'une élève récemment sortie, et revêtait même le costume de la maison. Peut-être ne sera-t-on pas fâché de savoir quel était ce costume. Laissons ces dames elles-mêmes nous le décrire : « L'habit des demoiselles consiste en un manteau et une jupe en étamine brune du Mans, et le reste à l'avenant. La coiffure est un bonnet de toile blanche, avec une étoffe médiocrement fine ou une passe de mousseline et de linon. Elles ont un ruban sur la tête, montrent des cheveux, et se coiffent à peu près suivant l'usage du temps. Elle ont un bord de dentelle ou de mousseline autour de cou, un petit tablier de la même étamine que l'habit,

bordé autour d'un ruban de la même couleur de la classe où elles sont; leur ceinture est aussi de la même parure. Tout cela, quand il est mis proprement, est un habit qui ne laisse pas d'avoir un air de noblesse, et de faire un assez bon effet au chœur, quand toutes les demoiselles y sont rassemblées [1]. »

Les demoiselles de Saint-Cyr étaient, on vient de le voir, divisées suivant leur âge en quatre classes : les rouges, les vertes, les jaunes et les bleues, distinguées entre elles par la couleur de ce ruban qui bordait leur tablier. Par son âge, la Princesse aurait dû appartenir à la classe des vertes, qui avaient de onze à quatorze ans; mais, à cause de son instruction insuffisante, c'était la classe des rouges, c'est-à-dire celle des enfants de moins de onze ans, dont elle suivait les exercices. Le programme des leçons données aux rouges comprenait la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments de la grammaire, le catéchisme et des notions d'histoire sainte. La Princesse aimait à être *apostrophée* comme les autres sur le catéchisme, et elle répondait avec un air grave et modeste. Mais, pour faire paraître sa supériorité sur les autres demoiselles, on avait soin de la prévenir à l'avance des questions qui lui seraient posées,

1. Lavallée, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 31.



et elle apprenait les réponses par cœur. « Si malheureusement on se fût trompé d'interrogation, toute cette science seroit échouée, et cette idée la faisoit un peu trembler; mais on n'avoit garde de l'exposer à un affront. »

La Princesse ne se prêtait pas toujours à cette petite comédie. Parfois au contraire, il semble qu'elle voulut être traitée suivant son rang. C'est ainsi qu'un jour elle voulut faire la maîtresse à la classe bleue. A l'heure de l'exhortation, elle se mit en devoir d' « exhorter les demoiselles ». Ayant pris pour sujet le jugement dernier, une demoiselle demanda où était la vallée de Josaphat. Comme elle n'en savait rien, elle courut risque de demeurer court; mais elle voulut s'éviter cette honte et prit le moyen le plus sûr, disant à la demoiselle : « Voilà une sotte question, mademoiselle. Il est bien nécessaire de savoir cela! » Elle courut ensuite conter à madame de Maintenon comment elle s'était tirée d'embarras, et si, comme on voudrait le croire, madame de Maintenon la gronda de la rudesse avec laquelle elle avait traité la pauvre demoiselle, les *Mémoires* n'en disent rien.

Parfois aussi elle voulait revêtir l'habit des dames de Saint-Cyr, et que mademoiselle d'Aubigné le revêtit également. Mais elle exigeait que mademoiselle

d'Aubigné ne portât que le costume de novice, tandis qu'elle-même aurait la croix d'or, le grand manteau et tous les apanages des professes, ce qui causait un furieux dépit à mademoiselle d'Aubigné. Elles passèrent une fois le jour entier au noviciat dont elles suivirent les exercices, allant balayer et faire toutes les pratiques usitées. Mais, après avoir bien gardé le silence toute la journée, elles s'en lassèrent, et se dérobèrent pour parler à leur aise.

Jouer ainsi à la religieuse n'était pas un divertissement qui convînt à l'humeur de la Princesse. Elle avait conservé le goût des amusements de son âge, et il fallait que tout le monde y prît part avec elle. C'est ainsi que madame de Maintenon, qui offrait à Dieu toutes ces complaisances, se voyait obligée de jouer à cache-mitouche [1]. Mais la Princesse aimait surtout à courir avec les demoiselles dans le parc dont Mansart [2] avait tracé le plan et dont le Roi lui-même avait baptisé les allées et les bosquets de noms symboliques : *Allée des réflexions*, — *Allée solitaire*, — *Allée du cœur*, — *Cabinet de recueillement*, — *Cabinet solitaire*. « C'étoit tantôt des parties de cligne-musette, tantôt des danses ou des jeux de mou-

1. *Entretiens sur l'éducation des filles*, p. 31.
2. Jules Hardouin-Mansart, fils d'une sœur du célèbre architecte, né à Paris en 1646, mort en 1708.



vements, où elle triomphoit par son activité. » Elle aimait aussi à passer ses journées à l'économat, à aider la sœur dépensière, rangeant les fruits avec elle, faisant ses commissions, et n'étant jamais si contente que quand la sœur lui disait : « Faites ceci », ou « Allez là », sans avoir égard à son rang. Quand elle avait bien travaillé, elle mangeait quelques pommes toutes ridées avec du pain bis, régal qu'elle préférait à tout. Elle aimait aussi à passer de longues heures, en compagnie de mademoiselle d'Aubigné, à l'apothicairerie où il y avait une vieille sœur converse, la sœur Marie, au parler un peu paysan, qui profitait de l'occasion pour les prêcher toutes deux sur la vanité du monde. « Cette morale, débitée avec le ton qu'il est aisé de se figurer, les divertissoit beaucoup. » Un jour, la Princesse fut prise à l'apothicairerie d'une violente colique. La sœur Marie lui conseilla de s'appliquer sur le ventre un vieux couvercle de pot de terre bien gras et bien vieux. Elle suivit le conseil, et, le soir, quand, de retour à Versailles, ses femmes de chambre la déshabillèrent, elles furent tout étonnées de voir tomber ce couvercle.

Il y avait au contraire des jours où elle prenait part volontairement aux cérémonies les plus graves. Elle assistait, sans opiner il est vrai, aux délibéra-



tions du chapitre; elle donnait le voile à une religieuse; elle tenait un coin du drap mortuaire aux funérailles d'une autre. Mais elle mêlait volontiers un peu d'espièglerie à tout ce qu'elle faisait. Un jour que c'était à Saint-Cyr confession générale, elle s'agenouilla dans le confessionnal à la place d'une demoiselle, et sans dire qui elle était. « Entendant le bruit du taffetas, le confesseur pensa que ce pouvoit être une personne de la Cour. En homme zélé, il profita de l'occasion pour lui parler sur les vanités du monde. A sa sortie du confessionnal elle dit aux demoiselles qu'elle étoit très contente de ce confesseur, qu'il lui avoit dit toutes ses vérités; puis, courant à madame de Maintenon : « Ma tante, lui » dit-elle, je suis enchantée de ce confesseur; il m'a » dit que j'étois pire que Madeleine. »

Des leçons ou des exercices de piété ne remplissaient cependant pas toute la vie des demoiselles de Saint-Cyr. On sait la place qu'y avaient tenue pendant quelques années les représentations théâtrales. « Nos petites filles viennent de jouer *Andromaque*, écrivait madame de Maintenon à Racine, et elles l'ont jouée si bien, qu'elles ne la joueront plus, ni aucune de vos pièces [1]. » Il paraît que les déclara-

1. *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 452. C'est à madame de Caylus qu'on doit la conservation de cette phrase d'une



tions passionnées de Pyrrhus et les transports jaloux d'Hermione avaient été trop bien rendus par les petites filles. Aussi madame de Maintenon avait-elle demandé à Racine « s'il ne pourroit pas faire sur quelque sujet de piété et de morale une espèce de poème où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer[1] ». Racine composa *Esther*, et « les jeunes demoiselles, dit-il dans la Préface, ont déclamé et chanté cet ouvrage avec tant de grâce, tant de modestie et tant de piété, qu'il n'a pas été possible qu'il demeurât renfermé dans le secret de leur maison; de sorte qu'un divertissement d'enfants est devenu le sujet de l'empressement de toute la Cour. Le Roy lui-même, qui en avoit été touché, n'avoit pu refuser à tout ce qu'il y a de plus grands seigneurs de les y mener, ayant eu la satisfaction de voir, par le plaisir qu'ils y ont pris, qu'on se peut aussi bien divertir aux choses de piété qu'à tous les spectacles profanes. »

Comment ces jeunes demoiselles n'auraient-elles pas réussi dans l'interprétation de leurs rôles, alors

lettre de madame de Maintenon, qui aurait été écrite à Racine; mais la lettre originale ne subsiste point. A-t-elle bien été écrite, et la phrase ne serait-elle pas tout simplement de madame de Caylus elle-même?

1. Préface d'*Esther*.



qu'avant d'entrer en scène elles s'agenouillaient dans les coulisses, et récitaient le *Veni creator*, en demandant à Dieu la grâce de ne pas manquer leur entrée. Mais madame de Maintenon n'avait pas tardé à s'apercevoir que ces grands seigneurs ne venaient point se divertir aux représentations d'*Esther* comme à un exercice de piété, et qu'il était peut-être moins dangereux pour ses petites filles de réciter entre elles des vers où il était question d'amour, que de chanter devant toute la Cour les louanges de Dieu. A la suite d'une de ces représentations, le marquis de Villette [1] était tombé amoureux de mademoiselle de Marsilly [2], qu'il demanda en mariage. Mademoiselle de Choiseul [3] et mademoiselle de Saint-Osmane [4], qui étaient fort belles, trouvaient aussi des adorateurs. De leur côté, les demoiselles devenaient insubordonnées. Elles ne voulaient plus chanter en latin à l'église, de peur de gâter leur prononciation. Une éducatrice avisée

1. Philippe le Valois, marquis de Villette, né en 1632, mort en 1706, cousin de madame de Maintenon. Il a laissé des Mémoires intéressants.

2. Mademoiselle de Marsilly, après avoir épousé le marquis de Villette, dont elle était la seconde femme, devint ensuite célèbre sous le nom de Lady Bolingbroke.

3. Mademoiselle de Choiseul épousa également un des courtisans amenés par le Roi aux représentations d'*Esther*.

4. Mademoiselle de Saint-Osmane finit par se retirer dans un couvent de Provence où elle mourut saintement.



aurait pu prévoir tous ces inconvénients. Mais sans doute la pensée de divertir honnêtement le Roi l'avait emporté chez madame de Maintenon sur toute autre considération. Il fallait cependant mettre un terme à ce trouble.

Athalie, composée par ordre comme l'avait été *Esther*, ne fut jouée que devant le Roi et cinq ou six autres personnes qu'il avait amenées avec lui, les demoiselles ayant conservé leur habit de Saint-Cyr, qu'elles avaient cependant trouvé moyen de relever avec quelques perles et quelques rubans. Ce fut la dernière représentation à laquelle furent admises des personnes du dehors, et madame de Maintenon donna sur ce point aux dames de Saint-Cyr les instructions les plus formelles. « Renfermez, leur disait-elle, ces amusements dans votre maison, et ne les faites jamais en public sous quelque prétexte que ce soit. Il sera toujours dangereux de faire voir à des hommes des filles bien faites, et qui ajoutent des agréments à leur personne en faisant bien ce qu'elles représentent. N'y souffrez donc aucun homme, ni pauvre, ni riche, ni vieux, ni jeune, ni prêtre, ni séculier : je dis même un saint, s'il en est sur la terre [1]. » Mais les représentations théâ-

1. Lavallée, p. 114.



trales avaient subsisté comme divertissement intérieur, et il était assez naturel d'offrir ce divertissement à la Princesse. Aussi une représentation d'*Esther* fut-elle donnée à Saint-Cyr le 30 janvier 1697. On jugea sans doute que le divertissement serait encore plus grand pour elle si un rôle dans la pièce lui était confié. Le difficile dut être d'en trouver un qui fût de son âge. Dangeau se borne à dire qu'elle joua le personnage d'une jeune Israélite, sans indiquer lequel. Il y a plusieurs jeunes Israélites qui chantent des soli ou des duos dans les chœurs. Mais, à une actrice aussi peu expérimentée, il n'est guère probable qu'une partie aussi importante ait été confiée du premier coup. Au contraire, à la troisième scène du deuxième acte, la plus jeune des Israélites (c'est ainsi qu'elle est désignée dans la pièce) dit ce vers si connu :

> Ciel, qui nous défendra, si tu ne nous défends?

La Princesse n'avait pas de peine à être la plus jeune des Israélites, puisqu'elle n'atteignait pas douze ans. Il est donc assez vraisemblable qu'elle dut être chargée de dire ce vers. Ainsi le succès de la représentation n'était pas compromis, et son désir enfantin était satisfait : elle avait joué un rôle dans *Esther*.



CHAPITRE VII

LE MARIAGE

I

LA DISGRACE DE FÉNELON

Pendant que la future duchesse de Bourgogne menait cette existence où les divertissements tenaient en somme plus de place que l'étude, il n'en était pas ainsi de celui qui devait être bientôt son époux. Sauf les visites qu'il était autorisé deux fois par mois à rendre à la Princesse, rien n'était changé dans sa vie extérieure, et il demeurait encore sous l'autorité étroite de son gouverneur le duc de Beauvilliers. Mais un grand changement était survenu dans sa vie morale : il avait été définitivement séparé de Fénelon.

Par une contradiction singulière, l'époque où Fénelon donnait au duc de Bourgogne l'éducation, si habile, et, au point de vue de la direction reli-



gieuse, si saine, que nous avons vue, était précisément celle où il nouait avec madame Guyon cette relation étrange qui devait avoir sur sa vie entière un si fâcheux contrecoup, et où il s'engageait à sa suite dans cette aventure théologique qui devait compromettre son autorité, et un peu son caractère. Ce fut quelques mois avant sa nomination comme précepteur des Enfants de France qu'il vit pour la première fois madame Guyon. « Il me semble, a-t-elle écrit plus tard dans sa *Vie*, que mon âme a un rapport entier avec la sienne, et ces paroles de David pour Jonathas : que son âme étoit collée à celle de David, me paroissoient propres à cette union [1]. » Pendant qu'il corrigeait les thèmes ou les versions du duc de Bourgogne, et que, sous le couvert d'agréables fictions, il lui donnait de judicieux et salutaires enseignements, il composait, sous l'influence de madame Guyon, ces petits écrits mystiques, d'une spiritualité inquiétante, qui, circulant de mains en mains à Saint-Cyr, portaient le trouble dans les âmes, et qu'il devint bientôt nécessaire d'arracher des mains des religieuses. Pendant qu'il écrivait *Télémaque*, et qu'il mettait son élève en garde contre les séductions de Calypso, il prenait part à ces con-

1. *Vie de madame de la Mothe-Guyon, écrite par elle-même*, IIIe partie, p. 102. L'authenticité de cette vie est très douteuse.



férences d'Issy où il disputait avec Bossuet sur la doctrine du pur amour, et il adhérait, par déférence plus que par persuasion, à la condamnation de certaines propositions un peu malsaines qui devaient cependant plus tard se retrouver en partie sous sa plume.

Bien que toutes ces choses ne fussent point publiques, et demeurassent encore dans l'ombre, cependant les complaisances de Fénelon pour la nouvelle doctrine n'étaient point un mystère, et ne laissaient pas de le rendre un peu suspect dans le monde des théologiens. Peu s'en fallut qu'à l'instigation de l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon [1], qui ne l'aimait pas, la Sorbonne ne mît en discussion, comme cas de conscience, la question de savoir « si un prince pouvoit souffrir auprès de ses enfants un précepteur soupçonné de quiétisme [2] ». Le coup fut évité, mais une certaine défaveur dont il était déjà l'objet ne fut peut-être pas sans influence sur sa brusque nomination à l'archevêché de Cambrai.

Certes, en apparence, cette nomination n'avait rien qui sentît la disgrâce. Cet archevêché tout nou-

1. Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, né en 1625, mort en 1695.

2. Phélipeaux, *Relation du quiétisme*, t. I, p. 57. Voyez Crouslé, *Fénelon et Bossuet*.

veau, car il n'y avait pas longtemps que les provinces composant le diocèse de Cambrai étaient réunies à la France, jouissait d'un revenu de cent mille livres. Le titulaire avait droit au titre de duc. Un simple abbé, fût-il de bonne maison et précepteur des Enfants de France, n'avait pas le droit de se plaindre de débuter ainsi dans l'épiscopat. Cependant ceux et surtout celles qui portaient à Fénelon un intérêt passionné espéraient mieux pour lui. « Cambrai, dit Saint-Simon, fut un coup de foudre pour tout ce petit troupeau. Il voyoit l'archevêque de Paris menacer ruine; c'étoit Paris qu'ils vouloient tous, et non Cambrai, qu'ils considérèrent avec mépris comme un diocèse de campagne, dont la résidence, qui ne se pourroit éviter de temps en temps, les priveroit de leur pasteur... Leur douleur fut donc profonde de ce que le reste du monde considéra pour une fortune éclatante, et la comtesse de Guiche en fut outrée jusqu'à n'en pouvoir cacher ses larmes [1]. »

Fénelon ne s'y trompa pas davantage. Cette nomination ne le séparait pas seulement d'un élève chéri. En le reléguant parmi les Belges, *extremi hominum*, disait-il en plaisantant, elle l'éloignait de la Cour dans un moment où il ne pouvait pas lui

1. *Saint-Simon*, édition Boislisle, t. II. p. 345.

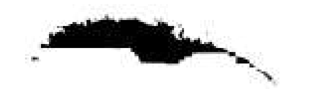
échapper que son crédit était ébranlé et que, suivant une expression dont lui-même devait bientôt se servir, « le cœur de madame de Maintenon s'était resserré à son égard ». Malgré son empire sur lui-même, il ne put s'empêcher d'en marquer quelque chose. Suivant l'abbé Proyart [1], « il répondit au Roi qu'il ne pouvoit regarder comme une faveur une disposition qui l'éloignoit de monsieur le duc de Bourgogne avant qu'il eût mis la dernière main à son éducation ». Le Roi lui aurait dit alors « qu'à la vérité, il ne pourroit pas, de quelques années, résider exactement dans son diocèse, mais que l'emploi qu'il remplissoit à la Cour lui paroissoit une raison bien légitime de dispense ». Mais Fénelon, « aussi invariable dans ses principes de conscience que dans ses maximes de politique », avait insisté sur l'obligation de la résidence pour un évêque, obligation dont certains de ses collègues dans l'épiscopat ne laissaient pas de se dispenser assez volontiers. On trouva enfin un tempérament : « ce fut que Fénelon, restant toujours chargé de diriger l'éducation du duc de Bourgogne, résideroit neuf mois de l'année à Cambrai et passeroit auprès de son élève les trois mois que le concile de Trente accorde aux évêques

1. Proyart, *Vie du duc de Bourgogne*, t. I, 59.

pour vaquer hors de leurs diocèses aux affaires de leurs églises ou aux leurs. »

En fait, ce fut bien ainsi que les choses finirent par s'arranger. Mais il nous paraît douteux que Louis XIV ait mis autant d'insistance à retenir Fénelon auprès de son petit-fils. On connaît le propos que, suivant Voltaire, il aurait tenu à la suite d'une conversation avec Fénelon : « Je viens de m'entretenir avec le plus bel esprit de mon royaume et le plus chimérique. » L'authenticité en est assez douteuse, comme celle de beaucoup de propos historiques. Mais Louis XIV avait assez de clairvoyance et de connaissance des hommes pour deviner le politique et le censeur qui, chez Fénelon, se cachaient sous le prêtre et l'homme de cour, et il ne dut pas être fâché qu'un prétexte honorable se présentât de l'éloigner un peu.

Cependant, et malgré ce soupçon de disgrâce, Fénelon conservait encore la haute main sur l'éducation du duc de Bourgogne. De Cambrai, où, dès le mois d'août 1695, il va s'installer, nous le voyons écrire à l'abbé Fleury, sous-précepteur, plusieurs lettres où il trace pour son élève un vaste programme de lectures sacrées ou profanes. Rendons-lui, ainsi qu'à Beauvilliers, cette justice que tous deux étaient d'accord pour tenir les jeunes princes tout à fait en



dehors de toute controverse religieuse. « Aucun d'eux, écrivait Beauvilliers à l'abbé Tronson, ne sait qu'il y ait au monde une femme qui s'appelle madame Guyon, ni un livre intitulé le *Moyen court*[1]. » Les choses changèrent lorsqu'au mois de février 1697 parurent les *Maximes des Saints*. On sait tout le bruit que fit l'apparition de ce livre, les contradictions et les controverses qu'il suscita, la vigoureuse réplique de Bossuet dans son *Instruction sur les états d'oraisons*, enfin l'appel à Rome à la requête de Fénelon lui-même, qui voulait se soustraire à la juridiction de ses collègues de l'épiscopat. Mais tout ce bruit lui fut fatal.

Louis XIV avait à l'endroit de toutes les nouveautés religieuses une répugnance instinctive. D'ailleurs cette doctrine raffinée du pur amour devait particulièrement répugner à son sens droit, mais un peu gros, et il aurait volontiers pris à son compte le mot que les anciennes disputes sur la Grâce avaient inspiré à madame de Sévigné : « Épaississez-moi un peu la religion qui s'évapore à force d'être subtilisée. » Il avait rigoureusement réprimé le Jansénisme. Ce n'était pas pour laisser s'établir en France le quiétisme. A l'accueil glacial qu'il fit à

1. Le *Moyen court de faire oraison* était un des livres de madame Guyon qui suscitait le plus de controverses.



Beauvilliers lorsque celui-ci lui présenta les *Maximes des Saints*, les amis de Fénelon auraient pu deviner que sa disgrâce était proche. L'ouvrage, qui avait paru chez Aubouin, portait sur la première feuille : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, par Messire de Salignac-Fénelon, archevêque-duc de Cambray, précepteur de messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Berry*. Les prélats les plus considérables de France s'accordaient pour censurer ce livre. L'orthodoxie de l'auteur devenait suspecte. Son nom allait être mêlé à des controverses théologiques. Peut-être serait-il condamné. Il n'était pas possible de le laisser plus longtemps se parer de ce titre de précepteur des Enfants de France dont il commençait déjà de se servir comme d'un moyen de défense. « Chassera-t-on de la Cour, avait-il écrit dans un mémoire, comme un infâme quiétiste, un archevêque qui a instruit les princes pendant sept ans[1] ? » Le Roi sentait sa conscience troublée et sa responsabilité en jeu. S'il faut en croire le récit de Daguesseau[2], il alla d'abord chez madame de Maintenon, et lui dit

1. *Œuvres complètes de Fénelon*, t. II, p. 256.
2. *Œuvres du chancelier Daguesseau*, t. XIII, p. 74. Henri Daguesseau, procureur général, puis chancelier de France, né le 27 novembre 1668, mort le 9 février 1751. Voy. Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, p. 129.

d'un ton qui faisait sentir sa douleur et sa religion : « Eh quoi! madame, que deviendront mes petits-enfants? En quelles mains les ai-je mis? » Madame de Maintenon, qui se sentait compromise, n'intercéda pas, et Louis XIV se décidait à frapper.

Le 26 juillet, il écrivait de ses propres mains à Innocent XII pour lui dénoncer le livre des *Maximes des Saints*. « Je l'ai fait examiner, disait-il, par des évêques et par un grand nombre de docteurs et de savants religieux de divers ordres. Tous unanimement, et tant les évêques que les docteurs, m'ont rapporté que ce livre étoit très mauvais, très dangereux, et que l'explication donnée par le même archevêque n'étoit pas soutenable[1]. » Mais il n'attendait pas le jugement du Pape. Le 3 août, il fit venir le duc de Bourgogne dans son cabinet, où il demeura longtemps enfermé seul avec lui, s'efforçant, comme dit Saint-Simon, de le *déprendre* de ce précepteur qu'il aimait tant. Il n'y réussit pas. Proyart assure que le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du Roi, « s'offrant avec larmes de justifier son maître et de répondre sur la religion qu'il lui avoit enseignée ». Mais Louis XIV demeura inflexible. « Mon fils, aurait-il répondu, je ne suis pas maître de faire de

1. *Œuvres complètes de Bossuet*, édition Lachat, t. XXIX, p. 117.



ceci une affaire de faveur : il s'agit de la pureté de la foi. Monsieur de Meaux en sait plus en cette matière que vous et moi [1]. » Le même jour, la Cour apprenait que M. de Cambrai avait reçu l'ordre de se retirer dans son diocèse et de n'en plus sortir. En effet, il ne reparut jamais à Versailles; mais nous avons quelque peine à croire que la pureté de la foi ait seule inspiré à Louis XIV une mesure aussi rigoureuse.

Chez un jeune être d'une nature aussi sensible que le duc de Bourgogne, le déchirement dut être profond. Docile néanmoins à la volonté de Louis XIV, qu'il considéra toujours, suivant une expression employée fréquemment par lui, comme une émanation de la volonté divine, il eut le courage de rompre toutes relations avec son ancien précepteur, et de demeurer quatre ans sans lui écrire. Mais l'affection n'en demeurait pas moins enracinée au fond du cœur. Nous la verrons reparaître au grand jour dès que les circonstances deviendront favorables. En attendant, le duc de Bourgogne demeurait sous la gouverne du seul duc de Beauvilliers. Ce fut durant la période de deux années qui s'écoula entre la nomination de Fénelon et le mariage du

1. Proyart, p. 66.

duc de Bourgogne, que dut s'affermir sur le jeune prince l'influence de cet homme de bien, qui fut pour le moins aussi grande que celle de Fénelon. Souvent on a reproché à ce dernier d'avoir favorisé chez son élève certaines dispositions à une dévotion un peu minutieuse et difficilement compatible avec quelques-uns de ses devoirs de prince. Nous inclinons à croire que ce reproche serait plus justement adressé à Beauvilliers, qui, lui-même, donnait l'exemple d'une piété presque ascétique. Il assistait tous les jours à la messe, communiait deux fois par semaine, et se tenait, autant qu'il le pouvait, à part des plaisirs de la Cour. Sourches s'étonnait, on s'en souvient, qu'il eût consenti à accompagner le duc de Bourgogne à un bal costumé. Dans cette correspondance inédite dont nous avons déjà parlé, on le voit jouer vis-à-vis de son ancien élève le rôle d'un véritable confesseur laïque. C'est de l'armée que le duc de Bourgogne lui écrit le plus souvent; mais c'est pour le prendre comme confident de ses pratiques pieuses ou de ses scrupules. Dans les lettres qu'à la même époque il reçoit de Fénelon, on sent chez ce dernier le désir d'affranchir son ancien élève de ces minuties et de ces petitesses. Dans les lettres du duc de Bourgogne à Beauvilliers, rien n'indique qu'il ait reçu de son ancien gouverneur des conseils aussi virils. On



dirait que c'est l'archevêque qui est l'homme d'épée, et le gentilhomme qui est le prêtre.

L'influence de Beauvilliers se fit cependant sentir d'une façon heureuse, pendant ces deux années, par le soin qu'il prit de préparer le duc de Bourgogne à son métier de roi. Il comprit qu'en fait de latin ou de mathématiques, le jeune prince en savait assez, et qu'il était temps de lui apprendre à connaître la France, ses besoins, ses charges et ses ressources. Au commencement de l'année 1697, « messieurs les maîtres des requêtes, commissaires départis en les provinces du royaume », reçurent une sorte de questionnaire contenant les demandes de renseignements les plus minutieux, sur l'état de leurs généralités, avec ordre de répondre à ce questionnaire dans le délai de trois à quatre mois. Un exemplaire de ce questionnaire se trouve aux Affaires étrangères, et le mémoire en réponse sur la *Généralité de Paris* qui s'y trouve également, porte cette mention : *dressé par l'intendant pour l'éducation du duc de Bourgogne*[1]. C'était en effet sur le désir exprimé par le duc de Bourgogne que ce questionnaire avait été adressé aux intendants, et ce désir lui fut probablement inspiré par Beauvilliers, qui, en sa qualité de

1. Aff. étrang. *Mémoires et documents. France*, 1595.



chef du conseil des finances, savait de quelle importance ces connaissances financières et administratives étaient pour un prince. Grande fut la joie de tous ceux, et ils commençaient à être nombreux, qui s'inquiétaient de l'état d'épuisement où la France semblait réduite, en apprenant que le futur héritier de la couronne se préoccupait déjà de connaître l'état véritable du pays sur lequel il devait régner un jour. Nous trouvons l'écho de ces sentiments dans la préface que Boulainvilliers devait mettre quelques années plus tard en tête de son ouvrage : *L'état de la France*[1]. « La renommée, dit-il, m'avoit appris, dans le fond de ma solitude et de la province, de combien de rares qualités la Providence avoit orné le cœur et l'esprit de monsieur le duc de Bourgogne. J'entrevoyois donc, avec toute la satisfaction qu'un bon François peut ressentir, que le progrès de ses années développoit tous les jours quelque semence nouvelle de vertus propres à faire un jour le bonheur des peuples qui devoient lui être soumis, et à lui procurer une gloire immortelle... Mais quand j'appris que, de son propre mouvement, il s'étoit

1. *État de la France. extrait des Mémoires dressés par les intendants du royaume, par ordre du roi Louis XIV, pour l'instruction du duc de Bourgogne, par monsieur le comte de Boulainvilliers.* Henri, comte de Boulainvilliers, naquit en 1658 et mourut en 1722.



porté à désirer que tous les Intendants du Royaume lui dressassent des mémoires exacts de leurs généralités, qu'il avoit choisi lui-même les matières qu'il vouloit qu'ils y renfermassent, et prescrit l'ordre qu'ils devoient suivre en les écrivant; surtout quand je crus apercevoir dans ce projet une distinction tendre et compatissante pour l'ancienne noblesse, j'avoue que mon cœur ressentit une joie inexprimable. »

Telles étaient les espérances que le duc de Bourgogne inspirait à l'avance aux esprits judicieux et réfléchis. Chez quelques personnes cependant, son naturel sérieux ne laissait pas de faire naître quelques appréhensions dont nous trouvons l'écho dans les *Lettres galantes* de madame Desnoyers. Après avoir fait, dans une de ses lettres, l'éloge du duc de Berry et de sa gaieté, elle ajoute : « Monsieur le duc de Bourgogne est plus sombre, et il y a des gens qui augurent mal de son règne; cependant il a paru de bonne humeur ce carnaval, et il s'est fort humanisé [1]. »

Pour l'*humaniser* encore davantage, ces personnes comptaient sur son mariage, dont la date approchait, et dont les fêtes s'annonçaient comme devant être des plus brillantes.

1. *Lettres historiques et galantes* t. I, p. 241



II

LE MARIAGE

Dès le lendemain de l'arrivée de la princesse de Savoie, Louis XIV, enchanté de la trouver plus avancée en esprit et en sagesse qu'il ne pensait, lui avait promis que son mariage serait célébré aussitôt qu'elle aurait atteint sa douzième année. Elle était née le 5 décembre 1685. La date fixée approchait donc, et, depuis deux mois, il n'était bruit à la Cour que des préparatifs du mariage.

Il fallait d'abord compléter la maison de la future duchesse de Bourgogne. Le Roi décida qu'il disposerait d'un certain nombre de charges, et que, suivant un procédé alors fort en usage, les autres seraient vendues. On espérait en tirer deux millions. Toutefois les charges ecclésiastiques, c'est-à-dire celles de premier aumônier, d'aumônier ordinaire et d'aumônier par quartier, ne devaient point être



comprises dans la vente. La charge de premier aumônier fut attribuée à Bossuet, Monsieur de Meaux, comme on disait alors. Cette désignation achevait de marquer son triomphe sur Fénelon, disgracié, relégué dans son diocèse, et qui ne devait même pas être invité au mariage de son ancien élève.

L'abbé de Castries[1] fut nommé aumônier ordinaire. Quatre nouvelles femmes de chambre furent données à la princesse, qui en avait déjà quatre, et, sur sa demande, deux hommes qui avaient été attachés à son service depuis son arrivée en France, y furent maintenus. Le roi disposa d'au moins deux cent cinquante charges en faveur d'officiers de sa propre maison et d'anciens officiers de celle de la Dauphine. Les autres furent vendues, entre autres celles de secrétaire des commandements, de surintendant, d'intendant, de trésorier. Villacerf[2] acheta trois cent mille livres celle de premier maître d'hôtel. Celle de maître d'hôtel ordinaire fut vendue cent mille livres. Ricourt, fils d'un des apothicaires du Roi, acheta vingt-deux mille livres celle de médecin de la maison, et le jeune Dionys, fils de Dionys qui

1. Armand-Pierre de la Croix de Castries, né vers 1659, devint plus tard évêque d'Albi, et mourut dans son diocèse, le 15 avril 1747.

2. Édouard Colbert, marquis de Villacerf, né en 1628, mort en 1699. Il était, comme son nom l'indique, parent de Colbert, et en même temps cousin maternel de Louvois.



avait assisté Clément dans les couches de la Dauphine, paya quinze mille livres celle de chirurgien.

Pendant ce temps, notre vieille connaissance Tessé, qui était revenu de Turin, s'occupait, en sa qualité de premier écuyer, de monter l'écurie de la Princesse. Sa correspondance de cette époque nous le montre fort affairé, commandant les livrées et les carrosses, et achetant des chevaux. Dès le mois d'octobre il en fait venir de Nord-Hollande, « vingt gris sale, avec des queues blanches, et huit noirs, beaux et d'un prix raisonnable ». Il en fait venir également douze de Naples et sept d'Italie, qu'il envoie engraisser dans ses écuries du Maine. De toute cette opération il rend directement compte au Roi. « Votre Majesté, contre l'usage des souverains, accoutumée par bonté pour ses sujets aux détails nécessaires pour estre bien servie, peut comprendre qu'acheter des chevaux à la haste, sans avoir eu le loisir de les engraisser un peu, et les mettre tout neufs au travail au sortir du billot, ce seroit, dans huit mois, avoir l'occasion d'importuner Votre Majesté d'un dépérissement certain[1]. » Mais comme, pour engraisser les chevaux, Tessé les nourrissait à ses frais, il demandait, dans la même lettre,

1. Papiers Tessé. Tessé au Roi, 21 août 1697.



à recevoir quelques secours « qui lui permettent d'attendre le moment où le Roi voudra bien ordonner que la somme totale lui soit remboursée ». Nous retrouvons là le serviteur zélé qu'était Tessé, et, si, comme comptabilité, le procédé était irrégulier, ce n'était pas l'État qui en souffrait.

A Versailles, on se préoccupait fort des fêtes auxquelles le mariage devait donner lieu. On savait que ces fêtes seraient magnifiques, et que la cérémonie du mariage serait suivie de deux bals. « Le Roi, à son souper, dit Dangeau, témoigna qu'il seroit bien aise qu'il y eût beaucoup d'hommes et de femmes parées pour danser aux bals qu'il y aura après les fêtes de la Princesse. » Il n'en fallut pas davantage pour que chacun rivalisât de prodigalités dans ses ajustements, et, suivant l'expression de Saint-Simon, « pour qu'il ne fût plus question de consulter sa bourse ni son état ». Les boutiques des marchands étaient dévalisées. Tout montait de prix. On s'arrachait les ouvriers. Des dames promirent vingt louis pour avoir un coiffeur pendant une heure le jour du mariage. Madame la Duchesse alla jusqu'à faire enlever de force les ouvriers qui travaillaient chez le duc de Rohan[1]; mais le Roi le trouva mauvais et

1. Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, né en 1652, mort en 1719.



les lui fit rendre. Il commençait à être un peu effrayé des dépenses dont les paroles prononcées par lui avaient été l'occasion, et il dit à plusieurs reprises qu'il ne comprenait pas comment il y avait des maris assez fous pour se laisser ruiner par les habits de leurs femmes. Mais le branle était donné, et il était trop tard. Les gazettes étaient pleines de l'annonce et de la description des toilettes qui seraient portées par les principaux personnages de la Cour. Les plus sages durent se mettre au pas. « Entre madame de Saint-Simon et moi, dit mélancoliquement Saint-Simon, il nous en coûta vingt mille livres[1]. » De leur côté, les deux fiancés se préparaient au rôle qu'ils devaient jouer dans ce grand jour. Depuis quelque temps déjà, les visites que le duc de Bourgogne était autorisé à rendre à la Princesse devenaient moins sérieuses. On leur avait permis de jouer et de danser ensemble, toujours sous la surveillance de la duchesse du Lude. Le 29 novembre, ils répétèrent leur pas dans le salon du Roi à Versailles, avec les mêmes cérémonies que si le Roi eût été présent. Il y eut une seconde répétition le 2 décembre, devant les fauteuils rangés comme ils devaient l'être le jour du mariage. La veille, le Roi

1. *Saint-Simon*, édition Boislisle, t. IV, p. 308.

avait encore donné à la Princesse pour six cent mille francs de pierreries. Madame de Maintenon lui envoyait également une jolie cassette pleine de bijoux. Au fond de la cassette il y avait une petite boîte avec le portrait du duc de Bourgogne.

Madame de Maintenon aurait manqué à ses devoirs d'éducatrice, si, à cette occasion, elle ne s'était efforcée de faire pénétrer quelques idées sérieuses dans cette jeune tête à qui son mariage apparaissait probablement comme le premier jour d'une vie de divertissement. Ce n'était point sous cet aspect que madame de Maintenon envisageait les choses. Elle avait pauvre opinion du mariage, et s'efforçait de ne laisser sur ce point aucune illusion aux demoiselles de Saint-Cyr. « Quand elles auront passé par le mariage, écrivait-elle, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire. Il faut les accoutumer à en parler très sérieusement, et même tristement, car je crois que c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs [1]. » Et dans ses instructions à la classe jaune : « Il n'y a point de noviciat qui dispose au mariage. Il seroit difficile de prévoir jusqu'où un mari peut porter le commandement. Il s'en trouve très peu de bons; sincèrement je n'en ai jamais

1. *Lettres sur l'éducation des filles*, p. 127.



connu deux, et quand je dirois un, je n'exagérerois point [1]. »

Ce fut sans doute pour prévenir la Princesse contre les illusions qu'elle crut devoir lui adresser une série d'*avis* que la Princesse avait conservés, et qu'à sa mort, on trouva dans sa cassette. Les avis sont divisés en trois chapitres : « par rapport à Dieu ; par rapport à monsieur votre mari ; par rapport au monde ». Nous ne citerons ici que quelques-uns des avis « par rapport à monsieur votre mari ». Ils sont judicieux bien qu'un peu tristes.

« Que M. le duc de Bourgogne soit votre meilleur ami et votre confident ; prenez ses conseils, donnez-lui les vôtres ; ne soyez qu'une seule personne selon les desseins de Dieu.

« N'espérez point que cette union vous fasse jouir d'un bonheur parfait ; les meilleurs mariages sont ceux où l'on souffre tour à tour l'un de l'autre avec douceur et patience.

« N'exigez pas autant d'amitié que vous en aurez ; les hommes, pour l'ordinaire, sont moins tendres que les femmes.

« Vous serez malheureuse, si vous êtes délicate en amitié ; demandez à Dieu de n'être pas jalouse.

1. *Conseils aux demoiselles*, t. I. p. 32.



« N'espérez jamais faire revenir un mari par les plaintes, les chagrins, les reproches. Le seul moyen est la patience et la douceur, mais j'espère que M. le duc de Bourgogne ne vous soumettra pas à ces épreuves [1]. »

A une enfant de douze ans, ces conseils devaient paraître un peu graves, car elle était toute à la joie de son prochain mariage. Cependant, quelques jours auparavant, elle avait eu un chagrin. La duchesse de Savoie, qui n'avait eu jusque-là que des filles, était accouchée d'un fils qui mourut en naissant. La tristesse était grande à la petite cour de Turin. Sensible comme elle était, et sincèrement attachée à ses parents, la Princesse en prit sa part : « Elle pleura fort », dit Dangeau. A l'occasion de ce malheur, le duc de Bourgogne voulut écrire à son futur beau-père; mais une question d'étiquette arrêta ce bon mouvement. Comme il n'avait jamais écrit à personne, il était nécessaire de régler le protocole de sa correspondance. Une difficulté s'était élevée à ce sujet, quelques années auparavant, entre Monsieur et le duc de Savoie, son gendre. Monsieur voulait mettre comme suscription à ses lettres : « A Monsieur le duc de Savoie, mon gendre », ce qui impliquait la

1. *Conseils aux demoiselles*, t. I, p. 163.

supériorité, et que le duc de Savoie lui écrivit seulement : « A Monsieur le duc d'Orléans ». Le duc de Savoie voulait au contraire l'égalité, et, depuis cette contestation, le beau-père et le gendre avaient cessé de s'écrire. Torcy chargea Briord[1], notre nouvel ambassadeur à Turin, de régler la question en ce qui concernait le duc et la duchesse de Bourgogne.

Briord fut chargé d'aviser la cour de Turin « que le Prince et la Princesse ne recevroient point de lettres sur l'inscription desquelles il y auroit autre chose que : Monsieur et Madame la duchesse de Bourgogne, tandis qu'au contraire, sur l'inscription de leurs lettres, ils ajouteroient toujours, suivant les cas, mon père, ma mère, ou mon beau-père ». Mais, comme le duc de Bourgogne ne pouvait mettre la suscription : « A Monsieur le duc de Savoie, mon beau-père », avant que le mariage fût conclu, Briord était chargé d'expliquer que, pour cette raison, il n'écrirait point quant à présent. Moyennant que la suscription des lettres reçues par elle fût conforme à ce protocole, la duchesse de Bourgogne pourrait correspondre librement avec sa famille, et Torcy terminait ainsi sa dépêche : « Quant à ce qui regarde le dedans de la lettre, le Roi ne prétend

1. Gabriel, comte de Briord, avait été nommé ambassadeur à Turin le 8 février 1697. Il mourut le 25 décembre 1703.



point contraindre la tendresse de Monsieur le duc et Mesdames les duchesses de Savoie, et elle laisse à leur liberté ou de la nommer : ma fille, s'il est accoutumé de le faire, ou de ne point lui donner de qualité dans le corps de la lettre [1]. »

La cérémonie du mariage avait été fixée au 7 décembre. Le 4 décembre, la Princesse fit une confession générale, et reçut la communion de la main de Bossuet, qui exerça pour la première fois ce jour-là une des fonctions de sa charge. Le duc de Bourgogne fit également ses dévotions le 6. Le 7, qui tombait un samedi, entre onze heures et midi, les princes, princesses et principales dames de la cour se réunirent dans la chambre de la Princesse [2]. Le duc de Bourgogne s'y rendit à onze heures et demie, accompagné du duc de Beauvilliers. Il portait « un habit de velours noir en manteau, brodé d'or en plein, et le manteau doublé d'une étoffe d'argent, pareillement brodé d'or, mais d'une broderie délicate. Il étoit en pourpoint et chausses ouvertes, en

1. Aff. étrang. *Corresp. Turin*, vol. 99, Torcy à Briord, dépêche du 3 décembre 1697, et *Mémoires et documents*, *France*, 1120, protocole de la correspondance de Monsieur le duc de Bourgogne.

2. Nous empruntons ces détails, en les abrégeant, au *Mercure de France* de décembre 1697, qui ne consacre pas moins de cinquante pages au récit de la cérémonie du mariage et des fêtes qui suivirent.





grosses jarretières et couvertes de dentelles, des ailes et des rubans sur les souliers, un bouquet de plumes au chapeau. » Il assista à la fin de la toilette de la Princesse, assis sur un siège auprès d'elle. « L'habit de la Princesse étoit d'un drap d'argent, brodé d'argent avec une parure de rubis et de perles. » A l'issue du Conseil, le Roi la fit prévenir qu'il l'attendait.

Elle sortit de sa chambre donnant la main au duc de Bourgogne. Dangeau, son chevalier d'honneur, et Tessé, son premier écuyer, soutenaient sa robe, dont un exempt des gardes portait la queue. Tessé était obligé de temps à autre de la soutenir elle-même de la main à cause de la pesanteur de son habit. Le Roi marchait derrière eux, puis les princes et les princesses chacun à leur rang. Nous renvoyons au *Mercure* pour la description des toilettes, qui étaient magnifiques. Le cortège passa le long de la galerie, des appartements et du grand escalier pour gagner la chapelle, où les attendait le cardinal de Coislin, premier aumônier, qui devait célébrer le mariage. « Avant la messe, raconte Madame dans une lettre à sa tante l'Électrice, on procéda aux fiançailles. Le Roi, Monseigneur, Monsieur et moi nous tenions debout autour des fiancés. Quand vint le moment de dire : oui, la fiancée fit quatre révérences,



et le fiancé deux seulement, car il ne demandait que le consentement de son père et son grand-père, tandis que la fiancée demandoit aussi le consentement de Monsieur et le mien, comme grands-parents [1]. » Le cardinal de Coislin célébra ensuite une messe basse, les fiancés demeurant seuls à genoux auprès de l'autel [2]. Le duc de Bourgogne mit une bague au doigt de la Princesse, et lui fit présent de treize pièces d'or. La messe terminée, les deux époux et les parents les plus proches signèrent sur le registre de la paroisse, où l'acte de mariage figure encore aujourd'hui. Le cortège se reforma ensuite dans le même ordre, et vint s'asseoir autour d'une table en fer à cheval disposée dans l'antichambre de la duchesse de Bourgogne. Ne prirent place à cette table que les princes de la maison royale et tous les bâtards, y compris la duchesse de Verneuil, à laquelle on fit cet honneur comme veuve d'un bâtard d'Henri IV. On remarqua que, pendant le dîner, le duc de Bourgogne regardait tendrement sa femme : « Je vois mon frère » qui lorgne sa petite fame, disait le duc de Berry à

1. *Corresp. de madame la duchesse d'Orléans*, traduction Jaeglé, t. I, p. 162.

2. Il existe au Palais de Versailles sous le numéro 2039 un tableau d'Antoine Dieu qui représente le mariage du duc et de la duchesse de Bourgogne; mais il est postérieur de plusieurs années.

» Madame, à côté de laquelle il était assis; mais » si je voullois, je lorgnerois bien aussi, car il y a » longtemps que je says lorgner : il faut regarder » fixe et de costé ». En disant cela, il contrefaisait si drôlement son frère que je dus rire [1]. »

Durant l'après-dînée, chacun eut la permission de se reposer pendant quelques heures. La duchesse de Bourgogne se reposa dans l'appartement de madame de Maintenon, et quitta même pour quelques instants son pesant habit. Mais, à sept heures, il fallut se réunir de nouveau pour assister, des fenêtres de la grande galerie, à un feu d'artifice qui fut tiré devant la pièce d'eau des Suisses. La Cour passa ensuite dans la chambre de la duchesse de Bourgogne, où l'on avait tendu quelques jours auparavant un magnifique lit de velours vert brodé d'or et d'argent. On admira fort la courtepointe du lit, ainsi que la toilette de la duchesse de Bourgogne, tant pour les pièces d'orfèvrerie que pour la broderie. Dans un cabinet voisin, on avait disposé la toilette du duc de Bourgogne, qui fut fort admirée également. « Après le souper, raconte le *Mercure*, le grand maître et le maître des cérémonies allèrent querir le cardinal de Coislin, qui fit la bénédiction du lit. Monseigneur le

1. *Corresp. de madame la duchesse d'Orléans*, traduction Jaeglé, p. 163.

duc de Bourgogne vint se déshabiller dans le cabinet où l'on avait mis sa toilette, et l'on déshabilla dans le même temps madame la duchesse de Bourgogne qui se mit à son prie-Dieu dès qu'on eut fait sortir de sa chambre toutes les personnes qui n'y devoient point rester. Le roi d'Angleterre vint donner la chemise à monseigneur le duc de Bourgogne, et la Reine la donna à madame la duchesse de Bourgogne, qui donna ses jarretières et son bonnet à Mademoiselle. Sitôt que madame la duchesse de Bourgogne fut au lit, le Roi fit appeler monseigneur le duc de Bourgogne qui entra dans la chambre, en robe de chambre, le bonnet à la main et les cheveux noués par derrière avec un ruban couleur de feu. » Pour la suite, nous laisserons parler Saint-Simon, car il n'y a que les hommes de ce temps pour raconter ces choses. « Le Roi s'alla coucher, et tout le monde sortit de la chambre nuptiale, excepté Monseigneur, les dames de la Princesse et le duc de Beauvilliers, qui demeura toujours au chevet du lit du côté de son pupille, et la duchesse du Lude de l'autre. Monseigneur y demeura un quart d'heure avec eux à causer, sans quoi ils eussent été assez empêchés de leurs personnes. Ensuite, il fit relever monsieur son fils, et auparavant lui fit embrasser la Princesse, malgré l'opposition de la duchesse du Lude. Il se





trouva qu'elle n'avoit pas tort : le Roi le trouva mauvais, et dit qu'il ne vouloit pas que son petit-fils baisât le bout du doigt à sa femme jusqu'à ce qu'ils fussent tout à fait ensemble. Il se rhabilla dans l'antichambre, à cause du froid, et s'en alla coucher chez lui comme à l'ordinaire. Le petit duc de Berry, gaillard et résolu, trouva bien mauvaise la docilité de monsieur son frère, et assura qu'il seroit demeuré au lit [1]. » Moins exigeant que le duc de Berry, l'ambassadeur de Savoie, que le Roi avait fait entrer un instant, s'empressa d'envoyer un courrier au duc de Savoie, pour l'informer de ce qu'il avait vu.

Le lendemain 8, il y eut cercle chez la duchesse de Bourgogne. « Ce premier, dit encore Saint-Simon, fut magnifique par le prodigieux nombre de dames assises en cercle, et d'autres debout derrière les tabourets, et d'hommes derrière ces dames, et la beauté des habits. »

Ces nouveaux honneurs ne faisaient cependant pas oublier à la Princesse ses petites amies de Saint-Cyr. Elle voulut se faire voir à elles dans son costume de mariée. Elle se rendit à Saint-Cyr, et y fut reçue en grande pompe. On la conduisit d'abord à la chapelle, où on chanta un *Te Deum*. Puis les demoiselles

1. *Saint-Simon*, édition Boislisle, t. IV, p. 314 et 316.

récitèrent devant elle un chœur composé pour la circonstance sur le plan des chœurs d'*Esther*, mais dont la poésie, œuvre des dames, ne laissait pas d'être inférieure :

Que tout favorise
Les augustes nœuds
Par qui s'éternise
Ton sang glorieux,

chantait une voix;

D'un hymen si doux nos neveux
Attendent des rois qui les rendent heureux,

répondaient deux voix, et le chœur reprenait :

Répands sur tes enfants les rayons de ta gloire.
Que le destin du monde en leurs mains soit remis.
. . . .
Qu'ils détruisent tes ennemis,
Que leurs vertus retracent ta mémoire [1].

Le 10, les deux jeunes époux soupèrent ensemble dans les appartements de madame de Maintenon. Le 11 et le 14, il y eut deux grands bals fort magnifiques par l'assistance et par les habits. Mais le premier bal organisé par le duc d'Aumont, gentilhomme de la chambre, donna lieu à un désordre affreux. Le second se passa mieux. Au premier bal « l'habit

1. Lavallée, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, p. 225.



de la duchesse de Bourgogne étoit d'une étoffe d'or avec une garniture de diamants, dans laquelle, ainsi que dans sa coëffure, entroient les plus beaux diamants de la couronne ». Au second, « son habit étoit de velours noir tout couvert de diamants; ses cheveux étoient nattés de perles, et tout le reste de sa coëffure étoit si rempli de diamants, qu'on peut dire sans exagération que la vue en eût à peine supporté l'éclat ». Le duc et la duchesse de Bourgogne, après avoir ouvert le bal en menant le branle[1], dansèrent ensemble la première courante, et tout le monde en fut charmé. La duchesse de Bourgogne se fit particulièrement admirer dans le menuet, et le passe-pied. Enfin, le 17, les fêtes se terminèrent par la représentation, au théâtre de Trianon, de l'Opéra d'*Apollon et Issé*, pastorale héroïque en trois actes, dont les paroles étaient d'Houdar de la

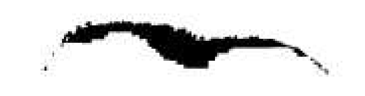
1. Suivant Littré, « le branle est le nom générique de toutes les danses où deux danseurs conduisent tous les autres, qui répètent ce qu'ont fait les premiers ». Suivant le dictionnaire de Furetière, le branle est « une danse par laquelle commencent tous les bals où plusieurs personnes dansent en rond en se tenant par la main et se donnent un branle continuel ». Quant à la courante, c'était une danse fort compliquée qui commençait par des révérences et se continuait par deux pas. Suivant Littré, c'était plutôt une marche noble et pleine de belles attitudes qu'une danse proprement dite. Le menuet était également une danse grave qui se dansait sur un air à trois temps avec des figures assez compliquées. Le passe-pied, à trois temps également, était une danse beaucoup plus rapide.



Motte[1] et la musique de Destouches[2], compositeur goûté particulièrement par le Roi. Les décors et les costumes avaient été dessinés par Berain[3].

Ainsi se trouvaient définitivement unis ces deux jeunes êtres, si différents l'un de l'autre, dont nous avons successivement raconté l'enfance et l'éducation ; l'un passionné, mais contenu, déjà grave, malgré ses quinze ans, et gouverné avant tout par la conscience, la piété et le sentiment du devoir ; l'autre, de nature sensible, affectueuse et gaie, mais légère et ardente au plaisir. Ces différences n'échappaient pas aux observateurs sagaces. En particulier, Nicolo Erizzo[4], l'ambassadeur vénitien, les signalait au Sénat de Venise dans une curieuse relation. Après avoir parlé du duc de Bourgogne comme d'un prince studieux, avide de s'instruire de toutes choses, d'un naturel ardent, et de la duchesse comme d'une princesse que la nature avait douée d'un esprit très vif, mais avec laquelle elle avait été économe en beauté (*scarsa in bellezza*), il ajoutait, après avoir annoncé leur

1. Antoine Houdar de la Motte, né à Paris en 1672, mort en 1731.
2. André Cardinal Destouches, né en 1672, mort en 1731.
3. Berain, né en 1638, mort en 1711, graveur et dessinateur dont les œuvres sont aujourd'hui encore fort appréciées.
4. *Relazioni degli stati Europe lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo decimo settimo, raccolte ed annotate da Nicolo Barozzo e Gugliemo Berchet.*



prochain mariage : « Il est à croire que les années rapprocheront ces esprits qui, jusqu'à présent et à cause de leur jeune âge, n'ont pas été moins séparés que leurs personnes (*non men che le loro persone disgiunti*). »

Dans un second volume, nous raconterons comment, après une période de mésintelligence passagère, ces deux natures, qui se ressemblaient en effet si peu, furent réconciliées par l'épreuve, avant qu'une tragédie suprême les réunit dans la mort.

APPENDICE

Nous croyons intéressant de publier ici le texte complet de cette lettre de madame de Maintenon à la duchesse de Savoie que nous avons trouvée à la Bibliothèque de l'Arsenal et que nous avons tout lieu de considérer comme inédite, car elle n'est ni dans La Beaumelle, ni dans Lavallée, ni dans Geffroy.

COPIE D'UNE LETTRE DE MADAME DE MAINTENON A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE

Il y a longtems que je n'ay eu l'honneur d'écrire a V. A. R. parce que j'ay toujours crû qu'elle voie mes lettres à madame la Duchesse royalle, et que je craindrois d'importuner par mes répétitions, quelque agréable qu'en soit le sujet. Je n'ay qu'à confirmer aujourd'hui ce que j'ay déjà mandé. Je suis surprise de la Princesse, et je n'ay veu rien de si extraordinaire que son esprit. Il ne se montre (pas) par de bons mots, par des reparties vives et surprenantes, ny par des effets de [memoire qu'on voit

en d'autres enfans. Elle parle si peu qu'elle ne dit jamais rien de mal a propos; elle écoute sans faire semblant d'écouter, et souvent paroissant n'être occupée que de son plaisir. Elle n'est point pressée de montrer son esprit; elle craint de deplaire, mais elle ne cherche point à plaire avec empressement. Elle n'aime point la flaterie; elle reçoit les avis qu'on luy donne avec douceur et en sçait bon gré dans la suitte. Elle en proffite a coup seur et je n'ay pas encore veu d'inutile. On l'examine pour luy trouver quelque deffaut, et on s'allarme a la moindre lueur : Ses femmes crurent voir un peu d'impatience a sa toilette, on luy en parla, et ce deffaut a disparu; elle a un pouvoir incroyable sur elle. Enfin, madame, c'est un trésor que vous n'avez pas connu, ce (et)? que la timidité cachoit. La douceur qu'on a pour elle l'a rendue un peu plus hardie, mais on voit bien qu'il seroit trés aisé de l'intimider. Elle fait tout le plaisir du Roy, elle l'amuse par sa guayeté et son badinage plein d'esprit et de discrétion. Elle sçait l'arrester quand il le faut. On peut luy parler sérieusement, et elle ne s'en ennuye pas. Elle garde un secret sans se couper par la moindre mine; quand il devient public, elle ne se fait pas un merite de l'avoir sçû et de l'avoir tu. Encore une fois, madame, tout en est surprenant. Elle embellit tous les jours. Son visage se racourcit. On la coeffe a merveille. Son teint est incarnat et blanc. Elle croist un peu; elle a la taille parfaite. On luy donne des corps tous les huit jours. Elle est propre et nette contre l'ordinaire des enfans, et du reste on ne peut la fournir d'habits. Je ne m'oppose pas à sa magnificence afin que rien ne l'empesche de marcher. Elle danse très bien. Et jamais personne n'eut tant de grace. Je scay bien, madame, la tendresse particulière de V. A. R. pour cette princesse, et c'est ce qui me donne la confiance



d'entrer en toute sorte de détails. Je n'adjoute rien à la vérité; j'ose dire que j'en suis incapable : voila ce qu'elle est jusqu'icy, et apres tout cela on ne peut repondre de l'avenir. Elle est renfermée dans un petit nombre d'honnestes femmes qui luy disent toutes la même chose. Personne ne pense à la gaster. Au contraire tout s'unit pour son éducation. Il n'en sera peut-être pas toujours de même. On tend des pièges aux Princes comme aux plus petits particuliers, et plus on la loue presentement, plus on excite l'envie contre elle. J'espere que Dieu la protégera. Elle le craint, elle l'aime, et a un grand respect pour la Religion. Son education a esté excellente, et il est surprenant qu'elle ait autant de connoissance qu'elle en a. Elle aprend presentement quelque chose de la fable et de l'histoire romaine; mais seulement pour qu'elle n'ignore pas certaines choses qu'on trouve a tout moment dans son chemin.

Je m'estime trop heureuse d'avoir à rendre à V. A. R. un compte qui luy est si agréable, et de pouvoir en même tems l'assurer de mon profond respect. 1er juillet 1697.

FIN



TABLE

—

CHAPITRE I

PRÉLIMINAIRES ET NÉGOCIATIONS DU MARIAGE

CHAPITRE II

L'ENFANCE ET LES FIANÇAILLES

CHAPITRE III

LE VOYAGE DE TURIN A FONTAINEBLEAU

CHAPITRE IV

NAISSANCE ET PREMIÈRE ENFANCE DU DUC DE BOURGOGNE

CHAPITRE V

L'ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE

CHAPITRE VI

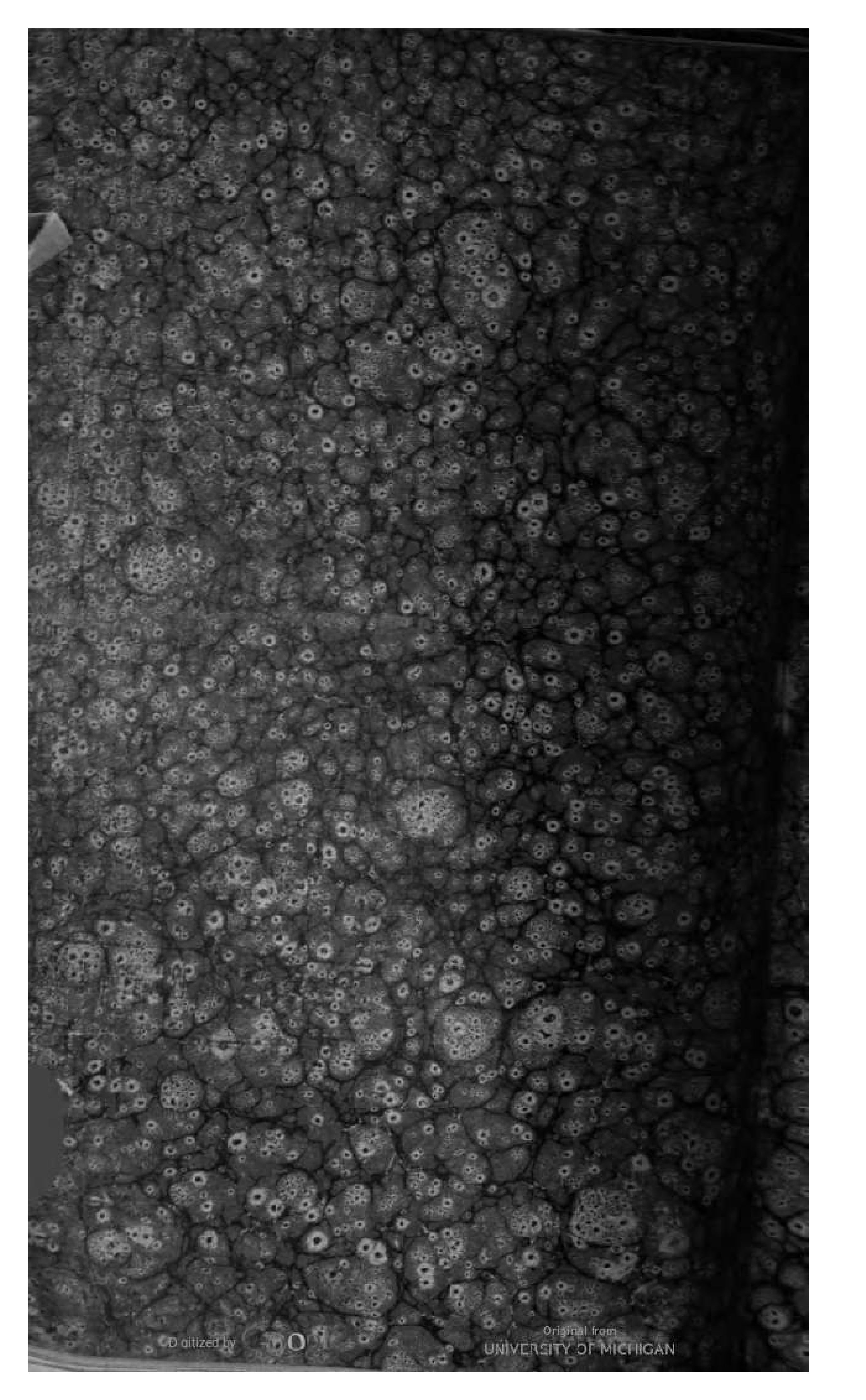
LA DUCHESSE DE BOURGOGNE A LA COUR

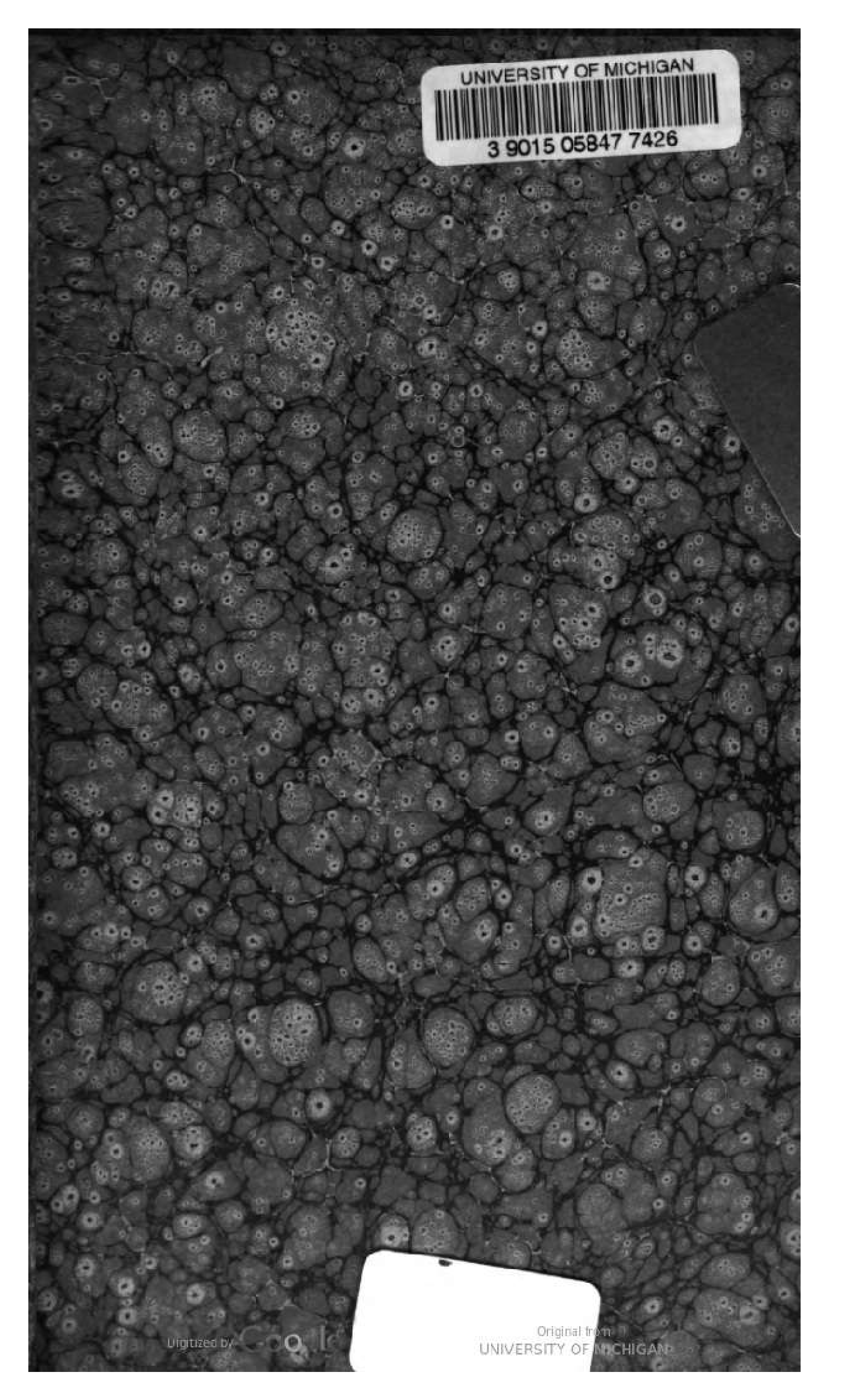
CHAPITRE VII

LE MARIAGE

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 942-97.


4 vol.
9e, ee
CERCLE
de l'U. A.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05847 7426

